

Document de référence 2005

PRÉSENTATION DU GROUPE P. 3

Chiffres clés	p. 4
Tableau des activités	p. 6
Communications fixes	p. 8
Communications mobiles	p. 9
Communications privées	p. 10
Recherche et développement	p. 12
Gestion des risques	p. 13
Ressources humaines	p. 15
Données sociales	p. 17
Développement durable	p. 20
Données environnementales	p. 22
Informations complémentaires	p. 24
Historique	p. 26
Faits marquants postclôture	p. 27

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE P. 29

Direction et Contrôle	p. 30
Conseil d'administration	p. 31
Comités du conseil	p. 34
Rémunérations des dirigeants	p. 36
Conventions réglementées	p. 39
Schémas d'intéressement du personnel	p. 40
Informations sur les administrateurs	p. 40
Contrôle interne	p. 44
Rapport des commissaires aux comptes	p. 48

COMPTES CONSOLIDÉS P. 49

Rapport financier	p. 50
Comptes de résultats consolidés	p. 55
Bilans consolidés	p. 56
Tableaux des flux de trésorerie consolidés	p. 58
Variation des capitaux propres consolidés	p. 59
Notes annexes	p. 60
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 146

COMPTES SOCIAUX P. 149

Résultats	p. 150
Projet d'affectation du résultat	p. 150
Comptes de résultat	p. 151
Bilans au 31 décembre	p. 152
Tableaux de financement	p. 153
Notes annexes aux comptes sociaux	p. 154
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p. 174
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	p. 175

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ P. 177

Alcatel en Bourse	p. 178
Informations sur le capital	p. 179
Renseignements juridiques	p. 188

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATION P. 191

Mandats	p. 192
Honoraires	p. 192
Attestation du Président et Directeur Général	p. 193
Tableau de concordance	p. 195

PROFIL

Leader mondial des services de télécommunications.

Alcatel propose des solutions de télécommunications globales et innovantes, grâce à l'excellence de ses technologies et à la compétence de ses 58 000 salariés. Ces solutions qui intègrent l'ensemble de la chaîne de télécommunications permettent aux opérateurs de télécoms, aux entreprises et aux administrations d'offrir à leurs clients ou leurs utilisateurs des services multimédia fixes et mobiles (téléphonie, Internet rapide, vidéo) dans un monde de haut débit. Alcatel contribue, en outre, à la réduction de la fracture numérique et s'inscrit dans une démarche de progrès socialement responsable.

Cette offre de services à forte valeur ajoutée résulte d'une réelle maîtrise de l'évolution des techniques et de leur utilisation, de choix stratégiques clairs et d'une exigence dans la mise en œuvre. Elle s'appuie sur les atouts d'Alcatel : la richesse de son portefeuille de technologies, ses capacités d'intégration de projets complexes, ses positions de leader sur des marchés à fort développement, comme l'accès haut débit fixe et mobile, les transmissions optiques et les technologies IP, et une présence de longue date dans 130 pays.

En 2005, Alcatel a réalisé un chiffre d'affaires de 13,1 milliards d'euros et un bénéfice net de 930 millions d'euros.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le 31 mars 2006, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF, sous le n°D.06-0195. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

PRÉSENTATION DU GROUPE

Chiffres clés	p. 4
Tableau des activités	p. 6
Communications fixes	p. 8
Communications mobiles	p. 9
Communications privées	p. 10
Recherche et développement	p. 12
Gestion des risques	p. 13
Ressources humaines	p. 15
Données sociales	p. 17
Développement durable	p. 20
Données environnementales	p. 22
Informations complémentaires	p. 24
Historique	p. 26
Faits marquants postclôture	p. 27

CHIFFRES CLÉS

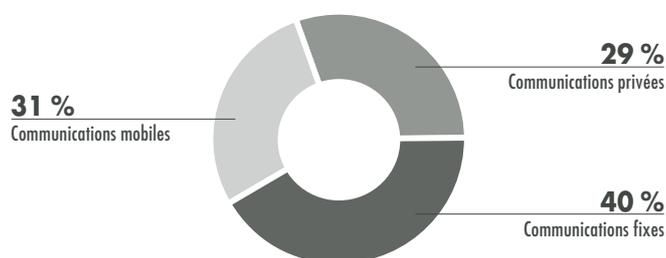
Les chiffres du Groupe, publiés au titre de l'exercice 2005 et 2004, sont établis conformément au référentiel IFRS.

REVENUS PAR SEGMENT (en %)

Les communications fixes, avec des positions de leader renforcées en 2005, en particulier dans l'optique et l'accès large bande, représentent 40 % des revenus.

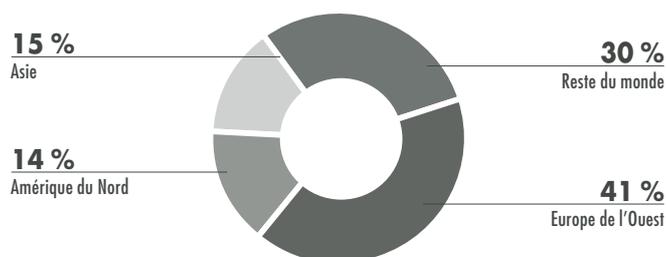
La part des ventes des communications mobiles a fortement progressé, tirée par les déploiements de réseaux dans les pays émergents, et représente 31 % des revenus.

Le segment des communications privées représente 29 % des revenus, Alcatel ayant étendu sa base de clientèle vers les entreprises privées et les administrations publiques.



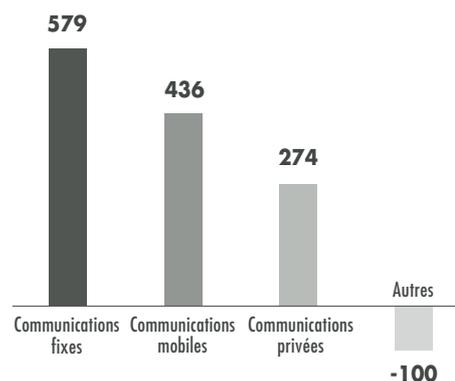
REVENUS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (en %)

L'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord croissent en ligne avec la moyenne du Groupe, compensant ainsi la faiblesse du marché asiatique. La répartition géographique a peu évolué d'une année sur l'autre sauf pour la part des pays émergents (Europe de l'Est, Afrique, Moyen-Orient, Inde et Amérique Latine) qui a fortement progressé (+15 %), suite à l'augmentation des investissements en 2005, notamment sur le marché des communications mobiles.



MARGE D'EXPLOITATION PAR SEGMENT (en millions d'euros)

Grâce à la poursuite de l'optimisation des coûts dans un contexte de hausse des revenus, la marge d'exploitation du Groupe se maintient à 1,1 milliard d'euros, soit 9,1 % des revenus. Les activités liées aux opérateurs de télécommunications (communications fixes et mobiles) représentent une marge supérieure à 10 % des revenus.



COMPTES DE RÉSULTATS SIMPLIFIÉS

(en millions d'euros excepté pour le résultat par action)	2005	2004
Revenus	13 135	12 244
Marge d'exploitation	1 189	1 179
Résultat de l'activité opérationnelle	1 139	707
Résultat net (part du Groupe)	930	576
Résultat par action en € (dilué)	0,68	0,42
Résultat par ADS en \$*	0,80	0,50
Nombre d'actions (en milliards)	1,38	1,36

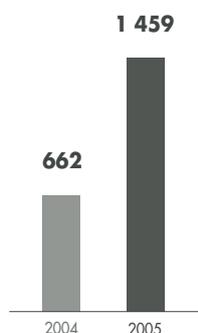
* Le résultat par ADS a été calculé sur la base du cours d'achat euro/dollar de la Réserve Fédérale de New York du 30 décembre 2005 à midi, soit 1,18 dollar.

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE NETTE

(en millions d'euros)

La trésorerie nette a doublé d'une année sur l'autre.

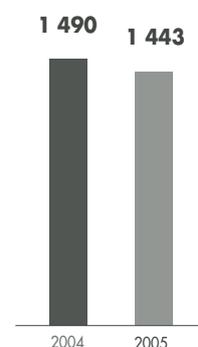
La trésorerie générée par les opérations a plus que compensé le financement des derniers plans de restructuration.



ÉVOLUTION DES CHARGES NETTES DE R&D

(en millions d'euros)

Les charges nettes de R&D représentent en 2005 près de 11 % des revenus, à comparer à 12 % en 2004. L'effort de R&D s'est néanmoins accru grâce à une meilleure efficacité de la politique du Groupe.



ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE (en milliards d'euros)

La capitalisation boursière d'Alcatel reste inchangée par rapport à l'année précédente. Dans un marché des télécommunications très compétitif, le Groupe réussit à maintenir une situation financière saine, à développer son portefeuille de produits et à gagner des parts de marché.

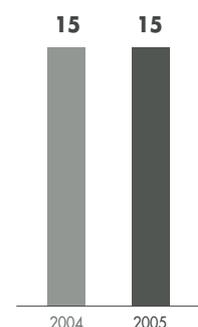


TABLEAU DES ACTIVITÉS

Communications fixes

Activités

Conception, fourniture et installation d'infrastructures fixes (téléphonie, Internet rapide, vidéo) destinées aux opérateurs de télécommunications

Conception, fourniture et installation de solutions de convergence des réseaux fixe/mobile

Conception d'applications multimédia

Intégration de solutions complexes de bout en bout

(1) Source Alcatel (2) Source RHK (3) Source Synergy (4) Source Alcatel

Communications mobiles

Activités

Conception, fourniture et installation d'infrastructures mobiles (téléphonie, Internet rapide, vidéo) destinées aux opérateurs de télécommunications

Conception, fourniture et installation de solutions de convergence des réseaux fixe/mobile

Conception d'applications multimédia

Intégration de solutions complexes de bout en bout

(5) (6) Source Alcatel

Communications privées

Activités

Conception, fourniture et installation d'infrastructures fixes et mobiles (téléphonie, transfert de données) destinés aux entreprises privées et aux institutions publiques

Conception, fourniture et lancement de satellites pour les opérateurs de satellites

Conception, fourniture et installation de réseaux de signalisation et de communication destinés aux opérateurs de transport urbain et ferroviaire

Intégration de solutions de communication de bout en bout pour les entreprises privées (transport, énergie)

(7) Source Gartner (8) (9) et (10) Source Alcatel

Solutions	Chiffres clés
<p>Réseaux téléphoniques filaires</p> <p>Solutions de téléphonie sur IP (VoIP)</p> <p>Réseaux d'accès large bande sur paire de cuivre (DSL) ou fibre optique (FTTH)</p> <p>Réseaux de transmission optique (terrestre et sous-marin)</p> <p>Réseaux de données IP et ATM</p> <p>Services multimédia (vidéo à la demande, télévision interactive)</p>	<p>5,2 milliards d'euros de revenus en 2005</p> <p>N° 1 mondial de l'ADSL : 35 % des parts de marché avec 21,6 millions de lignes livrées en 2005⁽¹⁾</p> <p>N° 1 mondial en réseaux optiques avec 16 % des parts de marché⁽²⁾</p> <p>Acteur majeur dans le marché des routeurs IP⁽³⁾</p> <p>Plus de 380 millions de lignes de commutations installées⁽⁴⁾</p>

Solutions	Chiffres clés
<p>Réseaux téléphoniques sans fil (GSM/GPRS/EDGE/UMTS/HSxPA et CDMA)</p> <p>Solutions de téléphonie sur IP (VoIP)</p> <p>Réseaux de transmission par faisceaux hertziens</p> <p>Services multimédia pour les utilisateurs (messagerie, vidéo, musique)</p> <p>Applications pour opérateurs mobiles (facturation en fonction du service utilisé et téléchargé)</p> <p>Solutions d'accès sans fil (WiFi, WiMAX)</p>	<p>4,1 milliards d'euros de revenus en 2005</p> <p>Plus de 360 clients dans le monde</p> <p>13 % des parts de marché d'infrastructures GSM⁽⁵⁾</p> <p>N° 2 mondial avec 17 % des parts de marché pour la fourniture de réseaux de transmission par faisceaux hertziens⁽⁶⁾</p> <p>20 % des utilisateurs utilisent les technologies d'Alcatel pour regarder la télévision sur leur mobile</p>

Solutions	Chiffres clés
<p>Solutions de téléphonie sur IP (VoIP) et de convergence voix-données pour les entreprises</p> <p>Centres de contact multimédia et solutions de communications unifiées</p> <p>Systèmes satellitaires pour les télécoms, la navigation, la météo, l'observation et les sciences</p> <p>Solutions intégrées de signalisation, de communication et de gestion de réseaux ferrés</p> <p>Solutions professionnelles pour les opérateurs et les entreprises</p>	<p>3,9 milliards d'euros de revenus en 2005</p> <p>N° 1 européen pour les systèmes de téléphonie sur IP pour les entreprises avec 19 % des parts de marché⁽⁷⁾</p> <p>N° 1 mondial des centres de contact multimédia (Genesys)⁽⁸⁾</p> <p>N° 1 européen dans les satellites⁽⁹⁾</p> <p>N° 2 mondial dans la gestion des réseaux ferrés (ETCS, Système Européen de Contrôle Ferroviaire)⁽¹⁰⁾</p>

COMMUNICATIONS FIXES

Le marché des réseaux fixes est en pleine transition. Les services triple play (téléphonie, Internet rapide, vidéo) ouvrent de nouvelles perspectives aux opérateurs qui peuvent ainsi compenser la baisse récurrente des revenus des services traditionnels. Le déploiement de l'accès haut débit, l'essor des services vidéo et l'évolution vers l'IP sont aujourd'hui les principaux facteurs de dynamisme. De par le monde, les opérateurs s'intéressent de plus en plus aux services multimédia, un marché tiré par une demande forte d'applications nouvelles, comme la télévision interactive sur DSL ou la vidéo à la demande. De même, la convergence fixe/mobile rendue possible par l'universalité de l'IP, et l'ouverture des réseaux de nouvelle génération, permettent aux opérateurs de déployer de nouveaux services vers le grand public comme dans les entreprises.

En 2005, la fourniture de ces nouveaux services et la transformation des réseaux des opérateurs vers le « tout IP », auront permis au marché des réseaux fixes de progresser pour la première fois depuis 2001.

Capitalisant sur ses investissements, Alcatel a pleinement profité de ces nouvelles opportunités de marché : déploiement de réseaux d'accès large bande, de routage et de transport optique, de plates-formes logicielles et d'applications pour la télévision sur IP, etc. En 2005, Alcatel et Microsoft ont signé un accord de collaboration global afin d'accélérer le déploiement à grande échelle des services de télévision sur IP (IPTV).

Avec le seuil des deux millions d'abonnés IPTV franchi en 2005, le marché du triple play croît rapidement. Le nombre d'abonnés IPTV devrait se situer entre 70 et 100 millions d'ici 2010. Actif sur plus d'une trentaine de projets triple play dans le monde, Alcatel s'impose de plus en plus comme le partenaire privilégié des opérateurs grâce à son portefeuille de solutions, son expérience sans équivalent en intégration de services et en conception de réseaux de bout en bout.

Face à ces nouvelles demandes, Alcatel bénéficie d'une position forte, ayant réalisé les investissements qui lui permettent d'être opérationnel aujourd'hui sur ces marchés. Alcatel est le leader incontesté de l'accès large bande avec plus de 180 clients dans 75 pays. Son offre IP est parfaitement adaptée aux applications les plus dynamiques : vidéo et services intégrés de communications. L'acquisition en 2003 de TiMetra lui a permis de se positionner durablement dans les routeurs intelligents IP et de bénéficier aujourd'hui d'une position forte de numéro 3. Alcatel a renforcé son avance technologique dans les plates-formes optiques et conserve sa place de n°1 mondial pour la 5^e année consécutive. Enfin, Alcatel a développé un portefeuille complet de services professionnels permettant d'assister les opérateurs notamment dans la conception, la mise en œuvre, la maintenance ou encore l'exploitation de leurs réseaux.

Accès : vers l'IP et la fibre optique

L'accès à l'utilisateur est de plus en plus stratégique pour les opérateurs. En 2005, la transformation du réseau d'accès s'est clairement orientée vers l'IP, une plus grande proximité de la fibre optique dans le réseau et une rationalisation des coûts d'exploitation. Alcatel est devenu le partenaire stratégique de nombreux opérateurs dans le monde.

Au début de l'année 2006, Alcatel a acquis 25 % du capital de 2Wire, société spécialisée dans les équipements de terminaison de réseau, et a signé un accord de coopération pour traiter un élément essentiel des solutions triple play de bout en bout : la gestion à distance des réseaux domestiques et de l'interopérabilité des terminaux. Ce partenariat

stratégique permet d'élargir et d'étendre la solution triple play intégrée la plus complète du marché.

Alcatel demeure le leader mondial dans l'accès haut débit avec plus de 80 millions de lignes DSL livrées à la fin 2005 et une base élargie de clients pour la fibre. En 2005, Alcatel a continué d'enrichir et d'améliorer son offre pour répondre aux nouveaux besoins. Alcatel a notamment mis sur le marché une solution d'accès à fibres optiques permettant la fourniture de services triple play avec des débits allant jusqu'à 100 Mbps ou plus par abonné.

Élément essentiel de son portefeuille d'accès haut débit, la famille de produits ISAM (Intelligent Services Access Manager) est la première plateforme de services d'accès IP. Capable de couvrir un large éventail de technologies (xDSL, FTTN, FTU GPON et WiMAX) et de topologies de réseaux (centraux urbains, distants ou ruraux), elle a rencontré un succès rapide en 2005. Dix-huit mois seulement après sa mise sur le marché, la famille ISAM compte déjà plus de 70 clients dans le monde.

Solutions de réseaux : vers la télévision interactive et les réseaux tout IP

Sur le marché de la téléphonie fixe traditionnelle, Alcatel bénéficie de la base installée la plus importante au monde avec plus de 380 millions de lignes déployées dans plus de 140 pays. Alcatel assure la maintenance de plus de 90 % de cette base, les revenus récurrents de cette activité compensant partiellement la chute des investissements dans ce domaine. Cette base installée est en phase de migration vers des réseaux de nouvelle génération, associée à l'introduction de nouveaux services de communication sur IP.

Au cœur du nouveau standard NGN/IMS (IP Multimedia Subsystem), Alcatel accompagne les opérateurs dans l'évolution des services de téléphonie traditionnelle vers la nouvelle architecture et l'introduction de nouveaux services de communication sur IP. Cette transformation vers le « tout IP » prévoit le déploiement de systèmes de commutation de nouvelle génération et le renouvellement de la plate-forme applicative. Cette plate-forme comprend une famille d'applications multimédia pour l'introduction rapide de services de communication sur tout type de terminal pendant qu'un serveur applicatif met à la disposition des opérateurs un environnement simplifié pour leurs développements propres. L'offre de solutions NGN/IMS d'Alcatel s'appuie également sur une gestion commune aux opérations fixes et mobiles permettant le développement de services convergés. Actuellement Alcatel accompagne une soixantaine d'opérateurs dans cette évolution, notamment BT, Telstra, Telecom New Zealand, Slovak Telecom ou China Telecom.

Alcatel s'est imposé comme le leader du triple play et des solutions vidéo sur DSL, comme en témoignent les contrats signés avec Chunghwa Telecom à Taïwan, Ya.com en Espagne et Swisscom, entre autres.

Alcatel propose également des applications innovantes de télévision sur IP qui permettent de personnaliser l'expérience du téléspectateur et de partager des contenus personnels avec sa communauté et ses amis. Ces applications centrées sur l'utilisateur associent la distribution de contenus, la téléphonie et l'interactivité, et font partie intégrante du portefeuille de solutions NGN/IMS d'Alcatel.

Réseaux IP : le succès des plates-formes d'Alcatel

En 2005, l'évolution du marché des données s'est poursuivie vers les technologies IP/MPLS et Ethernet, qui permettent aux opérateurs de mettre en œuvre de nouveaux services générateurs de revenus dans des conditions de fiabilité et de sécurité irréprochables. Le défi pour les opérateurs est de conduire cette migration sans affecter leurs sources actuelles de revenus et en offrant une qualité de service sans faille à leurs clients, particuliers et entreprises, qui sont particulièrement exigeants dans ce domaine. Alcatel répond à cette demande d'une double manière.

En premier lieu, le Groupe a fait évoluer son offre de réseaux de données multiservices vers les technologies IP/MPLS et offre ainsi aux opérateurs une stratégie de migration naturelle.

Alcatel a également confirmé ses remarquables progrès dans les réseaux IP. À la fin de l'année 2005, plus de 90 clients dans 40 pays avaient déployé le routeur de services IP et/ou le commutateur de services Ethernet, Alcatel 7750 et Alcatel 7450. France Telecom, BT au Royaume-Uni, China Telecom et China Netcom en Chine, KPN aux Pays-Bas, Belgacom en Belgique comptent parmi les nouvelles références 2005. Le succès de ces plates-formes repose sur leur densité, leurs performances et leur flexibilité qui offrent une protection sans pareille des investissements des opérateurs. En outre, les solutions de gestion de réseau associées permettent aux opérateurs de réduire leurs coûts d'exploitation tout en améliorant le niveau de satisfaction de leurs clients. Les solutions de routage d'Alcatel sont aussi choisies par les opérateurs mobiles pour acheminer leur trafic IP.

Le Groupe se positionne ainsi comme un acteur de référence du marché IP venant directement concurrencer les deux acteurs traditionnels du marché grâce notamment à une innovation technologique et à des fonctionnalités de classe opérateur uniques.

Réseaux optiques : de nouvelles solutions sur un marché en croissance

En 2005, Alcatel a confirmé, pour la cinquième année consécutive, sa position de leader mondial du marché des réseaux optiques.

La demande de plus en plus grande des utilisateurs pour des applications fortement consommatrices de bande passante, comme la vidéo sur demande, la télévision haute définition ou les nouvelles applications mobiles 3G, a suscité de nouveaux besoins de transmission à haut débit. De même, certains secteurs d'activité, comme le transport ou l'énergie, sont de plus en plus demandeurs de solutions optiques pour améliorer la sécurité et la productivité de leurs opérations et accroître leur rentabilité en offrant de nouveaux services.

Alcatel a su profiter de ces différents segments de croissance pour étendre son activité. Parmi les nombreux contrats remportés en 2005, il faut citer Cabovisão, China Telecom, GEANT2, Golden Belt, Neptune, Telmex, UK Highways Agency, Falcon et la mise à niveau du réseau sous-marin Sea-Me-We 3.

L'année a également été marquée par le succès du lancement du nouveau commutateur de services de transport, Alcatel 1850. Cet équipement permet de commuter tout type de services (TDM, Ethernet, WDM) sur une plate-forme unique et sans limitation de trafic (de 100 % TDM à 100 % paquet). Ce concept révolutionnaire qui a été très bien accueilli par le marché, a permis à l'Alcatel 1850 d'être élu « meilleur nouveau produit 2005 » par Light Reading.

En 2005, Alcatel a acquis la société Native Networks, un fournisseur innovant de solutions optiques de transport Ethernet de classe opérateur. Cette acquisition permet de mieux répondre à la demande croissante des entreprises et du marché résidentiel, en termes de services Ethernet plus rapides et évolutifs.

COMMUNICATIONS MOBILES

En 2005, Alcatel a continué à développer une gamme compétitive et innovante de produits et solutions qui répond à la demande des opérateurs mobiles dans le monde. Le Groupe fournit principalement à ses clients des infrastructures d'accès radio, de commutation de cœur de réseau et de transmission sans fil, ainsi que des logiciels applicatifs. En 2005, l'activité des communications mobiles d'Alcatel a réalisé une croissance bien supérieure à celle du marché mondial, bénéficiant simultanément de la pénétration de plus en plus forte des services mobiles GSM dans les pays en voie de développement et du développement des réseaux de 3^e génération UMTS.

Le déploiement du GSM dans les pays émergents : un vivier de croissance

Grâce au développement régulier des technologies GSM et EDGE dans les pays en voie de développement, Alcatel a connu une année record de ses ventes, devenant ainsi le leader mondial dans ces pays avec 18 % de parts de marché en 2005.

De nouveaux clients et pays, dont l'Inde et le Cambodge, ont été conquis durant cette période tout en continuant à capitaliser sur les clients existants qui ont poursuivi leurs investissements. Par ailleurs, un accord de transfert de technologie entre Alcatel et la société nationale indienne de téléphonie ITI a permis de créer des unités de production destinées à la technologie d'accès radio GSM. Suite à cet accord, ITI devient, avec le soutien d'Alcatel, un des plus grands fournisseurs de technologie GSM en Inde. La technologie EDGE s'est aussi fortement développée en 2005, avec de nombreux déploiements auprès de la base de clientèle d'Alcatel, notamment en France, Roumanie, Russie et Arabie Saoudite.

Les pays en voie de développement offrent un réservoir immense de clients potentiels : le prochain milliard de clients pour les communications mobiles sera atteint dans les prochaines années sur ces zones, bénéficiant de l'arrivée de terminaux bon marché et d'abonnements particulièrement attractifs.

Le déploiement de réseaux de 3^e génération UMTS et la mise en œuvre d'une version haut débit (HSDPA) en Europe de l'Ouest ont aussi contribué à la croissance d'Alcatel en 2005.

WiMAX (accès haut débit par voie hertzienne) : Alcatel se positionne pour l'avenir

L'avenir des technologies d'accès haut débit nomadique se concrétise et Alcatel y construit une position forte. Grâce à ses partenariats avec Intel (puces) et Samsung (terminaux) et à ses investissements de long terme dans cette technologie, le Groupe a acquis 30 contrats, notamment en Autriche et en Pologne, bâtissant ainsi une base de clientèle de référence. Le Groupe a fourni le premier réseau commercial mondial WiMAX en 2005 et sera le premier fournisseur mondial à offrir une solution commerciale WiMAX dite « mobile » dès 2006.

Par ailleurs, le Groupe a signé un accord de partenariat de développement avec C-DOT, le centre de recherche public Indien, afin d'accélérer le développement de la technologie WiMAX, de ses terminaux et de son déploiement en Inde comme technologie d'accès sans fil dans les zones rurales.

La commutation cœur de réseau mobile : une transition réussie

L'année 2005 a marqué le début de la transition entre les commutateurs traditionnels et les commutateurs intelligents (« softswitchs ») dans le cœur des réseaux mobiles. Suite à l'acquisition du leader technologique Spatial Wireless, Alcatel a renforcé son avance dans la convergence fixe/mobile en permettant à ses clients d'offrir de nouveaux services et de réduire leur coûts d'exploitation. Les efforts menés en parallèle pour l'industrialisation de ces nouveaux produits et la formation des forces de vente ont permis au Groupe d'entrer chez de nouveaux clients, notamment en Europe de l'Ouest et en Asie. Les relations commerciales ont été renforcées avec l'opérateur T-Mobile aux États-Unis où la barre des 10 milliards d'appels a été franchie. Ces succès confirment les choix stratégiques d'Alcatel lui permettant de devenir la référence dans la transformation des réseaux mobiles vers le tout IP.

COMMUNICATIONS PRIVÉES

En 2005, Alcatel a enregistré une croissance soutenue de ses activités destinées aux marchés verticaux. Alcatel s'est engagé depuis longtemps dans ce domaine, constituant une offre innovante de solutions et services dédiée aux quatre secteurs d'activité (Transport, Énergie, Défense et Secteur public) dont les besoins en solutions de communication sont stratégiques.

2005 est également l'année de la création par Alcatel et Finmeccanica d'Alcatel Alenia Space. Alcatel Alenia Space est aujourd'hui le n° 1 en Europe pour les solutions par satellites et occupe une place de tout premier plan dans le domaine des infrastructures orbitales.

Les applications mobiles : une forte croissance

Les applications liées aux chaînes de paiement et aux services de téléchargement de vidéo et de musique ont connu une solide croissance en 2005. La convergence du pré-payé et post-payé a dynamisé le marché de remplacement des chaînes de paiement, sur lequel Alcatel a renforcé ses parts de marché. Les solutions de facturation pour les nouveaux services vidéo et de données deviennent vitales comme moteur de croissance des opérateurs mobiles virtuels (MVNOs) des pays développés. De plus, le Groupe a renforcé ses positions dans les chaînes de paiement convergentes fixe/mobile.

Les services de loisirs sur mobile, comme la vidéo et la musique, ont connu également un nouvel essor en 2005. Environ 20 % des utilisateurs mondiaux de services de téléchargement de vidéo sur mobile utilisent les technologies d'Alcatel. En capitalisant sur son expérience technologique dans la vidéo, la 3G et le satellite, Alcatel a développé une offre de télévision sur mobile basée sur une évolution de la technologie DVB-H dans la bande S. Cette solution hybride, combinant le satellite et les équipements 3G utilisés comme relais terrestres « broadcast », représente la solution la plus rapide pour déployer une offre illimitée de services de télévision mobile à l'échelle des continents.

L'activité de transmission sans fil renoue avec la croissance rentable

Le marché des transmissions sans fil a été porteur dans les infrastructures de transport haut débit des réseaux mobiles et dans les liaisons haut débit des artères de transmission optique, ces deux domaines représentant environ 70 % du marché mondial. En 2005, Alcatel a capitalisé sur sa ligne de produits renouée, avec un portefeuille attractif de solutions IP et Ethernet intégrées au média de transport PDH et SDH. Le Groupe s'est également développé sur des nouveaux segments de marché liés aux réseaux de sécurité (contrôle des frontières, police et pompiers) et les diffuseurs de contenu télévisuels. L'ouverture d'un centre de R&D et d'exploitation en Chine en 2005 a favorisé l'accroissement des ventes en Asie grâce à une meilleure compétitivité.

Enfin, dans le secteur des entreprises, Alcatel a vu croître l'implantation de ses solutions de communication convergentes IP, a bénéficié d'une croissance continue des applications, y compris des centres d'appel et des communications unifiées, et a contribué à l'émergence, dans le monde entier, des services de communication gérés.

Grâce à ce dynamisme, et malgré une forte baisse des ventes dans le domaine des satellites, l'activité de communications privées d'Alcatel a enregistré une stabilité de ses ventes et une légère progression de sa profitabilité en 2005.

Services d'intégration : une demande de plus en plus forte

En 2005, les commandes pour des solutions intégrées ont augmenté fortement par rapport à 2004. Alcatel propose des services adaptés à des réseaux de communication multivendeurs et multitechnologies et personnalisés pour répondre aux besoins spécifiques du client. Alcatel peut prendre en charge – localement et à travers le monde – tout ou partie de la conception de réseau, la construction, l'intégration de systèmes et d'OSS (mise en service, assurance de services, facturation et service client), le déploiement, la sécurité, l'exploitation et la maintenance de réseaux. La croissance a été exceptionnelle dans les marchés verticaux et notamment dans le domaine du transport. Alcatel bénéficie d'une position forte sur ce marché. Étant présent à la fois dans les systèmes de signalisation ferroviaire et dans les solutions de communication, Alcatel peut exploiter toutes les convergences et les synergies entre les deux pour offrir des solutions plus innovantes et compétitives à ses clients.

D'autre part, le monde des opérateurs fixes subit une profonde mutation à travers la migration de leurs réseaux vers des architectures tout IP et l'introduction de services triple play. Grâce à une expertise combinée d'intégration de réseaux, d'intégration logicielle et d'opération de réseau, Alcatel a connu des développements importants sur le marché de la transformation des réseaux fixes. Alcatel a un positionnement d'intégrateur global, qui en outre des solutions de réseau haut débit et des applications triple play, intègre un portefeuille complet de solutions OSS intégrant des produits tiers de tout premier ordre et adaptés au système d'information de l'opérateur et une suite complète de services couvrant le cycle de vie du projet en entier. Alcatel aide l'opérateur à rationaliser l'exploitation du réseau à travers l'automatisation des activités critiques et des processus opérationnels et à optimiser l'environnement existant en sécurisant l'introduction de nouvelles technologies. De nouveaux contrats confirment la position de leader d'Alcatel dans ce domaine.

Signalisation ferroviaire : un marché en forte progression

Le marché des systèmes de signalisation ferroviaire est l'un des secteurs qui progresse le plus au sein de l'industrie des transports à travers le monde.

Que ce soit dans les transports ferroviaires grandes lignes ou urbains, la croissance est principalement tirée par le besoin de faire circuler de plus en plus de personnes et de marchandises sur les réseaux ferrés existants. Les solutions de signalisation permettent d'optimiser le trafic dans des conditions de sécurité maximale. Alcatel a gagné des parts de marché dans ce domaine, grâce à son offre qui est considérée comme l'une des plus avancées dans le monde.

En Europe, le transport fret et voyageurs grandes lignes subit une évolution majeure avec le déploiement de la nouvelle norme européenne de régulation de trafic, ETCS (European Train Control System) qui permet aux trains de franchir les frontières aisément et rapidement. L'année 2005 qui aura vu se concrétiser le déploiement des premières lignes ETCS a été une année faste pour Alcatel avec plusieurs mises en service de lignes Vienne/Budapest, Berlin/Leipzig et Madrid/Toledo. À plus long terme, Alcatel est partie prenante de 15 des 20 plus grands projets ETCS en cours.

Les transports urbains connaissent également une forte progression. L'accroissement de l'urbanisation à l'échelle mondiale crée de forts besoins de création de nouvelles lignes. De plus, les opérateurs font face à une

très forte progression du trafic sur les lignes existantes tout en éprouvant le besoin de moderniser leurs équipements et d'optimiser les coûts.

Pionnier et leader de la technologie CBTC (Communications-Based Train Control) qui permet d'augmenter la fréquence des trains en toute sécurité tout en réduisant les coûts d'exploitation et de maintenance, Alcatel est extrêmement bien positionné pour répondre à cette demande. Parmi les succès de l'année 2005, l'obtention du contrat pour le métro de Dubaï d'un montant de 250 millions de dollars, est le plus remarquable. L'année 2005 a été également marquée, entre autres, par la mise en service de l'extension de la ligne London City Airport de Dockland Light Rail mais également d'un système d'enclenchement électronique pour la RATP.

Satellites : Alcatel Alenia Space au cœur du programme Galileo

L'année 2005 restera avant tout marquée par le rapprochement des activités spatiales d'Alcatel et de Finmeccanica, aboutissant le 1^{er} juillet 2005 à la création d'Alcatel Alenia Space (67 % Alcatel et 33 % Finmeccanica) regroupant les activités industrielles et Telespazio (33 % Alcatel et 67 % Finmeccanica) pour ce qui concerne les services, sur lesquelles Alcatel et Finmeccanica exercent un contrôle conjoint.

Dans un contexte de marché encore difficile, Alcatel Alenia Space a enregistré un grand nombre de succès en 2005, notamment :

- la signature des contrats de satellites de communication Chinasat 6B (Chine), Thaicom 5 (Thaïlande) et Star One C2 (Brésil) ;
- le succès de la mission Huygens dans le domaine de l'exploration de l'univers ;
- le lancement de MSG2, deuxième des quatre satellites de météorologie de 2^e génération dont Alcatel est maître d'œuvre ;
- le déploiement du système de navigation EGNOS (European Geostationary Overlay System), précurseur de Galileo ;
- la signature du premier contrat industriel pour le développement du système de navigation par satellite européen Galileo ;
- la livraison des charges utiles du laboratoire expérimental Columbus qui sera intégré à la station spatiale internationale ;
- le lancement du satellite de télécommunications Syracuse 3A pour le compte du ministère de la Défense français.

À l'origine du programme Galileo, Alcatel Alenia Space est membre fondateur et actionnaire de référence de Galileo Industry (38 %), entité responsable du développement et du déploiement de la constellation de 30 satellites et du segment sol associé. Alcatel est de même au cœur de la future concession Galileo, opérateur du système et fournisseur des services à valeur ajoutée pour les secteurs des transports, de la sécurité, de la téléphonie mobile et des loisirs.

Enfin, seul groupe industriel au monde à maîtriser les technologies de l'information terrestres et par satellite, Alcatel est en position de force pour bénéficier de l'émergence attendue d'applications nouvelles telles que la télévision sur mobiles.

Solutions d'entreprises : accent sur la convergence IP

Les technologies IP continuant à être le moteur de la croissance et de l'innovation, les entreprises d'aujourd'hui déploient de plus en plus

des solutions qui traitent la voix et les données sur le même réseau. Les performances apportées par la combinaison d'un réseau IP sûr et d'applications de communications innovantes dynamisent les investissements dans les entreprises. Ces nouvelles solutions et applications IP convergentes permettent de réduire les coûts, d'améliorer la productivité des salariés et d'augmenter la satisfaction des clients des entreprises de toutes tailles.

En 2005, l'activité d'Alcatel pour les entreprises a concentré ses efforts sur la flexibilité des modèles de déploiements de ses solutions. La suite Alcatel de solutions de Communications Gérées (MCS) a pour objectif de proposer un large choix de modèles de déploiement, ce qui permet aux opérateurs et aux fournisseurs de services d'offrir aux entreprises des solutions innovantes sous forme de service. Grâce à l'accent mis par Alcatel sur la flexibilité en termes de déploiement et de prix, ses solutions de Communications Gérées changent fondamentalement la façon dont les entreprises vont pouvoir utiliser les technologies les plus récentes en matière de communications IP, en leur permettant de tirer le meilleur parti soit de solutions à demeure, soit de services gérés, facturés à l'utilisation. Ainsi, les offres MCS d'Alcatel permettent aux fournisseurs d'accès d'offrir à leurs

clients professionnels la possibilité d'ajouter ou de réduire des services et d'équilibrer les coûts entre les dépenses d'investissement (CAPEX) et les charges d'exploitation (OPEX).

Les points forts de la stratégie d'entreprise d'Alcatel en 2005 ont été :

- la mise en avant et l'investissement dans la téléphonie IP et les applications innovantes avec les communications unifiées ;
- un renouveau de la croissance de l'activité de réseaux de données, avec toute une gamme de solutions LAN, WLAN et WAN qui fournissent des niveaux inégalés de facilité de gestion, de disponibilité et de sécurité ;
- une stratégie de Solutions de Communications Gérées qui se développe et fournit une combinaison unique de technologies industrielles de pointe et de support à la mise en production, assurant ainsi le succès au fournisseur de service et la flexibilité à l'entreprise.
- tirer parti de la croissance de l'utilisation de l'IP dans les entreprises pour développer les ventes de centres de contact haut de gamme Genesys.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Depuis plusieurs années, Alcatel maintient un niveau d'investissement élevé en recherche et développement (autour de 12 % des revenus). En 2005, cet investissement représente 1,5 milliards d'euros. Pour en tirer le meilleur parti, les activités de R&D sont concentrées dans des domaines à fort potentiel d'innovation où le Groupe peut acquérir ou renforcer une position de leader.

En 2005, de nombreuses technologies issues des laboratoires de recherche sont venues enrichir l'offre de produits et solutions d'Alcatel.

- Dans les réseaux fixes d'accès large bande, de nouvelles technologies ont été mises sur le marché comme une nouvelle architecture de réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné appelée GPON permettant d'optimiser et de renforcer les services de télévision et de voix sur IP ou encore les premières expérimentations de terrain de la technologie sans fil WiMAX qui offre des débits équivalents à ceux des technologies filaires et dont Alcatel est l'un des pionniers, ont été réalisées avec succès.
- Dans le domaine de l'Internet et de l'optique, Alcatel a lancé en 2005, avec l'Alcatel 1850, le premier brasseur universel qui permet de traiter, sans limitation et de manière transparente, tous types de trafic qu'ils soient en mode « circuit » (celui de la téléphonie traditionnelle) ou en mode « données » (celui de l'Internet). Cette approche innovante a reçu le prix du meilleur produit de l'année décerné par *Light Reading*, magazine de presse spécialisé dans les télécoms.
- Alcatel a également enrichi son offre avec la création d'une solution IMS qui offre aux opérateurs et fournisseurs de services de nouvelles opportunités de création de services à valeur ajoutée pour les utilisateurs des réseaux fixes et mobiles.

L'année 2005 a également été riche en innovation grâce à l'accent mis sur les partenariats de R&D avec notamment un accord de collaboration global avec Microsoft. Celui-ci a permis le lancement d'une solution de services de télévision sur IP intégrés qui a déjà séduit plus de 30 opérateurs dans le monde. Alcatel a également conclu un accord avec

Sun Microsystems pour le développement d'une nouvelle génération d'équipements pour le cœur des réseaux mobiles. Enfin, Alcatel a renforcé son portefeuille dans les domaines des technologies Ethernet de classe opérateur avec l'acquisition de Native Networks, ou encore dans le domaine des terminaisons domestiques des réseaux triple play avec une prise de participation dans la société 2Wire.

Alcatel optimise sa capacité d'innovation grâce à une stratégie de création de pôles géographiques d'excellence, où se concentrent un important potentiel de croissance de marché, des talents scientifiques et techniques reconnus, ainsi qu'un environnement universitaire et industriel dense et dynamique.

- En France, Alcatel a mobilisé l'ensemble de ses centres de R&D pour être l'un des principaux contributeurs aux projets collaboratifs lancés dans le cadre des « Pôles de Compétitivité » et de l'Agence de l'Innovation Industrielle.
- À l'international, plusieurs pôles de R&D ont été renforcés selon le double critère de la compétence locale et du positionnement sur les marchés les plus porteurs avec la création de nouveaux centres de recherche. En Russie, Alcatel a ouvert un centre de R&D à Saint-Petersbourg et un centre 3GRC (3G Reality Center) à Moscou, destinés à supporter l'offre de produits en Russie et dans les pays du CIS (Commonwealth of Independent States) pour les réseaux mobiles, la télévision sur IP et les solutions pour les entreprises. En Inde, Alcatel a créé le centre de recherche « C-Dot Alcatel Research » en commun avec le gouvernement indien, pour le développement de nouvelles solutions de communication haut débit pour les pays en voie de développement basées sur les technologies WiMAX.

Enfin, des efforts majeurs ont été réalisés pour optimiser la qualité, l'efficacité et la valorisation des activités de R&D :

- un nouveau programme de R&D, appelé « Internal Ventures » a été mis en place qui s'inspire des principes de fonctionnement et d'organisation des start-up.

- Les initiatives prises ces dernières années pour améliorer constamment la qualité et la fiabilité du développement des produits et d'en réduire le coût portent leur fruits. A titre d'exemple, la durée moyenne des projets de développement est réduite depuis deux ans de plus de 10% chaque année.
- Dans le domaine de la normalisation des télécommunications, Alcatel est l'un des acteurs majeurs. En 2005, plus de 300 experts ont participé activement à une centaine de groupes de normalisation dont plusieurs présidences de groupe de travail, contribuant ainsi à préparer le succès commercial des technologies innovantes et à en assurer la pérennité.
- En matière de propriété intellectuelle, Alcatel a déposé en 2005 plus de 700 brevets, et dispose désormais d'un portefeuille de plus de 18 000 brevets dans le monde. A noter une croissance des inventions et des dépôts de brevets dans les domaines des plate-formes de services et des nouvelles applications de télécommunication (télévision sur IP, convergence fixe/mobile etc). Un effort accru a été aussi réalisé sur la protection de la propriété intellectuelle en Chine, en Inde, en Russie et dans d'autres pays émergents. Enfin Alcatel développe son offre de licence de brevets et de technologies qui génère des revenus en croissance.

GESTION DES RISQUES

Les assurances font partie intégrante de la politique proactive de gestion des risques mise en œuvre par Alcatel. Cette politique vise à la protection de ses salariés, de ses actifs et de l'environnement, tout en assurant la continuité et le développement de ses activités.

Cet engagement est formalisé par les « Polices » signées par le Président et applicables à l'ensemble du Groupe :

- la « Police pour la Maîtrise des Risques », publiée le 30 novembre 1999 et mise à jour le 1^{er} décembre 2004 ;
- la « Charte de l'Environnement », dont la dernière mise à jour date du 30 novembre 1999.

Une « Police Assurance » et une « Police d'Ingénierie des Risques », deux documents initiés le 30 novembre 1999 et mis à jour le 1^{er} décembre 2004, définissent et détaillent les processus applicables.

Ces processus associent :

- une cartographie des risques qui reflète un processus permanent d'identification et de quantification des risques, en particulier ceux spécifiques aux activités d'Alcatel et à leur évolution ;
- une politique de prévention et de contrôle des risques, afin de minimiser leur fréquence et de limiter l'ampleur de ceux qui se matérialisent ;
- des études d'impact sur les activités, menées à chaque niveau de l'organisation du Groupe, pour évaluer les impacts d'aléas potentiels affectant ses processus industriels et ses ressources ;
- une gestion de continuité des opérations, appuyée sur les études d'impact, qui définit en amont les mesures à prendre pour assurer dans un cadre défini à l'avance un prompt retour à la normale des opérations après un incident ;
- une approche coordonnée et à un coût maîtrisé du transfert, ou de leur financement par d'autres méthodes, des risques non conservés.

La gestion des risques, centralisée au niveau du Groupe, est confiée à une équipe dédiée, la DAGRI (Direction des Assurances et Gestion des Risques Industriels) rattachée à l'Administration Générale. Sa mission consiste à définir, communiquer et mettre en œuvre la politique de gestion des risques. Un rapport d'activité est édité chaque année et communiqué à la Direction d'Alcatel, dont le comité exécutif.

Cartographie

La carte des risques mise à jour régulièrement, et au moins une fois par an, est le fondement de la politique de gestion des risques. Elle s'appuie à la fois sur l'étude de la sinistralité du Groupe (en termes de fréquence et de sévérité) et l'analyse des risques catastrophiques du reste de l'industrie, complétées par des interviews des Divisions opérationnelles permettant d'identifier les risques opérationnels auxquels elles sont exposées. Une modélisation des risques permet de définir les expositions moyennes et maximales, avec le degré de confiance souhaité.

Cela permet de prévenir les risques significatifs qui pourraient affecter les actifs du Groupe, tangibles et intangibles, et d'optimiser l'équilibre entre la réduction/rétention des risques et leur financement/transfert quand cela est jugé nécessaire.

Prévention des sinistres/risques industriels

Le Groupe poursuit sa politique d'audit et d'examen de ses sites afin de détecter les anomalies éventuelles et de mieux prévenir l'exposition future à certains risques. En France, aucun des sites d'Alcatel n'est directement concerné par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Un processus d'ingénierie RHP (Risque Hautement Protégé) est mis en œuvre pour les dommages matériels, selon les normes internationales reconnues, dans les principales implantations dans le monde entier. Il s'appuie sur un programme de visites régulières de tous les sites industriels d'une valeur supérieure à 5 millions d'euros, menées par un consultant spécialisé externe (Global Risk Consultants). Elles ont débuté en 1987 et n'ont cessé d'être améliorées depuis.

Ainsi, 81 visites ont été réalisées en 2005, permettant d'amener 84 % (88 % en excluant les activités d'Alenia intégrées dans le programme en 2005) de la valeur totale assurée au niveau de protection souhaité RHP, contre 42 % en 1987. Des programmes de prévention des risques sont également mis en œuvre pour les autres domaines de risques, particulièrement le transport, les chantiers et la responsabilité civile.

Plans de continuité

En 2005 le Groupe a lancé un programme de mise en œuvre de plans de continuité à destination des Divisions opérationnelles et des Régions opérationnelles.

La démarche, centrée sur la satisfaction du client interne et externe, s'appuie sur des études d'impact sur les activités qui, au travers d'un processus d'approbation et d'arbitrage, débouchent sur des plans d'action de réduction des risques ou de migration des activités critiques.

Les résultats en sont une identification des points clés des opérations, la réduction des vulnérabilités, la mise en place de dispositifs de reprise des activités, ainsi que des opportunités de croissance des activités.

Risques liés à l'environnement

Un processus d'ingénierie interne, mis en œuvre sur les principaux sites de production dès 1992, a permis d'anticiper les exigences de la norme internationale ISO 14001, publiée en 1996 et concernant les systèmes de management de l'environnement. À fin 2005, 19 sites répartis dans huit pays ont reçu une certification externe selon cette norme.

Dans le cas de cessions ou d'acquisitions, il est procédé par des consultants externes, à des évaluations environnementales des différents sites.

Des évaluations ont été menées en 2005 à l'occasion de combinaison des activités d'Alcatel et de Finmeccanica.

Par ailleurs, Alcatel s'appuie sur un réseau d'experts à travers le monde pour anticiper toute nouvelle réglementation environnementale pouvant affecter les équipements et les marchés du Groupe. En 2004, Alcatel a mis en place deux projets pour, d'une part doter les unités des moyens nécessaires à une mise en œuvre efficace de la directive européenne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques dès son entrée en application le 13 août 2005, et, d'autre part, assurer la mise en conformité des produits du Groupe à la directive européenne limitant l'utilisation de certaines substances dangereuses à son entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006.

Les dépenses engagées par Alcatel pour prévenir les conséquences des risques liés à l'environnement et les provisions et indemnités pour litiges environnementaux ne sont pas considérées comme significatives.

Assurances

La mise en œuvre coordonnée de la cartographie et de la politique de prévention des sinistres permet de soigneusement :

- définir le niveau approprié de rétention des sinistres au sein du Groupe, par l'intermédiaire d'Électro Ré, sa filiale consolidée de réassurance basée au Luxembourg. Au moyen de divers programmes de réassurance, spécifiques ou concernant les risques catastrophiques, le niveau de rétention est limité à 15 millions d'euros par événement, avec un agrégat de 32 millions d'euros pour 2005 ;
- organiser de manière coordonnée et à un coût maîtrisé le transfert, ou la mise en place de couvertures alternatives, des risques qui ne sont pas conservés et sont transférés au marché de l'assurance/réassurance.

Toutes les couvertures sont centralisées par la DAGRI, à l'exception de quelques polices locales obligatoires pour répondre aux exigences réglementaires, principalement pour les assurances de personnes et les flottes automobiles. Elles s'appliquent à toutes les sociétés contrôlées à 50 % et plus par Alcatel. Les opérations de cession et d'acquisition font

l'objet d'une attention particulière, la politique consistant à appliquer les programmes d'assurance aux sociétés récemment acquises à leur date d'intégration, moyennant des accords spécifiques tant qu'elles ne se conforment aux standards du Groupe, et à en retirer les sociétés cédées à la date de leur cession.

Depuis le 1^{er} janvier 2004 un programme intégré unique est placé, pour une durée de trois ans, auprès d'un panel limité de re-assureurs et assureurs multilignes, dont la solvabilité est contrôlée continuellement. Ce programme intègre les différentes lignes suivantes : dommages directs et pertes d'exploitation, responsabilité civile générale et produits, responsabilité professionnelle, responsabilité civile produits aéronautiques et spatiaux, transport, installation, responsabilité des dirigeants, responsabilité fiduciaire, fraude et détournement. Pour des raisons de confidentialité, quelques couvertures ne sont pas listées ci-dessus.

Les autres couvertures sont placées au cas par cas auprès d'assureurs de premier rang, dont la solvabilité est aussi soigneusement contrôlée.

Tous les assureurs et re-assureurs impliqués dans le transfert du risque sont en effet régulièrement évalués par « A.M. Best Financial Strength Ratings ». Au minimum une note A- (Excellent) est exigée, avec une tolérance pour B2+ (Très Bon), et le remplacement d'assureurs/re-assureurs dont la note est dégradée est contractuellement possible.

La limite de couverture est de 1 600 millions d'euros pour le dommage/perte d'exploitation, supérieure au sinistre maximal identifié pour la Groupe. En raison de l'implantation géographique des activités d'Alcatel, la couverture « terrorisme » n'est achetée que là où elle est localement obligatoire. Pour la responsabilité, civile la limite de couverture générale égale le scénario catastrophe identifié par la cartographie des risques, à savoir 500 millions d'euros.

L'adéquation des couvertures est constamment vérifiée par la mise à jour de la carte des risques du Groupe et par leur comparaison avec les couvertures des concurrents d'Alcatel, et des améliorations sont négociées quand nécessaire. Il n'est toutefois pas possible de garantir que les sinistres réels ne pourront pas excéder les scénarios catastrophes, ni qu'ils ne pourront pas tomber dans les exclusions des polices d'assurances, en raison de l'absence ou du manque de capacité des couvertures disponibles sur le marché de l'assurance/réassurance.

Risques généraux liés aux marchés d'Alcatel

Alcatel sert à la fois les marchés des opérateurs de télécommunications et ceux des entreprises et des grandes institutions.

Le marché des systèmes et solutions de télécommunications pour les opérateurs, sur lequel Alcatel occupe une place de tout premier ordre, est un marché cyclique quoique les besoins en télécommunications soient loin d'être satisfaits au plan mondial. À ce titre, les investissements en systèmes et solutions de télécommunications peuvent connaître d'importantes fluctuations, à la fois en termes de budget global et par type de technologies.

Dans l'ensemble, l'année 2005 a été caractérisée par une reprise des investissements des grands opérateurs mondiaux de télécommunications après une année de stabilisation. La demande a été très soutenue pour certaines solutions comme les routeurs de technologie IP ou les solutions d'accès radio mobiles. Globalement, la pression tarifaire exacerbée par l'environnement concurrentiel a effacé en partie les gains en volume.

Grâce en partie à une politique d'investissements prudente depuis 2001, les grands clients opérateurs du Groupe ont désormais retrouvé une très large aisance financière, comme en témoignent leurs flux de trésorerie

considérables. Dans ce contexte, le maintien ou l'accélération de la croissance des revenus du Groupe dépendront principalement de la vitesse avec laquelle les opérateurs décideront d'étendre et de moderniser leurs réseaux de télécommunications fixes et mobiles pour répondre à la demande finale de nouveaux services – et des technologies qui seront choisies à cet effet.

Au-delà des ventes d'équipement, Alcatel a poursuivi en 2005 sa stratégie visant à accroître ses ventes dans les logiciels et les services à valeur ajoutée, qui sont des marchés moins mûrs mais à très fort potentiel de croissance. Enfin, en termes de clients, Alcatel a renforcé son offre à destination des entreprises et des opérateurs dits privés, qui déploient un réseau de télécommunications à usage interne, sans abonnés. Ce secteur très dynamique est composé de clients présents dans l'industrie du transport, de l'énergie, de la défense, des collectivités locales, etc. Au-delà de ces risques spécifiques au secteur des télécommunications, les marchés du Groupe sont exposés à des risques qui s'inscrivent dans le cadre de la mondialisation accrue des économies, dont notamment : les risques de change et la concurrence internationale (entre opérateurs et entre fournisseurs de solutions de télécommunications). S'y ajoutent les aléas liés à la situation économique et politique de certains pays dans lesquels le Groupe opère ou éventuellement à la situation financière de certains clients. Face à cette situation, Alcatel pratique une politique prudente de gestion des risques et de diversification de l'exposition aux différents marchés et clients. Dans la mesure du possible, le Groupe cherche aussi à sécuriser des financements de projets auprès de la communauté financière ou d'agences de crédit export chaque fois que cela s'avère souhaitable.

Risques pays

Alcatel opère dans plus de 130 pays. Certains pays sont plus exposés que d'autres à des risques politiques ou économiques tels que les déficits budgétaires, le taux de croissance, l'inflation ou les taux d'intérêts. Ces éléments sont susceptibles de modifier l'activité du Groupe et sa profitabilité dans certains pays. Toutefois, Alcatel a une politique active de couverture de ces risques de taux et de change (voir note 28 aux états financiers). Par ailleurs, la grande diversité géographique des activités du Groupe limite les risques liés à un pays en particulier.

Risques couverts par le Groupe

Alcatel gère de façon proactive les risques liés à son activité pour l'ensemble des filiales contrôlées à 50 % et plus. Une équipe centralisée détermine, communique et met en pratique la politique du Groupe en matière d'ingénierie des risques et d'assurance. Dans ce domaine, sa filiale consolidée de réassurance, Électro Ré, organise à l'échelle du Groupe la conservation des sinistres de fréquence, et ne transfère que les risques majeurs au marché mondial de l'assurance/réassurance. Ce transfert, ainsi que la protection de la rétention d'Électro Ré, s'effectuent dans le cadre de divers programmes de récession pluriannuels et multilignes.

Ce dispositif permet de mutualiser les risques entre les différentes filiales du Groupe et de contrôler le niveau des primes d'assurance tout en optimisant les niveaux des couvertures.

RESSOURCES HUMAINES

Effectifs 2005

Au 31 décembre 2005, les effectifs d'Alcatel se composent de 57 699 salariés à travers le monde, principalement en Europe (55 718 salariés en 2004, 60 486 en 2003, 75 940 en 2002).

Les tableaux ci-dessous donnent la répartition géographique des salariés sur 4 ans tout en tenant compte de la cessation des activités suivantes :

- en 2002, activités de distribution commerciale et micro-électronique ;
- en 2003, activités composants optiques et batteries (SAFT) ;
- en 2004, activités de téléphones mobiles, de fibres optiques et d'alimentation électrique.

En tenant compte de ces cessations et à périmètre comparable, le nombre de salariés était respectivement de 56 690 en 2003 et 66 481 en 2002.

Le calcul du nombre total de salariés du Groupe et la répartition par activités se font en prenant en compte 100% des effectifs des sociétés entièrement consolidées et, pour les autres filiales, un pourcentage équivalent au niveau de participation d'Alcatel dans ces filiales est appliqué. (Note 36 des comptes consolidés).

La répartition par zone géographique est donnée avant et après prise en compte des filiales proportionnellement consolidées, dont le détail est mis en évidence dans la colonne « Impact de la consolidation proportionnelle ».

Cet impact découle de la constitution de deux joint-ventures avec Finmeccanica dans l'activité spatiale (Note 3 des comptes consolidés).

	Communications fixes	Communications mobiles	Communications privées	Autres	Total Groupe
2002	31 342	13 966	20 467	706	66 481
2003	23 461	13 355	19 282	592	56 690
2004	18 446	15 350	21 367	555	55 718
2005	17 311	17 700	22 138	550	57 699

Ressources humaines

	France	Allemagne	Reste de l'Europe	Asie-Pacifique	Amérique du Nord	Reste du monde	Total Groupe
2002	20 275	7 698	16 788	8 271	9 799	3 650	66 481
2003	17 206	6 736	12 502	8 110	8 811	3 325	56 690
2004	16 161	5 951	11 918	8 338	8 783	4 567	55 718
2005 avant impact de la consolidation proportionnelle	16 037	5 288	14 108	9 109	9 009	6 094	59 645
Impact de la consolidation proportionnelle	(1 362)	-	(584)	-	-	-	(1 946)
2005 après impact de la consolidation proportionnelle	14 675	5 288	13 524	9 109	9 009	6 094	57 699

Au 31 décembre 2005, le nombre de travailleurs temporaires est de 1 568.

Ci-dessous les principaux mouvements de salariés :

- en France, la reconversion des activités du site d'Illkirch (ABS) vers deux entreprises locales (Asteel et Oristano) et le transfert du site d'Alcatel Alenia Space situé à Valence au groupe Safran ;
- au niveau global, le transfert des activités d'alimentation électriques (convertisseurs) à Ripplewood investment implique 1 300 employés dans 16 pays à travers le monde ;
- par ailleurs, la société a confirmé sa volonté de poursuivre ses efforts dans la R&D en maintenant des pôles de compétences forts en Europe de l'Ouest et en développant de nouveaux centres de R&D en Europe de l'Est (Russie, Roumanie) et en Asie (Inde, Chine).

Gérer la performance au niveau mondial

Grâce au déploiement mondial du programme « Global Performance Management » en 2005, tous les ingénieurs et cadres d'Alcatel disposent aujourd'hui d'un outil électronique commun leur permettant de gérer leur performance et de faciliter la réflexion sur leur développement professionnel. Les entités locales d'Alcatel ont eu un rôle majeur à jouer en termes de communication et de formation pour assurer le succès du déploiement de l'outil.

Le programme « Global Performance Management » aide les cadres à définir des objectifs clairs et cohérents, à mesurer l'évolution professionnelle et à promouvoir le dialogue. Il leur offre la possibilité de disposer d'un langage commun dans l'ensemble du Groupe. Grâce au perfectionnement du dispositif, le management d'Alcatel peut s'assurer de façon optimale que les besoins de développement des salarié(e)s correspondent aux attentes du marché.

Sur l'ensemble des cadres et ingénieurs ayant bénéficié d'un entretien professionnel avec leur hiérarchie pendant le cycle annuel de gestion de la performance, plus de 70% se sont vu offrir des opportunités d'aide au développement professionnel, notamment du mentoring, du coaching ou des formations.

L'objectif est de définir des plans de développement et de formation, pour tous les ingénieurs et cadres, au cours des entretiens individuels annuels d'ici à fin 2008.

Former les futures générations de dirigeants

Différentes procédures ont été mises en place pour gérer le développement des talents chez Alcatel. La principale est l'organisation d'entretiens de développement professionnel donnant lieu à la définition de plans de carrière visant à mettre en adéquation attentes professionnelles et besoins du Groupe.

Le processus d'évaluation à 360 degrés ainsi que les centres d'évaluations constituent des outils utilisés par le Groupe pour aider les salariés dans la compréhension de leurs besoins de développement. Avec l'aide d'un professionnel, ils examinent les résultats de ces évaluations pour construire des plans de développement de carrière identifiant les actions à mettre en œuvre pour répondre aux aspirations professionnelles.

Renforcer la formation dans les domaines clés

Les ventes et le marketing constituent des domaines prioritaires en terme de formation pour soutenir la stratégie du Groupe. En 2005, le Groupe a concentré ses efforts sur la qualification des responsables de projets et de lignes de produits. Le succès du programme intégré de développement, mis en place en 2004 pour aider les forces de vente d'Alcatel, a conduit à son extension pendant l'année 2005. Pour optimiser le soutien aux équipes de vente commerciales et techniques, les programmes de qualification demeurent essentiels dans l'offre de formation d'Alcatel. Un nouveau programme a été mis en place pour renforcer la qualification des chefs de produit à l'aide des outils et méthodes les plus performants.

Avec ses 15 centres de formation à travers le monde, Alcatel Université propose aux salariés et clients du Groupe des services de formation flexibles et variés. Les cours peuvent être suivis dans des salles de classe traditionnelles, en e-learning, ou en « virtual learning », c'est-à-dire en reliant entre eux les étudiants via une connection internet ou intranet et un système de « web-conference ».

Grâce à des initiatives prises en commun par le réseau d'universités Alcatel et des organismes locaux, l'utilisation de l'e-learning a augmenté de 70% en 2005 et représente aujourd'hui 22% de l'ensemble des heures de formation des salariés, contre 13% en 2004. Cette hausse est principalement due à l'inclusion de modules de e-learning supplémentaires dans les programmes à grande échelle tels que les certifications techniques destinées aux supports de ventes, les certifications en gestion de projet et les modules de formation sur les questions éthiques.

La diversité chez Alcatel

Comme indiqué dans sa charte sociale, « Alcatel est un Groupe international attaché à la diversité, à la tolérance et à l'égalité des chances pour tous. » Pour concrétiser cet engagement, Alcatel a pris des initiatives dans les domaines de la diversité culturelle et de la mixité. En 2005, en signant la « Charte de la Diversité dans l'entreprise » en France, le Groupe a réaffirmé une nouvelle fois sa volonté de promouvoir la diversité au sein de ses équipes.

L'engagement d'Alcatel pour plus de diversité culturelle est une conséquence naturelle de la composition multinationale de ses équipes. En 2004, Alcatel a conclu un partenariat avec l'AIESEC, une organisation étudiante à but non lucratif présente dans un réseau de plus de 800 universités à travers

le monde. Un programme pilote initié en 2005 a permis à Alcatel d'attirer de nouveaux talents et d'enrichir ainsi la diversité culturelle des équipes. Le contrat de partenariat a été reconduit pour 2006 afin d'étendre le programme à d'autres unités d'Alcatel à travers le monde.

L'amélioration de la diversité hommes-femmes est considérée par le Groupe comme un impératif économique et constitue à ce titre une priorité. Le Président-directeur général d'Alcatel, Serge Tchuruk, a lancé en 2005 l'initiative "Les femmes et le leadership" afin de promouvoir un rééquilibrage hommes-femmes au sein des postes de direction du Groupe. Dans cette perspective, un plan d'action a été mis en place. Il comprend en particulier l'organisation de réunions de sensibilisation à la diversité hommes-femmes destinées au management, la création d'un forum de discussion dédié sur l'intranet du Groupe et la promotion de réseaux de femmes internes et externes. Des outils spécifiques ont par ailleurs été développés pour soutenir le développement professionnel des femmes, dans le domaine de la formation, du mentoring et du coaching.

Le projet Montaigne

Le 24 janvier 2006, Alcatel a présenté un projet de regroupement de ses activités en région parisienne sur deux sites : Nieuport à Vélizy (Yvelines) et Villarceaux à Nozay (Essonne), qui accueilleront, à terme, chacun près de 3 000 personnes.

Le site de Nieuport sera principalement dédié aux activités clients et aux fonctions supports. Le centre de Villarceaux, orienté recherche et développement, deviendra l'un des principaux centres de R&D d'Alcatel dans le monde.

Les transferts de salariés, qui concernent environ 2 500 personnes, s'effectueront d'ici fin 2007.

DONNÉES SOCIALES

Les données présentées ci-dessous, conformément à l'article L. 225-102-1 al. 4 du Code du commerce, couvrent les unités françaises d'Alcatel, représentant 99 % des effectifs du Groupe en France à fin décembre 2004 et 98 % à fin 2005.

Variation de périmètre

Entre 2004 et 2005 il faut noter que les établissements Alcatel Space de Valence (activité électronique embarquée) et de Kourou (activité stations sol/lancement) sont sortis du périmètre, l'établissement de Valence ayant été repris par Safran, et celui de Kourou ayant été transféré à Telespazio (ASSO).

Par ailleurs, la société Right Vision a été intégrée au sein d'Alcatel Business Systems.

Enfin, les plans de sauvegarde de l'emploi annoncés au cours de l'année 2004 (Alcatel CIT, ABS, Alcatel Space) se sont déroulés au cours de l'année 2004 et se sont achevés en 2005.

L'ensemble de ces points expliquent les principales variations constatées entre 2004 et 2005.

Emploi

a) Effectifs

	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Effectifs inscrits	16 036	15 971	18 519
Effectifs permanents	13 109	13 669	17 222
Nombre de salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) au 31 décembre*	34	51	279

*À l'exception des contrats d'alternance

Données sociales

b) Embauches

	2005	2004	2003
Nombre d'embauches sous contrat à durée indéterminée (CDI)	1 266	409	205
Dont mutations au sein du Groupe	532	260	175
Dont recrutements externes	734	149	44
Nombre d'embauches sous contrat à durée déterminée	212	216	224
TOTAL	1 478	625	443

L'essentiel des embauches en 2003 et 2004 est constitué de mobilités entre les entités du Groupe. En 2005 il y a eu 1 478 embauches, dont 86 % sous la forme d'un contrat à durée indéterminée ; les recrutements externes représentant 64 % et les mutations Groupe 36 %.

c) Départs

	2005	2004	2003
Démissions et fin de période d'essai	138	106	122
Fin de CDD	183	137	64
Dont CDD transformés en CDI	40	12	3
Autres départs dont cessions, transferts et licenciements	1 092	3 067	5 521
TOTAL	1 413	3 322	5 710

Le nombre de départs en France résulte principalement de la cession des activités suivantes :

- vente de l'activité électronique embarquée Alcatel Space – Valence (148 salariés), à Safran ;
- transfert de l'activité stations sol Alcatel Space – Kourou (229 salariés), à Telespazio (ASSO) ;
- les départs résultent également de plans de restructuration qui ont été mis en œuvre en 2004 de façon concertée avec les représentants du personnel des unités concernées et qui se sont terminés en 2005.

Les actions de restructuration ont touché les unités suivantes : Alcatel CIT, Alcatel Space et Alcatel Business Systems. Pour cette dernière, des

reclassements collectifs ont été mis en œuvre pour 272 salariés de la Direction Industrielle du site d'Alcatel Business Systems à Illkirch, avec les entreprises Asteel Développement et Oristano.

Organisation du temps de travail

a) Durée du temps de travail

La loi sur la réduction du temps de travail (35 heures) est appliquée dans tous les sites d'Alcatel en France suivant les modalités négociées avec chaque entité.

	2005	2004	2003
Nombre de salariés travaillant à temps partiel	1 203	1 275	1 207

b) Absentéisme

(en jours)	2005	2004	2003
Absences pour maladie	51 200	62 595	100 579
Absences à la suite d'accident du travail	1 701	2 270	4 593
Absences à la suite d'accident du trajet	1 046	875	1 487
Absences pour maternité	18 425	21 030	31 366
Absences pour grève	806	365	1 287
Autres absences	16 955	22 071	17 314
TOTAL DES JOURS	90 133	109 206	156 626

La baisse du nombre de jours totaux liés à l'absentéisme est essentiellement due à la diminution des effectifs moyens, le taux d'absentéisme de 2,42 % étant constant par rapport à 2004.

c) Chômage partiel

	2005	2004	2003
Nombre de salariés mis en chômage partiel	0	0	565
Nombre de jours de chômage partiel indemnisés	0	0	10 499

Rémunérations

La croissance de la rémunération mensuelle moyenne entre 2004 et 2005 résulte principalement de la politique salariale mise en place au cours de l'année 2005 et des effets induits par la sortie du périmètre des sites de Valence et Kourou qui modifie le poids relatif des catégories de personnel d'une année sur l'autre. En effet, par l'effet de ces opérations de structure, les effectifs cadres se sont accrus de 6 % alors que les effectifs non cadres ont diminué de 11 %.

En matière de recrutement et de rémunération, Alcatel mène une politique équitable et raisonnée fondée sur le mérite des salariés sans distinction de sexes, de cultures ou d'origines, conformément aux engagements figurant dans la Charte Sociale du Groupe et à la Charte de la Diversité dans l'Entreprise, datant de novembre 2005. Alcatel s'efforce aussi de garantir à ses salariés des conditions de rémunérations compétitives. Gérée de façon décentralisée, la politique de rémunération tient compte des spécificités locales de chaque unité. Elle vise notamment à maintenir une attractivité suffisante pour recruter des spécialistes de haut niveau.

(en euros)

	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Rémunérations mensuelles moyennes	4 683	4 449	3 655

Relations sociales

a) Le Comité de Groupe Européen

Mis en place en 1997, le Comité de Groupe Européen pour l'Information et le Dialogue Social d'Alcatel (ECID) se réunit, au minimum deux fois par an. En cas de besoin et selon l'actualité du Groupe, des réunions intermédiaires et spécifiques sont organisées avec le Bureau de l'ECID composé de représentants des 5 pays Européens où le Groupe est le plus présent (France, Allemagne, Belgique, Italie, Espagne). En 2005, le bureau a été réuni à deux occasions afin d'aborder la politique du Groupe en matière de R&D, les 14 et 15 juin 2005 et le 30 novembre ainsi que le 1^{er} décembre 2005.

Par ailleurs, au printemps 2005, une vingtaine de membres de l'ECID se sont rendus en Chine afin notamment de visiter le site d'Alcatel à Shanghai ainsi que ceux d'entreprises du secteur concurrentiel (TCL à Huizhou, Huawei et ZTE à Shenzhen). Ce voyage d'une semaine a également permis à la délégation de l'ECID de rencontrer les missions économiques françaises de Shanghai et de Canton ainsi que des responsables des syndicats de Chine à Beijing.

b) Le comité de Groupe France

Le comité de Groupe France d'Alcatel, créé en 1983, est l'instance représentative du personnel de l'ensemble des activités d'Alcatel en

France. Il est composé de 30 membres titulaires et d'autant de suppléants désignés par les organisations syndicales parmi les élus de CE ; siègent également dans cette institution les 5 représentants syndicaux centraux des organisations syndicales centrales françaises représentatives au niveau du Groupe en France. Le nombre de délégués de chaque syndicat est proportionnel au nombre de voix obtenues aux élections CE selon les trois collèges électoraux. Il se réunit deux fois par an ; en 2005, les réunions plénières se sont tenues le 28 juin et le 16 décembre.

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Dans les entreprises de haute technologie électronique, les problématiques de sécurité au travail sont relativement limitées. Cependant, certains risques spécifiques demandent une attention particulière dans le secteur des télécoms. Avec des partenaires français, comme EDF, RTE, TDF et les opérateurs de réseaux mobiles, Alcatel met ainsi son expérience en commun pour harmoniser les recommandations concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques. Cette collaboration a donné naissance à un guide de recommandations professionnelles approuvées par l'Union Technique de l'Électricité et de la Communication (UTECH).

Formation

	2005	2004	2003
Nombre de salariés formés	9 205	10 142	11 172
Nombre d'heures de stage rémunérées	350 842	405 987	429 243

Le nombre de salariés formés et le nombre d'heures de stage rémunérées sont en diminution en valeur absolue. Cela est en corrélation avec la diminution de l'effectif moyen en 2005.

Handicapés

	2005	2004	2003
Nombre de personnels handicapés	198	231	301

La diminution du nombre de personnels handicapés s'explique par la cession des établissements de Valence et de Kourou d'Alcatel Space (- 11 salariés handicapés), ainsi que de la fin du Plan de Sauvegarde de l'Emploi de l'établissement d'Illkirch d'Alcatel Business Systems (- 21 salariés handicapés).

Importance de la sous-traitance

	2005	2004	2003
Nombre de travailleurs temporaires moyen par mois	774	902	183
Nombre de stagiaires (conventions de stage)	509	517	1 193

Alcatel Space, Alcatel Submarine Networks, Alcatel CIT et Alcatel Vacuum Technology ont fait appel au cours de l'année 2005 à des intérimaires techniciens ou ouvriers pour finaliser des commandes de satellites, des commandes à l'export et des commandes exceptionnelles de câbles grandes liaisons.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis plus de dix ans, Alcatel s'attache à agir en acteur responsable dans le domaine économique, social et environnemental.

La stratégie du Groupe s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Elle repose sur un ensemble de textes fondateurs qui définissent ses valeurs et principes éthiques. Ce corpus de chartes a été progressivement étendu et constitue aujourd'hui un socle sur lequel le Groupe prend appui pour progresser toujours plus dans les domaines clés du développement durable.

Alcatel s'attache également à mettre en œuvre et promouvoir les principes portés par les référentiels internationaux les plus en pointe dans le domaine éthique, social et environnemental, en particulier ceux du Global Compact des Nations unies.

Pour concrétiser cet engagement, le Groupe a nommé cette année un directeur de la conformité et de la déontologie. Ce dernier rend compte directement au Président-directeur général d'Alcatel et fait partie du Comité d'éthique. Il veille à la conformité des pratiques du Groupe aux lois et règlements internationaux, et aux règles de bonne conduite en matière de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires.

En 2005, Alcatel est entré dans les indices développement durable Dow Jones Sustainability Index, ASPI Eurozone et Ethibel. Sa cotation au FTSE4Good, effective depuis 2002, a été renouvelée.

Dialogue avec les parties prenantes

Cette année, Alcatel a continué à renforcer les échanges avec ses parties prenantes. Quelques exemples d'initiatives prises en ce sens :

- en devenant membre de la « Global e-Sustainability Initiative » (GeSI) qui réunit des opérateurs et équipementiers télécoms, le Groupe a confirmé sa volonté de renforcer la concertation sur les problématiques de développement durable avec l'ensemble des acteurs du secteur ;
- Alcatel a poursuivi ses rencontres régulières avec la communauté financière, en participant notamment à un roadshow à Londres avec des fonds d'investissement socialement responsable ;
- un DVD destiné à tous les agents d'Alcatel et consultants a été réalisé. Il met en particulier l'accent sur l'engagement d'Alcatel dans le développement durable et réaffirme sa volonté constante de lutter contre toute forme de corruption ;
- suite à l'enquête réalisée en 2004 auprès de ses principaux fournisseurs, le Groupe a engagé un dialogue individualisé avec chacun des fournisseurs évalués et, à l'issue de ce processus, mené quelques audits sur site.

Réduction de la fracture numérique

L'accès universel à l'information a été reconnu comme l'un des « Objectifs du Millénaire pour le Développement » définis par les Nations unies, à atteindre d'ici 2015 (Déclaration du Millénaire). Partenaire principal du Sommet de Tunis, Alcatel a affirmé son engagement à réduire la fracture numérique aussi bien dans les pays en voie de développement que dans certaines régions isolées des pays développés.

Dans cette perspective, Alcatel participe à de nombreux projets :

- « Connecter le monde » est un programme mondial multipartenaires lancé par l'Union Internationale des Télécommunications pour encourager de nouveaux projets susceptibles de réduire la fracture numérique. « Connecter le monde » compte 22 partenaires fondateurs parmi lesquels figurent Alcatel, d'autres grandes entreprises, des organisations intergouvernementales, des ONG et des États ;
- l'initiative « Digital Bridge » d'Alcatel vise à créer dans les pays émergents des partenariats avec les acteurs locaux en vue de développer des services et applications à forte valeur ajoutée et répondant aux besoins de la population locale :
 - à Makuleke (Afrique du Sud), Alcatel a lancé en coopération avec Manobi, un opérateur de services mobiles et Internet destinés aux zones rurales des pays émergents, et Vodacom, le principal opérateur de télécommunications d'Afrique du Sud, un projet pilote innovant pour permettre aux agriculteurs d'accéder en temps réel au cours des produits sur les marchés et de vendre leurs récoltes par SMS. À ce jour, 200 agriculteurs ont été formés à l'utilisation de ce service. L'objectif de ce projet est de les sortir de leur isolement et d'améliorer leur niveau de vie en palliant leur manque d'information et de compétitivité.
 - Alcatel a ouvert un « Espace Partenariat » à Tunis en décembre 2003 et un deuxième au Caire en septembre 2005. Ces centres d'incubation sont ouverts aux partenaires locaux sélectionnés sur la base de leur projets. Situés dans les locaux d'Alcatel, ces « Espaces Partenariat » sont des lieux essentiels pour favoriser les échanges et partager les savoirs et offrent aux partenaires d'Alcatel la possibilité de bénéficier de manière optimale des ressources et de l'expertise du Groupe.

Responsabilité sociale dans la chaîne d'approvisionnement

En 2005, Alcatel s'est attaché à renforcer l'engagement pris les années précédentes d'associer toujours plus ses fournisseurs et sous-traitants à la démarche développement durable du Groupe.

De fin 2004 à mi-2005, la Direction des achats d'Alcatel a mené une enquête auprès de 130 de ses fournisseurs dans le monde, représentant plus de 45 % du volume d'achat global du Groupe. L'objectif de cette évaluation, réalisée via l'envoi de questionnaires dédiés, était d'améliorer la compréhension par les fournisseurs des attentes d'Alcatel et d'établir une cartographie de leurs performances en matière de responsabilité sociale. Tout au long de ce processus d'enquête, Alcatel s'est attaché à maintenir une collaboration constante et un échange individualisé avec chaque fournisseur. À l'issue de ce processus de dialogue, six audits fournisseurs ont été menés sur site par des salariés d'Alcatel.

L'objectif de la Direction des achats est de vérifier, avant fin 2008, les performances de développement durable des fournisseurs représentant 70% du volume d'achat total d'Alcatel, soit environ 500 sociétés.

Environnement

La politique environnementale d'Alcatel repose sur la prise en compte de l'ensemble du cycle de vie des produits. À cet égard le Groupe s'attache à concevoir des solutions toujours plus respectueuses de l'environnement.

Réduction de la consommation d'énergie des équipements

À la fin de 2002, Alcatel s'était engagé à réduire la consommation énergétique de ses nouveaux produits de 20 % par an sur trois ans, soit environ 50 %. Fin 2005, la diminution sur trois ans était finalement de plus de 47 % par rapport à 2002, en très léger retrait par rapport aux objectifs annoncés, notamment en raison de l'accroissement des capacités et des fonctionnalités des produits en parallèle.

Fin de vie des équipements

Dès l'entrée en vigueur de la Directive « DEEE » sur les Déchets des Équipements Électriques et Électroniques (2002/96/CE), le 13 Août 2005, Alcatel a rendu opérationnel le dispositif préparé par le Groupe pour répondre pleinement aux obligations de cette réglementation sur le marché européen :

- les équipements sont désormais marqués en accord avec les exigences de la directive ;
- un prestataire de service assurant la collecte et le traitement des équipements en fin de vie a été sélectionné et mis à disposition des entités du Groupe ;
- une campagne d'information en interne a permis de sensibiliser l'ensemble des sites, les équipes de ventes et les entités juridiques ;
- Alcatel, en tant que producteur d'équipements, a été enregistré auprès des États membres européens pertinents, en conformité avec les différentes législations nationales.

Poursuite de la mise en conformité des produits à la directive RoHS

Le 1^{er} juillet 2006, l'entrée en vigueur de la directive européenne RoHS limitera l'utilisation de certaines substances, et notamment le plomb, dans la plupart des produits électroniques. Le Groupe a amplifié son effort en 2005 pour être en mesure de livrer au plus tard à cette date des produits conformes à la directive et présentant par ailleurs les garanties de fiabilité et de performances requises et attendues pour des équipements d'infrastructure de réseau de télécommunications.

La rapport développement durable est consultable en ligne sur le site www.alcatel.fr ou sur simple demande auprès du Service des Relations Actionnaires.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Indicateurs environnementaux

	Unités	2003	2004	2005	Périmètre 2005
Consommation d'énergie & émission de CO₂					
Consommation d'électricité	GWh	747	740	781	100 %
Consommation d'électricité par salarié	MWh	12,3	13,3	13,5	100 %
Consommation d'énergie fossile	GWh	310	251	272	100 %
Consommation d'énergie fossile par salarié	MWh	5,1	4,5	4,7	100 %
Consommation totale d'énergie, incluant vapeur/eau chaude et eau glacée	GWh	1 057	990	1081	100 %
Consommation d'énergie par salarié	MWh	17,5	17,8	18,3	100 %
Émissions indirectes d'équivalent CO ₂ dues à la consommation d'électricité	tCO ₂ ⁽¹⁾	264 000	236 397	241 648	100 %
Émissions indirectes d'équivalent CO ₂ par salarié	tCO ₂ ⁽¹⁾	4,4	4,2	4,2	100 %
Émissions directes d'équivalent CO ₂ dues à la consommation d'énergie fossile	tCO ₂ ⁽¹⁾	83 000	56 149	50 866	100 %
Émissions directes d'équivalent CO ₂ par salarié	tCO ₂ ⁽¹⁾	1,4	1	0,9	100 %
Émissions totales d'équivalent CO ₂ ⁽²⁾	tCO ₂ ⁽¹⁾	347 000	292 546	292 514	100 %
Émissions totales d'équivalent CO ₂ par salarié ⁽²⁾	tCO ₂ ⁽¹⁾	5,8	5,2	5,1	100 %
Eau et déchets					
Consommation d'eau potable	m ³	2 356 000	2 320 382	2 334 541	100 %
Consommation d'eau potable par salarié	m ³	39	42	40	100 %
Production de déchets dangereux	t	3 090	2 313	1 747	100 %
Production de déchets dangereux par salarié	kg	51	42	30	100 %
Pourcentage de déchets dangereux valorisé ⁽³⁾	%	86	64	55	100 %
Production de déchets non dangereux	t	24 620	24 289	21 242	100 %
Production de déchets non dangereux par salarié	kg	407	436	368	100 %
Pourcentage de déchets non dangereux valorisé ⁽³⁾	%	65	67	66	100 %
Autres émissions					
Solvants		Quantités négligeables, indicateur non pertinent et non consolidé			100 %
Hydrocarbures halogénés		idem			100 %
Rejets dans l'eau (métaux lourds)		idem			100 %
Divers					
Sites de production certifiés ISO 14001	%	50	65	60	100 %
Nouveaux produits objets d'écodéclaration	%	83	91	> 95	100 %
Volume d'achat couvert par une écodéclaration	%	65 ⁽⁴⁾	85	> 85	100 %

(1) tCO₂ : tonne équivalent CO₂(2) Les émissions de CO₂ dues à la consommation de vapeur/eau chaude et eau glacée ne sont pas comptabilisées

(3) Valorisé : ni mis en décharge ni incinéré sans récupération d'énergie

(4) Périmètre couvert : Europe

Indicateurs environnementaux : définition et méthodologie

Le périmètre de reporting 2005 inclut tous les sites hébergeant des salariés d'Alcatel, qu'ils soient en location ou propriété d'Alcatel. Les données sont consolidées au niveau du siège, à partir de 52 sites (49 en 2004) hébergeant plus de 300 salariés chacun, le total de ces sites représentant 81 % (79 % en 2004) de l'effectif du Groupe.

Pour couvrir 100 % du Groupe, une extrapolation est réalisée à partir de ratios par salarié.

Les données sont vérifiées et comparées avec les données historiques collectées depuis 1992.

Évolution 2005/2004

Cette année, pour la première fois, la consommation totale d'énergie prend en compte les achats de vapeur d'eau chaude et d'eau glacée. Cette évolution méthodologique explique en partie l'augmentation de la consommation totale d'énergie du Groupe.

Par ailleurs, suite aux recommandations des auditeurs externes en 2004, la part de la consommation de gaz dans la consommation totale d'énergie fossile a été mesurée de manière plus fine. Cette précision accrue permet d'expliquer la diminution des émissions totales de gaz à effet de serre observée.

Les quantités de déchets reportées ne prennent pas en compte les DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Ceux-ci font l'objet d'un plan d'action spécifique décrit dans le présent rapport.

La baisse du taux de certification ISO 14001 des sites de production vient de l'intégration de sites non certifiés faisant suite à des acquisitions.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Investissements

Les informations relatives aux principaux investissements pour les exercices 2005, 2004 et 2003 font l'objet de développements dans le document de référence sur l'exercice 2004 dans la partie Activités du Groupe, le Rapport Financier et dans la Note 3 en annexe aux Comptes Consolidés.

Sont repris dans le tableau ci-après les investissements majeurs réalisés sur ces trois derniers exercices ainsi que pour l'année 2006, les investissements décidés à ce jour et en cours de réalisation :

		Investissements 2005/2006
Janvier 2006	GMK, fournisseur de solutions voix en libre-service, extension de la position d'Alcatel sur le marché brésilien et en Amérique Latine	
Janvier 2006	Participation de 25 % dans 2Wire, pionnier dans les passerelles résidentielles complétant l'offre triple play d'Alcatel de bout en bout	
Mars 2005	Native Networks, fournisseur de solutions optiques de transport Ethernet	

		Investissements 2004
Janvier 2004	Acquisition de WaterCove networks (solutions de facturations des services mobiles)	
18 juin 2004	Alcatel et Finmeccanica forment une alliance dans le domaine spatial et créent le leader européen des infrastructures et des services satellitaires (finalisation en juillet 2005) ;	
Juillet 2004	MNC, société suisse de solutions vidéo mobiles	
Septembre 2004	eDial pour solutions Entreprises	
Décembre 2004	Spatial Wireless, fournisseur de solutions réseau mobiles de nouvelle génération	
Décembre 2004	RightVision pour solutions Entreprises	

		Investissements 2003
Avril 2003	Acquisition d'iMagic TV (services sur TV numérique)	
Juillet 2003	Acquisition de Timetra (router IP/MPLS)	
Novembre 2003	Acquisition de Packet video (solutions de vidéo mobile)	

Propriétés immobilières, usines et équipements

Alcatel occupe en qualité de propriétaire ou de locataire un nombre important d'immeubles dans le monde. Deux types de sites se distinguent dont les tailles et caractéristiques sont différentes :

- les sites concentrant les activités de recherche et d'innovation et les fonctions administratives de loin les plus nombreux ont une compétence régionale tous métiers confondus ;
- les quelques sites de production et d'assemblage, notamment pour l'introduction de nouveaux produits, sont dédiés aux différents métiers d'Alcatel, les communications fixes et mobiles, ainsi que les satellites et les câbles sous marins.

Au 31 décembre 2005, la capacité totale des sites de production était approximativement équivalente à 398 000 mètres carrés répartis entre les différentes Divisions et Régions telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Alcatel estime que ces propriétés immobilières sont en bon état et répondent aux besoins et exigences de l'activité actuelle et future du Groupe et qu'elles ne présentent pas d'exposition à des risques majeurs liés à l'environnement qui aurait un impact sur les résultats du Groupe. Les questions environnementales pouvant influencer leur utilisation sont décrites au chapitre Gestion des Risques du présent document de référence.

Divisions	Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
Communications fixes	141 000	5 000	24 000	170 000
Communications mobiles	37 000	34 000	31 000	102 000
Communications privées	124 000	2 000	0	126 000
Total	302 000	41 000	55 000	398 000

Alcatel s'est largement désengagé de la fabrication de nombreux produits de télécommunications avec l'objectif d'atteindre une meilleure flexibilité pour s'adapter aux changements économiques et de marché.

En 2005, le processus a été poursuivi et a permis d'optimiser le parc immobilier du Groupe, qui s'est par ailleurs étoffé avec l'acquisition des usines d'assemblages de satellites en Italie dans le cadre des accords intervenus en juillet 2005 entre Alcatel et Finmeccanica.

Alcatel est présent dans environ 450 sites répartis dans 130 pays, dont les principaux sont les suivants :

Centre de recherche & innovation et fonctions support

Pays	Site	Propriété/Location
ALLEMAGNE	STUTT GART	Location
BELGIQUE	ANTWERP	Pleine propriété
BRÉSIL	SAO PAULO	Pleine propriété
CANADA	OTTAWA	Location
CHINE	SHANGHAI PUDONG	Pleine propriété
FRANCE	MARCOUSSIS	Pleine propriété
FRANCE	VILLARCEAUX	Pleine propriété
FRANCE	VÉLIZY	Location
FRANCE	MASSY	Location
FRANCE	PARIS LA BOÉTIE	Location
FRANCE	ORVAULT	Pleine propriété
MEXIQUE	CUAUTITLAN IZCALLI	Pleine propriété
INDE	CHENNAI	Location
ITALIE	VIMERCATE	Location
AUTRICHE	VIENNA	Pleine propriété
ESPAGNE	MADRID	Location
ÉTATS-UNIS	DALLAS PLANO	Pleine propriété

Sites production / Assemblage

Pays	Site	Propriété	Métiers
BELGIQUE	GEEL	Pleine propriété	Communications fixes et mobiles
CHINE	SHANGHAI	Pleine propriété	Communications fixes et mobiles
FRANCE	CALAIS	Pleine propriété	Câbles sous-marins
FRANCE	CANNES	Pleine propriété	Satellites
FRANCE	EU	Pleine propriété	Communications fixes et mobiles
FRANCE	TOULOUSE	Pleine propriété	Satellites

HISTORIQUE

31 mai 1898	Création de la Compagnie Générale d'Électricité (CGE) par Pierre Azaria L'ambition est de concurrencer des sociétés telles que AEG, Siemens ou General Electric
1925	Absorption par la CGE de la Compagnie Générale des Câbles de Lyon
1928	Création d'Alsthom par la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques et la Compagnie Française Thomson-Houston
1946	Création de la Compagnie Industrielle des Téléphones (CIT)
1966	Absorption par la CGE de la Société Alsacienne de Constructions Atomiques, de Télécommunications et d'Électronique (Alcatel)
1970	Ambroise Roux devient président de la CGE. Après 1982, il restera président d'honneur de la CGE jusqu'à son décès, en 1999
1982	Jean-Pierre Brunet devient président de la CGE
1984	Georges Pebereau devient président de la CGE Regroupement des activités de télécommunications publiques et de communication d'entreprise de Thomson-CSF au sein d'une holding Thomson Télécommunications passant sous le contrôle du groupe CG
1985	Alsthom-Atlantique prend la dénomination Alsthom Fusion CIT-Alcatel/Thomson Télécommunications, la nouvelle société prenant le nom d'Alcatel
1986	Constitution d'Alcatel NV à la suite de l'accord conclu avec ITT Corporation qui cède ses activités télécommunications à la CGE Pierre Suard accède à la présidence du Groupe Entrée de CGE dans le capital de Framatome (40%) Les Câbles de Lyon deviennent une filiale d'Alcatel NV
1987	Privatisation de la CGE Alsthom participe à l'équipement du réseau TGV Atlantique et prend la tête du consortium d'entreprises françaises, belges et anglaises chargées du réseau nord du TGV
1988	Alliance Alsthom/General Electric Company (GEC) Regroupement des activités d'Alsthom et de la division « Power Systems » de GEC au sein d'une société commune
1989	Accord CGE-General Electric Company et naissance de GEC-Alsthom CGEE-Alsthom prend le nom de Cegelec
1990	Accord CGE-Fiat, Alcatel prend le contrôle de Telettra, spécialisée dans les systèmes de transmission, et Fiat devient majoritaire dans la CEAC Acquisition par Câbles de Lyon des Câbleries de Dour (Belgium) et des activités câbles d'Ericsson aux États-Unis Accord sur la composition du capital de Framatome, la CGE détenant 44,12%
1991	La Compagnie Générale d'Électricité prend la dénomination Alcatel Alsthom Rachat de la division systèmes de transmission du Groupe américain Rockwell Technologies Câbles de Lyon devient Alcatel Cable et rachète AEG Kabel
1993	Acquisition de STC Submarine Systems, une division de Northern Telecom Europe (aujourd'hui Nortel Networks)
1995	Serge Tchuruk devient Président-directeur général d'Alcatel Alsthom. Il entreprend de réorganiser la société pour la recentrer sur les télécommunications
1998	Alcatel Alsthom prend la dénomination Alcatel. Acquisition de la société DSC, fortement implantée auprès des opérateurs américains Mise sur le marché de GEC ALSTHOM qui devient Alstom. Alcatel conserve 24% de la nouvelle société Alcatel vend Cegelec à Alstom
1999	Acquisition des sociétés américaines Xylan, Packet Engines, Assured Access et Internet Devices, spécialisées dans les réseaux et solutions pour l'Internet Alcatel porte sa participation dans Thomson CSF à 25,3% et réduit sa participation dans Framatome à 8,6%
2000	Acquisition de la société canadienne Newbridge, leader mondial des réseaux en technologie ATM Acquisition de la société américaine Genesys, leader mondial des centres de contact Filiatation des activités câbles et composants qui prennent la dénomination Nexans

2001	<p>Cession de sa participation dans Alstom (24%)</p> <p>Mise en bourse d'une large part des activités câbles et composants d'Alcatel (Nexans)</p> <p>Alcatel conserve 20% du capital</p> <p>Acquisition des 48.83% d'Alcatel Space détenus par Thales portant ainsi la participation d'Alcatel à 100%, réduction de la participation dans Thales à 20%</p> <p>Vente de l'activité modem DSL à Thomson Multimedia</p>
2002	<p>Sortie du capital de Thomson (ex TMM)</p> <p>Prise de contrôle d'Alcatel Shanghai Bell par Alcatel</p> <p>Cession de 10,3 millions de titres Thales, ramenant ainsi la participation d'Alcatel de 15,83% à 9,7%.</p>
2003	<p>Acquisition de TiMetra Inc., société privée basée dans la Silicon Valley, qui produit des routeurs (produits qui interconnectent les réseaux informatiques et transfèrent l'information d'un réseau à un autre).</p> <p>Vente de la division Composants Optiques à Avanex</p> <p>Vente de la division Saft Batteries à Doughty Hanson</p>
2004	<p>Alcatel et TCL Communication Technology Holdings Limited forment une joint venture de téléphonie mobile. Cette nouvelle société est détenue à 55% par TCL et 45% par Alcatel.</p> <p>Alcatel et Draka Holding N.V. («Draka») ont combiné leur activité de fibres optiques et de câbles de communications. Draka détient 50.1% et Alcatel 49.9% de cette nouvelle société, Draka Comteq B.V.</p> <p>Acquisition de la société américaine eDial Inc., un leader dans la fourniture de services de conférence et de collaboration pour les sociétés et les compagnies de téléphones.</p> <p>Acquisition de la société américaine Spatial Communications (connu sous le nom de Spatial Wireless), un leader dans la fourniture des logiciels et des solutions de switchs mobiles multi-standard.</p>

FAITS MARQUANTS POSTCLÔTURE

En janvier 2006, Alcatel a finalisé l'acquisition de 25 % du capital de 2Wire, pionnier dans le domaine des solutions de réseau haut débit domestique. Ce partenariat stratégique permet d'élargir et d'étendre la solution triple play intégrée la plus complète du marché.

Le 10 mars 2006, l'agence de notation financière Standard and Poor's a relevé la perspective des notes d'endettement d'Alcatel de « stable » à « positive ».

Le 24 mars 2006, Alcatel et Lucent ont confirmé mener des discussions sur un projet de fusion qui serait établi au prix du marché. À la date du présent document de référence, il n'y avait aucune certitude qu'un accord serait conclu ou que la transaction serait finalisée.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe survenu depuis la fin de l'exercice 2005.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Direction et Contrôle	p. 30
Conseil d'administration	p. 31
Comités du conseil	p. 34
Rémunérations des dirigeants	p. 36
Conventions réglementées	p. 39
Schémas d'intéressement du personnel	p. 40
Informations sur les administrateurs	p. 40
Contrôle interne	p. 44
Rapport des commissaires aux comptes	p. 48

DIRECTION ET CONTRÔLE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Serge Tchuruk

Président et Directeur Général

Daniel Bernard

Administrateur indépendant

Philippe Bissara

Administrateur indépendant

Délégué Général Honoraire

de l'Association Nationale des Sociétés par Actions

W. Frank Blount

Administrateur indépendant

Président et Directeur Général de TTS Management Corp.

Jozef Cornu

Administrateur

Jean-Pierre Halbron

Administrateur

David Johnston

Administrateur indépendant

Président de l'Université de Waterloo (Canada)

Daniel Lebègue

Administrateur indépendant

Président de l'Institut Français des Administrateurs (IFA)

Pierre-Louis Lions

Administrateur indépendant

Professeur au Collège de France

Thierry de Loppinot

Administrateur

Juriste au siège d'Alcatel

Peter Mihatsch

Administrateur indépendant

Président du conseil de surveillance de Giesecke und Devrient (Allemagne)

Bruno Vaillant

Administrateur

Ingénieur à Alcatel Alenia Space

Marc Viénot

Administrateur indépendant

Président d'Honneur et administrateur de la Société Générale

Pascal Durand-Barthez

Secrétaire du conseil d'administration

Fin des fonctions en 2005

M. Philippe Germond a occupé les fonctions d'administrateur et de Directeur Général adjoint jusqu'au 19 avril 2005.

M. Thomas Edig a occupé les fonctions de membre du comité exécutif jusqu'au 31 décembre 2005.

M. Ron Spithill a occupé les fonctions de membre du comité exécutif jusqu'en octobre 2005.

M. Niel Ransom a occupé les fonctions de membre du comité exécutif jusqu'en avril 2005.

Début des fonctions en 2006

Mme Claire Pedini a pris ses fonctions en qualité de membre du comité exécutif le 1er janvier 2006

MEMBRES DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Serge Tchuruk, Président

Pierre-Louis Lions

Peter Mihatsch

MEMBRES DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Daniel Bernard, Président

Philippe Bissara

W. Frank Blount

MEMBRES DU COMITÉ DES COMPTES

Daniel Lebègue, Président

Daniel Bernard

Marc Viénot

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Serge Tchuruk

Président et Directeur Général

Michael Quigley

Directeur Général adjoint

Jean-Pascal Beaufret

Directeur Financier

Jacques Dunogué

Président Europe et Sud

Étienne Fouques

Président Communications mobiles

Olivier Houssin

Président Communications privées

Claire Pedini

Directeur des Ressources Humaines

Christian Reinaudo

Président Asie-Pacifique

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Deloitte & Associés

Représenté par Alain Pons

Barbier Frinault et Autres (Ernst & Young)

Représenté par Christian Chiarasini

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcatel prend en compte les recommandations du rapport du Groupe de travail AFEP-MEDEF qui réunit les principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées issus des rapports Viénot (1995 et 1999) et Bouton (2002) pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise.

Ces principes gouvernent notamment les modalités de fonctionnement de son conseil d'administration et de ses comités tels qu'ils sont décrits dans le règlement intérieur du Conseil. En outre, du fait de sa qualité de société cotée au New York Stock Exchange, la société est soumise aux dispositions de la loi américaine « Sarbanes-Oxley Act » entrée en vigueur en 2002.

Composition du conseil

Le conseil compte treize membres dont la grande majorité a été renouvelée lors de l'assemblée générale réunie le 20 mai 2005. Les mandats d'administrateurs de MM. Philippe Bissara, W. Frank Blount, Jean-Pierre Halbron, David Johnston, Pierre-Louis Lions, Thierry de Loppinot, Peter Mihatsch et Bruno Vaillant ont été renouvelés pour des périodes d'un an à quatre ans, conformément aux dispositions statutaires de la société en vue d'un renouvellement régulier des membres du conseil.

La durée maximale de la fonction d'administrateur a en effet été ramenée à quatre ans au lieu des six ans prévus par la loi, par décision de l'assemblée générale du 16 mai 2000.

Parmi les treize membres qui le composent, quatre sont de nationalité étrangère et deux sont salariés du Groupe et proposés par le Fonds Commun de Placement d'Alcatel.

Le conseil d'administration a pris acte, lors de la réunion du 19 avril 2005, de la démission de M. Philippe Germond de ses fonctions d'administrateur de la société et de la fin de ses fonctions de Directeur Général adjoint.

L'âge moyen des administrateurs s'élève à 63 ans.

Critères de sélection des administrateurs

Les nominations de nouveaux administrateurs répondent à des règles strictes de sélection. Le conseil d'administration doit réunir des membres bénéficiant à la fois d'une compétence au regard des métiers hautement technologiques d'Alcatel, d'une expertise financière suffisante pour leur permettre de statuer de manière éclairée et indépendante sur les états financiers du Groupe et sur le respect des normes comptables, et enfin d'une indépendance indiscutable à l'égard de la direction de la société selon les critères ci-dessous rappelés.

Les critères d'indépendance retenus par le conseil d'administration s'inspirent de la définition proposée par les rapports AFEP-MEDEF et des dispositions du « Sarbanes-Oxley Act », et se fondent sur la règle générale selon laquelle un administrateur, quelle que soit l'ancienneté de ses fonctions, est indépendant dès lors qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Selon ces critères, le conseil d'administration a confirmé, lors de sa réunion en mars 2006, l'indépendance de huit de ses membres, soit plus de la moitié du conseil au 1^{er} janvier 2006 : MM. Daniel Bernard,

Philippe Bissara, W. Frank Blount, David Johnston, Daniel Lebègue, Pierre-Louis Lions, Peter Mihatsch et Marc Viénot.

Le conseil a rappelé par ailleurs, que de facto, M. Serge Tchuruk, actuel mandataire social et MM. Jean-Pierre Halbron et Jozef Cornu, ayant occupé des fonctions de direction au sein du Groupe, ne pourront être considérés en qualité d'administrateurs indépendants qu'après l'expiration d'une période de cinq ans après la fin de leurs fonctions de direction respectives.

Sans leur reconnaître la qualité d'administrateur indépendant au regard des critères de gouvernement d'entreprise, le conseil d'administration considère néanmoins que MM. Thierry de Loppinot et Bruno Vaillant, administrateurs salariés et membres du Fonds Commun de Placement Alcatel « FCP 3A », bénéficient d'une totale liberté d'opinion en raison de leur mode d'élection et de leur statut.

Compétences du conseil d'administration

Le conseil exerce pleinement ses compétences et assure l'entière efficacité de la contribution de chaque administrateur, conformément aux règles de gouvernement d'entreprise qui figurent dans les dispositions du règlement intérieur institué par le conseil d'administration du 3 février 2003.

La mission du conseil d'administration et les modalités de ses interventions sont organisées autour de trois grands principes : ses devoirs d'administration, d'examen et de précaution.

Extraits du règlement intérieur

« Le conseil d'administration se prononce régulièrement sur les orientations stratégiques du Groupe, les opérations de restructuration interne et les projets d'investissement importants de croissance organique. »

« Le conseil d'administration délibère sur les acquisitions et les cessions significatives de participations et d'actifs se situant hors de la stratégie qu'il a déterminée. Il statue également sur toute opération ou engagement susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe ou de modifier de manière importante la structure de son bilan. Il est appelé à délibérer dès lors que l'opération envisagée représente plus de 10 % des capitaux propres. »

« Le conseil d'administration est régulièrement informé, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités, de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société. Il peut également avoir connaissance à tout moment, de toute évolution significative de la situation financière et de la situation des liquidités, ainsi que des engagements de la société. »

Préparation, organisation et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni sept fois au cours de l'année 2005 et le taux de participation moyen de ces réunions est de 88 %.

Le calendrier des réunions du conseil et des comités est arrêté en fin d'année pour l'année à venir, ce qui n'exclut pas pour autant la convocation de réunions exceptionnelles si nécessaire.

Selon l'ordre du jour de ces réunions et la nature des sujets traités, le Président du conseil d'administration peut demander la réunion préalable de l'un des trois comités constitués au sein du conseil.

Extrait du règlement intérieur

« Dans l'exercice de ses différentes missions, le conseil d'administration peut constituer des comités spécialisés, composés d'administrateurs nommés par lui, qui instruisent les affaires entrant dans les attributions du conseil et lui soumettent leurs avis et propositions en conformité avec les règlements intérieurs qui les animent. Ces comités, réunissant de 3 à 5 administrateurs au plus, sont présidés par l'un d'entre eux nommé par le conseil d'administration. »

Sauf exception justifiée par l'urgence, les informations nécessaires aux délibérations du conseil sont adressées dans un délai de quelques jours avant la réunion, compatible avec le respect de la confidentialité qui s'impose pour la transmission de toute information privilégiée et avec un examen préalable approfondi des documents par les administrateurs. Il en est de même pour les comités constitués par le conseil d'administration.

Les réunions du conseil appelées à arrêter les comptes annuels, semestriels ou trimestriels, sont précédées d'un examen par le comité des comptes.

Le dossier remis en séance du conseil comprend une information aussi complète que possible sur les points de l'ordre du jour. D'une manière générale, chaque point est renseigné par une documentation interne et/ou externe selon la nature du sujet traité et est accompagné, le cas échéant, d'un projet de délibération du conseil. Le dossier comporte en outre le projet de communiqué du conseil publié en général le lendemain de la réunion et avant l'ouverture de la Bourse de Paris selon les recommandations de l'Autorité des marchés financiers.

Le dossier contient également la liste des principaux contrats et accords conclus depuis la dernière réunion, ainsi qu'une information sur l'évolution du cours de l'action Alcatel.

La possibilité est offerte aux administrateurs, le cas échéant, de participer aux délibérations par des moyens de visioconférence. Ces derniers sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des voix délibératives, sauf lorsque le conseil est appelé à examiner certains points de l'ordre du jour, pour lesquels la loi a expressément exclu cette possibilité. Il sera proposé à l'assemblée générale de 2006 de modifier les statuts pour permettre la participation des administrateurs par d'autres moyens de télécommunications, comme le permet la loi modifiée en 2005, afin d'améliorer l'efficacité des travaux du conseil.

Les réunions du conseil ont une durée moyenne de trois heures et sont habituellement précédées d'une réunion informelle avec les membres du comité exécutif du Groupe.

Les membres du conseil d'administration sont ainsi invités à rencontrer régulièrement les principaux dirigeants opérationnels du Groupe, afin de s'informer des orientations de la société et des métiers dans lesquels elle entend se développer. Ils peuvent en outre solliciter les avis des dirigeants

sur tout sujet qu'ils jugent opportun, conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration.

Par ailleurs, les membres du conseil sont destinataires de toute information pertinente concernant la société, notamment les articles de presse et les rapports d'analyse financière.

Travaux du conseil en 2005

Les travaux du conseil s'appuient sur des présentations de la Direction générale et des propositions du Président, lesquelles sont librement débattues entre les administrateurs. Ils portent principalement sur les points suivants :

Comptes

Le conseil a arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2004, ainsi qu'un budget prévisionnel pour l'exercice en cours et proposé l'affectation des résultats. Il a également examiné les comptes consolidés trimestriels et semestriels de l'exercice 2005. Lors de chacune de ces réunions, les comptes ont été examinés en présence des commissaires aux comptes et il a été rendu compte des travaux du comité des comptes.

Il a également suivi le respect du calendrier de passage aux normes IFRS au sein du Groupe.

Marche du Groupe

Le conseil a examiné régulièrement la position d'Alcatel sur le marché, a débattu de façon approfondie les orientations stratégiques du Groupe, et s'est prononcé sur certaines opérations structurelles.

Ainsi, il a approuvé le projet de prise de participation à hauteur de 25 % dans la société 2Wire établie en Californie, qui constitue un partenariat stratégique permettant d'élargir et d'étendre la solution triple play intégrée la plus complète du marché.

Le conseil a approuvé le principe de la cession de la totalité de la participation détenue dans le capital de Nexans, soit 15,02 % du capital et 28,2 % des droits de vote. Cette opération a été finalisée en mars 2005 sous la forme d'un placement privé réalisé par la constitution d'un livre d'ordres accéléré.

Par ailleurs, il a approuvé la cession à Panamsat des actifs d'Europe*Star, achevant ainsi le retrait d'Alcatel du métier d'opérateur de satellites, et les conditions du « closing » des opérations de rapprochement des activités spatiales d'Alcatel avec celles de la société italienne Finmeccanica par la constitution de deux sociétés communes le 1^{er} juillet 2005.

Le conseil a aussi examiné divers projets de désinvestissements et d'acquisitions auxquels il n'a pas été donné suite.

Situation et opérations financières

Le conseil a suivi l'évolution des résultats et de la structure financière du Groupe ainsi que la poursuite des plans de restructuration et de réduction des coûts.

Il a notamment pris acte de la renégociation de la ligne de crédit de 1,3 milliard d'euros dont dispose Alcatel.

Pouvoirs du Président

Lors de sa réunion du 17 avril 2003, conformément aux dispositions statutaires, le conseil a confirmé la nomination de M. Serge Tchuruk en qualité de Président du conseil d'administration et de Directeur Général

de la société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2006 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le Président et Directeur Général exerce ses fonctions sans limitation particulière, sous réserve des pouvoirs expressément attribués au conseil d'administration par la loi, les statuts et le règlement intérieur.

Le conseil a renouvelé, par ailleurs, la délégation de pouvoirs au Président en matière d'emprunts obligataires et celle relative aux garanties et sûretés qui peuvent être consenties par la société.

Politique de rémunération

Le conseil a examiné les propositions du comité des nominations et des rémunérations sur les projets d'attribution d'options de souscription d'actions pour l'exercice 2005 et décidé d'un plan d'options au bénéfice des salariés dans les conditions habituelles. Il a également renouvelé au Président et Directeur Général une délégation de pouvoirs lui permettant d'octroyer des options à de nouveaux embauchés ou à certains salariés dans des circonstances exceptionnelles.

Le conseil a constaté le montant de la part variable de la rémunération à verser au Président et Directeur Général et au Directeur Général adjoint. Il a, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, défini les critères de calcul de la partie variable au titre de l'exercice 2005.

Par ailleurs, le conseil, après avis du comité des nominations et des rémunérations, a adopté la convention entre Alcatel et M. Philippe Germond et pris acte de la fin de ses fonctions de Directeur Général adjoint et de membre du conseil d'administration. Il a également approuvé la décision du Président de nommer M. Michael Quigley aux fonctions de Directeur Général adjoint.

Gouvernement d'entreprise

Le conseil a proposé une modification du règlement du comité des comptes afin de satisfaire aux obligations résultant de la Règle 10A-3 de la Securities and Exchange Commission, prise en exécution de la loi Sarbanes-Oxley, tout en se conformant aux dispositions relatives au traitement des informations par un intervenant extérieur et la mise en œuvre de fichiers électroniques définies par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Le conseil a également pris acte de la nouvelle réglementation applicable aux déclarations des administrateurs de leurs opérations sur titres Alcatel.

Éthique

Le conseil a pris connaissance du compte rendu de M. Halbron, administrateur et Président du Comité d'Éthique, sur les activités de ce comité en 2004. À la suite des allégations formulées en 2004 à l'encontre

de sociétés du Groupe au Costa Rica et à Taïwan en matière de pratiques commerciales, le conseil a suivi et examiné l'évolution des enquêtes et des procédures judiciaires en cours.

Le conseil a pris connaissance du rapport et des conclusions de M. Ron Spithill qui occupait les fonctions de Directeur Marketing et membre du comité exécutif du Groupe, sur les relations d'Alcatel avec les agents et consultants et a approuvé les recommandations en résultant, et notamment l'amélioration de la formation sur les questions de lutte contre la corruption et le renforcement du processus de sélection des agents et intermédiaires dans les pays dans lesquels opère Alcatel.

Assemblées

Le conseil a procédé à la convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires et a arrêté les documents à soumettre à l'assemblée et notamment l'ordre du jour. Il a également convoqué les porteurs d'obligations remboursables en actions Alcatel nouvelles ou existantes afin de leur soumettre certaines résolutions soumises à l'assemblée des actionnaires.

Il s'est prononcé sur les questions formulées par certains actionnaires par écrit ou lors de la réunion de l'assemblée. Par ailleurs, le conseil a débattu des enseignements à tirer de la réunion de l'assemblée suite au refus de la majorité des actionnaires d'adopter certaines résolutions relatives à des délégations de pouvoirs au conseil pour l'émission de titres sans droit préférentiel de souscription.

Évaluation du conseil d'administration

Un rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration a été réalisé à la fin de l'année 2005 par un consultant indépendant en matière de gouvernement d'entreprise, M. Edoardo De Martino, à l'instar de ce qui avait déjà été fait en 2000 et 2002. D'après les conclusions de ce cabinet portées à la connaissance des administrateurs lors du conseil réuni le 1^{er} février 2006, le conseil d'administration bénéficie de la nécessaire indépendance vis-à-vis de la Direction Générale et la participation des administrateurs aux débats est de bonne qualité.

Conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, les administrateurs se sont réunis afin de débattre du fonctionnement du conseil. La réunion s'est prolongée hors la présence des administrateurs ayant la qualité de dirigeant ou de salarié de la société, à l'effet de se prononcer sur les performances des dirigeants sociaux, MM. Serge Tchuruk et Philippe Germond.

Le conseil a également débattu de l'indépendance de ses membres.

COMITÉS DU CONSEIL

Trois comités existent depuis plusieurs années : le comité des comptes, le comité des nominations et des rémunérations, et le comité stratégique.

Un règlement, adopté par le conseil d'administration lors de la réunion du 3 février 2003, redéfinit leur composition et leur mission et fixe leurs attributions et leurs modalités de fonctionnement respectives.

Comité stratégique

Le comité est composé de trois membres qui sont nommés ou renouvelés par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. Les membres sont, au 1^{er} janvier 2006, MM. Serge Tchuruk, Président du comité, Pierre-Louis Lions et Peter Mihatsch. Deux d'entre eux sont indépendants. Le comité stratégique intervient dans la définition des axes de croissance du Groupe, la sélection des investissements et la gestion de la performance du Groupe.

Le comité s'est réuni en avril 2005 afin d'analyser les enjeux et examiner les options stratégiques qui se présentent à Alcatel compte tenu de l'évolution du marché. Il a recueilli la présence de la totalité de ses membres.

Comité des nominations et des rémunérations

Le comité est composé de trois membres nommés ou renouvelés par le conseil d'administration. Les membres sont, au 1^{er} janvier 2006, MM. Daniel Bernard, Président du comité, Philippe Bissara et W. Frank Blount. Ils sont tous indépendants.

Le Président du conseil d'administration peut être associé aux discussions et travaux du comité, sauf naturellement sur les questions le concernant.

Ce comité a trois missions majeures, dont la première est l'étude de toutes les questions relatives à la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (mise en place d'une procédure relative à la nomination de nouveaux administrateurs, à l'évaluation de leur indépendance...).

Il a également pour mission de faire des propositions au conseil en matière de rémunération des dirigeants, des mandataires sociaux, y compris celle du Président.

Enfin, le comité débat de la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et des augmentations de capital réservées aux salariés.

Le comité s'est réuni quatre fois en 2005 avec un taux moyen de participation de 83 %.

Il a proposé le renouvellement des mandats de MM. Philippe Bissara, W. Frank Blount, Jean-Pierre Halbron, David Johnston, Pierre-Louis Lions, Thierry de Loppinot, Peter Mihatsch et Bruno Vaillant en qualité d'administrateurs pour des durées échelonnées dans le temps en vue d'un renouvellement régulier des membres du conseil, conformément à l'article 13 des statuts.

Il a étudié les modes possibles de fidélisation des salariés, et a examiné les plans d'options de souscription d'actions de la société de mars 2005.

Il a également étudié le mode de détermination de la rémunération du Président et Directeur Général et du Directeur Général adjoint et le montant

de la partie variable de leur rémunération au titre de l'exercice 2005. Il a approuvé les conditions du départ de M. Philippe Germond.

Le comité a examiné la situation de chaque administrateur en fonction des critères définis par le conseil et résultant des recommandations en matière de gouvernement d'entreprise. Il a préparé les décisions du conseil relatives à l'évaluation du conseil et aux performances du Président et Directeur Général.

Enfin, il a délibéré sur le plan de succession du Président et sur la politique de fidélisation des salariés.

Le Président du comité a rendu compte de ses travaux au conseil d'administration qui a délibéré en conséquence.

Comité des comptes

Le comité des comptes est composé de trois membres, qui sont nommés ou renouvelés par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. Les membres sont, au 1^{er} janvier 2006, MM. Daniel Lebègue, Président du comité, Marc Viénot et Daniel Bernard.

Les missions de ce comité s'organisent autour de quatre thèmes : les principes comptables, le contrôle interne, les comptes et la situation financière, et le commissariat aux comptes.

Le comité s'assure notamment de la pertinence et de la permanence des méthodes. Il examine le périmètre de consolidation, les normes comptables applicables et les comptes sociaux et consolidés en normes comptables IFRS et américaines (US GAAP). Il vérifie que sont définis des procédures et des plans d'audit interne. Il examine les risques et engagements hors bilan significatifs du Groupe, ainsi que toute question de nature financière ou comptable. Une nouvelle version du règlement du comité des comptes a été adoptée en 2005 afin de compléter le dispositif existant en le dotant d'une procédure spécifique au traitement confidentiel des plaintes et alertes dans le domaine de la comptabilité et de l'audit financier.

Par ailleurs, le comité des comptes conduit les procédures de sélection des commissaires aux comptes et veille à leur indépendance, en déterminant éventuellement toute règle portant sur les missions qu'ils peuvent conduire. Il formule également un avis sur le montant de leurs honoraires.

Les membres du comité se sont réunis six fois en 2005. Lors de ces réunions, leur taux de présence a été de 88 %.

Il est régulièrement rendu compte des travaux du comité au conseil d'administration, en particulier en 2005 sur les points suivants :

Principes comptables

Le comité a été informé des méthodes appliquées pour établir les réconciliations avec les normes comptables américaines (US GAAP) et des différences de traitement des opérations avec les comptes en normes IFRS.

Le comité a étudié les impacts du passage aux normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés et a approuvé les options prises par le Groupe.

Contrôle interne

Il a reçu communication du rapport annuel de l'Audit Interne pour 2005 ainsi que du plan d'audit interne pour 2006. Lors de la revue des audits internes, il a entendu le service en charge de cette mission et a examiné avec lui les moyens dont il dispose. En particulier, le comité a examiné les moyens mis en œuvre pour assurer la fiabilité des contrats des consultants et agents commerciaux et se prémunir de la fraude au sein du Groupe. Il a été tenu informé de l'évolution de la procédure relative aux accusations de corruption au Costa Rica. Le comité s'est également intéressé aux progrès réalisés dans le cadre de la certification prévue par la section 404 du « Sarbanes-Oxley Act ».

Un comité de l'information financière (« Disclosure Committee » prévu par le « Sarbanes-Oxley Act ») a par ailleurs été mis en place en 2003, chargé de veiller au respect des procédures d'établissement et de contrôle des comptes en vue de permettre la publication d'informations fiables sur le Groupe. Le comité des comptes reçoit communication des travaux de ce comité.

Enfin, comme signalé plus haut, le comité a mis en place en 2005 une procédure d'alerte financière selon les prescriptions de la loi Sarbanes-Oxley tout en respectant les contraintes fixées par la CNIL.

Comptes et situation financière

Au cours de l'exercice 2005, le comité a procédé à l'examen préalable des comptes annuels de l'exercice écoulé et des comptes consolidés semestriels de l'exercice en cours, en normes IFRS et américaines, ainsi qu'à l'examen des comptes trimestriels en normes IFRS et des comptes

sociaux annuels en normes comptables françaises. Lors de chacune de ces réunions, il a entendu le Directeur Financier et les commissaires aux comptes et examiné en présence de ces derniers les principaux points discutés avec le Directeur Financier lors de l'établissement des comptes.

En début d'année, les prévisions budgétaires et financières pour 2005 ont été présentées.

Il a constaté des améliorations sensibles dans la qualité de présentation de certaines informations dans les annexes aux comptes et a plus particulièrement étudié la comptabilisation des instruments de couverture des offres commerciales ainsi que la politique fiscale du Groupe et la comptabilisation des impôts différés.

Commissariat aux comptes

Le comité a mis en place en 2003, en vue de préserver l'indépendance des commissaires aux comptes dans le respect des nouvelles réglementations de la SEC et de la loi de Sécurité Financière, une procédure d'autorisation préalable de leurs missions et a fixé des seuils calculés sur la base du montant total des honoraires attribués aux commissaires aux comptes pour le contrôle légal des comptes, au-dessus desquels toute mission requiert une autorisation spécifique du comité des comptes. Conformément à cette procédure, le comité a, préalablement à leur octroi, approuvé les missions qui ont été confiées aux commissaires aux comptes en dehors du contrôle légal des comptes.

Après avoir entendu le Directeur Financier et les commissaires aux comptes, le comité a également formulé un avis sur les honoraires de ces derniers pour l'exercice 2005.

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Le Président et Directeur général

La rémunération annuelle du Président et Directeur Général se décompose, comme celle de l'ensemble des cadres et dirigeants du Groupe, en une partie fixe et une partie variable. Elle est décidée, sur proposition du comité des nominations et rémunérations, par le conseil d'administration.

La rémunération variable déterminée chaque année par le conseil tient compte des perspectives d'évolution et de résultats du Groupe pour l'année suivante, selon des critères stables définis comme il est dit ci-après. Elle est versée dans l'année qui suit l'exercice auquel elle se rapporte, après que l'assemblée des actionnaires s'est prononcée sur les comptes de l'exercice écoulé.

La rémunération globale brute versée en 2005 au Président et Directeur Général s'élève à 2 839 363 euros (contre un montant de 2 303 610 euros en 2004).

Le montant de la rémunération fixe est inchangé depuis l'exercice 2000 et s'élève à 1 524 490 euros. Le montant brut de la rémunération variable versée en 2005 au titre de l'exercice 2004, s'élève à 1 314 873 euros, fixé en considération du résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et après déduction de la part revenant aux intérêts minoritaires.

M. Tchuruk n'a pas souhaité bénéficier d'options au titre des plans de mars 2005 et 2006. Il a réinvesti le montant net de sa rémunération variable en actions Alcatel, soit 130 700 actions Alcatel acquises sur le marché en juin 2005 pour un montant total de 1 201 050 euros. Cette opération a fait l'objet d'une notification à l'AMF au titre des articles 222-14 et 222-15 du règlement général de l'AMF, disponible sur le site de l'AMF et sur le site d'Alcatel.

Selon la décision du conseil d'administration réuni le 10 mars 2005, la rémunération variable à verser en 2006, au titre de l'exercice 2005, est fixée suivant les mêmes critères de calcul qu'au titre de l'exercice 2004, par référence au résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition, et après déduction de la part revenant aux intérêts minoritaires.

Le conseil d'administration réuni le 30 mars 2006 a ainsi fixé le montant brut de la part variable à 1 105 255 euros au titre de l'exercice 2005, représentant 72,5% de la part fixe contre 86,25 % au titre de l'exercice 2004.

Concernant la rémunération variable du Président et Directeur Général au titre de l'exercice 2006 à verser en 2007, le conseil d'administration a décidé que les critères applicables seront ceux appliqués à l'ensemble des cadres dirigeants d'Alcatel à savoir, 30 % sur le revenu consolidé, 40 % sur le résultat net après intérêts minoritaires et 30 % sur la variation nette de la trésorerie opérationnelle après investissements corporels et incorporels (« Free cash flow »), calculés sur une base prorata temporis.

Enfin, conformément aux engagements contractés à son égard lors de sa nomination, M. Tchuruk aura droit au moment où ses fonctions de Président et Directeur Général cesseront, au versement d'une indemnité égale à deux fois la moyenne des deux rémunérations annuelles les plus

élevées perçues par lui pendant une période de cinq ans précédant la cessation de ses fonctions. Ces engagements, revus et approuvés par le comité des nominations et des rémunérations, résultent des décisions des conseils d'administration des 30 mai et 13 décembre 1995, révisés lors de ses réunions des 30 octobre 2001 et 11 décembre 2002.

Il bénéficiera également du régime de retraite complémentaire accordé à environ 80 cadres dirigeants du Groupe et auquel il est fait référence au paragraphe « Engagements et autres avantages » ci-dessous. Compte tenu de ses droits acquis au titre de ce régime de retraite complémentaire, ainsi que des droits acquis préalablement à son entrée dans le Groupe, il ne sera pas nécessaire de faire jouer la garantie que le conseil lui avait octroyée, à savoir de bénéficier d'une retraite égale à 40% de la moyenne des deux rémunérations annuelles les plus élevées perçues par lui pendant une période de cinq ans précédant la cessation de ses fonctions de Président et Directeur Général.

Par ailleurs, M. Tchuruk ne perçoit aucun jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du Groupe ou dans celles dont il est administrateur au titre de la participation d'Alcatel dans leur capital. Il bénéficie d'un véhicule de la société, pour lequel l'avantage en nature au titre de l'exercice 2005 s'élève à 9 120 euros.

Les administrateurs

Jetons de présence

L'enveloppe globale annuelle des jetons de présence alloués aux administrateurs est fixée à 600 000 euros conformément à la décision de l'assemblée générale mixte du 16 mai 2000. Les modalités de répartition, décidées par le conseil d'administration, et reprises dans le règlement intérieur, sont les suivantes :

- le montant des jetons de présence est divisé en deux parties égales, une partie fixe et une partie variable, réparties comme suit :
 - la partie fixe est répartie en parts égales entre tous les administrateurs,
 - la partie variable est répartie entre les membres du conseil, en fonction de leur assiduité aux réunions du conseil et des comités dont ils sont membres ;
- les règlements sont effectués en deux versements : le premier à l'issue de l'assemblée générale annuelle, le second en fin d'année ;
- le montant des jetons de présence effectivement versés au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 600 000 euros ;
- le Président et les administrateurs exerçant un pouvoir au sein de la direction de la société ne perçoivent pas de jetons de présence : cette règle s'applique à M. Tchuruk, Président et Directeur Général d'Alcatel, et s'est appliquée à M. Germond, Directeur Général adjoint jusqu'au 19 avril 2005.

Les rémunérations brutes et avantages versés

(en euros)		Exercice 2005			Exercice 2004				
Membres du conseil d'administration	Fixe	Variable	Exceptionnel	Jetons de présence	Avantages en nature	Fixe	Variable	Jetons de présence	Avantages en nature
Serge Tchuruk	1 524 490	1 314 873			9 120	1 524 490	770 000		9 120
Daniel Bernard				66 604				61 807	
Philippe Bissara				40 884				48 060	
W. Frank Blount				49 524				43 625	
Jozef Cornu				44 606		316 305	38 000	45 621	
Jean-Pierre Halbron				44 606				41 186	
David Johnston				44 606				43 182	
Daniel Lebègue				60 489				70 676	
Pierre-Louis Lions				50 720				45 621	
Thierry de Loppinot	89 747	12 600		44 606		86 500	12 522	45 621	
Peter Mihatsch				45 802				43 182	
Bruno Vaillant	78 626	5 799		44 606		72 084	5 881	45 621	
Marc Viénot				62 948				65 798	
Philippe Germond*	414 584	1 543 750	3 105 017		2 855	750 000	750 000		5 496

* Démissionnaire de ses fonctions d'administrateur de la société le 19 avril 2005

À la connaissance de la société, il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages ou indemnités liés à ou résultant de la cessation de l'exercice de fonctions au sein de la société ou de ses filiales.

Les engagements et autres avantages

Les mandataires sociaux (y compris les administrateurs anciens salariés du Groupe et M. Philippe Germond) bénéficient du même régime de retraite complémentaire que celui dont bénéficient environ 80 cadres dirigeants du Groupe, salariés d'Alcatel et de ses filiales françaises contrôlées à plus de 50 %.

Ce régime institué en 1976 repose sur un contrat avec une compagnie d'assurances et constitue un régime à prestations définies. Ce régime complète pour chaque bénéficiaire le régime complémentaire de l'AGIRC pour la tranche de rémunération supérieure au plafond prévu par ce dernier et selon un dispositif et une méthode de calcul similaires au régime de l'AGIRC.

La compagnie d'assurances dédie un fonds collectif spécifique à ce régime alimenté par des contributions de la société à compter de la liquidation pour chaque bénéficiaire (intervenant normalement dès l'âge de 65 ans) et dans la limite des engagements de retraite.

Il n'y a pas d'autres engagements de la société à l'égard des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions postérieurement à celles-ci, sauf l'engagement contractuel relatif à l'indemnité de départ du Président et Directeur Général mentionnée au paragraphe ci-dessus « Le Président et Directeur Général ».

Le montant total des engagements provisionnés par l'émetteur au 31 décembre 2005 en application de la norme IFRS aux fins de versement de pensions de retraites ou autres avantages aux mandataires sociaux d'Alcatel (y compris les trois administrateurs anciens salariés du Groupe et M. Philippe Germond) s'élève à 30,6 millions d'euros.

Ce montant se distingue de l'information relative aux « Avantages postérieurs à l'emploi » en note 32 aux comptes consolidés qui conformément à la norme IAS 24 correspond au montant enregistré au compte de résultat au titre de l'exercice 2005 abstraction faite du versement ou non de ces sommes, et ce, pour l'ensemble des administrateurs et des membres du comité exécutif présents entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005 (un montant de 5 millions d'euros au titre de l'exercice 2005 contre un montant de 4 millions d'euros au titre de l'exercice 2004).

Les dirigeants

En 2005, hors éléments exceptionnels, le montant global des rémunérations brutes et avantages versés par Alcatel ou par les sociétés qu'elle contrôle aux 11 membres du comité exécutif en fonction ou ayant été en fonction durant l'exercice 2005, s'est élevé à 14 millions d'euros (contre un montant total de 11,6 millions d'euros en 2004).

Les éléments exceptionnels (indemnités de fin de contrat résultant d'engagements contractuels et indemnités de départ en retraite versées ou échues au cours de l'année) concernant les dirigeants totalisent un montant de 5,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2005.

Les rémunérations des dirigeants comprennent une partie fixe et une partie variable assise sur les performances de la société et sur leurs performances individuelles, selon des critères revus par le comité des nominations et des rémunérations.

Au sein du montant global des rémunérations versées en 2005, la partie fixe (comportant également les avantages en nature, les primes d'expatriation et les indemnités de logement), représente 7,2 millions d'euros (montant inchangé par rapport à 2004), et la partie variable, liée au chiffre d'affaires, au résultat net et au besoin en fonds de roulement de l'exercice 2004, s'élève à 6,8 millions d'euros, soit 48,6 % du montant global (contre un montant total de 4,4 millions d'euros en 2004).

La partie variable de la rémunération à verser en 2006 au titre de l'exercice 2005 est liée au résultat net et au besoin en fonds de roulement de l'exercice 2005.

Rémunérations des dirigeants

Par ailleurs, les jetons de présence perçus par les dirigeants au titre de leur participation au conseil d'administration de sociétés au sein du Groupe sont déduits du montant des salaires versés.

Intérêts des dirigeants

Conformément à l'article 12 des statuts de la société, les administrateurs doivent détenir au moins 500 actions de la société. Dans l'esprit des règles édictées en faveur du gouvernement d'entreprise, la charte de l'administrateur adoptée par le conseil d'administration, recommande que le nombre de titres détenus soit significatif et qu'à défaut de les détenir lors de leur entrée en fonction, les administrateurs investissent au moins une année de jetons de présence pour l'acquisition d'actions complémentaires.

Les membres du conseil d'administration détiennent, ensemble, au 31 décembre 2005, 489 537 actions Alcatel (y compris des ADS) et 18 631 parts du FCP 3A, soit 0,03 % du capital et des droits de vote d'Alcatel (voir le détail de leur participation sous le titre « Informations sur les administrateurs »).

L'administrateur doit respecter les règles boursières en vigueur dans la société et s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés sur lesquelles il dispose, de par ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques. En outre, les administrateurs ne peuvent opérer sur les titres de la société qu'entre la date de l'annonce des résultats trimestriels et la clôture du trimestre en cours. Conformément aux recommandations émises par les autorités boursières, chaque administrateur déclare depuis le 1^{er} janvier 2005 à la société les opérations réalisées sur les titres émis par Alcatel, lesquelles ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Au cours de l'exercice, trois administrateurs ont fait part de leurs opérations sur titres Alcatel qui ont été communiquées à l'Autorité des marchés financiers :

Opérations sur titres Alcatel	Date	Opérations	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré	Montant de l'opération
Serge Tchuruk	Juin 2005	Achat	130 700	€ 9,189	€ 1 201 050,00
David Johnston	Juin 2005	Achat	1 256	€ 9,49	€ 11 990,96
Jean-Pierre Halbron	Août 2005	Cession	2 350	€ 10,03	€ 23 570,50

Extrait de la charte de l'administrateur

« L'administrateur doit s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés sur lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, de par ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques (comptes annuels, semestriels, trimestriels, projets d'acquisition ou de désinvestissement, contrats commerciaux ou financiers, budget ou plan stratégique et, plus généralement, toute information susceptible d'avoir une influence sur le cours de Bourse de la ou des valeur(s) concernée(s). »

Les membres du comité exécutif, à l'instar des dirigeants et salariés du Groupe disposant de par leurs fonctions d'informations non encore rendues publiques, doivent respecter les mêmes règles préventives du délit d'initiés.

Les membres appartenant au comité exécutif au 31 décembre 2005 détiennent, ensemble, 242 144 actions Alcatel (y compris des ADS) et 3 836 parts du FCP 3A, soit 0,02 % du capital et des droits de vote d'Alcatel.

Options

Aucune option n'a été consentie au Président et Directeur Général et autres membres du conseil d'administration en 2005, à l'exception d'un administrateur salarié représentant du FCP 3A.

Le plan d'options décidé par le conseil du 10 mars 2005 portait sur un nombre global de 16,7 millions d'options, donnant droit de souscrire à des actions Alcatel au prix de 10 euros, correspondant à la moyenne des cours de Bourse de l'action Alcatel pendant les vingt jours de bourse qui ont précédé la décision du conseil.

Aucune option n'a été levée par les membres du conseil d'administration sur l'exercice 2005.

Options attribuées aux membres du conseil d'administration et restant à lever au 1er janvier 2006 :

	Plans d'options	Fourchette de prix d'exercice	Options attribuées	Options disponibles*	Nombre d'options avec un prix d'exercice	
					< €15	< €21
Le Président	2000 à 2004	de € 6,7 à € 50	2 300 000	61 %	900 000	1 400 000
Jean-Pierre Halbron	2000 et 2001	de € 20,8 à € 50	600 188	100 %	NA	200 020
Jozef Cornu	2000 et 2001	de € 20,8 à € 50	30 188	100 %	NA	20
Thierry de Loppinot	2000 à 2005	de € 6,7 à € 50	5 416	44 %	3 028	4 048
Bruno Vaillant	2000 à 2003	de € 6,7 à € 50	2 416	91 %	228	1 048
Philippe Germond	2003 et 2004	de € 6,7 à € 13,2	450 000	0 %	450 000	450 000

* Période d'exercice ouverte au 1^{er} janvier 2006

Les membres du comité exécutif en fonction ou ayant été en fonction durant l'exercice 2005 ont bénéficié d'options de souscription d'actions ouvrant droit à 720 000 actions, représentant 4,3 % du nombre total d'options attribuées par le conseil du 10 mars 2005. Ces options répondent aux conditions générales du plan annuel et sont exerçables à un prix d'exercice de 10 euros.

Au total 37 186 options de souscription d'actions Alcatel ont été levées par les membres du comité exécutif sur l'exercice 2005 à un prix moyen pondéré de 6,77 euros au titre des plans du 7 mars 2003 et du 18 juin 2003.

Les options consenties aux dirigeants en 2006 sont décrites page 185.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Une convention nouvelle a été conclue entre Alcatel et un administrateur au cours de l'exercice 2005. Deux autres conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies en 2005. Elles concernent les accords conclus entre Alcatel et Thales, et Alcatel et les sociétés du Groupe.

Convention nouvelle entre Alcatel et un administrateur

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2005 a autorisé, après avis favorable du comité des nominations et des rémunérations, la signature d'une convention entre Alcatel et M. Philippe Germond, constatant et organisant la cessation de ses fonctions de Directeur Général adjoint du Groupe.

Les dispositions principales de cette convention, visant à l'ajustement des engagements contractuels en raison d'un départ au cours du premier semestre, portent sur la détermination du montant de l'indemnité de départ de M. Germond fixée à € 3 millions en application des dispositions contractuelles convenues lors de son entrée en fonction, la réduction à 3 mois du délai de préavis, la fixation du montant de son bonus au titre de l'exercice 2005, sur une base *pro rata temporis*, soit € 250 000, la démission de ses mandats d'administrateur au sein du Groupe ainsi que le maintien de droits au titre des options de souscription d'actions Alcatel dont il était bénéficiaire conformément aux conditions et modalités des plans d'options fixées par le conseil d'administration.

Conventions poursuivies

Accords conclus avec Thales

Les accords décidés en 1998 et renforcés en 1999, à l'occasion de l'augmentation par Alcatel de sa participation dans Thales (ex-Thomson-CSF) en décembre 1999, portent principalement sur les modalités de renforcement de la coopération entre Alcatel et Thales dans des domaines communs aux deux Groupes, tels que les domaines stratégiques ou les domaines opérationnels (coopération commerciale, achats, capital-risque ou gestion du parc immobilier, etc.).

Assistance aux filiales

Bien que n'entrant pas formellement dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, le conseil d'administration a autorisé la contribution des sociétés du Groupe aux frais de recherche et développement et de propriété industrielle. Les sommes dues sont versées intégralement à Alcatel, à charge pour cette dernière de les répartir entre ses filiales en fonction de leurs besoins de financement. Au titre de l'exercice 2005, les produits enregistrés par Alcatel se sont élevés à € 730 592 920,69. Les charges dont Alcatel est redevable aux filiales se sont, quant à elles, élevées à € 752 473 965,64.

SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

En dehors de plans de souscription d'options décrits ci-après, les sociétés du Groupe ont mis en place des accords d'intéressement et de plans d'épargne d'entreprise en suivant les recommandations de la Direction Générale. Les sociétés filiales étrangères établissent des plans d'intéressement pour leurs salariés dans le cadre de la législation locale qui leur est applicable et quand celle-ci les y autorise.

Augmentations de capital réservées aux salariés

Au cours des cinq dernières années, la société a effectué des augmentations de capital en faveur de l'ensemble des salariés du Groupe en 2000 et 2001. Dans le cadre de la dernière augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'options de souscription d'actions, décidée par le conseil d'administration du 7 mars 2001, il a été émis 91 926 actions le 29 juin 2001. Chaque action souscrite a donné droit à trois options de souscription d'actions, au prix d'exercice de 50 euros, soit un nombre global de 275 778 options exerçables à l'issue d'un délai de trois ans (quatre ans pour la France) et pendant une période d'un an.

Depuis, il n'a pas été décidé de faire d'autres augmentations de capital réservées aux salariés, le conseil s'étant prononcé en ce sens par délégation reçue de l'assemblée des actionnaires, conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Politique d'attribution des options

Les principales orientations en matière d'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions ont été fixées par les conseils d'administration des 27 janvier et 29 septembre 1993, 29 mars et 13 décembre 2000 et, plus récemment, celui du 19 décembre 2001. Les attributions d'options sont décidées par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. La création des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions a été effectuée afin d'associer à la croissance de la rentabilité du Groupe les dirigeants et salariés qui jouent un rôle effectif, direct ou indirect, dans l'obtention des résultats. Les options constituent donc un mode d'intéressement à long terme des bénéficiaires aux résultats du Groupe.

La politique d'Alcatel est, dans ce domaine, de rester compétitif à travers le monde au regard des pratiques de ses concurrents. En application de la politique décrite ci-dessus, le nombre de bénéficiaires pour chaque plan annuel a augmenté sensiblement (de 1 000 en 1996 à 9 470 en 2005). Le conseil détermine le nombre d'options allouées et leurs conditions d'exercice en fonction d'une analyse des plans mis en œuvre par les sociétés appartenant au même secteur d'activités, en fonction des pratiques de chaque pays et des niveaux de responsabilité des bénéficiaires.

Depuis 1998, le prix d'exercice des options ne comporte aucun rabais ni décote par rapport à la moyenne des cours de Bourse des vingt jours précédant la date d'attribution. Depuis décembre 2000, les plans annuels d'options de souscription d'actions comportent des règles selon lesquelles les bénéficiaires acquièrent définitivement des droits sur les options qui leur sont consenties à hauteur du quart du nombre de celles-ci au bout d'un an et à hauteur d'1/48^e de ce même nombre au terme de chaque mois qui suit.

Par ailleurs, en vue de maintenir en toute circonstance la stabilité des activités du Groupe et de ses effectifs les plus indispensables à son développement, le conseil d'administration a la faculté, en cas de fusion-absorption d'Alcatel par une autre société, d'offre publique visant les actions de la société ou de procédure de retrait de celle-ci de la cotation, de décider que les bénéficiaires des options, à l'exception de ceux qui sont mandataires sociaux à la date de l'octroi des options ou à la date de sa décision, bénéficient d'une accélération immédiate de l'acquisition de leurs droits à exercer leurs options et pourront exercer celles-ci nonobstant le cas échéant le délai d'indisponibilité auquel peuvent être soumises leurs options.

Sous réserve des dispositions ci-dessus, les options allouées aux mandataires sociaux, aux dirigeants et au Président répondent rigoureusement aux mêmes conditions que celles des options consenties à l'ensemble des bénéficiaires.

Les plans d'options de souscription et d'achat d'actions Alcatel sont présentés en page 185.

INFORMATIONS SUR LES ADMINISTRATEURS

À la connaissance de la société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la société des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés. Conformément aux dispositions de la Charte de l'administrateur, « L'administrateur a l'obligation de faire part au conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel... ».

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration et les autres principaux dirigeants de la société.

À la connaissance de la société, aucun des membres du conseil d'administration, ni aucun des mandataires sociaux, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières

années. Aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Mandats et fonctions en cours

Nom et Adresse professionnelle	Nomination Échéance*	Mandats et fonctions en cours
<p>SERGE TCHURUK Président et Directeur Général, de nationalité française, 68 ans Alcatel 54, rue La Boétie – 75008 Paris – France possède 236 150 actions et 209 parts du FCP 3A</p>	<p>1995/2007</p>	<p>En France : Administrateur de Total et de Thales, Membre du conseil d'administration de l'École Polytechnique. À l'étranger : Président du conseil d'administration d'Alcatel USA Holdings Corp. (ex-Alcatel NA, Inc.), Membre du conseil de surveillance d'Alcatel Deutschland GmbH.</p>
<p>DANIEL BERNARD Administrateur indépendant, de nationalité française, 60 ans Provestis 22, rue de la Trémoille - 75008 Paris – France possède 141 125 actions</p>	<p>1997/2007</p>	<p>En France : Président de Provestis, Administrateur de Saint-Gobain et de Cap Gémini.</p>
<p>PHILIPPE BISSARA Administrateur indépendant, de nationalité française, 64 ans Alcatel 54, rue La Boétie – 75008 Paris – France possède 53 645 actions et 4 469 parts du FCP 3A</p>	<p>1997/2008</p>	<p>En France : Maître des Requêtes honoraire au Conseil d'État, Membre du conseil d'administration du Groupement français de l'Association Fiscale Internationale, Membre de l'Académie de Comptabilité, Délégué général honoraire de l'ANSA.</p>
<p>W. FRANK BLOUNT Administrateur indépendant, de nationalité américaine, 67 ans 1040 Stovall Boulevard N.E. Atlanta, Georgia, 30319 - États-Unis possède 1 000 American Depositary Shares (ADS)</p>	<p>1999/2008</p>	<p>À l'étranger : Président et Directeur Général de JI Ventures Inc., de TTS Management Corp., Administrateur de Entergy Corporation USA, de Caterpillar Inc. USA, d'Adtran Inc. et de Hanson Plc. UK.</p>
<p>JOZEF CORNU Administrateur, de nationalité belge, 61 ans Grouwesteestraat 13 9170 Sint-Gillis-Waas – Belgique possède 20 500 actions et 1 734 parts du FCP 3A</p>	<p>2000/2008</p>	<p>En France : Administrateur d'Alcatel CIT. À l'étranger : Président du conseil d'administration d'Alcatel Bell NV, Membre du conseil de surveillance d'Alcatel SEL AG, Administrateur de Taiwan International Standard Electronics Ltd, de Barco (Belgique), de KBC (Belgique), de Agfa Gevaert (Belgique) et de Arinso International (Belgique). Président de l'Information Society Technologies Group de la Commission Européenne.</p>
<p>JEAN-PIERRE HALBRON Administrateur, de nationalité française, 69 ans Alcatel 54, rue La Boétie – 75008 Paris – France possède 18 670 actions et 1 969 parts du FCP 3A</p>	<p>1999/2008</p>	<p>En France : Administrateur d'Electro Banque, Président du Comité d'Éthique d'Alcatel.</p>
<p>DAVID JOHNSTON Administrateur indépendant, de nationalité canadienne, 64 ans President office University of Waterloo, 200 University Avenue West, Waterloo, Ontario N2L3J1 – Canada possède 3 336 actions</p>	<p>2001/2009</p>	<p>À l'étranger : Président de l'Université de Waterloo (Canada), Administrateur de CGI, de MASCO et de Sustainable Development Technology Foundation.</p>
<p>DANIEL LEBÈGUE Administrateur indépendant, de nationalité française, 62 ans IFA (Institut Français des Administrateurs) 27, avenue de Friedland – 75008 Paris – France possède 500 actions</p>	<p>2003/2007</p>	<p>En France : Administrateur de Scor, de Technip et du Crédit Agricole SA, Membre du conseil de surveillance d'Areva, Président de l'Institut Français des Administrateurs « IFA » (Association), Président de Transparency International (France) (Association) et de l'IEP de Lyon.</p>
<p>PIERRE-LOUIS LIONS Administrateur indépendant, de nationalité française, 49 ans Alcatel 54, rue La Boétie – 75008 Paris – France possède 520 actions</p>	<p>1996/2009</p>	<p>En France : Professeur au Collège de France et à l'École Polytechnique, Président du Conseil Scientifique d'EDF, du CEA-DAM et de France Telecom, Membre de l'Académie des technologies, de l'Académie des sciences, de la Société de mathématiques de France et de la Société de mathématiques appliquées et industrielles, Consultant à EADS – Launch Vehicles, BNP Paribas et de CALYON. À l'étranger : Administrateur de Sark Fund, Membre de l'American Mathematical Society et de l'European Mathematical Society, de l'International Association in Mathematical Physics, de l'Istituto Lombardo, de l'Academia Europea et de l'Acad. Naz. Lincei.</p>
<p>THIERRY DE LOPPINOT Administrateur salarié, de nationalité française, 62 ans Alcatel 54, rue La Boétie 75008 Paris – France possède 6 091 actions et 4 901 parts du FCP 3A</p>	<p>1997/2006</p>	<p>En France : Juriste au siège d'Alcatel, Président du conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement « Actionnariat Alcatel » (FCP 3A), Président de Formalec.</p>

* Date de l'assemblée devant statuer sur le renouvellement du mandat.

Nom et Adresse professionnelle	Nomination Échéance*	Mandats et fonctions en cours
PETER MIHATSCH, Administrateur indépendant, de nationalité allemande, 65 ans Beethovenstrasse 5 D – 71069 Sindelfingen – Allemagne possède 1 200 actions	2002/2008	À l'étranger : Président et Membre du conseil de surveillance de Giesecke und Devrient Munich, Membre du conseil de surveillance de Vodafone GmbH, de Vodafone-Mobilfunk, d'ARCOR, Vodafone et de Rheinmetall AG et Administrateur (non exécutif) de 3i p.l.c. London UK.
BRUNO VAILLANT Administrateur salarié, de nationalité française, 62 ans Alcatel Alenia Space 26, avenue Champollion, BP 1187 31037 Toulouse – France possède 1 850 actions, 5 349 parts du FCP 3A	1997/2006	En France : Ingénieur chez Alcatel Alenia Space (Direction des Systèmes d'Information), Membre du conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement « Actionnariat Alcatel » (FCP 3A), Expert près la Cour d'Appel de Toulouse, Vice Président de la Compagnie des Experts-judiciaires près la Cour d'Appel et du Tribunal Administratif de Toulouse.
MARC VIÉNOT Administrateur indépendant, de nationalité française, 77 ans Société Générale Tour Société Générale 92972 Paris La Défense Cedex – France possède 4 950 actions	1987/2007	En France : Président d'honneur et Administrateur de la Société Générale, Administrateur des Ciments Français, Membre du conseil de surveillance du Groupe Barrière, Membre du conseil de l'Association Française des Entreprises Privées. À l'étranger : Administrateur de la Société Générale Marocaine de Banque.

* Date de l'assemblée devant statuer sur le renouvellement du mandat.

Expertise et expérience des membres du conseil d'administration

SERGE TCHURUK	Diplômé de l'École Polytechnique de Paris et de l'École Nationale Supérieure de l'Armement, il a débuté sa carrière dans le Groupe Mobil, où il a occupé diverses positions avant d'accéder à des fonctions de direction en France et aux États-Unis (1964-1979). En 1979, il était Président de Mobil au Benelux. Il a travaillé dans le Groupe chimique et pharmaceutique international Rhône Poulenc (1980-1986) et a occupé plusieurs fonctions dans la division chimie de base avant de devenir Directeur Général de la société en 1983. Il a été Président d'Orkem (auparavant CDF-Chimie), société chimique européenne impliquée dans les activités de chimie spéciale et pétrolière (1986-1990). Il a été Président-Directeur Général de Total, une des premières compagnies pétrolières au monde (1990-1995). Depuis juin 1995, il est Président et Directeur Général d'Alcatel. Domaine d'expertise : Secteur de l'industrie.
DANIEL BERNARD	Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, il a travaillé chez Delcev industries (1969-1971), Socam Miniprix (1971-1975) et à la Ruche Picarde (1975-1980) et fut Directeur général du Groupe Metro France (1981-1989), Membre du directoire et chargé de la direction des activités commerciales de Metro International AG (1989-1992), Président du directoire (1992-1998) puis Président et Directeur Général (1998-2005) de Carrefour. Domaine d'expertise : Secteur de l'industrie.
PHILIPPE BISSARA	Licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'École nationale des langues orientales vivantes et de l'École nationale d'administration, (promotion Jean-Jaurès 1967-1969), il fut auditeur de 2 ^e classe (1969), de 1 ^{re} classe (1970), maître des requêtes (1976) au Conseil d'État, Secrétaire général adjoint du Conseil d'État (1973-1976), directeur économique et financier de l'Office national des forêts (1976), Commissaire du gouvernement auprès de la section du contentieux du Conseil d'État (1982-1985), Directeur des services juridiques et fiscaux (1986-1994), puis Secrétaire général (1995-1997) d'Alcatel Alsthom Compagnie Générale d'Électricité, Président de la commission juridique du Conseil National du Patronat Français (CNPF) (1994-1997), Secrétaire général (1993) puis Délégué général (1997-2004) de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA). Domaine d'expertise : Droit – Secteur de l'industrie.
W. FRANK BLOUNT	Diplômé d'un Master's Degree of Science in Management du Massachusetts Institute of Technology (MIT), de la Sloan School, d'un MBA en management de l'université de Georgie et d'un Bachelor of Science Degree in Electrical Engineering de l'Institut technologique de Georgie. Il occupe, entre 1986 et 1992, la fonction de Président du Groupe AT&T Corp. en charge des activités opérations de réseaux et produits de communications du Groupe. Il devient ensuite Directeur Général, de 1992 à 1999, de Telstra Corporation en Australie. Administrateur de FOXTEL Corp. (Australie) (1995-1999), de IBM-GSA Inc. (Australie) (1996-1999), de l'Australian Coalition of Service Industries (1993-1999) et de l'Australian Business Higher Education Roundtable (1993-1999) ; il fut également Président-Directeur Général de Cypress Communications Inc. (2000-2002). Depuis 1991, il occupe le poste de Directeur Général de la New American Schools Development Corporation à la demande du Président George Bush, Membre de l'Advisory Board of China Telecom. Domaine d'expertise : Secteur de l'industrie.
JOZEF CORNU	Diplômé d'un doctorat en génie électrique et mécanique de l'université de Louvain (Belgique) et d'un Ph. D de l'université de Carleton (Canada), il fut ingénieur au centre de recherche de la société Brown Boveri à Baden (Suisse) (1970-1973), Design Center Manager de Bell Telephone à Anvers (Belgique) (1973-1983), Directeur Général de Mietec (Groupe Bell Telephone) (1983-1984), Membre du directoire et Directeur Général de Bell Telephone (1984-1987), Vice-Président chargé de la direction du Groupe Réseaux publics (1987), Membre du directoire, chargé des questions techniques et industrielles d'Alcatel NV (1988-1995), Président d'Alcatel Networks Systems (1990-1995), Directeur responsable des affaires techniques d'Alcatel Alsthom (1992), Directeur Général d'Alcatel Telecom et Membre du comité exécutif d'Alcatel Alsthom (1995) puis du Groupe Alcatel. Il devient, ensuite, conseiller du Président d'Alcatel (1999-2004). Domaine d'expertise : Secteur de l'industrie.

JEAN-PIERRE HALBRON	Ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur du corps des Mines, diplômé de l'Institut français du pétrole, il fut ingénieur hors-cadre au corps des Mines (1963), Directeur général (1968) puis Président du directoire (1974-1982) de la Compagnie Financière, Président Directeur Général de la Compagnie Générale du Jouet (1969), Directeur financier (1982-1985) puis Directeur général adjoint (1986) du Groupe Rhône-Poulenc, Directeur délégué puis Directeur général (1987-1990) de CdF Chimie devenue Orkem, Président de La Grande Paroisse (1987-1990) et de Lorilleux International (1987-1990), Directeur financier du Groupe Total (1990-1991), Président de la holding de participations financières OFP (1990) et de la banque Wasserstein Perella France (1991-1995), Directeur de la stratégie et des finances (1995-1997) puis Directeur Général adjoint (1997-1999), Directeur financier (1997-2001) et Directeur général (2000-2002) d'Alcatel. Domaine d'expertise : Secteur de l'industrie.
DAVID JOHNSTON	Professeur de droit, diplômé des Universités de Harvard, Cambridge et Queen's, ses domaines de spécialisation sont le droit boursier, le droit des sociétés et le droit des technologies de l'information. Auteur ou co-auteur de nombreux ouvrages juridiques. Domaine d'expertise : Universitaire.
DANIEL LEBÈGUE	Licencié en droit, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Lyon et de l'École Nationale d'Administration, (promotion Jean-Jaurès 1967-1969), il a travaillé au ministère de l'Économie et des Finances, comme Administrateur civil à la direction du Trésor (1969-1973), attaché financier près l'ambassade de France au Japon (1974-1976), chef du bureau de la balance des paiements et des changes à la direction du Trésor (1976-1979), chef de bureau de la trésorerie (1979-1980), sous-directeur du service épargne et marchés financiers (1980-1981), conseiller technique chargé des affaires économiques et financières au cabinet de Pierre Mauroy (Premier ministre) (1981-1983), directeur adjoint de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances (1983-1984), Directeur du Trésor (1984-1987), Directeur général (1987-1996) puis Vice-Président et conseiller du Président de la Banque Nationale de Paris (1996-1997), Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations (1997-2002), Président de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDRI) (2002), Président de l'Institut français des Administrateurs (2003). Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'honneur et dans l'Ordre National du Mérite. Domaine d'expertise : Secteur de la Banque, Finance et Assurance.
PIERRE-LOUIS LIONS	Diplômé de l'École normale supérieure et de l'Université Pierre-et-Marie-Curie, il fut professeur à l'Université Paris-Dauphine (1981-2002). Depuis 2002, il est Professeur au Collège de France et également, depuis 1984, Professeur à l'École Polytechnique. Mathématicien français ayant reçu la médaille Fields (Zürich, 1994) il a également reçu de nombreux autres prix dont ceux mentionnés ci-après. Prix : Fondation Doistau-Blutet, Académie des sciences – Paris (1986), IBM – Paris (1987), Philip Morris pour la science – Paris, Prix Ampère, Académie des sciences, Prix Institut Europlace de Finance. Domaine d'expertise : Mathématiques appliquées et Sciences de l'Information.
THIERRY DE LOPPINOT	Docteur en droit (1970), il fut chargé des questions immobilières à la Direction juridique de La Compagnie Française de Raffinage (Total) (1972-1973), Chef du service domanial du Port Autonome de Rouen (1974-1975), membre de la direction juridique de la SEITA (1976-1984). Il est depuis novembre 1984, Juriste au siège d'Alcatel. Domaine d'expertise : Droit – Secteur de l'industrie.
PETER MIHATSCH	Ingénieur en télécommunications, il fit sa carrière dans différents Groupes dont ITT en Allemagne avant sa reprise par Alcatel. En 1988, il a rejoint Mannesman dont il devient Membre du directoire en 1994. Il fut Président de Mannesman Mobilfunk et a occupé diverses positions dans des conseils de surveillance. En 1997, il occupe les fonctions de Membre du conseil de surveillance de Giesecke und Devrient dont il devient le Président en 1998. Domaine d'expertise : Secteur de l'industrie.
BRUNO VAILLANT	Diplômé de l'École Nationale Supérieure d'Électronique, d'Informatique et d'Hydraulique de Toulouse, titulaire d'un diplôme universitaire de gestion (1973) et d'un certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (1974). Il fut ingénieur à Synelec (1970-1971), Responsable du département informatique scientifique de Valeo (1971-1984), ingénieur responsable du service tests de la société Bendix Electronics (1984-1986), Ingénieur responsable du département logiciel scientifique (1986-2002), puis Ingénieur responsable du département produits logiciels et support juridique informatique d'Alcatel Alenia Space (depuis 2002). Domaine d'expertise : Secteur de l'industrie.
MARC VIÉNOT	Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) (promotion Paul-Cambon 1951-1953), il fut Inspecteur adjoint des Finances (1953), Inspecteur des Finances (1956), Chargé de mission au cabinet de Paul Ramadier (ministre des Affaires économiques et financières, cabinet Guy Mollet) (1957), puis au cabinet de Félix Gaillard (ministre des Finances, cabinet Bourguès-Maunoury) (1957), Président du conseil (1957-1958), Chargé de mission à la direction du Trésor (1958), Président du comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement de l'OCDE (1961-1966), Secrétaire du conseil de direction du Fonds de développement économique et social (1962-1965), Sous-directeur (1965) puis Chef de service (1967-1970) à la direction du Trésor, Administrateur de la Snecma (1968-1970), d'EDF (1968-1970), Ministre plénipotentiaire, Conseiller financier auprès des ambassades de France aux États-Unis et au Canada (1970-1973), Administrateur du Fonds monétaire international et de la Banque Mondiale (1970-1973), Président de la Société Générale de banque en Espagne, Administrateur puis Président de l'European Banks International Co., Administrateur de Schneider Electric (1975-1994), de TF1 (1989-1995) et Vice-Président du bureau de l'Association française de banques. Directeur Général adjoint (1974), Directeur Général (1977-1986), Président Directeur Général (1986-1997), puis Président d'Honneur de la Société Générale. Domaine d'expertise : Secteur Banque – Finance.

Autres mandats exercés par les membres du conseil d'administration au cours des 5 dernières années

SERGE TCHURUK	Administrateur : d'Alstom, de Vivendi Universal, de la Société Générale, de l'Institut Pasteur*.
DANIEL BERNARD	Président et Directeur Général : de Carrefour*, Administrateur de Comptoirs Modernes, d'Erteco, Gérant de SISP*. À l'étranger : Administrateur de Carrefour Comercio e Industria (Brésil)*, de Grandes Superficies de Colombia, de Carrefour Argentina*, de Centros Comerciales Carrefour (Espagne)*, Vice-Président de DIA SA* (Espagne), de Finiper (Italie)*, de GS (Italie)*, de Presicarre (Taiwan)*, Directeur de Vicour (Hong Kong)*.
PHILIPPE BISSARA	Délégué général de l'ANSA, Secrétaire général adjoint de EALIC (European Association for Listed Companies). Administrateur de la société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient*.
W. FRANK BLOUNT	Président et Directeur Général de Cypress Communications Inc., Administrateur d'Alcatel USA Inc., de Global Light Communications – Canada, Consultant en management de AT Kearney Inc. – USA.
JOZEF CORNU	Président du conseil d'administration de Tijd NV*, Conseiller du Président d'Alcatel, Directeur Général du secteur Alcatel Telecom. À l'étranger: Administrateur de Keyware Technologies NV (Belgique), Xeikon (Belgique).
JEAN-PIERRE HALBRON	Administrateur : d'Alstom, Président-Directeur Général d'Electro Banque. À l'étranger : Président du conseil d'administration d'Alcatel USA Inc., de Alcatel Finance Inc., Administrateur d'Alcatel USA LP Inc., d'Alcatel Finance Australia Ltd, d'Alcatel USA Holdings Corp. (ex Alcatel NA Inc.), Membre du conseil de surveillance d'Alcatel Deutschland GmbH.
DAVID JOHNSTON	Administrateur d'Open Text, d'EMCO et de Lifestyle Furnishings.
DANIEL LEBÈGUE	Président du conseil d'administration de Compagnie financière Eulia, Administrateur de Thales, de C3D, de Gaz de France, Directeur Général de Caisse des Dépôts et Consignations, Président du conseil de surveillance de CDC Ixis, Membre du conseil de surveillance de CNP et Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, de CDC Ixis Capital Market, Président de l'Institut Théseus, Professeur de l'IEP de Paris et de l'Institut Technique de Banque.
PIERRE-LOUIS LIONS	Professeur à l'Université de Paris-Dauphine. Président de la Commission d'évaluation de l'INRIA*.
THIERRY DE LOPPINOT	Administrateur de Société Immobilière Kleber-Lauriston (SIKL).
PETER MIHATSCH	Président du conseil de surveillance d'Infineon – Allemagne, Membre du conseil de surveillance de Daimler Chrysler Services, Administrateur de Taurus Holding – Allemagne, de BT & T, et d'Ascom.
BRUNO VAILLANT	Tésorier de la Compagnie des Experts-judiciaires près la Cour d'Appel et du Tribunal administratif de Toulouse.
MARC VIÉNOT	Président de l'Association Paris Europlace, Administrateur de Vivendi Universal. Membre du conseil de surveillance d'Aventis.

* Mandats échus au cours de l'exercice 2005 et 2006

CONTRÔLE INTERNE

En matière de contrôle interne, les procédures mises en place par la société au niveau du Groupe afin de respecter les objectifs qu'elle s'est fixée, les responsabilités au sein du Groupe et les normes qui ont été suivies, font l'objet conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce d'un rapport du Président repris ci-après.

Le Président a confié à la Direction Financière du Groupe et à la Direction de l'Audit Interne la préparation des deux volets composants ce rapport, élaboré avec la collaboration des directions concernées. Le Disclosure Committee et le comité des comptes réunis le 24 mars 2006 ont eu communication de ce rapport.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ».

I – Le dispositif global du contrôle interne

Les objectifs

Alcatel dispose d'un système de contrôle interne ayant pour objectif d'optimiser le contrôle au sein du Groupe en veillant notamment à ce qu'il n'existe pas d'éléments significatifs susceptibles de remettre en cause la fiabilité des comptes sociaux et consolidés. L'un des buts est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les

risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant donner une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Présent dans 130 pays, Alcatel s'organise en trois groupes d'activité définis par types de marché. Son unité est assurée par la coordination et le pilotage exercés par la Direction Générale et les fonctions *corporate*, renforcée par un dispositif de contrôle interne utilisant un référentiel établi par un organisme reconnu, le COSO (« Committee of Sponsoring Organizations »). Ce dispositif, mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel, est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le système repose sur 3 grands principes :

- la responsabilité partagée : le contrôle interne s'appuie sur les ressources des unités et/ou la responsabilité de chaque salarié, qui repose sur un système de délégation qui permet la mise en œuvre cohérente des politiques du Groupe. Chaque responsable a le devoir de contrôler efficacement les activités placées sous sa responsabilité ;

- la définition et le respect de normes et de procédures communes : la formalisation des normes et procédures et la communication du référentiel au sein du Groupe est une étape essentielle du processus de contrôle interne ;
- la séparation des fonctions : l'architecture générale du dispositif doit refléter la distinction qui existe entre les personnes effectuant des opérations et celles qui les valident et les contrôlent.

La responsabilité du dispositif

La Direction Générale

La Direction Générale est directement responsable du système de contrôle interne. Le Président et Directeur Général s'assure à ce titre de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein du Groupe. Il définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant. Au sein de chaque unité, cette responsabilité est déléguée aux dirigeants.

Le Comité des comptes

Le comité des comptes, composé de 3 membres du conseil d'administration, tous indépendants, vérifie, en présence du Directeur Financier et des commissaires aux comptes, que des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières sont définies pour en conforter la fiabilité. Régulièrement, il examine le fonctionnement et l'organisation du département d'audit, le plan de ses missions et ses principaux rapports. Ce comité examine également les risques auxquels le Groupe peut être exposé et en apprécie le suivi.

Le Comité exécutif

La composition du comité exécutif reflète la structure matricielle du Groupe. Au 1^{er} janvier 2006, il regroupe le Président et Directeur Général et sept membres directeurs exécutifs, le Directeur Général adjoint, le Directeur Financier, le Président Europe et Sud, le Président Communications mobiles, le Président Communications privées, le Directeur Ressources Humaines et le Président Asie-Pacifique. Le comité a la responsabilité de l'exécution des orientations stratégiques déterminées par le conseil d'administration, de la définition et de la coordination des politiques relatives à la gestion du Groupe. Il contrôle la réalisation des objectifs traduisant ses décisions en matière opérationnelle et d'affectation de ressources financières. Le comité exécutif se réunit régulièrement et au moins une fois par mois.

Le Comité d'éthique et le Directeur de la Conformité et de la Déontologie

Le comité d'éthique a été constitué pour garantir le respect du code de bonne conduite, veiller à sa mise à jour et proposer les mesures nécessaires en cas d'infraction manifeste portée à sa connaissance. Il réunit des membres de la Direction Générale sous la présidence d'un membre du conseil d'administration. Le comité d'éthique rend compte directement au Président et Directeur Général et peut faire intervenir la direction de l'Audit Interne.

Un directeur de la Conformité et de la Déontologie, qui est membre du comité d'éthique et rend compte au Président et Directeur Général, a été nommé au 1^{er} janvier 2006. Il est chargé de veiller à la conformité des pratiques du Groupe aux lois et règlements internationaux, et aux règles de bonne conduite en matière de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires. Il se constitue un réseau mondial de correspondants dans le Groupe, développe les programmes de formation et conseille les dirigeants sur les questions spécifiques qui peuvent se poser.

La Direction de l'Audit Interne

La mission de l'Audit Interne est d'assister la direction générale dans l'évaluation de l'efficacité des systèmes de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise. La fonction, assurée par une équipe de 50 auditeurs, est centralisée au niveau Groupe et est directement rattachée au Président et Directeur Général. Le plan d'audit interne est défini chaque semestre avec l'approbation du Président et Directeur Général et du comité des comptes. Le Directeur de l'Audit Interne leur rend compte de ses travaux et recommandations, ainsi qu'au comité de l'information financière, pour ce qui le concerne.

La Direction poursuit un objectif d'amélioration constante de la qualité de service reconnu de son Audit Interne par la certification « ISO 9001:2000 » obtenue en 2001 puis renouvelée en 2004, et par le prix « Commitment to Quality Improvement » (Engagement pour l'amélioration de la qualité) décerné à trois reprises en 1999, 2002 et 2005 par l'Institut des Auditeurs Internes (IIA). L'Audit Interne a également passé avec succès en 2005 un audit de conformité au regard des normes professionnelles d'audit interne. Cette revue atteste que la direction délivre ses prestations conformément aux normes reconnues au niveau international (IIA).

La Direction Financière

Au sein de la Direction Financière, les départements Contrôle Financier et Consolidation Procédures Comptables participent au dispositif de contrôle interne.

Le département Contrôle Financier est en charge de l'établissement du budget, des comptes consolidés mensuels, trimestriels et annuels, ainsi que des comptes prévisionnels. Il assure, en liaison avec les directions opérationnelles et financières des *business divisions* et des filiales, un suivi régulier des opérations réalisées par le Groupe.

Le département Consolidation & Procédures Comptables a notamment pour mission d'élaborer et de diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe, de veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur relatives à l'établissement et à la publication des comptes, de s'assurer de leur bonne application et d'assurer la publication des comptes sociaux et consolidés.

Le Risk Assessment Committee (RAC), placé sous la responsabilité du Directeur Financier et organisé à la fois de manière centralisée au siège de la société et dans chaque région, regroupe le Directeur Juridique, le Directeur du Contrôle Financier et le Directeur du Financement des Projets, sous la présidence du Directeur des Projets et Contrats. Il a pour mission d'analyser tout contrat et tout engagement significatif qu'une des sociétés du Groupe envisage de signer et de vérifier que les conditions en sont acceptables.

La Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information

Rattachée à la Direction Générale, elle est composée entre autres d'une Direction Gouvernance de l'Information Groupe, chargée de l'adéquation des procédures avec les lois et de définir les politiques de sécurité ; d'une Direction des Systèmes d'Information chargée du développement et de la maintenance des applications, d'une Direction des Opérations chargée de l'exploitation des systèmes et réseaux ; et de trois Directions Régionales chargées de la définition des besoins et de la vérification du respect des standards informatiques du Groupe.

Le développement des applications informatiques respecte des méthodologies normées. De plus, l'intégrité des données et l'efficacité des contrôles automatisés sont renforcées par l'utilisation de progiciels standards de contrôle des accès et des profils d'utilisateurs.

Contrôle interne

La sécurité des systèmes et du réseau est préservée à l'aide de technologies avancées de détection d'intrusions et de protection. Les applications importantes et les applications de consolidation financière bénéficient aussi de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement du service en cas de dysfonctionnement majeur.

Le Comité de l'information financière (« Disclosure Committee »)

Ce comité veille au rassemblement des informations sur tout événement significatif afin de permettre à la société de diffuser une documentation ou une communication qui reflète fidèlement la situation du Groupe, et assiste le Président et Directeur Général et le Directeur Financier dans leur appréciation de l'efficacité du contrôle interne et de son adaptation à l'organisation du Groupe.

Ce comité regroupe des représentants des fonctions centrales et techniques : le Directeur Financier, le Directeur Juridique, le Directeur du Contrôle Financier, le Directeur de la Consolidation & des Procédures Comptables, le Directeur de la Communication Financière, le Directeur Fiscal qui est aussi secrétaire du comité des comptes, le Directeur Recherche et Technologie et le Directeur de l'Audit Interne qui préside les réunions.

Chartes et bonnes pratiques

Afin d'appuyer sa politique de contrôle interne, Alcatel s'est doté d'un ensemble de règles applicables à toutes les unités du Groupe qui sont accessibles par le réseau intranet du Groupe.

Le Code de bonne conduite

Publié pour la première fois en 1997, ce code a été réactualisé en mars 2004. Les règles éthiques auxquelles le Groupe adhère relèvent à la fois de la déontologie des affaires, du gouvernement d'entreprise, et aussi des droits de l'homme et de la protection de l'environnement. Ces règles sont notamment destinées à éradiquer la corruption, garantir la transparence et éviter les conflits d'intérêts et délits d'initiés.

La lutte contre la fraude interne a fait l'objet en 2004 d'une révision des règles en vigueur sous l'impulsion du comité exécutif suite à la révélation de dysfonctionnements au Costa Rica.

Le comité exécutif a lancé une série d'actions visant au renforcement des procédures internes de contrôle régissant la sélection et les relations avec les représentants et agents commerciaux, et au renforcement des plans de formation consacrés à la législation anti corruption. Cette action a pris notamment la forme d'un module spécifique de « e-learning » et d'une série de présentations ciblées faites aux cadres commerciaux.

Le code de bonne conduite, applicable à tous les salariés du Groupe, a fait l'objet d'une communication renforcée à l'attention de l'ensemble des unités afin de sensibiliser le plus grand nombre d'entre eux dans leurs rapports avec les clients, les fournisseurs, les sous-traitants et les actionnaires.

Par ailleurs, conformément aux règles de la SEC issues du *Sarbanes-Oxley Act*, un code de bonne conduite spécifiquement destiné aux dirigeants du Groupe a été mis en place au début de l'année 2004. Ce code, approuvé par le comité des comptes et communiqué au conseil d'administration, a pour objet de définir les règles de bonne conduite des principaux responsables de l'élaboration et la communication des états financiers.

La Charte d'Audit Interne

Élaborée en août 2002 sous la responsabilité du Président et Directeur Général, la charte définit formellement la mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'Audit Interne en cohérence avec les normes professionnelles en vigueur.

Le manuel des bonnes pratiques en matière de contrôle interne

Afin d'assurer une homogénéité dans l'application du contrôle interne au sein du Groupe, la Direction de l'Audit Interne a développé un manuel de bonnes pratiques destiné à la fois aux auditeurs internes et au management opérationnel. Pour chacun des processus de l'entreprise, sont définis respectivement les parties prenantes, les flux d'information, les principaux risques identifiés et les meilleures pratiques pour surveiller et contrôler ces risques.

II – Le dispositif relatif au reporting financier**Le référentiel comptable**

Les procédures et l'organisation comptables du Groupe sont réunies dans une documentation qui permet la compréhension et le contrôle du système de traitement. Élaborées sous la responsabilité du Directeur Financier, ces procédures sont mises à jour régulièrement en fonction de l'évolution des normes et règles comptables applicables au Groupe et font l'objet d'une revue préalable des commissaires aux comptes avant diffusion. Il en est par ailleurs de même des autres procédures destinées à maîtriser les risques et, notamment, celles relatives au Risk Assessment Committee et aux engagements hors-bilan.

L'application des nouvelles normes IFRS (International Financial Reporting Standards) est devenue obligatoire pour les comptes annuels publiés à compter du 1^{er} janvier 2005 du fait de la cotation du Groupe dans un pays de l'Union européenne. Alcatel, publiant également des états financiers trimestriels, la publication des comptes consolidés des trois premiers trimestres 2005 a été conforme aux principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS.

Plusieurs actions ont été menées par le Groupe en 2004 afin de préparer au mieux les lecteurs et préparateurs des comptes du Groupe sur les impacts induits par le passage aux normes IFRS. En interne, un plan de formation de grande ampleur a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2004, à destination de l'ensemble des personnes concernées par ce changement de référentiel comptable. Le logiciel de reporting financier utilisé par le Groupe a également été changé afin de s'adapter aux contraintes propres aux normes IFRS et de s'assurer de l'adéquation de l'information disponible avec les besoins de communication, notamment dans le cadre de l'annexe aux comptes consolidés. Par ailleurs, les procédures comptables disponibles sur le site Intranet du Groupe ont été mises à jour afin de prendre en compte les modifications induites par le passage aux normes IFRS. Les principaux impacts attendus de l'application du nouveau référentiel comptable pour le Groupe ont été commentés et ont été publiés dans le document de référence 2004 et sur le site Internet du Groupe.

En effet, outre la mise à jour de la note qualitative donnant les principaux impacts attendus par le changement de référentiel comptable, une communication spécifique est intervenue le 29 mars 2005 afin de présenter au marché les premières informations quantitatives en normes IFRS.

Une note détaillée des impacts du passage aux normes IFRS sur les comptes 2004 a été publiée au sein des comptes intermédiaires des trois premiers trimestres 2005 et mise à jour des évolutions en terme de réglementation comptable et des informations complémentaires obtenues notamment des entreprises associées passant également aux normes IFRS.

La note décrivant les impacts définitifs du changement de référentiel comptable sur les comptes 2004 est comprise dans les annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2005 (Note 38).

Un effort tout particulier a été apporté pour expliquer les options prises, le cas échéant, en termes d'interprétation ou d'application des normes IFRS tant en interne (au travers des procédures comptables disponibles sur le site intranet du Groupe) qu'en externe (au travers des notes annexes), afin de permettre une application homogène au sein du Groupe et transparente vis-à-vis de l'extérieur de ce nouveau référentiel comptable.

Le dispositif existant

La Direction Financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux et consolidés. Ces comptes sont utilisés en interne pour le suivi et l'analyse des performances des différentes activités du Groupe. L'analyse critique des données financières historiques et prévisionnelles donne lieu à des séances de travail régulières avec les responsables financiers ou opérationnels des *business divisions* et des filiales.

Au cours de ces réunions, les données financières sont examinées et les sujets sensibles font l'objet d'un examen contradictoire. Ce processus est formalisé par des notes de synthèse sur les sujets significatifs ; il est destiné, notamment, à assurer la maîtrise et la fiabilisation de l'information financière en provenance des filiales.

Le département Consolidation & Procédures Comptables intervient pour veiller à la sincérité des informations figurant dans les comptes sociaux et consolidés et à leur conformité aux règles et procédures du Groupe. Chargé de la publication des comptes consolidés et sociaux, il veille, lors de chaque arrêté à ce qu'ils soient conformes, le cas échéant, aux normes applicables aux sociétés cotées.

Les travaux de la Direction Financière couvrent, notamment, les transactions courantes (ventes, achats, coûts, capitaux employés, trésorerie...), les processus d'estimation (tests de dépréciation des goodwill...) ainsi que le traitement des opérations ponctuelles (opérations financières, variations de périmètre...). L'analyse assurée par les départements Contrôle Financier et Consolidation & Procédures Comptables permet de renforcer le contrôle interne relatif à l'information financière et comptable destinée aux actionnaires. Ces deux départements font part des informations significatives au comité de l'information financière lors de chaque clôture trimestrielle.

La Direction de l'Audit Interne entreprend deux fois par an une analyse des risques de l'ensemble des processus de l'entreprise, à partir d'entretiens à différents niveaux du management (région, Groupe, division, fonctions centrales), confrontés avec les résultats des précédentes missions d'audit.

Les missions de l'Audit Interne liées directement ou indirectement au reporting financier représentent une part importante du plan d'audit interne. Ces missions visent à s'assurer que des contrôles pertinents existent et qu'ils fonctionnent. La mise en œuvre des actions correctives, le cas échéant, sur la base des recommandations émises par les auditeurs à l'issue de leur mission, fait l'objet d'un suivi systématique par ces derniers.

Le renforcement du dispositif

En tant que société cotée aux États-Unis, Alcatel sera soumise, à compter de 2006, aux obligations du *Sarbanes-Oxley Act* Section 404, qui impose au Président et Directeur Général et au Directeur Financier d'évaluer annuellement l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière. Ces dirigeants sont tenus d'affirmer leur responsabilité dans la mise en place et l'application de structures de contrôle interne adaptées à la présentation de l'information financière.

L'approche retenue se structure en cinq grandes étapes :

- sélection et identification des entités et processus fortement contributifs à l'élaboration de l'information comptable et financière du Groupe ;
- documentation des processus (diagramme de circulation) retenus comme importants dans l'élaboration des états financiers ;
- identification des risques majeurs et documentation de l'existence des contrôles couvrant ces risques ;
- évaluation de l'efficacité des contrôles par le biais de tests effectués par l'Audit Interne ;
- identification des faiblesses et développement des actions correctrices ;

Depuis 2004, Alcatel consacre les ressources nécessaires pour être conforme à la section 404 du *Sarbanes-Oxley Act*. L'approche a été développée sur les 34 entités les plus contributives à l'élaboration de l'information comptable et financière.

Pour répondre aux nouvelles exigences de la loi de Sécurité Financière, une procédure sur la description des contrôles relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière a également été développée depuis 2003. Cette procédure repose sur un processus d'auto-évaluation couvrant 89 unités.

Le questionnaire d'auto-évaluation comprend 76 points de contrôle, issus des 5 composantes du référentiel COSO :

- l'environnement de contrôle : la culture de contrôle au sein de l'entreprise ;
- l'évaluation des risques : l'évaluation des facteurs internes et externes susceptibles d'affecter la performance de l'entreprise ;
- les activités de contrôle : les règles et procédures assurant que les actions de gestion des risques établies par la direction générale sont appliquées ;
- l'information et la communication : le processus qui assure en temps réel que les informations pertinentes sont identifiées et communiquées ;
- le pilotage : processus visant à s'assurer que le contrôle interne est adéquatement conçu, efficacement appliqué et adapté à l'organisation.

Cette auto-évaluation est menée sous la responsabilité du Directeur Financier de chaque unité, qui dresse des plans d'actions pour toute faiblesse identifiée et doit mettre en œuvre ces plans.

Au cours de chaque mission dans les unités concernées, les auditeurs internes évaluent la qualité du processus d'auto-évaluation, ainsi que les résultats et les plans d'actions mis en place par la Direction.

La finalité de ce dispositif, dans le cadre du comité de l'information financière, est d'assurer au Président et Directeur Général et au Directeur Financier d'Alcatel, que les procédures en vigueur dans le Groupe relatives à la fiabilité de l'information financière sont adaptées.

Ayant par tradition une forte culture de contrôle interne, Alcatel entend développer ses procédures en réponse aux exigences des nouvelles réglementations qui lui sont applicables et dans le souci de privilégier la qualité et la fiabilité de l'information financière. Le compte rendu de l'organisation générale et des procédures de contrôle interne ci-dessus illustrent la démarche progressive dans laquelle s'est engagé le Groupe.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2005

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Alcatel, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Alcatel et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Alain Pons

Antoine de Riedmatten



BARBIER FRINAULT & AUTRES

ERNST & YOUNG

Christian Chiarasini



COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport financier	p. 50
Comptes de résultats consolidés	p. 55
Bilans consolidés	p. 56
Tableaux des flux de trésorerie consolidés	p. 58
Variation des capitaux propres consolidés	p. 59
Notes annexes	p. 60
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 146

RAPPORT FINANCIER

En application de l'article 28 du règlement CE n°809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, le rapport financier et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant de la page 43 à 107 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 1^{er} avril 2005 sous le numéro D.05-326 et à la page 3-3 de l'actualisation déposée le 2 mai 2005 sous le numéro D. 05-326-A-01;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 le rapport financier et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant de la page 21 à 79 et à la page 80 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 1^{er} avril 2004 sous le numéro D.04-379.

En raison de l'établissement des comptes consolidés d'Alcatel conformément au référentiel IFRS en 2005, et afin d'assurer la comparabilité des comptes, les comptes de résultats 2004 ont été retraités selon le nouveau référentiel comptable.

Introduction

L'exercice 2005, après une année de redressement en 2004, a confirmé le retour à la croissance des marchés des équipements et solutions de communication. Ainsi, le revenu du Groupe est passé, à périmètre et normes comptables internationales IFRS identiques, de 12 244 millions d'euros en 2004 à 13 135 millions d'euros en 2005, soit une progression de plus de 7 %, légèrement pénalisée par une faiblesse continue du dollar américain par rapport à l'euro. Ainsi, à taux de change constant, la croissance du revenu aurait été de 8 %. Le Groupe a pu maintenir ou accroître ses parts de marché dans la plupart de ses métiers. La marge d'exploitation s'est établie à 1 189 millions d'euros, soit 9,1 % des revenus. Alcatel a vu ainsi se conforter les bénéfices des mesures de compétitivité entreprises sur la majorité de ses lignes de produits puisque le Groupe a réussi à maintenir sa marge d'exploitation dans un environnement très concurrentiel. Alcatel a été profitable dans tous les segments d'activité dans lesquels il opère : communications fixes, mobiles et communications privées. Le résultat net part du Groupe en 2005 de 930 millions d'euros est en progression de 61 % par rapport à l'année précédente, soit un résultat net dilué par action de 0,68 euro qui inclut des plus-values sur des actifs opérationnels et financiers pour un montant de 0,17 euro par action. La position de trésorerie nette à 1,5 milliard d'euros est renforcée, conséquence d'un cash-flow libre (variation nette de la trésorerie opérationnelle diminuée des investissements corporels et incorporels) de plus de 211 millions d'euros générés sur l'année.

Périmètre de consolidation et principales modifications de structures

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2005 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- Le 2 mars 2005, Alcatel a annoncé l'acquisition pour un montant de 55 millions de US dollars de 100 % du capital de la société Native Networks, un fournisseur de solutions optiques de transport Ethernet de classe opérateur. L'affectation du prix d'acquisition a conduit à reconnaître 20 millions de US dollars d'immobilisations incorporelles amortissables et

38 millions d'US dollars d'écart d'acquisition, l'actif net de cette société étant négatif de 3 millions d'USD à la date d'acquisition (dont 0,3 millions d'USD de trésorerie et équivalents de trésorerie). La contribution de cette société au résultat de l'exercice est non significative. ;

- Le 17 mai 2005, Alcatel et TCL Corp. ont annoncé la fin de leur partenariat dans les téléphones mobiles. Alcatel a décidé d'échanger ses 45 % dans la société commune créée contre 4,8 % des actions TCL Communication Holdings Ltd (titres cotés à la Bourse de Hong Kong). ;
- Le 1^{er} juillet 2005, Alcatel et Finmeccanica ont annoncé la création des deux sociétés communes évoquées lors de la signature du protocole d'accord du 18 juin 2004 : Alcatel Alenia Space (détenue à 67 % par Alcatel et 33 % par Finmeccanica) et Telespazio (détenue à 67 % par Finmeccanica et 33 % par Alcatel). Ces deux sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle à compter du 1^{er} juillet 2005. Cette opération a été analysée par Alcatel comme la cession à Finmeccanica de 33 % de l'activité industrielle et 67 % de l'activité de services d'Alcatel Space et l'acquisition de 67 % d'Alenia Spazio (activité industrielle spatiale de Finmeccanica) et de 33 % de Telespazio (activités de services pour les systèmes spatiaux de Finmeccanica). Les valorisations retenues pour cette opération sont de 1 530 millions d'euros pour Alenia Space et 215 millions d'euros pour Telespazio, générant pour Alcatel la comptabilisation en 2005 d'un résultat de cession de 129 millions d'euros avant impôts et d'un goodwill, non encore affecté, de 143 millions d'euros. Alcatel a reçu une soulte nette de 109 millions d'euros de Finmeccanica. La trésorerie nette des activités entrantes et sortantes est de 15 millions d'euros à la date d'opération. L'intégration proportionnelle du regroupement des activités spatiales des deux partenaires n'a pas d'incidence significative sur le revenu, la marge d'exploitation et le total bilan du Groupe. Elle a eu pour conséquence la comptabilisation d'une charge d'impôts différés de 38 millions d'euros du fait de la sortie de l'intégration fiscale française des sociétés apportées aux coentreprises dans le cadre du regroupement décrit ci-dessus.

Principes comptables

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe qui sont publiés au titre de l'exercice 2005 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Les comptes consolidés du Groupe publiés avant l'exercice 2005 étaient établis selon les principes comptables français, soit depuis le 1^{er} janvier 1999 en conformité avec les règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Revenus

Les revenus du Groupe ont été de 13 135 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de 7 % comparée à des ventes de 12 244 millions d'euros en 2004.

Par segment, les revenus sont en progression de 1,7 % dans les communications fixes (5 213 millions d'euros en 2005 contre 5 125 millions d'euros en 2004), en progression de 24 % dans les communications mobiles (4 096 millions d'euros en 2005 contre 3 313 millions d'euros en 2004), et en recul de 1 % dans les communications privées (3 918 millions d'euros en 2005 contre 3 946 millions d'euros en 2004). Les autres activités et les éliminations intersegments se montaient à 92 millions d'euros (140 millions d'euros en 2004).

En 2005, l'Europe de l'Ouest représentait 41 % des revenus (42 % en 2004), le reste de l'Europe 7 % (7 % en 2004), l'Amérique du Nord 14 % (15 % en 2004), l'Asie Pacifique 15 % (15 % en 2004) et le reste du monde 23 % (21 % en 2004).

Marge d'exploitation

La marge brute du Groupe a diminué en 2005 par rapport à 2004 en passant de 37,7 % en 2004 à 35,3 %. Les frais de recherche et développement se sont montés à 1 443 millions d'euros en 2005 (1 490 millions d'euros en 2004), soit 11 % des revenus en 2005 (12 % en 2004) reflétant l'importance de l'effort financier consenti pour préparer l'avenir du Groupe. Les charges administratives et commerciales sont restées stables à 2 000 millions d'euros en 2005 contre 1 944 millions en 2004. Combinés à l'amélioration de la marge brute, ces efforts ont permis de dégager une marge d'exploitation du Groupe positif de 1 189 millions d'euros contre 1 179 millions d'euros en 2004.

Les marges d'exploitation de chacun des segments d'activité du Groupe ont été positifs : 579 millions d'euros dans les communications fixes (576 millions d'euros en 2004), 436 millions d'euros dans les communications mobiles (418 millions d'euros en 2004) et 274 millions d'euros dans les communications privées (267 millions d'euros en 2004). Les pertes des activités non opérationnelles se montaient à 100 millions d'euros (82 millions d'euros de pertes en 2004).

Résultat financier

Le résultat financier net a été une charge de 50 millions d'euros contre une charge de 107 millions d'euros en 2004. La variation d'une année sur l'autre est partiellement due aux plus values réalisées en 2005 sur la cession des titres Nexans et Mobilrom (pour des montants respectifs de 69 et 45 millions d'euros) et à un impact net négatif de 22 millions d'euros en 2005 au titre des provisions financières à comparer à un impact positif de 32 millions d'euros en 2004. Cette variation est également due à la baisse du coût de financement (96 millions d'euros contre 121 millions d'euros en 2004) liée à la diminution de la dette financière brute du Groupe, qui est passée de 4 606 millions d'euros au 31 décembre 2004 à 3 798 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Résultat net des activités poursuivies

Le résultat net des activités poursuivies a été un profit de 984 millions d'euros (contre un profit de 503 millions d'euros en 2004) prenant en compte principalement, outre la charge financière nette décrite ci-dessus, des charges de restructuration de 110 millions d'euros (324 millions d'euros

en 2004), un résultat de cession de titres consolidés de 129 millions d'euros (0 en 2004), une charge nette d'impôts de 91 millions d'euros en 2005 (36 millions d'euros de charge nette en 2004), des rémunérations payées en actions pour un montant de 69 millions d'euros (60 millions d'euros en 2004) et des charges liées aux quotes-parts dans les résultats nets des entreprises associées de 14 millions d'euros en 2005 (61 millions d'euros en 2004).

Résultat net - part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'est élevé à 930 millions d'euros (contre un profit de 576 millions d'euros en 2004) après une charge nette des activités abandonnées de 13 millions d'euros (contre un profit net de 142 millions d'euros en 2004).

Résultat net - part du Groupe par action

Le résultat net par action dilué est de 0,68 euro (0,42 en 2004).

Analyse par segment d'activité

Voir présentation des segments d'activité.

Tableau des flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement a été positive de 984 millions d'euros en 2005 (contre 650 millions d'euros en 2004) et comprend notamment les sorties de trésorerie liées aux importantes restructurations poursuivies par le Groupe.

L'augmentation du besoin en fonds de roulement a négativement impacté la variation nette de la trésorerie d'exploitation qui s'établit à 849 millions d'euros négatifs (contre 58 millions d'euros positifs en 2004). La variation nette de la trésorerie d'investissement a été négative de 181 millions d'euros en 2005 (variation négative de 114 millions d'euros en 2004). Cette dernière a été marquée en 2005 par un programme de cession d'actifs corporels (165 millions d'euros d'encaissements en 2005 contre 217 millions en 2004), mais aussi une diminution des prêts accordés de 108 millions en 2005 (569 millions d'euros en 2004). Enfin, la variation de la trésorerie de financement a été négative de 887 millions d'euros avec pour principaux mouvements le remboursement ou le rachat de la dette brute de 879 millions d'euros (à comparer avec une variation négative de 1 251 million d'euros en 2004). La trésorerie brute du Groupe s'est donc établie à 4 510 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 4 611 au 31 décembre 2004.

Bilan

Les capitaux propres s'établissent à 6 711 millions d'euros au 31 décembre 2005 avant affectation du résultat contre 5 293 millions d'euros au 31 décembre 2004. Le besoin en fonds de roulement opérationnel net a augmenté en passant de 431 millions d'euros au 31 décembre 2004 à 862 millions au 31 décembre 2005. La trésorerie nette du Groupe, ensemble de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des valeurs mobilières de placement moins la dette financière brute, est quant à elle passée de 662 millions d'euros en 2004 à 1 459 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Société mère

Alcatel, société mère du Groupe, n'a pas d'activités opérationnelles. Elle détient directement et indirectement les sociétés formant le Groupe. Ses missions sont principalement :

- La gestion centralisée de la trésorerie ;
- la mutualisation du financement des frais de recherche et de développement et de propriété industrielle ;
- l'octroi de garanties dans le cadre de certains financements bancaires et contrats opérationnels au bénéfice des filiales ;
- la gestion de l'intégration fiscale française.

Principales participations financières

Alcatel possède des participations dans les principales sociétés suivantes, comptabilisées par mise en équivalence :

• Thales (9,5 %)

La participation dans Thales n'a pas évolué au cours de l'année 2005. Alcatel a gardé sa position de premier actionnaire privé de Thales, avec 3 administrateurs au conseil d'administration.

La clause du pacte conclu en 1998 entre les deux partenaires industriels de Thales (Alcatel et le groupe industriel Marcel Dassault) interdisant de transférer les actions reçues en rémunération de leurs apports pendant une période de cinq ans, a expiré le 30 juin 2003.

• Draka Comteq BV (49,9 %)

Suite à l'accord signé par Alcatel le 2 juillet 2004 avec Draka Holding BV relatif au regroupement des activités de fibres optiques et de câbles de communication des deux groupes, la société Draka Comteq BV a été créée. Celle-ci est détenue à 49,9 % par Alcatel et consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} juillet 2004.

Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan

Les engagements au titre d'obligations contractuelles non comptabilisés au bilan sont des obligations futures d'effectuer des paiements : contrat de location simple, commandes d'immobilisations, intérêts financiers sur la dette et autres obligations fermes d'achat. Une projection sur les exercices à venir des paiements minimum futurs relatifs à ces engagements se montent à 1 678 millions d'euros, dont 423 millions d'euros sont à moins d'un an.

Dans le cadre de ces activités courantes, le Groupe peut être amené à donner des engagements garantissant la bonne exécution des contrats. Le montant maximal potentiel de ces engagements (à l'exclusion des engagements intra-groupe : engagements donnés par les sociétés mères du Groupe au titre des contrats de leurs filiales) est de 2 034 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ce montant ne tient pas compte des sommes que le Groupe pourrait recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou des contre-garanties reçues. Il n'est pas non plus tenu compte du fait que la majorité des garanties de bonne exécution consenties font l'objet d'assurances. Les autres engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont principalement relatifs aux garanties données aux banques assurant le "cash pooling" pour le tirage maximal intra-journalier des filiales du Groupe à l'égard des banques, et se montent à 639 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, Alcatel a des engagements spécifiques liés à des opérations telles que le programme de titrisation de créances commerciales et la cession d'une créance de carry-back. Les principales caractéristiques de ces engagements sont décrites en note 31 aux états financiers.

Alcatel n'utilise pas de véhicule spécifique destiné à déconsolider ses risques.

Concentration clients

Aucun client d'Alcatel ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires 2005. Le premier client représentait 6 % du chiffre d'affaires, les 5 premiers 18 % et les 10 premiers 28 % du chiffre d'affaires d'Alcatel en 2005. Ils se répartissaient entre l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Amérique Latine.

Concurrence

Alcatel a un portefeuille de produits et services parmi les plus étendus dans le domaine des solutions de communication. Le champ de la concurrence est donc très large et comprend, entre autres, parmi les très grandes sociétés : Avaya, Cisco, Ericsson, Huawei, Lucent, Motorola, Nokia, Nortel, Siemens. Un très grand nombre d'autres sociétés de taille plus modeste sont également en concurrence avec Alcatel dans un domaine ou un autre.

Dans un contexte de confirmation de la croissance des investissements des opérateurs et des entreprises, la concurrence a été exacerbée conduisant des acteurs des marchés d'Alcatel à se retirer de certaines technologies ou zones géographiques et d'autres à émerger pour trouver des relais de croissance en dehors de leur portefeuille traditionnel de produits. Par ailleurs, dans le domaine de la haute technologie et notamment la migration vers la technologie IP des réseaux d'opérateurs, de nouveaux acteurs peuvent bénéficier d'une rupture technologique pour gagner rapidement des parts de marché.

Perspectives

Le Groupe anticipe une poursuite de la croissance autour de 5 % du marché opérateurs en 2006. La croissance des réseaux fixes devrait s'accroître avec le déploiement de services IPTV et le passage à l'IP des réseaux des opérateurs. Le taux de croissance du marché des réseaux mobiles par rapport à 2005 devrait très probablement ralentir et se concentrer sur les besoins des marchés émergents et sur les nouvelles applications dans toutes les régions du monde. Le potentiel de croissance de l'année dépendra des décisions des autorités de régulation en matière de déploiements de fibre optique, de déploiements 3G en Chine et de la rapidité du passage à l'IP des réseaux des opérateurs. La téléphonie sur IP pour les entreprises, ainsi que les marchés verticaux devraient également continuer à faire apparaître des opportunités particulièrement dans les secteurs du transport, de l'énergie et de la défense.

Concernant Alcatel, contrairement à l'année précédente, le premier semestre 2006 devrait montrer un taux de croissance plus élevé par rapport à l'année 2005 que celui prévu pour le second semestre, pour lequel le Groupe a encore une visibilité limitée. La croissance du premier trimestre 2006 par rapport au premier trimestre 2005 devrait être de plus de 10 %, à taux de change euro/dollar constant. Les revenus 2006 du Groupe devraient croître plus rapidement que le marché opérateurs.

S'agissant de la rentabilité opérationnelle sur l'ensemble de l'année, Alcatel anticipe une légère amélioration de la marge d'exploitation pour 2006, en tenant compte de la poursuite de la pression compétitive dans certains marchés. Le Groupe prévoit également une amélioration de la génération de cash-flow libre.

Principales différences entre les principes comptables IFRS et américains

Du fait de la cotation de ses actions aux États-Unis, le Groupe établit des comptes selon le référentiel comptable des États-Unis et dépose auprès de la "Securities and Exchange Commission" (SEC) un document "Form-20F" reprenant les comptes IFRS publiés en France, ainsi qu'un tableau de réconciliation, rapprochant le résultat net et les capitaux propres établis en principes comptables IFRS de leurs équivalents en principes comptables américains. Ces réconciliations portent sur les comptes consolidés du Groupe.

Les principales différences relatives au compte de résultat et aux capitaux propres entre ces deux jeux de comptes concernent principalement :

Le traitement des regroupements d'entreprises

Certaines acquisitions effectuées par le Groupe (DSC, Genesys, Newbridge, Kymata, Telera, TiMetra) ont été comptabilisées initialement en valeur comptable, conformément à la méthode dérogatoire (article 215 du règlement 99-02) dans les comptes français et n'ont pas été retraitées lors de la transition aux IFRS, conformément aux règles de première application définies dans IFRS 1. Ces mêmes opérations ont donné lieu à une comptabilisation d'écarts d'acquisition et d'évaluation selon le référentiel américain, alors que ceux-ci sont imputés sur les capitaux propres en IFRS.

La comptabilisation des provisions pour restructuration

Les règles américaines et notamment la norme SFAS 146 applicable aux plans de restructuration initiés en 2003 font apparaître des divergences avec les principes IFRS. D'une part, les programmes de préretraite peuvent être provisionnés dans les principes comptables américains lorsque les droits sont acquis par les salariés, alors que les principes comptables IFRS privilégient le critère d'annonce. D'autre part, pour les plans de restructuration annoncés en 2004 et 2005, certains ne peuvent être comptabilisés selon la norme SFAS 146 qu'en 2005 et 2006 du fait de critères de reconnaissance du passif plus limitatifs en principes américains qu'en principes IFRS.

Capitalisation des frais de développement

L'application des principes édictés par IAS 38 (Immobilisations incorporelles) conduit à capitaliser dans les comptes IFRS tous les frais de développement répondant à certains critères (projets clairement identifiés, coûts qui s'y rapportent individualisés et suivis de façon fiable, faisabilité technique, etc.), alors que seuls les frais de développement relatifs aux logiciels sont capitalisés dans les comptes américains.

Instruments financiers hybrides (OCEANE et ORANE)

Les emprunts convertibles (OCEANE) et remboursables (ORANE) en actions émis par le Groupe en 2003 et 2002 respectivement sont des instruments financiers dits hybrides comprenant, selon les principes IFRS, une composante dette financière et une composante capitaux propres évaluée à la date d'émission des instruments.

L'ORANE qui est comptabilisée à sa valeur nominale d'émission dans les autres fonds propres selon les principes comptables américains est présentée dans les capitaux propres en IFRS. L'OCEANE est comptabilisée au sein des dettes financières selon les principes comptables américains, et est présentée dans le bilan IFRS en partie en emprunts obligataires et en partie en capitaux propres.

Provisions pour pensions et indemnités de départ à la retraite

Les provisions pour retraites ont des montants différents dans les comptes IFRS et dans les comptes américains. Les principales divergences entre les deux référentiels sont les suivantes : (i) imputation sur les capitaux propres, conformément à l'option prévue dans IFRS 1, du montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, cette imputation étant annulée dans les comptes américains ; (ii) comptabilisation dans les comptes américains, le cas échéant, d'un ajustement dit « de la dette minimum » (« Minimum Liability Adjustment ») et (iii) application de règles IFRS spécifiques de limitation de la comptabilisation des actifs dédiés quand ceux-ci excèdent le montant des engagements.

Autres retraitements principaux

L'application des principes comptables IFRS conduit à enregistrer des charges de personnel relatives à l'octroi d'actions, d'options de souscription ou d'achat d'actions aux employés de la société pour des montants différents de ceux comptabilisés dans les comptes américains.

Certaines opérations de cession-bail intervenues au cours de l'exercice 2003 sont comptabilisées dans le référentiel américain selon les prescriptions de la norme SFAS 13 qui prévoit l'étalement de la plus-value réalisée lors de la cession sur la durée du bail conclu concomitamment. Cette plus-value est maintenue dans le résultat de l'exercice selon les principes IFRS dans la mesure où le bail est relatif à un contrat de location simple conclu à des conditions de marché.

Passage aux normes IFRS

Les impacts sur les comptes 2004 du passage des principes comptables français aux principes IFRS sont détaillés dans la note annexe 38 des comptes consolidés de l'exercice 2005.

Les principaux impacts sont les suivants :

• Capitalisation des frais de développement

Les frais de recherche et développement étaient généralement enregistrés en charge au sein du Groupe en principes comptables français à l'exception de certains frais de développement de logiciels. L'application des principes édictés par IAS 38 (Immobilisations incorporelles) a conduit le Groupe à immobiliser une partie des frais de développement encourus, précédemment comptabilisés en charge au moment de leur engagement. Cet ajustement a eu pour conséquence d'augmenter les immobilisations incorporelles ainsi que les capitaux propres du Groupe dans le bilan d'ouverture IFRS (au 1^{er} janvier 2004) pour un montant significatif. Alcatel a mis en place des systèmes d'information lui permettant de valider l'éligibilité à la capitalisation des frais de développement. Il n'a cependant pas été possible d'appliquer la norme IAS 38 de façon totalement rétrospective, du fait d'un manque d'information exhaustive et fiable. À effort de recherche constant, l'application de la norme IAS 38 aura un impact positif mais décroissant sur le résultat net du fait d'une période moyenne d'amortissement résiduelle de 2 à 3 ans. L'effet de la capitalisation est présenté sur une ligne spécifique dans le compte de résultat pour mieux

isoler cet effet de montée en puissance de la capitalisation des frais de développement.

• Emprunts obligataires convertibles et remboursables en actions

Les emprunts convertibles (OCEANE) et remboursables (ORANE) en actions émis par le Groupe en 2002 et 2003 respectivement sont des instruments financiers dits composés (selon les normes IAS 32-IAS 39) comprenant une composante dette financière et une composante capitaux propres. La première application des normes IFRS a eu pour effet de comptabiliser tout ou partie de la valeur comptable des emprunts au 1^{er} janvier 2004 en capitaux propres. On rappellera que les ORANE étaient comptabilisées selon les principes comptables français en autres fonds propres et les OCEANE en dette financière (emprunts obligataires).

• Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprises

Dans la mesure où le Groupe a décidé de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises non conformes aux prescriptions de la norme IFRS 3 antérieurs au 1^{er} janvier 2004, la première application des normes IFRS n'a pas remis en cause les modalités de comptabilisation retenues selon les principes comptables français. En revanche, l'application des normes IFRS a pour conséquence de ne plus amortir les goodwill, qui font désormais l'objet d'un test de dépréciation annuel.

• Titres en portefeuille et opérations de couverture

Concernant les **titres en portefeuille** disponibles à la vente (selon la définition donnée dans IAS 39), l'application des normes IFRS a eu pour effet de valoriser ceux-ci à leur juste valeur dans le bilan. S'agissant de titres cotés, le retraitement a consisté à comptabiliser dans les capitaux propres (sans impact sur le compte de résultat) le différentiel entre la valeur nette comptable et la valeur de marché en cas de plus-value latente.

S'agissant des instruments dérivés utilisés dans le **cadre des opérations de couverture**, ils sont désormais, conformément aux dispositions de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, enregistrés à leur juste valeur au bilan. Les dérivés de taux d'intérêt entrent pour la plupart dans le cadre de relations de couverture de juste valeur et les variations de valeur au

titre de ces positions sont en grande partie compensées en résultat par la réévaluation de la dette sous-jacente. Les dérivés de change s'inscrivent également pour l'essentiel dans le cadre de relations de couverture, de flux futurs ou d'engagements fermes, à l'exception des dérivés en couverture d'appels d'offres pour lesquels les variations de juste valeur impactent le compte de résultat.

• Paiements en actions (plans de stock-options)

L'application de la norme IFRS 2 (paiement en actions) a pour conséquence de modifier le mode de comptabilisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par le Groupe à ses employés. Seuls les plans émis après novembre 2002 dont les droits ne sont pas acquis au 31 décembre 2004 sont retraités. Sont donc concernés les plans de 2003 et 2004 ainsi que ceux relatifs à des regroupements d'entreprises effectués postérieurement à novembre 2002 et pour lesquels il existe des options de souscription dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2004. L'impact sur le résultat 2004 retraité selon les normes IFRS correspond à la répartition de la juste valeur des options attribuées, entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 2, sur la période d'acquisition des droits. Cet impact est isolé sur une ligne spécifique du compte de résultat.

• Autres impacts

Les principaux autres impacts sont relatifs à des modalités de présentation différentes des états financiers (bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres et tableau des flux de trésorerie) suivant les deux référentiels. Les principaux reclassements induits par l'application des normes IFRS sont les suivants : (i) présentation du bilan selon une logique de maturité (courant et non courant) différente de la présentation selon les principes français en fonction de la nature et/ou de la liquidité des actifs et passifs ; (ii) la disparition dans les normes IFRS de la notion de résultat extraordinaire a pour conséquence de reclasser en résultat de l'activité opérationnelle et/ou en résultat financier des produits et charges qui étaient en principes français comptabilisés en autres produits et charges (après le résultat opérationnel) et (iii) les intérêts payés et reçus ainsi que les impôts payés sont isolés sur des lignes spécifiques du tableau des flux de trésorerie et les variations de trésorerie relatives aux activités abandonnées ne sont pas présentées au sein de la variation nette de la trésorerie d'investissement mais sur des lignes spécifiques.

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	Q4 2005*	Q4 2004*	2005	2004
Revenus	(4) & (5)	4 094	3 806	13 135	12 244
Coût des ventes		(2 668)	(2 445)	(8 503)	(7 631)
Marge brute		1 426	1 361	4 632	4 613
Charges administratives et commerciales		(489)	(496)	(2 000)	(1 944)
<i>Frais de R&D avant capitalisation des frais de développement</i>		<i>(417)</i>	<i>(428)</i>	<i>(1 544)</i>	<i>(1 620)</i>
<i>Impact de la capitalisation de frais de développement</i>		<i>21</i>	<i>29</i>	<i>101</i>	<i>130</i>
Frais de R&D	(6)	(396)	(399)	(1 443)	(1 490)
Marge d'exploitation	(4)	541	466	1 189	1 179
Rémunérations payées en actions (plans de souscription ou d'achat d'actions)	(23)	(14)	(18)	(69)	(60)
Coûts de restructuration	(27)	(63)	(173)	(110)	(324)
Perte de valeur sur frais de développement capitalisés	(7)	-	(88)	-	(88)
Résultat de cession de titres consolidés		-	-	129	-
Résultat de l'activité opérationnelle		464	187	1 139	707
<i>Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute</i>		<i>(50)</i>	<i>(55)</i>	<i>(218)</i>	<i>(226)</i>
<i>Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie</i>		<i>30</i>	<i>28</i>	<i>122</i>	<i>105</i>
Coût de financement	(8)	(20)	(27)	(96)	(121)
Autres produits et charges financiers	(8)	17	(26)	46	14
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	(16)	-	(30)	(14)	(61)
Résultat net avant impôt des activités poursuivies		461	104	1 075	539
Impôt	(9)	(115)	(71)	(91)	(36)
Résultat net des activités poursuivies		346	33	984	503
Résultat net des activités abandonnées	(10)	9	(6)	(13)	142
RÉSULTAT NET		355	27	971	645
<i>dont :</i>					
- part du Groupe		344	7	930	576
- part des minoritaires		11	20	41	69
Résultat net part du Groupe par action (en euros)					
- résultat par action de base	(11)	0,25	0,01	0,68	0,43
- résultat par action dilué	(11)	0,25	0,00	0,68	0,42
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros)					
- résultat par action de base		0,25	0,01	0,69	0,32
- résultat par action dilué		0,25	0,00	0,69	0,31
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros)					
- résultat par action de base		0,00	0,00	(0,01)	0,11
- résultat par action dilué		0,00	0,00	(0,01)	0,11

*Non audités

BILANS CONSOLIDÉS

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Goodwill	(12)	3 772	3 774
Immobilisations incorporelles, nettes	(13)	819	705
Goodwill et immobilisations incorporelles, nettes		4 591	4 479
Immobilisations corporelles, brutes	(14)	4 557	4 674
Amortissements	(14)	(3 446)	(3 579)
Immobilisations corporelles, nettes		1 111	1 095
Participations dans les entreprises associées	(16)	606	604
Autres actifs financiers non courants, nets	(17)	306	554
Impôts différés actifs	(9)	1 768	1 638
Charges de retraite payées d'avance	(25)	294	287
Autres actifs non courants	(21)	468	332
ACTIFS NON COURANTS		9 144	8 989
Stocks et encours, nets	(18) & (19)	1 438	1 273
Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction	(18)	917	729
Créances clients et comptes rattachés, nets	(18) & (20)	3 420	2 693
Avances et acomptes versés	(18)	124	90
Autres actifs courants	(21)	827	1 418
Actifs détenus en vue de la vente	(10)	50	196
Impôts courants – court terme		45	78
Valeurs mobilières de placement, nettes	(17) & (26)	640	552
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(26)	4 510	4 611
ACTIFS COURANTS		11 971	11 640
TOTAL ACTIFS		21 115	20 629

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Capital (Nominal 2 euros : 1 428 541 640 actions ordinaires émises au 31/12/05 et 1 305 455 461 actions émises et 120 780 519 actions à émettre au titre des ORANE au 31/12/04)	(23)	2 857	2 852
Primes		8 308	8 226
Actions détenues par des sociétés consolidées		(1 575)	(1 607)
Autres réserves		(4 460)	(4 944)
Différence de conversion		174	(183)
Résultat net part du Groupe	(11) & (22)	930	576
Capitaux propres – part du Groupe	(23)	6 234	4 920
Intérêts minoritaires	(23)	477	373
Capitaux propres	(23) & (24)	6 711	5 293
Pensions et indemnités de départ à la retraite	(25)	1 461	1 459
Emprunts obligataires – part à long terme	(26)	2 393	3 089
Autres emprunts long terme	(26)	359	402
Impôts différés passifs	(9)	162	132
Autres passifs non courants	(21)	295	201
PASSIFS NON COURANTS		4 670	5 283
Provisions	(27)	1 621	2 049
Part à court terme des emprunts	(26)	1 046	1 115
Avances et acomptes reçus	(18) & (29)	1 144	973
Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction	(18)	138	133
Fournisseurs et comptes rattachés	(18)	3 755	3 350
Passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés	(10)	-	97
Impôts courants – court terme		99	179
Autres passifs courants	(21)	1 931	2 157
PASSIFS COURANTS		9 734	10 053
TOTAL PASSIFS		21 115	20 629

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	Q4 2005	2005	2004
Variation de la trésorerie d'exploitation				
Résultat net – part du Groupe		344	930	576
Intérêts minoritaires		11	41	69
Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation	(30)	165	13	5
Capacité d'autofinancement	(30)	520	984	650
Variation nette des actifs et passifs courants (hors financement)				
– diminution (augmentation) des stocks	(18)	357	(7)	(154)
– diminution (augmentation) des créances clients et comptes rattachés	(18)	(210)	(497)	(231)
– diminution (augmentation) des avances versées	(18)	(14)	(31)	8
– augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés	(18)	241	180	90
– augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	(18)	138	157	(127)
– autres actifs et passifs courants (hors financement)		125	103	(139)
Variation de trésorerie opérationnelle avant intérêts et impôts		1 157	889	97
– intérêts reçus		30	116	113
– intérêts payés		(47)	(143)	(175)
– impôts (payés)/reçus		(1)	(13)	23
Variation nette de la trésorerie opérationnelle		1 139	849	58
Variation nette de la trésorerie d'investissement				
Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		66	165	217
Investissements corporels et incorporels	(13) & (14)	(200)	(638)	(579)
<i>dont impact de la capitalisation de frais de développement</i>	<i>(13)</i>	<i>(86)</i>	<i>(349)</i>	<i>(326)</i>
Diminution (augmentation) des prêts accordés et autres actifs financiers non courants		(2)	108	569
Coût d'acquisition des titres consolidés et non consolidés		(7)	(68)	(120)
Cession des titres consolidés et non consolidés		47	282	64
Variation des valeurs mobilières de placement		(323)	(30)	(265)
Variation nette de la trésorerie d'investissement		(419)	(181)	(114)
Variation nette de la trésorerie de financement				
Émission/(remboursement) d'emprunts à court terme		43	(74)	(733)
Émission d'emprunts à long terme	(26)	-	-	462
Remboursement/rachat d'emprunts long terme	(26)	(20)	(805)	(983)
Augmentations de capital en espèces		3	13	12
Valeur de cession/(acquisition) des actions d'autocontrôle		-	5	0
Dividendes payés		(5)	(26)	(9)
Variation nette de la trésorerie de financement		21	(887)	(1 251)
Variation de trésorerie opérationnelle des activités abandonnées	(10)	(12)	(19)	(247)
Variation de trésorerie d'investissement des activités abandonnées	(10)	-	14	210
Variation de trésorerie de financement des activités abandonnées	(10)	-	-	(30)
Effet net des variations des taux de conversion		5	123	(50)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		734	(101)	(1 424)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		3 776	4 611	6 035
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		4 510*	4 510*	4 611

* Ce montant comprend 337 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie situés dans des pays faisant l'objet d'un contrôle des changes. Ces contraintes peuvent représenter une limitation à l'utilisation de cette trésorerie et équivalents de trésorerie par les autres filiales du Groupe.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Justes valeurs et autres	Actions d'auto- contrôle	Différences de conversion	Résultat net	Total Part du Groupe	Minoritaires	Total
1^{er} JANVIER 2004	1 342 622 184	2 810	7 966	(4 951)	50	(1 730)	-	-	4 145	388	4 533
Actifs financiers disponibles à la vente					32				32		32
Différences de conversion							(183)		(183)	(34)	(217)
Couverture des flux de trésorerie									-		-
Autres variations									-		-
Variations de résultat reconnues directement en capitaux propres					32		(183)		(151)	(34)	(185)
Résultat net								576	576	69	645
Total des charges et produits comptabilisés					32		(183)	576	425	35	460
Acquisition de Spatial Wireless	17 783 297	36	176						212		212
Autres augmentations de capital	3 258 280	6	20						26		26
Rémunérations payées en actions différées			60						60		60
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées	2 310 066			(88)		123			35		35
Autres variations			4	13					17	(50)	(33)
31 DÉCEMBRE 2004 AVANT RÉPARTITION	1 365 973 827	2 852	8 226	(5 026)	82	(1 607)	(183)	576	4 920	373	5 293
Affectation du résultat				576				(576)	-	-	-
31 DÉCEMBRE 2004 APRÈS RÉPARTITION		2 852	8 226	(4 450)	82	(1 607)	(183)	-	4 920	373	5 293
Actifs financiers disponibles à la vente					(69)				(69)		(69)
Différences de conversion							357		357	72	429
Couverture des flux de trésorerie					2				2		2
Autres variations				18					18	-	18
Variations de résultat reconnues directement en capitaux propres				18	(67)		357		308	72	380
Résultat net								930	930	41	971
Total des charges et produits comptabilisés				18	(67)		357	930	1 238	113	1 351
Autres augmentations de capital	2 305 660	5	13						18		18
Rémunérations payées en actions différées			69						69		69
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées	1 341 444			(37)		32			(5)		(5)
Autres variations				(6)					(6)	(9)	(15)
31 DÉCEMBRE 2005 AVANT RÉPARTITION	1 369 620 931	2 857	8 308	(4 475)	15	(1 575)	174	930	6 234	477	6 711
Affectation proposée				701				(930)	(229)		(229)
31 DÉCEMBRE 2005 APRÈS RÉPARTITION		2 857	8 308	(3 774)	15	(1 575)	174	-	6 005	477	6 482

NOTES ANNEXES

Note 1	Principes comptables	p. 61	Note 20	Créances clients et comptes rattachés.	p. 90
Note 2	Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations	p. 68	Note 21	Autres actifs et passifs	p. 91
Note 3	Évolution du périmètre de consolidation	p. 70	Note 22	Affectation du résultat 2005	p. 91
Note 4	Information par segment d'activité et par zone géographique	p. 71	Note 23	Capitaux propres	p. 92
Note 5	Revenus	p. 73	Note 24	Instruments composés et de capitaux propres	p. 99
Note 6	Frais de recherche et développement	p. 74	Note 25	Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière	p. 100
Note 7	Pertes de valeurs sur actifs reconnues en résultat	p. 74	Note 26	Dette financière nette	p. 104
Note 8	Produits et charges financiers	p. 75	Note 27	Provisions	p. 108
Note 9	Impôts	p. 75	Note 28	Risques de marché	p. 109
Note 10	Activités abandonnées, actifs détenus en vue de la vente et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés	p. 77	Note 29	Avances et acomptes reçus	p. 111
Note 11	Résultats par action	p. 79	Note 30	Capacité d'autofinancement	p. 112
Note 12	Goodwill	p. 81	Note 31	Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan	p. 112
Note 13	Immobilisations incorporelles	p. 82	Note 32	Transactions avec les parties liées	p. 115
Note 14	Immobilisations corporelles	p. 83	Note 33	Frais de personnel et droit à la formation	p. 116
Note 15	Contrats de location financement et de location simple	p. 85	Note 34	Litiges	p. 116
Note 16	Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	p. 85	Note 35	Événements postérieurs à la date de clôture	p. 118
Note 17	Actifs financiers	p. 87	Note 36	Liste des principales sociétés consolidées	p. 118
Note 18	Besoin en fonds de roulement opérationnel	p. 89	Note 37	Information trimestrielle (non auditée)	p. 120
Note 19	Stocks et encours	p. 90	Note 38	Passages des principes comptables français aux principes comptables IFRS	p. 123

NOTES ANNEXES

Alcatel est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Alcatel a été constituée le 18 juin 1898 et la société expirera le 30 juin 2086, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle a son siège au 54, rue La Boétie, 75008 Paris (France) et est cotée principalement à Paris et New York.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable d'Alcatel et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées et les coentreprises. Ils sont présentés en euros arrondis au million le plus proche.

Note 1

Principes comptables

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe qui sont publiés au titre de l'exercice 2005 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Les comptes consolidés du Groupe publiés avant l'exercice 2005 étaient établis selon les principes comptables français, soit depuis le 1^{er} janvier 1999 en conformité avec les règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

En tant que premier adoptant des IFRS, les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS 1 ont été appliquées. Les options retenues, à la date de transition (1^{er} janvier 2004), sont les suivantes :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul ;
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages du personnel, a été imputé sur les capitaux propres ;
- les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation ;
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont des droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2 ;
- aucune filiale, entreprise associée et coentreprise du Groupe n'a adopté les IFRS à une date différente de la société mère ;
- application de toutes les dispositions d'IAS 32 « Instruments financiers : Informations à fournir et présentation », d'IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » et d'IFRS 5 « Actifs non courants

Le Groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des solutions de communication globales et innovantes.

Le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2005, le 1^{er} février 2006. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dès le 1^{er} janvier 2004 ;

- application anticipée des interprétations IFRIC 4 (Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location) et IFRIC 6 (Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – Déchets d'équipements électriques et électroniques) au 1^{er} janvier 2004.

Des tableaux de réconciliation entre le résultat consolidé 2004, le tableau de flux de trésorerie 2004 et les capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 selon le nouveau référentiel comptable et ceux établis selon les principes comptables français préalablement utilisés, sont présentés dans le présent document en note 38. Il n'a pas été procédé à une application anticipée des normes comptables ou amendements de normes existantes au 31 décembre 2005 dont la date d'application effective est postérieure au 1^{er} janvier 2006.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le Groupe dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne d'autre part.

Le référentiel comptable IFRS ayant évolué au cours de l'exercice 2005 et certains travaux de retraitement des comptes 2004 aux normes IFRS ayant été terminés fin 2005, le bilan d'ouverture audité au 1^{er} janvier 2004 à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 sont établis, les résultats IFRS trimestriels, semestriels et annuels 2004 ainsi que le bilan au 31 décembre 2004 présentés ci-après, ont été modifiés au cours de l'exercice 2005. Les chiffres définitifs concernant les trimestres de 2004 sont présentés en note 37.

Les corrections des chiffres 2004 publiés précédemment sont commentées en préambule des tableaux de réconciliation entre principes français et IFRS (note 38). Ces corrections ont eu un impact marginal, tant globalement qu'individuellement par rapport aux chiffres préalablement publiés.

a) Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

b) Méthodes de consolidation

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

c) Regroupements d'entreprises

Règles spécifiques à la première adoption : les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1. Aucun goodwill n'a donc été comptabilisé sur les regroupements qui avaient été préalablement comptabilisés selon la méthode dérogatoire article 215 en principes comptables français. Selon cette méthode, les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont maintenus à leur valeur retraitée aux normes du Groupe, à la date de prise de contrôle, l'écart entre cette valeur et le coût d'acquisition des titres étant imputé directement sur les capitaux propres.

Regroupements postérieurs au 1^{er} janvier 2004 : ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill (cf. immobilisations incorporelles et corporelles).

Le traitement des options de souscription d'actions des sociétés acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est décrit en note 1 w ci-dessous.

d) Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Différence de conversion ».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Règles spécifiques à la première adoption : conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition a été considéré comme nul. Ce montant a été extourné en contrepartie des réserves consolidées, le montant des capitaux propres restant inchangé. Il ne sera en conséquence pas tenu compte dans les résultats de cession futurs d'entités consolidées ou associées des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS.

e) Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Différence de conversion » jusqu'à la date de cession de la participation. Concernant le traitement des écarts de conversion à la date de transition se reporter au paragraphe d) ci-dessus.

Pour qu'un dérivé de change soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur), il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (revenus générés par les actifs de l'entreprise par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture puis recyclées en résultat (coût des ventes) au moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires couvert. La partie inefficace est enregistrée en résultat financier ;
- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

Outre les dérivés de couverture d'engagements fermes utilisés dans le cadre de relations de couverture de juste valeur (« fair value hedge »), Alcatel a mis en place et documenté depuis le 1^{er} avril 2005 des relations de couverture de chiffre d'affaires futur hautement probable. Les dérivés documentés dans le cadre de ces nouvelles stratégies sont comptabilisés selon les dispositions régissant les relations de couverture de flux futurs de trésorerie (« cash-flow hedge »).

Par ailleurs, les dérivés entrant dans le cadre de la gestion mutualisée du risque de change sur appels d'offres restent qualifiés de spéculatifs et sont comptabilisés comme tels ; les variations de valeur de ces dérivés sont enregistrées directement en résultat en coût des ventes (dans le segment d'activité « autres »).

Une fois le contrat commercial entré en vigueur, l'engagement ferme correspondant est couvert dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur. Les revenus résultant de ces engagements fermes sont alors comptabilisés au cours du jour de l'entrée en vigueur sur toute la durée du contrat dans la mesure où la couverture de change est efficace.

f) Dépenses de recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception :

■ **des frais de développement**, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- il existe un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

■ **Des frais de développement spécifiques clients** (dépenses refacturables, engagées dans le cadre de contrats signés avec la clientèle), inclus dans les travaux encourus sur contrats de construction.

En relation avec le traitement des acquisitions, Alcatel alloue une part qui peut être significative du prix d'acquisition aux projets de recherche et développement encourus. Dans l'analyse de son processus d'acquisition, Alcatel peut prendre la décision d'acheter des technologies qui ne sont pas encore commercialisées plutôt que de les développer en interne. De telles décisions correspondent à des choix d'opportunités permettant à Alcatel de rester à la pointe des avancées technologiques rapides de l'industrie des télécommunications et des réseaux de données.

Les projets de recherche et développement encourus sont valorisés dans les acquisitions à partir des valeurs actualisées de résultat, d'une analyse de l'avancement des projets et d'une évaluation de toutes les contributions ainsi que de leurs risques.

La projection des revenus utilisée pour évaluer les projets de recherche et développement encourus est fondée sur des estimations de la taille des marchés et des facteurs de croissance, des évolutions attendues des technologies, ainsi que sur la nature et le délai prévu pour le lancement des nouveaux produits par Alcatel et ses compétiteurs. Les flux de trésorerie nets futurs de tels projets sont basés sur les estimations du management du coût des ventes, des dépenses d'exploitation et de l'effet impôts relatif à ces projets.

La valeur est aussi ajustée pour tenir compte du stade d'avancement, de la complexité du projet, de la difficulté du développement à venir et du coût à l'achèvement des projets.

La valeur des projets de R&D achetés est déterminée en actualisant les flux de trésorerie nets. Le choix du taux d'actualisation est basé sur le

coût moyen pondéré du capital, ajusté à la hausse pour refléter le risque additionnel inhérent à la durée du cycle de développement.

Les durées d'amortissement des frais de développement figurant à l'actif (développés en interne et capitalisés ou représentatifs d'une partie du prix d'acquisition d'une activité lors d'un regroupement d'entreprises) sont généralement comprises entre 3 et 7 ans.

Des tests de dépréciation sont effectués selon les modalités décrites dans le paragraphe suivant.

g) Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Goodwill

Les goodwill ne sont plus amortis depuis la date de transition aux IFRS conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Avant le 1^{er} janvier 2004 ils étaient amortis linéairement sur des durées déterminées, acquisition par acquisition, et n'excédant pas 20 ans.

Ils font désormais l'objet une fois par an d'un test de dépréciation. Ce test annuel est effectué au cours du deuxième trimestre de chaque année. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du Groupe, à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants (y compris goodwill). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital qui s'élevait à 10,8 % pour 2004 et 9,5 % pour 2005. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par IAS 36. Un taux d'actualisation unique a été retenu dans la mesure où les risques spécifiques à certains produits et marchés ont été pris en compte dans la détermination des flux de trésorerie. Les hypothèses retenues en terme d'évolution du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Les goodwill relatifs aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées. Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 indiquent que des participations dans les entreprises associées ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

Immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des frais de développement capitalisés ou acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises et notamment des logiciels. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur des durées comprises entre 3 et 7 ans. Par exception, les logiciels peuvent être amortis en fonction des modalités de commercialisation. Les amortissements et pertes de valeur sont comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes, frais de recherche et développement ou en frais administratifs et commerciaux suivant la destination de l'immobilisation. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie. Toutes les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie estimée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions et matériel industriel :	
Bâtiments industriels	20 ans
Ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5-10 ans
Sauf petit outillage	3 ans
Bâtiments administratifs et commerciaux	20-40 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au Groupe (locataire), sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements et pertes de valeur sont comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes, frais de recherche et développement ou en frais administratifs et commerciaux suivant la destination de l'immobilisation.

h) Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers non courants

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de

l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une perte de valeur irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette perte de valeur par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de dépréciation de ces actifs. Le cas échéant, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur sur titres comptabilisées lors des arrêts intermédiaires sont jugées définitives et ne sont pas reprises avant la cession définitive des titres.

i) Stocks et encours de production industrielle

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

j) Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle et d'autodétention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

k) Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans la marge d'exploitation ou les autres produits et charges financiers selon la nature du sous-jacent.

Règles spécifiques à la première adoption : conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres. La méthode du corridor est donc appliquée à compter du 1^{er} janvier 2004.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France et en Allemagne, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

Le traitement comptable des options de souscription ou d'achats d'actions attribuées aux salariés est décrit dans la note 1 w ci-après.

l) Provisions pour restructuration et coûts de restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture (31 décembre) par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, ainsi que les autres coûts (déménagement, formation des personnes mutées etc.) liés directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

Les montants provisionnés correspondant à des prévisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration sont évalués pour leur valeur actuelle lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est jugé significatif.

L'effet du passage du temps est comptabilisé en autres produits et charges financiers.

m) Dettes financières – instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions émis par le Groupe en 2003 (OCEANE – Obligation Convertible ou Échangeable en Actions Nouvelles ou Existantes) et 2002 (ORANE – Obligation Remboursable en Actions Nouvelles ou Existantes). Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation ».

La composante classée en dette financière est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La part comptabilisée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant de l'émission et la composante dette financière.

n) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures

constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

o) Revenus

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et les produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en revenus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différés de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs. Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisés en déduction du revenu à l'exception des actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits qui sont comptabilisés dans le coût des ventes et provisionnés conformément aux prescriptions de l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou IAS 11 « Contrats de construction » pour les contrats de construction.

En général, les revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, la reconnaissance du revenu est en principe différée jusqu'à la date d'acceptation.

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation (principalement ceux correspondant à la construction ou à la conception de réseaux sur mesure, d'une durée de plus de six mois). Pour le revenu et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes décrits précédemment sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes. Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client ou dans le cas de contrats

d'une durée relativement courte, le revenu n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables ou à la terminaison. Les travaux encours sur contrats de construction sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux. La variation des provisions pour pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution du contrat est comptabilisée en revenus.

Les paiements partiels reçus sur contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées (notamment en provisions pour pertes à terminaison) et des facturations intermédiaires, est déterminé, contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en « montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction ». S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en « montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction ».

Pour les revenus relatifs aux licences, ventes ou autres revenus associés à des logiciels, le Groupe reconnaît le revenu en général à la livraison du logiciel et pour les services au moment où ceux-ci sont rendus conformément aux principes décrits précédemment. Pour les accords de licences incluant des services, les licences sont comptabilisées séparément des services associés, dans la mesure où la transaction respecte certains critères (conformes à ceux décrits dans la norme américaine SOP 97-2) tels que l'existence d'éléments tangibles permettant de déterminer la juste valeur des différentes composantes de l'accord. Si la transaction ne respecte pas les critères susmentionnés, le revenu est différé et reconnu au prorata du temps écoulé sur la période de service. Pour les transactions ne comprenant que des services, des prestations de formation ou de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus. Les revenus relatifs à de la maintenance, y compris le support client postérieurement à un contrat sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

Pour les ventes de produits effectuées par l'intermédiaire de distributeurs, les revenus sont comptabilisés lors de l'expédition au réseau de distribution. Les retours estimés conformément aux engagements contractuels et aux statistiques sur les ventes passées sont comptabilisés à la même date, en déduction des revenus.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie, retours et assimilés sur la base des conditions contractuelles et de données statistiques issues de l'expérience passée.

p) Marge d'exploitation et résultat de l'activité opérationnelle

La marge d'exploitation inclut la marge brute, les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (note 1 f). Elle comprend notamment les coûts des pensions et retraites (hors composante financière – voir note 1 k), la participation des salariés, les variations de juste valeur des couvertures de change des offres commerciales et les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles. Le résultat de l'activité opérationnelle comprend la marge d'exploitation, les coûts de restructuration (note 1 l), les rémunérations payées en actions (plans de souscription et d'achat d'actions), les résultats sur cession des titres de sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle (non éligibles au traitement selon IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et en activités abandonnées ») ainsi que tout autre élément de l'activité opérationnelle dont l'inclusion dans la marge d'exploitation nuirait à la compréhension de la performance (cas notamment des pertes de valeur des frais de développement capitalisés en 2004). La notion de résultat de l'activité opérationnelle s'apprécie avant les produits et charges financiers et notamment la composante financière des charges de retraite, le coût de financement et les résultats sur cession des actifs

financiers (titres non consolidés, titres des sociétés en équivalence et autres actifs financiers non courants, nets), les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans le résultat net des entreprises associées et le résultat net des activités abandonnées.

q) Coût de financement

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts obligataires, de la partie dette des instruments hybrides (OCEANE), des autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement) et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou le production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

r) Structure du bilan consolidé

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, le bilan présente en actifs et passifs courants de façon agrégée, sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an, les actifs d'exploitation (stocks et encours, créances) et les passifs d'exploitation (provisions, avances et acomptes reçus sur commandes, fournisseurs, autres passifs).

s) Instruments financiers et décomptabilisation des actifs financiers

Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

Les principes comptables applicables aux instruments relatifs aux couvertures de change sont détaillés dans la note 1 e ci-dessus.

Les instruments financiers relatifs aux couvertures de taux font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt sont réévalués à la juste valeur de l'emprunt lié à l'évolution des taux d'intérêts. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques des swaps de taux pour la partie efficace.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Pour les créances commerciales, la cession sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur a été analysée comme un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à l'actif permettant la sortie du bilan, le risque de retard de paiement ayant été jugé marginal. Une interprétation plus restrictive de la notion de « transfert de la quasi-totalité des risques et avantages » pourrait remettre en cause le traitement comptable retenu actuellement.

Le montant des encours de créances cédées sans recours est indiqué en note 18.

t) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à

vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires, étant assimilés à un financement, sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le montant figurant à l'actif du bilan dans le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

u) Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements classés dans la catégorie des actifs financiers « à la juste valeur par le biais du compte de résultat », les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en Autres produits et charges financiers). Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat (en Autres produits et charges financiers) dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière ou en cas de cession.

v) Financement à la clientèle

Les financements client effectués par le Groupe sont de deux natures :

- un financement qui s'inscrit dans le cadre du cycle d'exploitation et directement rattaché à des contrats identifiés ;
- un financement qui s'inscrit dans un projet à plus long terme dépassant le cadre du cycle d'exploitation et qui prend la forme d'un accompagnement sur une durée longue de certains clients au travers de prêts, de prises de participation minoritaires ou de toute autre forme de financement.

La première catégorie est comptabilisée dans l'actif courant. La variation des encours est présentée dans la variation nette des actifs courants du tableau de flux de trésorerie consolidé.

La deuxième catégorie est comptabilisée dans les autres actifs financiers non courants. Les variations des encours sont incluses dans la variation de la trésorerie d'investissement (diminution/augmentation des prêts accordés et autres actifs financiers non courants) du tableau des flux de trésorerie consolidé.

Par ailleurs, le Groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan.

w) Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en augmentation du poste « Primes » à la date d'octroi, neutralisée au sein des capitaux propres par le débit d'un

compte de rémunération différée (sous-compte du compte « Primes »), qui est amorti par le résultat sur la période d'acquisition des droits sur la ligne « rémunérations payées en actions ».

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle binomial de Cox Ross Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires, tel que l'exercice des options avant la fin de période d'exercibilité.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

L'impact sur le résultat de la période de l'application de la norme IFRS 2 est isolé sur une ligne spécifique du compte de résultat (« Rémunérations payées en actions »).

Les options de souscription d'actions existantes au moment de l'acquisition d'une société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont en général converties en options de souscription d'actions Alcatel en appliquant la parité entre la valeur des actions de la cible et celle des actions Alcatel. Conformément aux prescriptions d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et d'IFRS 2, la juste valeur des options de souscription existantes au moment de l'acquisition est comptabilisée en augmentation du poste « Primes ». La juste valeur des options pour lesquelles les droits ne sont pas encore acquis au moment de la prise de contrôle est comptabilisée en rémunération différée dans les capitaux propres (dans un sous-compte du compte « Primes »). La contrepartie de ces deux montants, correspondant à la juste valeur des options dont les droits sont acquis, est prise en compte dans l'affectation du prix d'acquisition.

Seules les acquisitions postérieures au 1^{er} janvier 2004 pour lesquelles des options de souscription existaient lors de la prise de contrôle et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 31 décembre 2004 sont traitées comme indiqué ci-dessus.

x) Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat, du bilan et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

y) Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Les normes et interprétations IFRS émises et non encore entrées en vigueur qui ont été appliquées par anticipation sont décrites dans le paragraphe introductif de la présente note 1 – Principes comptables.

Parmi les autres normes et interprétations IFRS émises à la date d'approbation des présents comptes mais non encore entrées en vigueur et pour lesquelles le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée, les principales

normes et interprétations susceptibles de concerner le Groupe sont les suivantes :

- révision limitée de la norme IAS 19 – Avantages du personnel, concernant les écarts actuariels, les régimes Groupe et les informations à fournir, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006 ;
- révision limitée de la norme IAS 39 concernant l'option de juste valeur, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006 ;

- IFRS 7 – Instruments financiers (informations à fournir), applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 ; et

- IFRIC 8 – champs d'application d'IFRS 2, applicable au 1^{er} mai 2006.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les résultats consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Nous n'anticipons pas, à ce stade de notre réflexion, d'impact matériel pour le Groupe.

Note 2

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

a) Dépréciation des stocks

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées en coût des ventes ou en charges de restructuration suivant la nature des montants concernés.

Des montants significatifs de dépréciations des stocks ont été comptabilisés dans le passé du fait de conditions de marché difficiles et de l'arrêt de certaines lignes de produits. L'impact de ces dépréciations sur notre résultat net avant prise en compte des effets fiscaux est une charge nette de 18 millions d'euros en 2005 (un profit net de 20 millions d'euros en 2004).

Du fait de la reprise du marché des télécommunications, il est possible que nos résultats futurs continuent à être positivement impactés par la reprise des dépréciations constatées lors des exercices précédents.

b) Dépréciation des créances clients et des prêts

Une dépréciation des créances clients et des prêts est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peuvent avoir un impact négatif sur nos résultats futurs. Le montant des dépréciations de créances clients représente 228 millions d'euros au 31 décembre 2005 (à comparer à 284 millions d'euros au 31 décembre 2004). L'impact sur le résultat net avant impôts de la variation de ces dépréciations est un profit net de 19 millions d'euros en 2005 (un profit net de 43 millions d'euros en 2004).

Le montant des dépréciations de prêts et autres actifs financiers (actifs pour l'essentiel relatifs au financement de la clientèle) est de 897 millions d'euros au 31 décembre 2005 (à comparer à 908 millions d'euros au 31 décembre 2004) et l'impact des variations de ces dépréciations sur le résultat avant impôts est un profit net de 25 millions d'euros en 2005 (un profit net de 77 millions d'euros en 2004).

c) Frais de développement capitalisés, goodwill et autres immobilisations incorporelles

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1 f. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial.

Le Groupe a par ailleurs à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Comme indiqué en note 1 g, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Le montant net des goodwill est de 3 772 millions d'euros au 31 décembre 2005 (3 774 millions d'euros au 31 décembre 2004). Les autres actifs incorporels représentent un montant net de 819 millions d'euros au 31 décembre 2005 (705 millions d'euros au 31 décembre 2004).

d) Dépréciation des immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note 1 g). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché ont été considérées comme des indices de perte de valeur dans le passé. Aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée en 2005 et 2004.

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

e) Provision pour garantie et autres provisions sur affaires

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre des garanties données sur nos produits ou des pertes à terminaison et des pénalités encourues en cas de non respect des engagements contractuels au titre des contrats de construction. Ces provisions sont calculées sur la base de données statistiques ou sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en coût des ventes soit au moment de la reconnaissance du revenu (provision pour garantie client) soit dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement pour les contrats de construction. Le montant des coûts et pénalités qui seront réellement payés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Les provisions sur affaires représentent un montant total de 753 millions d'euros au 31 décembre 2005 dont 173 millions relatifs aux contrats de construction (voir note 18) à comparer avec des montants respectifs de 933 millions d'euros et 271 millions d'euros au 31 décembre 2004. Pour plus d'information sur l'impact sur le résultat de la variation de ces provisions, se reporter aux notes 18 et 27.

f) Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31 décembre 2005 le montant des impôts différés actifs est de 1 606 millions d'euros (dont 850 millions au titre des États-Unis et 369 millions au titre de la France). L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables qui tient compte notamment des éléments mentionnés en note 1 n. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que nos résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur notre bilan et notre résultat.

g) Provision pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué en note 1 k le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisation ou à prestations définies. De plus certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) font également l'objet de provisions. L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs

actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues en 2005 et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 25 du présent document. Conformément à la méthode du corridor, seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime. Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres. La méthode du corridor n'est donc appliquée qu'à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées mais les modifications qui y seront faites dans le futur peuvent cependant avoir un impact significatif sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat du Groupe. Une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation au 31 décembre 2004 (respectivement une baisse de 0,5 %) a un effet positif sur le résultat de l'année 2005 de 8 millions d'euros (respectivement un effet négatif de 8 millions d'euros sur le résultat). Une hausse de 0,5 % de l'hypothèse du taux de rendement attendu des placements pour l'année 2005 (respectivement une baisse de 0,5 %) a un effet positif sur le résultat de l'année 2005 de 11 millions d'euros (respectivement un effet négatif de 11 millions d'euros sur le résultat).

h) Reconnaissance des revenus

Comme indiqué en note 1 o les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Pour les accords de licences incluant des services, les licences sont comptabilisées séparément des services associés, dans la mesure où la transaction respecte certains critères (conformes à ceux décrits dans la norme américaine SOP 97-2) tels que l'existence d'éléments tangibles permettant de déterminer la juste valeur des différentes composantes de l'accord. La détermination de la juste valeur des différents composants repose également sur des estimations qui, si elles devaient être corrigées, auraient un effet sur les revenus et le résultat.

Pour les ventes de produits faites par l'intermédiaire de distributeurs, les retours estimés conformément aux engagements contractuels et aux statistiques sur les ventes passées sont comptabilisés en déduction des revenus. Là encore, si les retours effectifs s'avéraient sensiblement différents de ceux estimés, il en résulterait un impact qui peut être significatif sur le compte de résultat.

Dans le contexte du marché des télécommunications actuel l'appréciation de la capacité à recouvrer les créances peut être difficile. Elle repose

sur la qualité de crédit des clients et sur la capacité du Groupe à céder ces créances sans recours. Si postérieurement à la reconnaissance du revenu une créance dont le recouvrement n'avait pas été initialement

considéré comme improbable devient douteuse, une perte de valeur est alors comptabilisée (voir note 2 b ci-dessus).

Note 3

Évolution du périmètre de consolidation

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2005 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- Le 2 mars 2005, Alcatel a annoncé l'acquisition pour un montant de 55 millions d'USD de 100 % du capital de la société Native Networks, un fournisseur de solutions optiques de transport Ethernet de classe opérateur. L'affectation du prix d'acquisition a conduit à reconnaître 20 millions d'USD d'immobilisations incorporelles amortissables et 38 millions d'USD de goodwill, l'actif net de cette société étant négatif de 3 millions d'USD à la date d'acquisition (dont 0,3 million d'USD de trésorerie et équivalents de trésorerie). La contribution de cette société au résultat de l'exercice est non significative.
- Le 17 mai 2005, Alcatel et TCL Corp. ont annoncé la fin de leur partenariat dans les téléphones mobiles. Alcatel a décidé d'échanger ses 45 % dans la société commune créée contre 4,8 % des actions TCL Communication Holdings Ltd (titres cotés à la Bourse de Hong Kong).
- Le 1^{er} juillet 2005, Alcatel et Finmeccanica ont annoncé la création des deux sociétés communes évoquées lors de la signature du protocole d'accord du 18 juin 2004 : Alcatel Alenia Space (détenue à 67 % par Alcatel et 33 % par Finmeccanica) et Telespazio (détenue à 67 % par Finmeccanica et 33 % par Alcatel). Ces deux sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle à compter du 1^{er} juillet 2005.

Cette opération a été analysée par Alcatel comme la cession à Finmeccanica de 33 % de l'activité industrielle et 67 % de l'activité de services d'Alcatel Space et l'acquisition de 67 % d'Alenia Spazio (activité industrielle spatiale de Finmeccanica) et de 33 % de Telespazio (activités de services pour les systèmes spatiaux de Finmeccanica).

Les valorisations retenues pour cette opération sont de 1 530 millions d'euros pour Alenia Space et 215 millions d'euros pour Telespazio, générant pour Alcatel la comptabilisation en 2005 d'un résultat de cession de 129 millions d'euros avant impôts et d'un goodwill, non encore affecté, de 143 millions d'euros. Alcatel a reçu une soulte nette de 109 millions d'euros de Finmeccanica. La trésorerie nette des activités entrantes et sortantes est de 15 millions d'euros à la date d'opération.

L'intégration proportionnelle du regroupement des activités spatiales des deux partenaires n'a pas d'incidence significative sur le revenu, la marge d'exploitation et le total bilan du Groupe. Elle a eu pour conséquence la comptabilisation d'une charge d'impôts différés de 38 millions d'euros du fait de la sortie de l'intégration fiscale française des sociétés apportées aux coentreprises dans le cadre du regroupement décrit ci-dessus.

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2004 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- Le 14 janvier 2004, Alcatel, suite à son annonce d'octobre 2003, a finalisé la vente de la SAFT, filiale du Groupe spécialisée dans les batteries, à Doughty Hanson pour la somme de 390 millions d'euros. Le résultat de cession est un profit de 256 millions d'euros et a été

comptabilisé sur le premier trimestre 2004 en résultat des activités abandonnées (cf. note 10).

- Le 26 avril 2004, Alcatel et TCL Communication Technology Holdings Limited ont annoncé la signature d'un protocole d'accord pour la création d'une société commune de téléphones mobiles. La société commune a officiellement démarré son activité le 31 août 2004 et est détenue à 55 % par TCL et 45 % par Alcatel, qui a souscrit à une augmentation de capital de 45 millions d'euros. Elle est consolidée par mise en équivalence dans les comptes Alcatel à compter du 1^{er} septembre 2004.

L'activité téléphones mobiles d'Alcatel est traitée en activité abandonnée à compter du 1^{er} janvier 2004 dans les comptes de l'exercice 2004 (cf. note 10). Le résultat de cession a également été comptabilisé en résultat des activités abandonnées (cf. note 10).

- Le 17 mai 2004, Alcatel a annoncé avoir signé avec Draka Holding N.V. (« Draka ») les documents définitifs concernant leur intention de regrouper leurs activités mondiales de fibre optique et câbles de communication. Les accords définitifs, signés le 2 juillet 2004, ont conduit à la création d'une société leader mondial de la fibre optique et des câbles de communication, détenue à 50,1 % par Draka et 49,9 % par Alcatel. Le nom de la nouvelle société est Draka Comteq B.V. Elle est consolidée par mise en équivalence au sein du Groupe à compter du 1^{er} juillet 2004. L'activité fibre optique d'Alcatel est traitée en activité abandonnée à compter du 1^{er} janvier 2004 dans les comptes de l'exercice 2004 (cf. note 10). Les comptes définitifs de l'exercice 2004 de Draka Comteq BV n'étant pas disponibles à la date d'arrêtés des comptes du Groupe, un résultat de cession provisoire et une quote-part de résultat en équivalence estimée ont été pris en compte au 31 décembre 2004. Les comptes définitifs de Draka Comteq BV ont été reçus au cours du deuxième trimestre 2005 et le résultat de cession a été ajusté en conséquence.

- Le 18 juin 2004, Alcatel et Finmeccanica ont annoncé avoir signé un protocole d'accord afin de regrouper leurs activités spatiales. Deux sociétés seront créées, dans lesquelles chaque partenaire apportera ses activités industrielles et de services.

La première société, Alcatel Alenia Space, dont Alcatel détiendra 67 % et Finmeccanica 33 %, regroupera les activités industrielles d'Alcatel Space et d'Alenia Spazio. Cette société assurera la conception et la réalisation des systèmes spatiaux, satellites, charges utiles, instruments, équipements, et systèmes sols associés. L'équipe dirigeante de cette société sera basée en France. La société comprendra 5 divisions (Télécommunications, Sciences et Observation optique, Radar et Systèmes d'observation, Navigation, Infrastructure orbitale et Transport spatial).

La deuxième société, Telespazio, dont Finmeccanica détiendra 67 % et Alcatel 33 %, regroupera Telespazio (groupe Finmeccanica) et les activités d'opérations et de services d'Alcatel Space. Cette société assurera les opérations et services pour les systèmes spatiaux, notamment leur contrôle et leur exploitation et les services à valeur ajoutée pour les

réseaux, le multimédia et l'observation de la Terre. L'équipe dirigeante sera basée en Italie.

L'accord définitif relatif à la création de ces deux nouvelles sociétés a été signé le 28 janvier 2005, sous réserve des autorisations nécessaires des autorités de régulation, obtenues en 2005.

- Le 17 septembre 2004, Alcatel a annoncé l'acquisition d'une société américaine non cotée eDial Inc., leader en solutions de conférence et de travail collaboratif dédiées aux entreprises et aux opérateurs. Le montant de l'acquisition s'élève à 22 millions d'euros (basé sur la valeur de marché à cette date des ADS Alcatel, American Depositary Shares) payés en actions Alcatel et en espèces (3,4 millions d'euros). Le goodwill résiduel généré par cette acquisition est de 16 millions d'euros, après comptabilisation de 8 millions d'euros d'immobilisations incorporelles amortissables et de 2 millions d'euros d'autres passifs nets acquis (dont environ 1 million d'euros de trésorerie). La contribution de cette société au résultat de l'exercice était non significative.
- Le 17 septembre 2004, Alcatel a signé avec le fonds d'investissement Ripplewood un projet de cession complète de ses activités d'alimentation électrique (Saft Power Systems). La finalisation de cette cession, soumise à l'accord des autorités réglementaires compétentes, est intervenue le 25 janvier 2005. Le résultat de l'activité ainsi que le bilan ont été traités en activité abandonnée sur l'exercice 2004 (cf. note 10). Le résultat de cession des titres est comptabilisé en résultat des activités abandonnées sur le 1^{er} semestre 2005.

■ Le 14 décembre 2004, Alcatel a annoncé la cession de 7,1 millions de titres Avanex ramenant la participation du Groupe dans cette société en dessous du seuil de 20 %. Du fait de ce désengagement partiel et de l'absence de poste d'administrateur attribué à Alcatel, il a été considéré que le Groupe n'avait plus d'influence notable et qu'en conséquence, à compter de cette date, la valeur résiduelle des titres était désormais à comptabiliser en autres actifs financiers non courants et non plus en participations dans les entreprises associées.

■ Le 16 décembre 2004, Alcatel a finalisé l'acquisition de Spatial Wireless, une société non cotée basée aux États-Unis, leader dans les solutions logicielles de commutation mobile distribuées multistandard. L'intégralité des actions Spatial Wireless a été échangée contre 17,4 millions d'ADS, représentant un prix d'acquisition de 207 millions d'euros. Après prise en compte de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés aux salariés de Spatial Wireless, en rémunération de leurs services, et des frais d'acquisition, le coût total de cette acquisition est de 223 millions d'euros. Le goodwill résiduel généré par cette acquisition est de 175 millions d'euros, après comptabilisation de 62 millions d'euros d'immobilisations incorporelles amortissables et de 14 millions d'euros d'autres passifs nets acquis (dont environ 2 millions d'euros de trésorerie). La contribution de cette société au résultat de l'exercice était non significative.

Les impacts financiers des regroupements d'entreprises non commentés ci-dessus ne sont significatifs ni individuellement ni calculés de façon agrégée.

Note 4

Information par segment d'activité et par zone géographique

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité décrits ci-après.

Les deux premiers segments, Communications fixes et Communications mobiles, s'adressent aux marchés des opérateurs télécoms et comprennent :

- des divisions d'équipement d'infrastructure responsables des équipements de réseaux et des services de réseaux avant et après vente. Les divisions sont fortement axées vers la promotion de solutions réseaux, dans le cadre des marchés adressés par le segment ;
- une division centrée sur les solutions appliquées, qui comprend les logiciels applicatifs et qui interagit avec les divisions d'équipement.

Le troisième segment, Communications privées, remplit une double fonction :

- il est responsable de tous les marchés autres que ceux des opérateurs télécoms et est organisé en segments de marché verticaux recouvrant les équipements, les solutions de réseaux et les solutions appliquées ;

- il assure les services de réseaux pour l'ensemble du portefeuille des clients d'Alcatel.

Le segment Autres inclut des activités périphériques aux métiers du Groupe, telles l'activité « achats », l'activité de réassurance et l'activité bancaire ainsi que les holdings regroupant notamment les frais de siège. Aucune de ces activités ne répond à des critères de taille suffisants pour être présentée comme un segment indépendant.

Les données par segment suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segment sont établies sur une base de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

La mesure de la performance de chaque segment est basée sur la « marge d'exploitation ».

Les segments d'activité présentés sont identiques à ceux figurant dans l'information fournie au conseil d'administration. Aucune division opérationnelle composant les segments d'activité ne représente à elle seule au 31 décembre 2005 plus de 10 % des revenus, de la marge d'exploitation et du total des actifs du Groupe.

a) Informations par segment d'activité

(en millions d'euros)

2005	Communications fixes	Communications mobiles	Communications privées	Autres	Éliminations	Total Groupe
Revenus						
– du segment	5 213	4 096	3 918	3	(95)	13 135
– inter-segment	(15)	(7)	(73)	-	95	-
TOTAL – REVENUS	5 198	4 089	3 845	3	-	13 135
Marge d'exploitation	579	436	274	(100)	-	1 189
Amortissements (immobilisations corporelles et incorporelles)	137	213	150	81	-	581
Dotations (reprises) sur provisions comprises dans la marge d'exploitation*	(34)	128	53	-	-	147
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	-	-	-	(14)	-	(14)
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)	160	269	140	69	-	638
Immobilisations corporelles nettes	271	197	286	357	-	1 111
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	606	-	606
Actifs opérationnels (actifs compris dans le BFR)**	2 154	2 062	1 688	30	-	5 934
Passifs opérationnels (passifs compris dans le BFR)***	(1 898)	(1 696)	(2 036)	(22)	-	(5 652)

(en millions d'euros)

2004	Communications fixes	Communications mobiles	Communications privées	Autres	Éliminations	Total Groupe
Revenus						
– du segment	5 125	3 313	3 946	13	(153)	12 244
– inter-segment	(40)	(9)	(104)	-	153	-
TOTAL – REVENUS	5 085	3 304	3 842	13	-	12 244
Marge d'exploitation	576	418	267	(82)	-	1 179
Amortissements (immobilisations corporelles et incorporelles)	146	153	146	100	-	545
Dotations (reprises) sur provisions comprises dans la marge d'exploitation*	69	(138)	(6)	-	-	(75)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	-	-	-	(61)	-	(61)
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)	163	208	143	65	-	579
Immobilisations corporelles nettes	325	159	297	314	-	1 095
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	604	-	604
Actifs opérationnels (actifs compris dans le BFR)**	1 770	1 613	1 533	7	-	4 923
Passifs opérationnels (passifs compris dans le BFR)***	(1 781)	(1 412)	(2 023)	(40)	-	(5 256)

* Provisions sur affaires (voir note 27), dépréciations de stocks et de créances clients (y compris celles incluses dans les postes Montants dus par les/aux clients pour les travaux des contrats de construction, voir note 18).

** Les actifs opérationnels se composent des stocks et des créances clients (y compris ceux inclus dans les postes Montants dus par les/aux clients pour les travaux des contrats de construction) et des avances et acomptes versés. Ces postes sont présentés en note 18.

*** Les passifs opérationnels se composent des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus et des provisions sur affaires (y compris celles incluses dans les postes Montants dus par les/aux clients pour les travaux des contrats de construction). Ces postes sont présentés en notes 18 et 27.

b) Informations par zone géographique

(en millions d'euros)

2005	France	Allemagne	Autre Europe de l'Ouest	Reste de l'Europe	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
Revenus								
– par marché géographique	1 661	820	2 919	952	1 915	1 895	2 973	13 135
– par zone d'implantation	4 599	1 318	2 607	260	1 481	1 930	940	13 135
Autres informations par zone d'implantation								
Marge d'exploitation	227	176	176	33	110	406	61	1 189
Actifs opérationnels (actifs compris dans le BFR)								
Total actif	10 585	764	3 464	205	2 395	2 674	1 028	21 115
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)								
	291	38	68	8	81	138	14	638

(en millions d'euros)

2004	France	Allemagne	Autre Europe de l'Ouest	Reste de l'Europe	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
Revenus								
– par marché géographique	1 677	799	2 711	895	1 867	1 768	2 527	12 244
– par zone d'implantation	4 371	1 191	2 309	254	1 424	1 814	881	12 244
Autres informations par zone d'implantation								
Marge d'exploitation	291	108	240	30	146	329	35	1 179
Actifs opérationnels (actifs compris dans le BFR)								
Total actif	11 517	761	3 104	235	2 033	2 240	739	20 629
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)								
	291	37	70	6	63	106	6	579

Note 5

Revenus

(en millions d'euros)

	2005	2004
Revenus relatifs aux contrats de construction	3 256	3 135
Autres ventes de biens et prestations de services	9 766	8 969
Revenus de licences	36	67
Revenus de locations et autres revenus	77	73
TOTAL	13 135	12 244

Note 6

Frais de recherche et développement

(en millions d'euros)	2005	2004
Frais de recherche	57	83
Frais de développement	1 386	1 407
Frais de recherche et développement	1 443	1 490
<i>Exprimé en % des revenus</i>	<i>11,0 %</i>	<i>12,2 %</i>
Frais de développement spécifiques clients	193	237
Frais de développement capitalisés	101	130
Effort de R&D	1 737	1 857
<i>Exprimé en % des revenus</i>	<i>13,2 %</i>	<i>15,2 %</i>

Selon les principes IFRS, les frais de développement répondant à certains critères décrits dans la note 1 f sont capitalisés.

L'effet net de la capitalisation (activation des dépenses éligibles et amortissement cumulé des dépenses passées capitalisées) est présenté sur la ligne « impact de la capitalisation des frais de développement ».

L'application rétrospective d'IAS 38 « Actifs incorporels » n'a été que partielle, certains des critères de capitalisation édictés par cette norme pour les exercices 2002 et précédents n'ayant pu être respectés, du fait notamment de l'absence d'outils de suivi des dépenses adaptés à la justification de l'activation de ces dépenses, ceux-ci ayant été mis en place en 2003.

Afin de faciliter l'analyse des comptes du Groupe et de mieux appréhender l'effet de montée en puissance de la capitalisation des frais de développement, l'impact net de la capitalisation (dépenses capitalisées diminuées des amortissements aux titres des dépenses capitalisées sur les périodes précédentes) est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat (« impact de la capitalisation de frais de développement ») et est également isolé dans la capacité d'autofinancement (impact des amortissements des dépenses capitalisées) et la variation de trésorerie nette d'investissement (impact de dépenses capitalisées durant la période).

Note 7

Pertes de valeurs sur actifs reconnues en résultat

(en millions d'euros)	Communications fixes	Communications mobiles	Communications privées	Autres	Éliminations	Total Groupe
2005						
Pertes de valeur des goodwill	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur des frais de développement capitalisés	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur des autres immobilisations incorporelles	-	(3)	-	-	-	(3)
Pertes de valeur des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur des participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur des actifs financiers	11	(10)	(11)	(12)	-	(22)
TOTAL, NET	11	(13)	(11)	(12)	-	(25)
<i>dont reprise de perte de valeur*</i>	<i>11</i>	<i>6</i>	<i>-</i>	<i>17</i>	<i>-</i>	<i>34</i>

* Comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges financiers ».

(en millions d'euros)

2004	Communications fixes	Communications mobiles	Communications privées	Autres	Éliminations	Total Groupe
Pertes de valeur des goodwill	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur des frais de développement capitalisés*	(88)	-	-	-	-	(88)
Pertes de valeur des autres immobilisations incorporelles	(18)	-	-	-	-	(18)
Pertes de valeur des immobilisations corporelles	-	-	(4)	(6)	-	(10)
Pertes de valeur des participations dans les entreprises associées	-	-	-	(30)	-	(30)
Pertes de valeur des actifs financiers	-	6	48	(24)	-	30
TOTAL, NET	(106)	6	44	(60)	-	(116)
<i>dont reprise de perte de valeur**</i>	-	6	67	8	-	81

* Comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne « Dépréciation des frais de développement capitalisés ».

** Comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges financiers ».

Note 8

Produits et charges financiers

(en millions d'euros)	Q4 2005	2005	2004
Coût de financement	(20)	(96)	(121)
Dividendes	1	4	6
Provisions pour risques financiers	-	-	2
Pertes de valeurs sur actifs financiers*	18	(22)	30
Résultats de change	2	(18)	(31)
Composante financière des charges de retraite	(12)	(46)	(50)
Plus-ou (moins-) values latentes et réalisées sur actifs financiers (titres en équivalence ou non consolidés et créances financières) et valeurs mobilières de placement **	17	137	36
Autres	(9)	(9)	21
Autres produits et charges financiers	17	46	14
TOTAL PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(3)	(50)	(107)

* Perte de valeur de 23 millions d'euros sur les titres Avanex comptabilisée au premier semestre 2005 du fait de l'évolution défavorable du cours de Bourse.

** Plus-value sur cession des titres Nexans pour un montant de 69 millions d'euros au cours du premier trimestre 2005 et plus-value sur cession des titres Mobilrom pour un montant de 45 millions d'euros au cours du second trimestre 2005.

Note 9

Impôts

a) Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	Q4 2005	2005	2004
(Charge) produit d'impôt exigible	(52)	(52)	82
(Charge) produit d'impôt différé	(63)	(39)	(118)
TOTAL – IMPÔT	(115)	(91)	(36)

Compte tenu des perspectives de résultats des différentes filiales du Groupe, un montant de 87 millions d'euros d'impôts différés actifs a été comptabilisé au cours du premier semestre 2005 essentiellement en Europe et en Amérique du Nord. Une charge nette d'impôts différés de 63 millions d'euros a été comptabilisée au cours du troisième trimestre 2005 correspondant à la consommation des actifs d'impôts en Amérique du Nord et aux conséquences de la sortie de l'intégration fiscale des activités spatiales françaises suite au rapprochement avec Alenia, filiale de Finmeccanica (voir note 3). Une

charge d'impôts différés de 63 millions d'euros a été comptabilisée au cours du 4^e trimestre 2005 correspondant à la consommation des actifs d'impôts principalement en Amérique du Nord.

La charge d'impôt courant de 52 millions d'euros correspond à l'impôt dû dans les pays où le Groupe ne dispose pas de déficits reportables, ainsi qu'à la variation des provisions pour contentieux fiscaux. Ce dernier élément explique pour l'essentiel le produit d'impôt courant constaté en 2004.

b) Taux d'impôt effectif

La charge ou produit d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2005	2004
Résultat net avant impôt des activités poursuivies	1 075	539
Taux théorique d'imposition	32,2 %	26,0 %
(Charge) produit d'impôt attendu	(346)	(140)
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :		
– résultats taxés à taux réduit	-	-
– (utilisation) non-activation des impôts différés actifs	297	(60)
– effet des changements de taux d'imposition	(5)	(20)
– avoirs fiscaux et crédits d'impôts	5	12
– autres différences permanentes	(42)	172
(Charge) produit d'impôt effectivement constaté	(91)	(36)
Taux effectif d'impôt	8,47 %	6,68 %

L'impôt attendu est le cumul du produit, pour chaque pays, du résultat net avant impôts et du taux normatif d'imposition propre au pays. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de l'impôt attendu par le résultat net consolidé avant impôt des activités poursuivies.

c) Impôts différés au bilan

(en millions d'euros)	2005	2004
Soldes		
Impôts différés actifs		
– impôts différés activables	7 042	6 105
– dont non reconnus	(5 274)	(4 467)
Impôts différés actifs reconnus	1 768	1 638
Impôts différés passifs	(162)	(132)
Impôts différés nets	1 606	1 506

Décomposition des impôts différés par nature de différences temporelles

(en millions d'euros)	31 décembre 2004	Impact résultat	Impact situation nette	Change	Périmètre	Autres	31 décembre 2005
Ajustements à la juste valeur des actifs et passifs d'impôts issus de regroupement d'entreprises	(12)	5	-	(3)	(2)	4	(8)
Provisions	603	(82)	-	24	(3)	5	547
Immobilisations corporelles et incorporelles	241	(152)	-	35	38	54	216
Différences temporelles générées sur d'autres postes de bilan	283	(53)	1	42	26	(10)	289
Déficits reportables et crédits d'impôts	4 858	380	-	210	(169)	557	5 836
Actifs bruts et passifs d'impôts différés	5 973	98	1	308	(110)	610	6 880
Actifs d'impôts différés non reconnus	(4 467)	(137)	(1)	(172)	137	(634)	(5 274)
Impôts différés nets	1 506	(39)	-	136	27	(24)	1 606
<i>dont constatés directement dans les capitaux propres consolidés</i>	<i>(50)</i>	<i>7</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(43)</i>

Évolution au cours de la période

(en millions d'euros)	31 décembre 2004	Impact résultat	Impact capitaux propres	Change	Périmètre	Autres	31 décembre 2005
Impôts différés actifs comptabilisés	1 638	(18)	-	147	30	(29)	1 768
Impôts différés passifs	(132)	(21)	-	(11)	(3)	5	(162)
Impôts différés nets	1 506	(39)	-	136	27	(24)	1 606

Le montant des impôts différés non reconnus au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises est nul au 31 décembre 2005 ainsi qu'au 31 décembre 2004.

La distribution de dividendes proposée à l'assemblée générale des actionnaires (cf. note 22) n'aura aucune conséquence en terme d'impôt.

d) Déficits fiscaux reportables et différences temporelles

Les déficits fiscaux reportables non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 5 836 millions d'euros au 31 décembre 2005 (4 858 millions d'euros au 31 décembre 2004). Les économies potentielles

d'impôts sont relatives à des déficits fiscaux ayant les dates de péremption suivantes :

(en millions d'euros)			
Années	Activés	Non activés	Total
2006	4	10	14
2007	6	114	120
2008	38	38	76
2009	26	13	39
2010 et suivantes	1 482	4 105	5 587
TOTAL	1 556	4 280	5 836

Par ailleurs, le montant des différences temporelles s'élève au 31 décembre 2005 à 1 044 millions d'euros (1 115 millions d'euros au 31 décembre 2004), dont 50 millions d'euros ont été reconnues et

994 millions d'euros non reconnues (respectivement 20 millions d'euros et 1 095 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Note 10**Activités abandonnées, actifs détenus en vue de la vente et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés**

Les activités abandonnées au titre des exercices 2005 et 2004 sont les suivantes :

- en 2005 : aucune activité abandonnée. Le résultat de cession initial des activités abandonnées cédées en 2004 a été ajusté courant 2005 suite à des litiges encours liés à ces cessions ;
- en 2004 : cession de la SAFT annoncée en octobre 2003 et finalisée en janvier 2004, cession de l'activité fibres optiques annoncée en mai 2004

et finalisée en juillet 2004, cession de l'activité téléphones mobiles annoncée en avril 2004 et finalisée en août 2004 et cession de l'activité alimentation électrique (« Saft Power Systems ») annoncée en septembre 2004 et finalisée en janvier 2005.

Les autres actifs détenus en vue de la vente concernent des ensembles immobiliers encours de cession au 31 décembre 2005 et 2004.

Notes annexes

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Q4 2005	2005	2004
Résultat net des activités abandonnées	9	(13)	142

Le compte de résultat des activités abandonnées sur les exercices 2005 et 2004 selon les normes IFRS se présente de la façon suivante :

Compte de résultat des activités abandonnées

(en millions d'euros)	Q4 2005	2005	2004
Revenus	-	-	571
Coût des ventes	-	-	(476)
Marge brute	-	-	95
Charges administratives et commerciales	-	-	(93)
Frais de recherche et développement	-	-	(61)
Résultat de cession des activités abandonnées	9	(13)	211
Marge d'exploitation	9	(13)	152
Autres produits et charges opérationnels	-	-	(7)
Résultat financier	-	-	(3)
Résultat net	9	(13)	142

Bilan

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Groupes d'actifs destinés à être cédés	-	124
Autres actifs détenus en vue de la vente	50	72
Actifs détenus en vue de la vente	50	196
Passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés	-	(97)

La variation de trésorerie des activités abandonnées sur les exercices 2005 et 2004 selon les normes IFRS se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Q4 2005	2005	2004
Résultat net	9	(13)	142
Capacité d'autofinancement	(12)	(19)	(122)
Autres variations de la trésorerie opérationnelle	-	-	(125)
Variation nette de la trésorerie opérationnelle (1)	(12)	(19)	(247)
Variation nette de la trésorerie d'investissement (2)	-	14	210
Variation nette de la trésorerie de financement (3)	-	-	(30)
TOTAL (1) + (2) + (3)	(12)	(5)	(67)

Note 11

Résultats par action

Les résultats nets par action sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions détenues par des sociétés consolidées. Concernant l'acquisition de Newbridge, l'émission totale de titres Alcatel est prise en considération pour le calcul du résultat net par action (y compris les titres échangeables contre des ADS Alcatel dans un délai de cinq ans).

Conformément à IAS 33 révisée (§ 23), il a été tenu compte du nombre moyen pondéré d'actions à émettre au titre des Obligations Remboursables en Actions (ORA) dans le dénominateur du calcul du résultat net par action.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte les équivalents actions, déduction faite du nombre moyen pondéré des équivalents actions détenus par des sociétés consolidées, ayant un effet dilutif. Ils ne prennent

pas en compte les équivalents actions sans effet dilutif. Le résultat net est corrigé des charges d'intérêt, nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles et échangeables.

Les effets dilutifs des options de souscription et d'achat d'actions sont calculés selon la méthode du rachat d'actions (« Treasury Stock Method ») selon laquelle les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché. Les effets dilutifs des obligations convertibles et échangeables en actions sont calculés en supposant qu'il y aura conversion ou échange systématique des obligations contre des actions (« if converted method »).

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre les résultats nets par action et les résultats nets par action dilués pour les quatre périodes présentées :

2005	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net part du Groupe par action de base	930	1 367 994 653*	0,68 €
Options	-	8 582 256	-
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Résultat net part du Groupe par action dilué	930	1 376 576 909	0,68 €

* Voir note 23 a.

Actions ordinaires

Le nombre moyen pondéré des actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 59 323 183 et zéro.

Actions potentielles

Le nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées au 31 décembre 2005 s'élève à 149 359 801.

Seuls 8 582 256 équivalents actions ont été pris en compte dans le résultat net dilué par action, le solde ayant un effet relatif.

Par ailleurs, il n'a pas été tenu compte, dans le calcul du résultat net dilué par action, des obligations émises le 12 juin 2003 et convertibles ou échangeables en 63 192 027 actions nouvelles ou existantes (OCEANE) du fait de leur effet relatif.

Q4 2005	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net part du Groupe par action de base	344	1 369 320 171	0,25 €
Options	-	9 721 724	-
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Résultat net part du Groupe par action dilué	344	1 379 041 895	0,25 €

Actions ordinaires

Le nombre moyen pondéré des actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 58 893 516 et zéro.

Actions potentielles

Le nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées au 31 décembre 2005 s'élève à 149 359 801.

Seuls 9 721 724 équivalents actions ont été pris en compte dans le résultat net dilué par action, le solde ayant un effet relatif.

Par ailleurs, il n'a pas été tenu compte, dans le calcul du résultat net dilué par action, des obligations émises le 12 juin 2003 et convertibles ou échangeables en 63 192 027 actions nouvelles ou existantes (OCEANE) du fait de leur effet relatif.

2004	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net part du Groupe par action de base	576	1 349 528 158*	0,43 €
Options	-	12 849 283	-
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Résultat net part du Groupe dilué par action	576	1 362 377 441	0,42 €

* Voir note 23 a.

Actions ordinaires

Le nombre moyen pondéré des actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 61 839 627 et zéro.

Actions potentielles

Le nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées au 31 décembre 2004 s'élève à 150 715 229 actions. Seuls 12 849 283 équivalents actions ont été pris en compte dans le résultat dilué par action, le solde ayant un effet relatif.

Par ailleurs, il n'a pas été tenu compte, dans le calcul du résultat net dilué par action, des obligations émises le 12 juin 2003 et convertibles ou échangeables en 63 192 027 actions nouvelles ou existantes (OCEANE) du fait de leur effet relatif.

Q4 2004	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net part du Groupe par action de base	7	1 350 765 457	0,01 €
Options	-	12 241 849	-
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Résultat net part du Groupe dilué par action	7	1 363 007 306	0,00 €

Actions ordinaires

Le nombre moyen pondéré des actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 60 624 711 et zéro.

Actions potentielles

Le nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées au 31 décembre 2004 s'élève à 150 715 229 actions. Seuls 12 241 849 équivalents actions ont été pris en compte dans le résultat dilué par action, le solde ayant un effet relatif.

Par ailleurs, il n'a pas été tenu compte, dans le calcul du résultat net dilué par action, des obligations émises le 12 juin 2003 et convertibles ou échangeables en 63 192 027 actions nouvelles ou existantes (OCEANE) du fait de leur effet relatif.

Note 12

Goodwill

(en millions d'euros)	Brut	Amortissement et pertes de valeur	Net
Goodwill au 1^{er} janvier 2004	10 011	(6 381)	3 630
Acquisitions	214	-	214
Cessions et activités abandonnées	(21)	14	(7)
Comptabilisation d'une perte de valeur	(16)	15	(1)
Reprise de perte de valeur suite à cession	-	-	-
Variation de change	(145)	86	(59)
Autres variations	-	(3)	(3)
Goodwill au 31 décembre 2004	10 043	(6 269)	3 774
Acquisitions	173	-	173
Cessions et activités abandonnées	(372)	72	(300)
Modifications pendant la période d'affectation	3	-	3
Comptabilisation d'une perte de valeur	-	-	-
Reprise de perte de valeur suite à cession	-	-	-
Variation de change	319	(196)	123
Autres variations	(1)	-	(1)
Goodwill au 31 décembre 2005	10 165	(6 393)	3 772

Les nouveaux goodwill constatés en 2005 correspondent principalement aux acquisitions de Native Networks et des activités industrielles (Alenia Spazio) et de service (Telespazio) de Finmeccanica (voir note 3).

Les diminutions présentées sur la ligne « Cessions et activités abandonnées » correspondent à la consolidation par intégration proportionnelle des goodwill du pôle Espace (consolidé par intégration globale en 2004 et désormais consolidé à 67 % – voir note 3).

Tous les goodwill comptabilisés au cours des exercices 2004 et 2005 ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie à la clôture des exercices concernés.

Les montants des goodwill relatifs aux acquisitions pour lesquelles la période d'affectation du prix d'acquisition n'est pas terminée au 31 décembre 2005 ne sont pas définitifs.

Un test de dépréciation des goodwill a été effectué à la date de transition aux IFRS. Ce test de dépréciation a conduit à ne comptabiliser aucune perte de valeur.

Un test complémentaire a été effectué sur la division opérationnelle SSD (« Space Solution Division ») au 31 décembre 2005 du fait du regroupement d'entreprises intervenue au cours de l'exercice (voir note 3). Ce test n'a pas mis de perte de valeur en évidence.

Une perte de valeur de 30 millions d'euros a par ailleurs été comptabilisée en 2004 sur les goodwill des participations dans les entreprises associées du fait d'une évolution défavorable du cours de Bourse des titres d'une entreprise consolidée par mise en équivalence.

Le test annuel 2005 de dépréciation des goodwill (effectué en mai-juin 2005 sur la base des données publiées au 31 mars 2005) a conduit à ne comptabiliser aucune perte de valeur en 2005.

Les données et hypothèses utilisées pour le test de dépréciation des goodwill, pour les unités génératrices de trésorerie (UGT) dans lesquelles sont compris des goodwill significatifs sont les suivantes :

Test 2005	Valeur nette comptable du goodwill	Différence entre la valeur recouvrable et l'actif net	Taux d'actualisation	Méthode de valorisation
UGT OND (Optical Network Division)	1 387	790	9,45 %	Flux de trésorerie actualisés et comparables**
UGT SSD (Space Solutions Division)	885	325*	9,45 %	Idem**
Autres UGT	1 502	-	9,45 %	Idem**
TOTAL NET	3 774			

* La juste valeur de SSD retenue est celle déterminée dans le cadre du regroupement d'entreprises décrit en note 3.

** Flux de trésoreries sur 5 ans et valeur terminale. Comparables : multiples boursiers et transactions.

Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et pour les périodes suivantes conformes aux taux retenus par le marché. Les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre 0 et 4 % suivant les UGT.

Note 13

Immobilisations incorporelles

a) Valeurs brutes

(en millions d'euros)	Frais de développement capitalisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2004	828	342	1 170
Capitalisation	326	-	326
Acquisitions	-	27	27
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(4)	(18)	(22)
Regroupements d'entreprises	-	80	80
Variations de change	(8)	(20)	(28)
Autres variations	(120)	43	(77)
Au 31 décembre 2004	1 022	454	1 476
Capitalisation	349	-	349
Acquisitions	-	27	27
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(67)	(22)	(89)
Pertes de valeur (dotations)	-	-	-
Pertes de valeur (reprises)	-	-	-
Regroupements d'entreprises	-	33	33
Variations de change	23	37	60
Autres variations	(48)	(32)	(80)
Au 31 décembre 2005	1 279	497	1 776

Les autres immobilisations incorporelles regroupent notamment les technologies acquises lors de regroupements d'entreprises, les brevets et les licences.

b) Amortissements et pertes de valeur

(en millions d'euros)	Frais de développement capitalisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2004	(290)	(297)	(587)
Amortissements	(196)	(32)	(228)
Pertes de valeur (dotations)	(88)	(18)	(106)
Pertes de valeur (reprises)	-	-	-
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	4	18	22
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Variations de change	5	12	17
Autres variations	119	(8)	111
Au 31 décembre 2004	(446)	(325)	(771)
Amortissements	(248)	(49)	(297)
Pertes de valeur (dotations)	-	(3)	(3)
Pertes de valeur (reprises)	-	-	-
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	54	21	75
Regroupements d'entreprises	-	(9)	(9)
Variations de change	(9)	(24)	(33)
Autres variations	50	31	81
Au 31 décembre 2005	(599)	(358)	(957)

c) Valeur nette comptable

(en millions d'euros)	Frais de développement capitalisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2004	538	45	583
Capitalisation	326	-	326
Acquisitions	-	27	27
Amortissements	(196)	(32)	(228)
Perte de valeur (dotations)	(88)	(18)	(106)
Perte de valeur (reprises)	-	-	-
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	-	-
Regroupements d'entreprises	-	80	80
Variations de change	(3)	(8)	(11)
Autres variations	(1)	35	34
Au 31 décembre 2004	576	129	705
Capitalisation	349	-	349
Acquisitions	-	27	27
Amortissements	(248)	(49)	(297)
Pertes de valeur (dotations)	-	(3)	(3)
Pertes de valeur (reprises)	-	-	-
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(13)	(1)	(14)
Regroupements d'entreprises	-	24	24
Variations de change	14	13	27
Autres variations	2	(1)	1
Au 31 décembre 2005	680	139	819

Note 14

Immobilisations corporelles

a) Valeurs brutes

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations, matériel et outillage	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2004	148	1 634	3 533	777	6 092
Acquisitions	-	12	134	80	226
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(60)	(481)	(1 003)	(125)	(1 669)
Regroupements d'entreprises	-	-	6	-	6
Variation de change	(1)	(26)	(79)	(3)	(109)
Reclassements et autres variations	(6)	59	156	(81)	128
Au 31 décembre 2004	81	1 198	2 747	648	4 674
Acquisitions	3	12	152	95	262
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(13)	(255)	(522)	(76)	(866)
Regroupements d'entreprises	9	104	138	14	265
Variation de change	4	56	171	10	241
Reclassements et autres variations	1	(48)	100	(72)	(19)
Au 31 décembre 2005	85	1 067	2 786	619	4 557

b) Amortissements et pertes de valeur

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations, matériel et outillage	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2004	(21)	(1 016)	(2 988)	(631)	(4 656)
Amortissements	(1)	(69)	(207)	(40)	(317)
Pertes de valeur	(3)	(2)	(5)	-	(10)
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	14	347	930	102	1 393
Regroupements d'entreprises	-	-	(3)	-	(3)
Variation de change	-	12	67	2	81
Reclassements et autres variations	(1)	13	(123)	44	(67)
Au 31 décembre 2004	(12)	(715)	(2 329)	(523)	(3 579)
Amortissements	(1)	(55)	(193)	(35)	(284)
Pertes de valeur	-	(1)	-	-	(1)
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	1	176	463	64	704
Regroupements d'entreprises	-	(35)	(96)	(6)	(137)
Variation de change	-	(25)	(143)	(7)	(175)
Reclassements et autres variations	(2)	65	(50)	13	26
Au 31 décembre 2005	(14)	(590)	(2 348)	(494)	(3 446)

c) Valeur nette comptable

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations, matériel et outillage	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2004	127	618	545	146	1 436
Acquisitions	-	12	134	80	226
Amortissements	(1)	(69)	(207)	(40)	(317)
Pertes de valeur	(3)	(2)	(5)	-	(10)
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(46)	(134)	(73)	(23)	(276)
Regroupements d'entreprises	-	-	3	-	3
Variation de change	(1)	(14)	(12)	(1)	(28)
Reclassements et autres variations	(7)	72	33	(37)	61
Au 31 décembre 2004	69	483	418	125	1 095
Acquisitions	3	12	152	95	262
Amortissements	(1)	(55)	(193)	(35)	(284)
Pertes de valeur	-	(1)	-	-	(1)
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(12)	(79)	(59)	(12)	(162)
Regroupements d'entreprises	9	69	42	8	128
Variation de change	4	31	28	3	66
Reclassements et autres variations	(1)	17	50	(59)	7
Au 31 décembre 2005	71	477	438	125	1 111

Les montants présentés sur la ligne « Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions » correspondent principalement pour 2005 aux immobilisations des activités Espace, qui, suite au rapprochement avec Alenia, sont désormais consolidées à 67 %.

Note 15

Contrats de location financement et de location simple

a) Contrats de location financement (normes IFRS)

Les immobilisations détenues sous forme de contrats de location financement représentaient un montant net de 54 millions d'euros au 31 décembre 2005 (49 millions au 31 décembre 2004). Il s'agit pour l'essentiel de matériels et équipements.

Le montant des loyers futurs de location financement sont indiqués dans la note 31 a – Obligations contractuelles.

Le principal contrat concerne la location financement de quatre navires par Alda Marine (société intégrée proportionnellement à 51 %) dans le cadre de l'activité de pose et de maintenance des câbles sous-marins.

Le montant net de ces navires comptabilisé en immobilisations corporelles est de 53 millions d'euros au 31 décembre 2005 et la dette de crédit-bail correspondante s'élève à 59 millions d'euros au 31 décembre 2005.

b) Contrats de location simple

Le montant des loyers futurs de location simple non résiliables sont indiqués dans la note 31 a – Obligations contractuelles.

Le montant des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables était de 27 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2005 (7 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2004).

Les montants des loyers relatifs à des contrats de location simple compris dans le résultat de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2005	2004
Loyers – paiements minimaux	97	49
Loyers – paiements conditionnels	42	61
Produits des sous-locations	(10)	(5)
TOTAL COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT	129	105

Note 16

Participations dans les entreprises associées et les coentreprises

a) Montant au bilan des participations dans les entreprises associées

(en millions d'euros)	% de détention		Montants	
	2005	2004	2005	2004
Thales*	9,5 %	9,5 %	334	288
Draka Comteq BV**	49,9 %	49,9 %	127	132
TAMP***	-	45,0 %	-	33
Autres sociétés (montants inférieurs à 50 M€)	-	-	145	151
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES			606	604

* Bien qu'Alcatel n'ait que 9,5 % du capital de Thales, il reste cependant le premier actionnaire privé de ce groupe avec trois administrateurs au conseil d'administration. Du fait du maintien de l'influence notable du Groupe sur cette société, celle-ci reste consolidée par mise en équivalence. Le pourcentage de détention du capital était de 9,5 % au 31 décembre 2005 (12,8 % en droits de vote).

** Suite à l'accord signé par Alcatel le 2 juillet 2004 avec Draka Holding BV relatif au regroupement des activités de fibres optiques et de câbles de communication des deux groupes, la société Draka Comteq BV a été créée. Celle-ci est détenue à 49,9 % par Alcatel et consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} juillet 2004 (voir note 3).

*** Suite à l'accord signé par Alcatel le 31 août 2004 avec TCL Communication Technology Holdings Limited relatif à la création d'une société commune de téléphones mobiles, la société TAMP a été créée. Celle-ci était détenue à 45 % par Alcatel, qui l'a consolidée par mise en équivalence du 1^{er} septembre 2004 au 18 juillet 2005, date à laquelle Alcatel a échangé ses 45 % dans la société commune créée contre des actions TCL Communication Holdings Ltd représentant 4,8 % de cette société cotée dans laquelle le Groupe n'a pas d'influence notable (voir note 3).

La valeur boursière des participations dans les entreprises associées cotées au 31 décembre est la suivante :

(en millions d'euros)	2005	2004
Thales	624	575

b) Évolution des participations dans les entreprises associées

(en millions d'euros)	2005	2004
Valeur comptable au 1^{er} janvier	604	501
Variations de périmètre	(16)	195
Quote-part de résultat*	(14)	(61)
Variation de change	28	(11)
Autres variations	4	(20)
Valeur comptable au 31 décembre	606	604

* Dont 30 millions d'euros de perte de valeur en 2004 sur les goodwill sur entreprises associées (voir note 7).

c) Informations financières résumées des entreprises associées

Comptes consolidés résumés de Thales

(en millions d'euros)	31 décembre 2005 ⁽¹⁾	1 ^{er} janvier 2005 ⁽²⁾	31 décembre 2004
Bilan			
Actifs non courants	4 224	4 190	4 239
Actifs courants	9 663	9 428	9 262
TOTAL ACTIF	13 887	13 618	13 501
Capitaux propres	2 103	1 741	1 601
Passifs non courants	2 583	2 555	2 553
Passifs courants	9 201	9 322	9 346
TOTAL PASSIF	13 887	13 618	13 501
Compte de résultat			
Revenus	10 263	-	10 283
Résultat opérationnel	549	-	571
Résultat net – part du Groupe	334	-	326

(1) Compte tenu des délais de publication des états financiers de Thales et de sa cotation sur un marché de valeurs, la quote-part du Groupe est calculée sur la base des derniers états financiers publiés aux normes IFRS et ne tient pas compte, du fait des règles de communication propres aux sociétés cotées, d'éventuelles informations non publiques obtenues, entre deux publications, par les administrateurs représentant Alcatel au conseil d'administration de Thales. Les états financiers de Thales pour l'exercice 2005 n'étant pas disponibles à la date d'arrêté des comptes d'Alcatel par le conseil d'administration, la quote-part du Groupe a été calculée sur la base des états financiers de Thales au 30 juin 2005, derniers états financiers disponibles.

(2) Les options comptables retenues par Thales pour la première adoption des IFRS sont conformes à celles retenues par le Groupe à l'exception de la date de première application des normes relatives aux instruments financiers IAS 32 et 39 (première application au 1^{er} janvier 2004 pour Alcatel et au 1^{er} janvier 2005 pour Thales). Du fait de l'impossibilité de retraiter les comptes 2004 de Thales de l'impact de l'application de ces normes, la quote-part du Groupe dans la variation de capitaux propres induite par cette première application a été comptabilisée en 2005 en « variations de résultat reconnues directement en capitaux propres ».

Informations combinées à 100 % des autres entreprises associées :

(en millions d'euros)	2005	2004
Total actifs	1 195	1 248
Passifs (hors capitaux propres)	563	573
Capitaux propres	632	675
Revenus	1 146	712
Résultat net – part du Groupe	(68)	(96)

d) Informations financières résumées des coentreprises

Informations combinées relatives aux intérêts du Groupe dans les coentreprises consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (Alcatel Alenia Space, Telespazio, Alda Marine et Evolium en 2005 et Alda Marine et Evolium en 2004) :

(en millions d'euros)	2005	2004
Données relatives au bilan		
Actifs non courants	1 314	209
Actifs courants	773	6
Capitaux propres	983	90
Autres passifs non courants	135	47
Passifs courants	969	78
Données relatives au compte de résultat*		
Revenus	560	9
Coût des ventes	(367)	65
Marge d'exploitation	(3)	(1)
Résultat net – part du Groupe	44	(5)
Données relatives à la variation de trésorerie*		
Variation nette de la trésorerie opérationnelle	80	60
Variation nette de la trésorerie d'investissement	(62)	(53)
Variation nette de la trésorerie de financement	11	(9)

* Les informations relatives à Alcatel Alenia Space et Telespazio ne correspondent qu'à un semestre d'activité en 2005 (voir note 3).

Note 17**Actifs financiers**

(en millions d'euros)	2005			2004		
	Autres actifs financiers non courants *	Valeurs mobilières	Total	Autres actifs financiers non courants	Valeurs mobilières	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	122	-	122	213	105	318
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		640	640		447	447
Actifs financiers au coût amorti	184		184	341		341
TOTAL	306	640	946	554	552	1 106

* Dont part à moins d'un an 21 millions d'euros.

Aucun actif financier n'est considéré comme étant détenu jusqu'à son échéance.

a) Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2005			2004		
	Autres actifs financiers non courant	Valeurs mobilières	Total	Autres actifs financiers non courant	Valeurs mobilières	Total
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	213	105	318	215	92	307
Acquisition/(cession)	(4)	(49)	(53)	23	5	28
Variation de la juste valeur	(13)	(56)	(69)	23	8	31
Perte de valeur*	(47)	-	(47)	(44)	-	(44)
Autres variations	(27)	-	(27)	(4)	-	(4)
Valeur nette comptable au 31 décembre	122	-	122	213	105	318
dont :						
- à la juste valeur	36	-	36	70	105	175
- au coût	86	-	86	143	-	143

* Voir note 7. Dont 23 millions d'euros en 2005 sur titres Avanex suite à l'évolution défavorable du cours de Bourse.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur à l'exception des actifs non cotés pour lesquels il n'existe pas de juste valeur fiable, lesquels sont valorisés au coût.

(en millions d'euros)	2005	2004
Variations de juste valeur		
Variations de justes valeurs comptabilisées directement en capitaux propres	(13)	32
Variations de justes valeurs sorties des capitaux propres et comprises dans le résultat net :		
- suite à une cession*	(56)	-

* Correspond à la cession des titres Nexans intervenue au cours du 1^{er} trimestre 2005 (voir note 8).

b) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

(en millions d'euros)	2005	2004
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	447	174
Acquisition/(cession)	148	264
Variation de la juste valeur	19	6
Perte de valeur	-	-
Autres variations	26	3
Valeur nette comptable au 31 décembre	640	447

c) Actifs financiers au coût ou au coût amorti

(en millions d'euros)	2005	2004
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	341	829
Acquisition/(cession)	(94)	(569)
Perte de valeur*	25	74
Autres variations (reclassements)	(88)	7
Valeur nette comptable au 31 décembre	184	341

* Voir note 7.

Note 18

Besoin en fonds de roulement opérationnel

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Stocks et encours, net	1 438	1 273
Créances clients et comptes rattachés, net	3 420	2 693
Avances et acomptes versés	124	90
Avances et acomptes reçus	(1 144)	(973)
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 755)	(3 350)
Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction	917	729
Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction	(138)	(133)
Dérivés de change sur BFR – autres actifs	-	102
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT – NET	862	431

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Détail des postes montants dus aux/par les clients sur contrats de construction		
Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction	917	729
Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction	(138)	(133)
TOTAL	779	596
Travaux encours sur contrats de construction – brut	281	291
Travaux encours sur contrats de construction – dépréciation	(29)	(30)
Créances sur contrats de construction	700	606
Provisions sur affaires – contrats de construction	(173)	(271)
TOTAL	779	596

(en millions d'euros)	31 décembre 2004	Flux de trésorerie	Périmètre	Change, autres	31 décembre 2005
Stocks et encours*	2 029	7	148	(71)	2 113
Créances clients et comptes rattachés*	3 583	497	(69)	337	4 348
Avances et acomptes versés	90	31	(1)	4	124
Avances et acomptes reçus	(973)	(157)	16	(30)	(1 144)
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 350)	(180)	(46)	(179)	(3 755)
Dérivés de change sur BFR – autres actifs	102	-	-	(102)	-
Besoin en fonds de roulement opérationnel – brut	1 481	198	48	(41)	1 686
Provisions sur affaires – contrats de construction*	(271)	-	29	69	(173)
Dépréciations	(779)	-	9	119	(651)
Besoin en fonds de roulement opérationnel – net	431	198	86	147	862

* Y compris montants relatifs aux contrats de construction présentés au bilan sur les lignes « Montants dus aux/par les clients pour les travaux des contrats de construction ».

Montant des créances cédées sans recours

Solde de l'encours cédé

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Encours des créances cédées sans recours*	999	841

* Voir principes comptables en note 1 s.

Variations de l'encours cédé

	Q4 2005	2005	2004
Impact sur la variation de trésorerie opérationnelle	158	158	(57)

Note 19

Stocks et encours

a) Décomposition du montant net

(en millions d'euros)	2005	2004
Matières premières et marchandises	467	501
Travaux en cours hors contrats de construction	712	592
Produits finis	653	645
Total – brut (hors contrats de construction)	1 832	1 738
Dépréciation	(394)	(465)
Total – net (hors contrats de construction)	1 438	1 273
Travaux encours sur contrats de construction – brut*	281	291
Dépréciation*	(29)	(30)
Travaux encours sur contrats de construction – net	252	261
TOTAL – NET	1 690	1 534

* Inclus dans les montants dus par et aux clients sur les contrats de construction.

b) Évolution de la dépréciation

(en millions d'euros)	2005	2004
Au 1^{er} janvier	(495)	(978)
(Dotation)/Reprise	(18)	20
Utilisation	131	427
Périmètre	11	40
Change et autres variations	(52)	(4)
Au 31 décembre	(423)	(495)

Note 20

Créances clients et comptes rattachés

(en millions d'euros)	2005	2004
Créances portant intérêts	138	101
Créances commerciales	3 510	2 876
Total – brut (hors contrats de construction)	3 648	2 977
Dépréciation	(228)	(284)
Total – net (hors contrats de construction)	3 420	2 693
Créances sur contrats de construction*	700	606
TOTAL – NET	4 120	3 299
<i>dont à plus d'un an sur le total net hors contrats de construction**</i>	-	-

* Inclus dans les montants dus par et aux clients sur les contrats de construction.

** L'information relative à l'exercice 2004 n'est pas disponible.

Note 21**Autres actifs et passifs**

(en millions d'euros)

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Autres actifs		
Autres actifs courants	827	1 418
Autres actifs non courants	468	332
TOTAL	1 295	1 750
<i>dont :</i>		
– dérivés de change sur besoin en fonds de roulement	-	102
– autres dérivés de change	105	420
– instruments dérivés de taux	178	148
– autres actifs courants et non courants	1 012	1 080
Autres passifs		
Autres passifs courants	1 931	2 157
Autres passifs non courants	295	201
TOTAL	2 226	2 358
<i>dont :</i>		
– dérivés de change sur besoin en fonds de roulement	-	-
– dérivés de change	128	360
– instruments dérivés de taux	71	43
– autres passifs courants et non courants	2 027	1 955

Note 22**Affectation du résultat 2005**

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, de distribuer un dividende de 0,16 euro par action au titre de cet exercice,

soit 229 millions d'euros. Au titre des exercices antérieurs, l'assemblée avait décidé de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2004 et 2003.

Note 23

Capitaux propres

a) Nombre d'actions

31 décembre 2005	Nombre d'actions
Nombre d'actions ordinaires émises (capital social)	1 428 541 640
Nombre d'actions d'autocontrôle	(58 920 710)
Nombre d'actions en circulation	1 369 620 930
Effet de la pondération des émissions d'actions pour exercices d'options	(1 223 804)
Effet de la pondération sur le nombre d'actions d'autocontrôle	(402 473)
Effet de la pondération des émissions d'actions pour l'achat de sociétés	-
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	1 367 994 653
31 décembre 2004	Nombre d'actions
Nombre d'actions ordinaires émises (capital social)	1 305 455 461
Nombre d'ORANE à rembourser	120 780 519
Nombre d'actions d'autocontrôle	(60 262 153)
Nombre d'actions en circulation	1 365 973 827
Effet de la pondération des émissions d'actions pour exercices d'options	(1 664 706)
Effet de la pondération sur le nombre d'actions d'autocontrôle	(1 577 474)
Effet de la pondération des émissions d'actions pour l'achat de sociétés	(13 203 489)
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	1 349 528 158

b) Augmentation de capital réservée aux salariés assortie d'options de souscription d'actions

L'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, décidée par le conseil d'administration du 7 mars 2001, a donné lieu depuis l'origine à l'émission de 91 926 actions A, au prix unitaire de 50 euros. Chaque action souscrite étant assortie de 3 options de souscription d'actions A, il a été attribué 275 778 de ces options qui pouvaient être exercées dans le délai d'un an à compter du 1^{er} juillet 2004 ou à l'expiration du délai d'indisponibilité fixé par l'article 163 bis C du Code général des impôts (actuellement 4 ans), pour les bénéficiaires qui étaient à la date de l'octroi salariés d'une société du Groupe dont le siège social est situé en France.

c) Capital et primes

Au 31 décembre 2005, le capital est composé de 1 428 541 640 actions d'un nominal de 2 euros (1 305 455 461 actions d'un nominal de 2 euros au 31 décembre 2004 et 1 284 410 024 actions d'un nominal de 2 euros au 1^{er} janvier 2004).

Au cours de l'exercice 2005, le capital a été augmenté, primes incluses, de 662,1 millions d'euros. Cette augmentation correspond aux opérations suivantes :

- émission de 1 855 913 actions pour 12,0 millions d'euros correspondant à la levée de 1 855 913 options (dont primes : 8,3 millions d'euros) ;
- remboursement d'obligations remboursables en actions émises dans le cadre de l'acquisition d'iMagic TV en 2003 et Spatial Wireless en 2004 représentant 450 000 actions Alcatel générant une augmentation de capital de 5,1 millions d'euros (dont primes : 4,2 millions d'euros) ;
- remboursement d'ORANE émises en 2002 représentant 120 780 266 actions Alcatel et une augmentation de capital de 645,0 millions d'euros dont 403,4 millions d'euros de primes.

Au cours de l'exercice 2004, l'augmentation du capital, primes incluses, est de 238 millions d'euros. Cette augmentation correspond aux opérations suivantes :

- émission de 1 508 728 actions pour 9,9 millions d'euros correspondant à la levée de 1 508 728 options (dont primes 6,9 millions d'euros) ;
- remboursement d'ORANE émises en 2002 représentant 3 212 actions Alcatel et une augmentation de capital de 17 millions d'euros dont 11 millions d'euros de primes ;
- acquisition de Spatial Wireless en décembre 2004 qui s'est traduite par l'émission de 17 390 262 actions pour 207,2 millions d'euros (dont primes : 172,4 millions d'euros). Sur les 1 598 072 obligations remboursables en actions Alcatel émises à l'occasion de cette opération par la société Coralec (filiale d'Alcatel) au prix unitaire de 11,912 euros, 393 035 obligations ont fait l'objet d'un remboursement par émission d'un nombre équivalent d'actions Alcatel générant une augmentation de capital, primes incluses de 4,7 millions d'euros (dont primes : 3,9 millions d'euros) ;
- remboursement d'obligations remboursables en actions émises dans le cadre de l'acquisition d'Astral Point en 2002, Telera en 2002, iMagic TV en 2003 et TiMetra en 2003 représentant respectivement 300 000, 400 000, 50 000 et 1 000 000 d'actions Alcatel générant une augmentation de capital de respectivement 4,9, 2,1, 0,4 et 8,1 millions d'euros (dont primes : respectivement 4,3, 1,3, 0,3 et 6,1 millions d'euros).

d) Options de souscription ou d'achat d'actions :

Au 31 décembre 2005, la situation des plans de stock-options est la suivante :

(en nombre d'options)	Plans 1996		Plans 1997		Plans 1998	Plans 1999	U.S. Plans 1999-2000	Plans 2000			
Prix d'exercice	€ 12,96	€ 13,42	€ 19,27	€ 20,95	€ 20,52	€ 28,40	USD 21,40- USD 84,88	€ 48,00	€ 48,00	€ 65,00	€ 64,00
Période d'exercice de	01/07/98	01/07/98	01/05/02	11/12/02	09/12/03	08/09/04		01/04/03	01/07/03	13/12/03	13/12/01
à	31/12/03	31/12/03	31/12/04	31/12/04	31/12/05	31/12/05		01/04/05	01/07/05	13/12/05	13/12/04
								31/12/05	30/06/04	31/12/05	12/12/08
								31/12/07	30/06/06	31/12/07	12/12/08
Options restant à lever au 31/01/1996	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribuées	9 069 500	394 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(185 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/1996	8 884 500	394 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribuées			8 199 500	367 000	-	-	-	-	-	-	-
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(396 000)	(7 500)	(115 000)	-	-	-	-	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/1997	8 488 500	386 500	8 084 500	367 000	-	-	-	-	-	-	-
Attribuées	-	-	-	-	11 602 500	-	-	-	-	-	-
Exercées	(2 163 950)	(114 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(30 500)	(5 000)	(45 000)	(5 000)	-	-	-	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/1998	6 294 050	267 500	8 039 500	362 000	11 602 500	-	-	-	-	-	-
Attribuées	-	-	-	-	-	545 000	7 866 630	-	-	-	-
Exercées	(1 630 425)	(38 250)	(35 000)	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(5 000)	-	(100 000)	(7 500)	(427 250)	-	(143 650)	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/1999	4 658 625	229 650	7 904 500	354 500	11 175 250	545 000	7 722 980	-	-	-	-
Attribuées	-	-	-	-	-	-	19 407 838	15 239 250	8 905 804	1 235 500	306 700
Exercées	(1 277 690)	(92 750)	(56 000)	-	-	-	(393 296)	(10 000)	-	-	-
Annulées	-	-	(112 500)	(2 500)	(412 000)	(46 250)	(3 060 818)	(923 120)	(47 328)	-	-
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2000	3 380 935	136 500	7 736 000	352 000	10 763 250	498 750	23 676 704	14 306 130	8 858 476	1 235 500	306 700
Exercées	(732 728)	(1 250)	(15 000)	-	-	-	(261 205)	(3 000)	(376)	-	-
Annulées	-	-	(30 000)	-	(60 000)	(5 000)	(3 327 376)	(161 500)	(122 364)	(130 150)	(3 600)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2001	2 648 207	135 250	7 691 000	352 000	10 703 250	493 750	20 088 123	14 141 630	8 735 736	1 105 350	303 100
Exercées	(6 577)	-	(1 000)	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(12 000)	-	(157 500)	(30 000)	(306 000)	(22 500)	(3 871 401)	(581 075)	(37 684)	(40 000)	(5 100)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2002	2 629 630	135 250	7 532 500	322 000	10 397 250	471 250	16 216 722	13 560 555	8 698 052	1 065 350	298 000
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(27 500)	-	(40 000)	(10 000)	(165 000)	(17 500)	(2 797 641)	(320 500)	(6 524)	(32 500)	(86 421)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2003	2 602 130	135 250	7 492 500	312 000	10 232 250	453 750	13 419 081	13 240 055	8 691 528	1 032 850	211 579

Notes annexes

(en nombre d'options)	Plans 1996		Plans 1997		Plans 1998	Plans 1999	U.S. Plans 1999-2000	Plans 2000			
Prix d'exercice	€ 12,96	€ 13,42	€ 19,27	€ 20,95	€ 20,52	€ 28,40	USD 21,40- USD 84,88	€ 48,00	€ 48,00	€ 65,00	€ 64,00
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	-	-	(56 000)	(15 000)	(110 000)	(10 000)	(2 276 230)	(174 000)	(5 429 868)	(11 000)	(3 838)
Expirées	(2 602 130)	(135 250)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2004	-	-	7 436 500	297 000	10 122 250	443 750	11 142 851	13 066 055	3 261 660	1 021 850	207 741
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	-	-	-	-	(237 500)	(22 500)	(476 095)	(203 750)	(2 956)	(18 000)	(10 241)
Expirées	-	-	(7 436 500)	(297 000)	-	-	(608 141)	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2005	-	-	-	-	9 884 750	421 250	10 058 615	12 862 305	3 258 704	1 003 850	197 500

(en nombre d'options)	Plans 2001									
Prix d'exercice	€ 50,00	€ 50,00	€ 41,00	€ 39,00	€ 32,00	€ 19,00	€ 9,00	€ 20,80	€ 9,30	€ 20,80
Période d'exercice de	07/03/02	01/07/04			15/06/02	03/09/02	15/11/02	19/12/02	19/12/02	01/01/05
	07/03/05	01/07/05	02/04/02	02/04/02	15/06/05	03/09/05	15/11/05	19/12/05	19/12/05	01/01/06
à	06/03/09	30/06/05			14/06/09	02/09/09	14/11/09	18/12/09	18/12/09	31/12/05
	06/03/09	30/06/06	01/04/09	01/04/09	14/06/09	02/09/09	14/11/09	18/12/09	18/12/09	31/12/06
Attribuées	37 668 588	275 778	48 850	2 500	977 410	138 200	162 000	27 871 925	565 800	935 660
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(1 075 160)	(825)	(7 050)	-	(19 350)	-	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2001	36 593 428	274 953	41 800	2 500	958 060	138 200	162 000	27 871 925	565 800	935 660
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(1 271 749)	(2 343)	(5 500)	-	(21 175)	(10 300)	(30 000)	(2 283 225)	(37 200)	(16 840)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2002	35 321 679	272 610	36 300	2 500	936 885	127 900	132 000	25 588 700	528 600	918 820
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	(64 444)	-
Annulées	(6 345 632)	(150)	(24 050)	-	(119 780)	(13 050)	(23 000)	(2 517 719)	(68 750)	(23 950)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2003	28 976 047	272 460	12 250	2 500	817 105	114 850	109 000	23 070 981	395 406	894 870
Exercées	-	-	-	-	-	-	(3 000)	-	(42 574)	-
Annulées	(1 047 721)	(240)	-	-	(33 484)	(8 800)	-	(2 539 840)	(13 326)	(240)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2004	27 928 326	272 220	12 250	2 500	783 621	106 050	106 000	20 531 141	339 506	894 630
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 500)	-
Annulées	(806 956)	(194 670)	-	-	(15 981)	(2 250)	-	(1 547 776)	(101)	(640)
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2005	27 121 370	77 550	12 250	2 500	767 640	103 800	106 000	18 983 365	336 905	893 990

(en nombre d'options)									Plans 2002
Prix d'exercice	€ 17,20	€ 16,90	€ 14,40	€ 13,30	€ 5,20	€ 3,20	€ 4,60	€ 5,40	
Période d'exercice de	15/02/03		13/05/03	03/06/03	02/09/03	07/10/03	14/11/03	02/12/03	
	15/02/06	02/04/03	13/05/06	03/06/06	02/09/06	07/10/06	14/11/06	02/12/06	
à	14/02/10		12/05/10	02/06/10	01/06/10	06/10/10	13/11/10	01/12/10	
	14/02/10	01/04/10	12/05/10	02/06/10	01/06/10	06/10/10	13/11/10	01/12/10	
Attribuées	123 620	55 750	54 300	281 000	1 181 050	30 500	111 750	54 050	
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Annulées	(14 250)	(1 000)	-	(17 660)	(64 250)	-	-	-	
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2002	109 370	54 750	54 300	263 340	1 116 800	30 500	111 750	54 050	
Exercées	-	-	-	-	(32 182)	(853)	(3 375)	-	
Annulées	(20 425)	(13 000)	(5 250)	(14 090)	(165 232)	(9 138)	(4 250)	(10 250)	
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2003	88 945	41 750	49 050	249 250	919 386	20 509	104 125	43 800	
Exercées	-	-	-	-	(204 147)	(3 165)	(20 838)	(3 562)	
Annulées	(5 578)	(6 000)	(4 469)	(5 771)	(60 849)	(3 885)	(7 294)	(2 000)	
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2004	83 367	35 750	44 581	243 479	654 390	13 459	75 993	38 238	
Exercées	-	-	-	-	(228 445)	(3 000)	(25 873)	(15 685)	
Annulées	(10 537)	(1 000)	(3 281)	(11 500)	(15 544)	-	-	(10 918)	
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ajustements	-	-	-	-	-	-	1 104	-	
Options restant à lever au 31/12/2005	72 830	34 750	41 300	231 979	410 401	10 459	51 224	11 635	

(en nombre d'options)									Plans 2003
Prix d'exercice	€ 6,70	€ 6,70	€ 7,60	€ 8,10	€ 9,30	€ 10,90	€ 11,20	€ 11,10	
Période d'exercice de	07/03/04	01/07/06	18/06/04	01/07/04	01/09/04	01/10/04	14/11/04	01/12/04	
	07/03/07	01/07/07	18/06/07	01/07/07	01/09/07	01/10/07	14/11/07	01/12/07	
à	06/03/11	30/06/07	17/06/11	30/06/11	31/08/11	30/09/11	13/11/11	30/11/11	
	06/03/11	30/06/08	17/06/11	30/06/11	31/08/11	30/09/11	13/11/11	30/11/11	
Attribuées	25 626 865	827 348	338 200	53 950	149 400	101 350	63 600	201 850	
Exercées	(7 750)	(28)	-	-	-	-	-	-	
Annulées	(1 583 230)	(17 193)	-	-	-	-	-	-	
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2003	24 035 885	810 127	338 200	53 950	149 400	101 350	63 600	201 850	
Exercées	(1 221 749)	(111)	(6 944)	(473)	(1 603)	-	-	(562)	
Annulées	(1 142 822)	(605)	(31 654)	(23 951)	(6 300)	(29 376)	(2 000)	(37 300)	
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2004	21 671 314	809 411	299 602	29 526	141 497	71 974	61 600	163 988	
Exercées	(1 566 542)	(147)	(10 746)	(1 842)	(833)	-	-	-	
Annulées	(477 617)	(467)	(10 378)	(5 434)	(2 735)	(10 291)	(1 500)	(29 501)	
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2005	19 627 155	808 797	278 478	22 250	137 929	61 683	60 100	134 487	

Notes annexes

(en nombre d'options)									Plans 2004
Prix d'exercice	€ 13,20	€ 13,10	€ 12,80	€ 11,70	€ 9,90	€ 9,80	€ 11,20	€ 11,90	
Période d'exercice de	10/03/05	01/04/05	17/05/05	01/07/05	01/09/05	01/10/05	12/11/05	01/12/05	
	10/03/08	01/04/08	17/05/08	01/07/08	01/09/08	01/10/08	12/11/08	01/12/08	
à	09/03/12	31/03/12	16/05/12	30/06/12	31/08/12	30/09/12	11/11/12	30/11/12	
	09/03/12	31/03/12	16/05/12	30/06/12	31/08/12	30/09/12	11/11/12	30/11/12	
Attribuées	18 094 315	48 100	65 100	313 450	38 450	221 300	69 600	42 900	
Exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Annulées	(724 065)	(7 350)	(2 550)	(13 500)	-	-	-	-	
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2004	17 370 250	40 750	62 550	299 950	38 450	221 300	69 600	42 900	
Exercées	-	-	-	-	-	(300)	-	-	
Annulées	(1 017 737)	(11 292)	(6 050)	(22 450)	(1 300)	(27 700)	(800)	(5 000)	
Expirées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Options restant à lever au 31/12/2005	16 352 513	29 458	56 500	277 500	37 150	193 300	68 800	37 900	

(en nombre d'options)						Plans 2005
Prix d'exercice	€ 11,41	€ 10,00	€ 8,80	€ 9,80	€ 10,20	
Période d'exercice de		10/03/06	01/06/06	01/09/06	14/11/06	
		10/03/09	01/06/09	01/09/09	14/11/09	
à	03/01/06	09/03/13	31/05/13	31/08/13	13/11/13	
	02/01/13	09/03/13	31/05/13	31/08/13	13/11/13	
Attribuées	497 500	16 756 690	223 900	72 150	54 700	
Exercées	-	-	-	-	-	
Annulées	(17 400)	(707 210)	(8 800)	-	-	
Expirées	-	-	-	-	-	
Options restant à lever au 31 décembre 2005	480 100	16 049 480	215 100	72 150	54 700	

Les plans d'options existant dans les sociétés qui ont fait l'objet d'une acquisition ouvrent droit à l'attribution d'actions ou d'ADS Alcatel en un nombre défini par application du ratio d'échange utilisé lors de l'acquisition au nombre d'actions de la société acquise auxquelles les options donnaient droit (cf. tableau ci-dessous).

Le tableau suivant détaille pour les sociétés américaines et canadiennes émettrices de ces plans, le nombre d'options existant et exerçables à la clôture du 31 décembre 2005, leur prix moyen d'exercice, ainsi que la période d'exercice résiduelle.

Société émettrice	Prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
		Nombre existant au 31 décembre 2005*	Période d'exercice résiduelle pondérée (nombre d'années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre exerçable au 31 décembre 2005*	Prix d'exercice moyen pondéré
Packet Engines	USD 0,29 – USD 0,86	10 372	2,10	0,59	10 372	0,59
Xylan	USD 0,05 – USD 18,14	1 393 928	2,21	9,08	1 393 928	9,08
Internet Devices Inc	USD 0,26 – USD 1,17	23 980	2,88	0,92	23 980	0,92
DSC	USD 16,57 – USD 44,02	45 690	1,25	20,40	45 690	20,40
Genesys	USD 0,01 – USD 41,16	3 018 403	3,25	20,70	3 018 403	20,70
Newbridge	USD 11,72 – USD 52,48	4 253	2,40	12,73	4 253	12,73
Astral Point	EUR 0,29 – EUR 58,71	74 510	4,29	16,57	74 510	16,57
Telera	EUR 0,43 – EUR 6,36	136 161	4,88	5,15	135 759	5,14
iMagic TV	EUR 2,84 – EUR 64,68	78 506	1,74	18,69	78 069	18,77
TiMetra	EUR 0,53 – EUR 7,97	1 703 423	4,96	5,91	1 152 000	5,10
Spatial Wireless	EUR 0,24 – EUR 9,10	858 123	8,24	2,97	248 177	2,99
NOMBRE TOTAL D'OPTIONS		7 347 349			6 185 141	

* En nombre d'actions Alcatel.

Lors de l'exercice des options détaillées dans le tableau ci-dessus, il n'est pas émis d'ADS (et en conséquence d'actions) nouveaux, lesdites options donnant droit à des ADS existants détenus par des filiales du Groupe sauf pour les sociétés Astral Point, Telera, iMagic TV, TiMetra et Spatial Wireless.

e) Rémunérations en actions

Seuls les plans de stock-options émis à partir du 7 novembre 2002 et les stock-options dont les droits n'ont été acquis que postérieurement au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon IFRS2. Les options dont les droits ont été entièrement acquis au 31 décembre 2004 ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une charge en 2004 ou lors des exercices suivants.

Par simplification aucune annulation d'options, du fait du départ des employés, pendant la période d'acquisition des droits n'est prise en compte lors de la détermination des charges de personnel à comptabiliser au titre des options attribuées. L'impact de l'annulation d'options, du fait du départ des employés, durant la période d'acquisition des droits est comptabilisé une fois cette annulation effectuée, ce qui peut avoir pour effet de régulariser sur la période suivant l'annulation, la charge comptabilisée sur les périodes précédentes au titre d'options annulées avant la fin de la période d'acquisition des droits.

Les options annulées après la période d'acquisition des droits et les options non exercées ne donnent pas lieu à régularisation des charges précédemment comptabilisées.

Impact sur le résultat des options de souscription ou d'achat d'actions

Le montant des charges comptabilisées au titre de paiements fondés sur des actions en application d'IFRS 2 se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2005	2004
Rémunérations fondées sur des actions	69	60
<i>Ces montants présentés sur une ligne distincte du compte de résultat sont attribuables aux fonctions suivantes :</i>		
– coût des ventes	22	19
– charges administratives et commerciales	29	26
– frais de recherche et développement	18	15

L'intégralité de la charge comptabilisée en application d'IFRS 2 est relative à des transactions payées en actions. Aucune transaction n'est dénouée par remise de liquidités.

Caractéristiques des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions comptabilisés conformément à IFRS 2

Conditions d'acquisition des droits :

Tous les plans attribués en 2002, 2003, 2004 et 2005 ont des règles applicables communes :

- l'acquisition des droits est progressive : droits acquis par tranches successives sur 4 ans, à raison de 25 % après un délai de 1 an de présence à compter de l'attribution et de 1/48^e à la fin de chacun des mois suivants.
- Du fait de contraintes fiscales propres à certains pays, le début de la période d'exercice varie selon les pays : dans certains pays, les stock-

Justes valeurs des options attribuées

Les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle de Cox-Ross-Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte d'une hypothèse comportementale d'exercice des options et de ne pas considérer que toutes les options seront systématiquement exercées à la fin de leur période d'exercibilité. La volatilité attendue est déterminée comme étant la volatilité implicite au moment de la date d'attribution d'un plan.

Les hypothèses retenues pour les plans représentant plus de 1 000 000 d'actions restant à lever, sont les suivantes :

- volatilité attendue : 60 % pour les plans de 2002 et de mars 2003 et 40 % pour les plans postérieurs ;
- taux sans risque : 4,58 % pour les plans de 2002, 3,84 % pour le plan de mars 2003, 3,91 % pour le plan de mars 2004 et 3,50 % pour le plan de mars 2005 ;
- taux de distribution du résultat futur : 0 % en 2003, 2004 et 2005 et 1 % pour les exercices ultérieurs.

Sur la base de ces hypothèses, les justes valeurs des options prises en compte pour le calcul de la charge au titre des paiements fondés sur des actions sont les suivantes :

- plans de 2002 : juste valeur moyenne pondérée de € 2,48 ;
- plan de mars 2003 à € 6,70 de prix d'exercice : € 3,31 ;
- plan de mars 2004 à € 13,20 de prix d'exercice : € 5,06 ;
- plan de mars 2005 à € 10,00 de prix d'exercice : € 3,72 ;

les autres plans ont des justes valeurs comprises entre € 2,89 et € 5,08 et une juste valeur moyenne pondérée de € 3,86.

options peuvent être exercées dès qu'elles sont acquises, dans d'autres il y a une période d'indisponibilité de 4 ans. Quel que soit le début de la période d'exercice, les stock-options ne pourront être exercées au-delà de 8 ans après la date d'attribution.

Par exception, certains plans existant dans des sociétés acquises ont été transformés en plans de souscription ou d'achat en actions Alcatel. Les conditions d'acquisition ne sont pas systématiquement alignées sur les conditions Alcatel.

Modalités de dénouement :

Toutes les options attribuées sont exclusivement dénouées en actions.

Nombre d'options attribuées et évolution :

Les plans couverts par la norme IFRS2 et l'évolution du nombre de stock-options donnant lieu à la reconnaissance d'une charge sont :

(en nombre d'options)		Plans 2002	Plans 2003		Plans 2004		Plans 2005		Total
Prix d'exercice		€ 4,60 à 5,40	€ 6,70	€ 7,60 à 11,20	€ 13,20	€ 9,80 à 13,10	€ 10,00	€ 8,80 à 11,41	
Période d'exercice	de	14/11/03	07/03/04	18/06/04	10/03/05	01/04/05	10/03/06	03/01/06	
		02/12/06	07/03/07	01/12/07	10/03/08	01/12/08	10/03/09	14/11/09	
	à	13/11/10	30/06/07	17/06/11	09/03/12	31/03/12	09/03/13	31/01/13	
		01/12/10	30/06/07	30/11/11	09/03/12	30/11/12	09/03/13	13/11/13	
Options restant à lever au 31/12/2004		65 181	12 079 954	536 493	17 370 250	775 500	-	-	30 827 378
Attribuées		-	-	-	-	-	16 756 690	848 250	17 604 940
Exercées		(20 774)	(1 172 079)	(10 050)	-	(300)	-	-	(1 203 203)
Annulées		(4 907)	(357 667)	(44 854)	(1 017 737)	(74 592)	(707 210)	(26 200)	(2 233 167)
Expirées		-	-	-	-	-	-	-	-
Options restant à lever au 31/12/2005		39 500	10 550 208	481 589	16 352 513	700 608	16 049 480	822 050	44 995 948
dont pouvant être exercées		29 189	5 809 745	271 665	7 316 197	208 096	-	-	13 634 892
Cours moyen de l'action lors des exercices sur la période		€ 9,86	€ 9,99	€ 10,39	-	€ 9,80	-	-	€ 9,99

f) Actions détenues par des sociétés consolidées

Un programme de rachat d'actions Alcatel a été autorisé par les assemblées générales des actionnaires des 17 avril 2003, 4 juin 2004 et 20 mai 2005 afin d'optimiser la rentabilité de ses fonds propres et de développer des opérations relatives en terme de bénéfice par action. Les rachats ne peuvent porter que sur un nombre d'actions maximal de 10 % du capital sur une période maximale de 18 mois suivant la date de la dernière assemblée.

Dans le cadre de ce programme de rachat, aucune action n'a été rachetée au 31 décembre 2005 (aucune action n'a été achetée en 2004).

Les actions d'Alcatel détenues par des sociétés consolidées représentent une valeur de 1 575 millions d'euros au 31 décembre 2005 (1 607 millions d'euros au 31 décembre 2004) et sont éliminées, pour leur coût d'acquisition, des capitaux propres consolidés.

g) Intérêts minoritaires

(en millions d'euros)

1^{er} janvier 2004	388
Résultat 2004 revenant aux intérêts minoritaires	69
Autres variations*	(84)
31 décembre 2004	373
Résultat 2005 revenant aux intérêts minoritaires	41
Autres variations**	63
31 décembre 2005	477

* Ce montant correspond aux variations de change et aux variations liées aux activités abandonnées.

**Ce montant correspond principalement aux variations de change.

Note 24

Instruments composés et de capitaux propres

(en millions d'euros)	ORANE		OCEANE	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Bilan				
Capital	242	242	-	-
Primes	403	403	-	-
Réserves (intérêts prépayés)	(132)	(132)	-	-
Réserves (composante capitaux propres)	-	-	126	146
Capitaux propres	513	513	126	146
Emprunts obligataires – part à long terme	-	-	901	886
Part à court terme des emprunts (intérêts courus)	-	-	48	49
Dettes financières	-	-	949	935
Compte de résultat				
Intérêts financiers relatifs à la dette brute	-	-	(68)	(67)

a) ORANE (Obligations Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes)

Le 19 décembre 2002, Alcatel a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en actions existantes (ORANE) de catégorie A, ayant pour échéance le 23 décembre 2005. Le montant nominal de l'emprunt s'élevait à 645 millions d'euros et il était représenté par 120 786 517 obligations d'une valeur nominale unitaire de 5,34 euros remboursables en une action par obligation. Les obligations portaient intérêt à un taux de 7,917 % l'an. Le 2 janvier 2003, Alcatel a payé la totalité de l'intérêt dû, calculé de la date de règlement à la date de remboursement, rapporté à sa valeur nette actualisée au taux de 7,917 %, soit un montant de 132 millions d'euros (1,09115 euro par obligation).

La société a effectué le remboursement des ORANE uniquement par l'émission de nouvelles actions.

Au cours de l'exercice 2004, 3 360 obligations ont été remboursées via l'émission de 3 212 actions. Au cours de l'exercice 2005 et préalablement au remboursement de l'emprunt intervenu le 23 décembre 2005, 10 560 obligations ont été remboursées par émission de 10 307 actions (l'écart de 253 entre le nombre d'obligations remboursées et le nombre d'actions créées étant dû à l'impact des frais financiers prépayés lors de l'émission).

L'emprunt a été intégralement remboursé le 23 décembre 2005 par émission de 120 769 959 actions.

L'ORANE est considérée comme un instrument de capitaux propres qui est classé dès l'origine dans les capitaux propres. Les intérêts financiers ayant été prépayés le 2 janvier 2003 pour leur valeur actualisée, ceux-ci sont également comptabilisés dans les capitaux propres et aucun intérêt financier n'est comptabilisé au titre des résultats 2004 et 2005. Le montant net perçu au titre de l'émission de l'ORANE, soit 513 millions d'euros, a donc été reclassé dans les capitaux propres dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 selon les normes IFRS.

b) OCEANE (Obligations Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes)

Le 12 juin 2003, Alcatel a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), ayant pour échéance le 1^{er} janvier 2011. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 1 022 millions d'euros et il est représenté par 63 192 019 obligations d'une valeur nominale unitaire de 16,18 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 4,75 % l'an.

Cet emprunt est assorti d'une option de remboursement anticipé pouvant s'exercer à l'initiative de l'émetteur du 12 juin 2008 au 31 décembre 2010.

L'OCEANE est considérée comme un instrument composé contenant un élément de capitaux propres et une composante dette financière. L'option de remboursement anticipé ne nécessite pas de comptabilisation séparée dans la mesure où le prix d'exercice correspond au pair et qu'il s'agit d'un dérivé étroitement lié à l'émission. Il est donc intégré dans la composante dette de cet instrument composé. Le montant à inscrire en dette financière a été évalué à 860,7 millions d'euros au moment de l'émission, correspondant à la valeur actualisée d'une dette obligataire nue similaire. La composante optionnelle, comptabilisée en capitaux propres a été évaluée à 161,8 millions d'euros à la date d'émission. Celle-ci est amortie sur la durée de vie de l'emprunt, majorant d'autant les intérêts financiers relatifs à cette dette financière, pour un montant de 20,0 millions d'euros en 2005 et 18,6 millions d'euros en 2004.

Le taux effectif d'intérêt de la composante de la dette, y compris frais d'émission, ressort à 7,83 %.

Au 31 décembre 2005, la juste valeur de la composante dette de l'OCEANE s'élève à 1 099 millions d'euros (voir note 26 g) et la valeur de marché de l'OCEANE à 1 151 millions d'euros.

Note 25

Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de base, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions cotées, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France et en Italie, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relatives aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Autres régimes à cotisations définies

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 40 millions d'euros pour l'année 2005 (40 pour l'année 2004).

Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « Projected Unit Credit ». Ces calculs intègrent des hypothèses

de mortalité, de rotation du personnel, de projection des salaires futurs et de revalorisation des rentes versées. Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux appropriés pour chaque pays.

Ces régimes sont de différents types :

- rente : les retraités bénéficient du versement d'une pension pendant toute leur période de retraite. On trouve principalement ces régimes en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis ;
- capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié : on trouve principalement ces régimes en France, en Belgique et en Italie ;
- couverture maladie pendant la période de retraite : aux États-Unis, Alcatel contribue financièrement aux régimes de remboursement de frais médicaux pour certains employés retraités.

Les engagements de retraite sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en note 1 k.

Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du « corridor » (les pertes et gains actuariels excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité).

Pour les régimes de remboursement de frais médicaux, les pertes et gains actuariels sont amortis en résultat sur la durée résiduelle moyenne d'activité.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées par les actuaires pour chaque pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société. Les hypothèses prises en compte pour 2005 et 2004 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

	2005	2004
Taux d'actualisation	3,95 %	4,46 %
Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme	3,34 %	3,52 %
Taux de rendement long terme attendu sur les actifs	4,28 %	4,70 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	7,50 %	7,50 %
Durée résiduelle moyenne attendue d'activité des salariés	15-27 ans	15-27 ans

Les taux indiqués ci-dessus se décomposent par zone géographique de la manière suivante en 2005 et 2004 :

2005	Taux d'actualisation	Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme	Taux de rendement long terme attendus sur les actifs
France	3,75 %	3,49 %	4,27 %
Belgique	3,75 %	3,70 %	3,75 %
Grande-Bretagne	5,00 %	4,25 %	6,50 %
Allemagne	3,75 %	2,75 %	3,50 %
Reste de l'Europe	3,32 %	2,86 %	3,85 %
Amérique du Nord	4,98 %	4,93 %	5,37 %
Autres	4,25 %	4,89 %	5,12 %
2004			
France	4,32 %	2,82 %	4,73 %
Belgique	4,30 %	5,98 %	4,00 %
Grande-Bretagne	5,25 %	4,50 %	6,50 %
Allemagne	4,31 %	2,75 %	4,50 %
Reste de l'Europe	3,96 %	2,55 %	4,68 %
Amérique du Nord	5,27 %	4,76 %	5,37 %
Autres	5,03 %	4,16 %	3,37 %

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité (obligations émises par l'État et les entreprises de premières catégories – AA ou AAA) de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Les taux de rendement des placements sont fixés plan par plan. Ils dépendent de la composition du portefeuille et des performances futures attendues.

Les coûts des régimes postérieurs à l'emploi pris en charges se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2005	2004
Charge normale de l'exercice	(60)	(72)
Charge d'intérêt	(139)	(146)
Rendement attendu des fonds	93	96
Amortissement des modifications de régime	-	-
Amortissement des pertes et gains actuariels	8	5
Effet des réductions de régime	5	15
Effet des liquidations de régime	-	-
Effet de la limitation d'actif	-	(2)
Coût net sur la période	(93)	(104)
<i>dont comptabilisé en :</i>		
– marge d'exploitation	(47)	(54)
– autres produits et charges financiers	(46)	(50)

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	2005	2004
ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS		
Valeur actuelle totale des engagements au 1^{er} janvier	(3 282)	(3 212)
Charge normale de l'exercice	(60)	(72)
Charge d'intérêt	(139)	(146)
Cotisations versées par les salariés	(5)	(4)
Modifications de régime/Reclassement	-	(72)
Acquisitions d'activité	(31)	-
Cessions d'activité	2	53
Réductions de régime	7	14
Liquidations de régime	26	19
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(2)	0
Pertes et (gains) actuariels	(129)	(46)
Prestations payées	177	166
Autres (variations de change)	(60)	18
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre	(3 496)	(3 282)
Dette actuarielle hors effet des augmentations de salaires	(3 230)	(2 934)
Effet des augmentations de salaires	(266)	(348)
Valeur actuelle totale des engagements	(3 496)	(3 282)
<i>dont régime de retraite</i>	<i>(3 476)</i>	<i>(3 265)</i>
<i>dont régime de couverture maladie pour les retraités</i>	<i>(20)</i>	<i>(17)</i>
COUVERTURE DES ENGAGEMENTS		
Valeur de marché des fonds investis au 1^{er} janvier	2 106	1 974
Rendement attendu des fonds	93	96
(Pertes) et gains actuariels	111	47
Contributions de l'employeur	80	84
Contributions des salariés	5	4
Modifications de régime/Reclassement	-	32
Acquisitions d'activité	-	-
Cessions d'activité	-	-
Réductions de régime	-	-
Liquidations de régime	(26)	(15)
Prestations payées/Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(117)	(108)
Autres (variations de change)	34	(8)
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	2 286	2 106
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(2 426)	(2 323)
Valeur de marché des fonds investis	2 286	2 106
Couverture financière des engagements financés	(140)	(217)
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	(1 070)	(959)
Couverture financière	(1 210)	(1 176)
Pertes et (gains) actuariels	46	9
Modifications de régime	-	-
Surplus non reconnu (dû à la limitation d'actif)	(3)	(5)
Montant (provisionné)/activé	(1 167)	(1 172)
<i>dont :</i>		
<i>– charges de retraite payées d'avance</i>	<i>294</i>	<i>287</i>
<i>– pensions et indemnités de départ à la retraite</i>	<i>(1 461)</i>	<i>(1 459)</i>

La sous-couverture financière qui s'élève au 31 décembre 2005 à 1 210 millions d'euros (1 176 millions d'euros au 31 décembre 2004) concerne principalement la France et l'Allemagne. Les décisions de couverture des engagements sont prises en fonction des contraintes légales et des conditions de déductibilité de telles couvertures propres à chaque pays. En France et en Allemagne le financement des retraites repose principalement sur des régimes à cotisations définies et la mise

en place d'un financement externe n'est pas la pratique courante. De plus, en Allemagne, les droits acquis par les salariés sont garantis en cas d'insolvabilité par un système de mutualisation commun à toutes les sociétés engagées dans des régimes similaires.

L'historique de l'engagement, de la valeur des actifs financiers, des pertes et gains actuariels générés est le suivant :

(en millions d'euros)	Engagement	Actifs financiers	Couverture financière	(Pertes) et gains actuariels d'expérience générés sur l'engagement		(Pertes) et gains actuariels d'expérience générés sur les actifs financiers	
				En valeur	En % de l'engagement	En valeur	En % des actifs financiers
2005	(3 496)	(2 286)	(1 210)	72	2,06 %	111	4,86 %
2004	(3 282)	2 106	(1 176)	6	0,18 %	47	2,23 %

En ce qui concerne les régimes de remboursement de frais médicaux, l'évolution d'un pour cent de l'hypothèse de frais médicaux a les effets suivants :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet sur le coût normal et le coût des intérêts	(0)	0
Effet sur la dette actuarielle	(0)	0

Les placements des fonds de pension sont investis de la manière suivante :

(en millions d'euros et pourcentages)	Obligations	Actions	Autres placements	Actifs immobiliers	Total
2005	941	626	348	371	2 286
	41 %	28 %	15 %	16 %	100 %
2004	853	576	365	312	2 106
	41 %	27 %	17 %	15 %	100 %

La politique de répartition des actifs des fonds de retraites au sein du Groupe dépend des pratiques des pays. Dans tous les cas, la part des actions ne peut pas excéder 80 % du fonds et aucune action ne peut représenter plus de 5 % des actions totales du fonds. Les actions détenues par le fonds doivent être cotées sur un marché organisé.

Les actifs immobiliers ne sont pas occupés par des entités du Groupe.

Les obligations détenues par les fonds doivent être au minimum notées « A » selon les critères de notation de Standard & Poor's ou Moody's.

Les cotisations attendues pour l'année 2006 sont de 66 millions d'euros au titre des régimes de retraite.

Note 26

Dette financière nette

a) Décomposition de la dette financière nette

(en millions d'euros)	2005	2004
Valeurs mobilières de placement, nettes	640	552
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 510	4 611
Trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement	5 150	5 163
(Emprunts obligataires – part à long terme)	(2 393)	(3 089)
(Autres emprunts long terme)	(359)	(402)
(Part à court terme des emprunts)	(1 046)	(1 115)
(Dette financière brute)	(3 798)	(4 606)
Instruments dérivés de taux – autres actifs courants et non courants	178	148
Instruments dérivés de taux – autres passifs courants et non courants	(71)	(43)
TRÉSORERIE (DETTE FINANCIÈRE) NETTE	1 459	662

b) Analyse de la dette brute par nature

(en millions d'euros)	2005	2004
Emprunt obligataire convertible	901	886
Autres emprunts obligataires	1 960	2 788
Emprunts et concours bancaires	629	687
Papiers commerciaux	127	61
Obligations de crédit-bail	60	45
Intérêts courus non échus	121	139
TOTAL DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE	3 798	4 606

Emprunts obligataires convertibles

Les caractéristiques de cet emprunt et son mode de comptabilisation sont détaillés en note 24 b.

Autres emprunts obligataires

Évolution sur l'exercice 2005 :

Rachats

Plusieurs emprunts obligataires ont fait l'objet de rachat et d'annulation au cours de l'exercice 2005, pour un montant total de 291 millions d'euros correspondant à un montant nominal de 280 millions d'euros, dont le détail est donné ci-dessous :

Montant nominal racheté

5,875 % EUR septembre 2005	51 627 000 euros
Zéro coupon juin 2006	4 838 724 euros
5,625 % EUR mars 2007	150 925 euros
7,00 % EUR décembre 2006	72 603 000 euros
4,375 % EUR février 2009	150 676 000 euros

La différence entre la valeur de rachat et le montant nominal a été comptabilisée dans le résultat financier en autres charges et produits financiers nets (voir note 8).

Remboursement

Le solde de l'emprunt obligataire portant intérêts à 5,875 % a été remboursé en septembre 2005 pour un montant nominal résiduel de 524,7 millions d'euros.

Évolution sur l'exercice 2004 :

Offre d'échange obligataire

Le 17 mars 2004, Alcatel a lancé une offre d'échange obligataire dans le principal but d'allonger la maturité moyenne de son endettement. Le 30 mars 2004, Alcatel a annoncé que des obligations, d'un montant nominal total de 366 millions d'euros, de l'emprunt Alcatel de 1,2 milliard d'euros 7 % à échéance 2006, avaient ainsi été échangées par les porteurs contre un montant nominal de 412 millions d'euros de nouvelles obligations, émises en euro, arrivant à échéance en 2014 et offrant un coupon de 6,375 % payable annuellement. Des obligations additionnelles d'un montant nominal de 50 millions d'euros, fongibles avec les obligations nouvelles, ont également été émises. Le montant nominal total des obligations nouvelles et additionnelles à échéance 2014 est de 462 millions d'euros. Cet échange dont la livraison est intervenue le

7 avril 2004 a été comptabilisé sur le 2^e trimestre 2004. Conformément aux règles édictées par IAS 39, cet échange de dette n'est pas considéré comme une extinction de la dette initiale et l'émission d'une nouvelle dette, du fait que les conditions d'endettement ne sont pas substantiellement différentes suite à l'opération d'échange. Par conséquent, le mali d'échange ainsi que les frais relatifs à cette opération sont comptabilisés comme un ajustement de la valeur comptable de la dette existante et étalés sur la durée résiduelle de la dette modifiée.

Rachats et remboursements

Plusieurs emprunts obligataires ont fait l'objet de rachat et d'annulation sur 2004, pour un montant total de 643 millions d'euros correspondant à un montant nominal de 617 millions d'euros, dont le détail est donné ci-dessous :

Montant nominal racheté

5,75 % FRF février 2004	762 245 euros
5 % EUR octobre 2004	22 819 000 euros
5,875 % EUR septembre 2005	217 102 000 euros
Zéro coupon juin 2006	111 191 052 euros
5,625 % EUR mars 2007	38 874 495 euros
7,00 % EUR décembre 2006	226 209 000 euros

La différence entre la valeur de rachat et le montant nominal a été comptabilisée dans le résultat financier en autres charges et produits financiers nets (voir note 8).

Les autres évolutions concernant les emprunts obligataires sur 2004 correspondent d'une part au remboursement, intervenu le 17 février 2004,

des 183 millions d'euros restants sur l'emprunt à taux fixe de 5,75 % émis par Alcatel en février 1994 et, d'autre part, au remboursement intervenu le 12 octobre 2004, des 336,4 millions d'euros restant sur l'emprunt émis à 5 % le 12 octobre 1999.

c) Analyse par échéance de remboursement

(en millions d'euros)	2005	2004
Part à court terme des emprunts long terme	769	910
Emprunts court terme	277	205
Partie remboursable à moins d'un an de la dette financière brute	1 046	1 115
2006	-	627
2007	364	393
2008	104	61
2009	878	1 043
2010	9	-
2011 et au-delà	1 397	1 367
Partie remboursable à plus d'un an de la dette financière brute	2 752	3 491
TOTAL	3 798	4 606

d) Taux moyen de la dette

(en millions d'euros)	2005		
	Montants	Taux d'intérêt effectif	Taux d'intérêt après couverture
Emprunt obligataire convertible	901	7,83 %	7,40 %
Autres emprunts obligataires	1 960	6,16 %	4,57 %
Emprunts et concours bancaires et obligations de crédit-bail	689	3,58 %	3,29 %
Papiers commerciaux	127	2,47 %	2,47 %
Intérêts courus non échus	121	5,39 %	4,18 %
TOTAL DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE	3 798	5,94 %	4,93 %

e) Analyse de la dette brute par nature de taux

(en millions d'euros)	2005		2004	
	Avant couverture	Après couverture	Avant couverture	Après couverture
Endettement à taux fixe	3 686	1 132	4 468	1 153
Endettement à taux variable	112	2 666	138	3 453
TOTAL	3 798	3 798	4 606	4 606

f) Analyse de la dette brute par monnaie

(en millions d'euros)	2005		2004	
	Avant couverture	Après couverture	Avant couverture	Après couverture
Euro	3 609	3 609	4 512	4 512
Dollar US	141	141	52	52
Autres	48	48	42	42
TOTAL	3 798	3 798	4 606	4 606

g) Juste valeur de la dette

La juste valeur de la dette est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux correspondant à la courbe des taux d'intérêt obligataire à la clôture de l'exercice corrigé du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts et concours bancaires à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2005, la juste valeur de la dette avant couverture (y compris « spread » de crédit) est de 4 141 millions d'euros.

La juste valeur des instruments financiers qui viennent en couverture de la dette est calculée en actualisant les cash-flows futurs selon la même méthode.

Au 31 décembre 2005, la juste valeur de la dette après couverture est de 4 033 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, la juste valeur de la dette avant couverture (y compris « spread » de crédit) est de 4 926 millions d'euros.

La juste valeur des instruments financiers qui viennent en couverture de la dette est calculée en actualisant les cash-flows futurs selon la même méthode.

Au 31 décembre 2004, la juste valeur de la dette après couverture est de 4 748 millions d'euros.

h) Impact de la notation de la dette long terme du Groupe

Au 31 janvier 2006, les notations d'Alcatel étaient les suivantes :

Agence de notation	Dettes à long terme	Dettes à court terme	Perspective	Dernière mise à jour
Moody's	Ba1	Not Prime	Positive	11 avril 2005
Standard & Poor's	BB	B	Stable	10 novembre 2004

Le 11 avril 2005 Moody's a relevé la note de la dette long terme d'Alcatel de Ba3 à Ba1 en conservant la perspective positive. La note de la dette court terme a été confirmée à Not Prime.

Historique récent de la notation de la dette long terme

Date	Moody's		Date	Standard & Poor's	
11 avril 2005	Ba1	Perspective Positive	10 novembre 2004	BB	Perspective Stable
8 septembre 2004	Ba3	Perspective Positive	10 mars 2004	BB-	Perspective Stable
10 mai 2004	B1	Perspective Positive	11 août 2003	B +	Perspective Stable
5 décembre 2003	B1	Perspective Stable	4 octobre 2002	B +	Perspective Négative
20 novembre 2002	B1	Perspective Négative	12 juillet 2002	BB +	Perspective Négative

Clauses sur les notations affectant la dette d'Alcatel au 31 décembre 2005

Les notes à court terme d'Alcatel attribuées par les agences de rating permettent un accès limité au marché des papiers commerciaux.

Les emprunts obligataires encours ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse des notations. Cependant, l'emprunt obligataire d'un montant initial de 1,2 milliard d'euros arrivant à échéance en décembre 2006 comporte une clause « step up rating change » (augmentation du fait de variation de la notation) qui prévoit que le taux d'intérêt est augmenté de 150 points de base si la notation descend en-dessous de celle de la valeur d'investissement (« Investment grade »). Cette clause a été déclenchée en juillet 2002 lorsque la notation a été abaissée sous celle de la valeur d'investissement, et les 150 points de base d'augmentation sur le taux d'intérêt porté à 8,5 % sont devenus effectifs en décembre 2002 avec un premier coupon ainsi augmenté payé lors de l'échéance de décembre 2003. Cet emprunt obligataire comporte également une clause « step down rating change » (diminution du fait d'une variation de notation) qui prévoit que le taux d'intérêt sera diminué de 150 points de base si les notations des deux agences reviennent au niveau de celle de la valeur d'investissement (« Investment grade »). Cependant cette baisse de taux

d'intérêt n'interviendra pas puisque la condition concernant les notations d'Alcatel n'était pas remplie au 31 décembre 2005.

Crédit bancaire spécifique

Le 15 mars 2005, Alcatel a amendé la ligne de crédit syndiquée multi-devises sur trois ans qui avait été mise en place le 21 juin 2004. Ainsi la maturité de la ligne a été portée de juin 2007 à juin 2009, les conditions économiques en ont été améliorées et un des deux ratios financiers à respecter a été supprimé. Par ailleurs, Alcatel a décidé de réduire le montant de la ligne de 1 300 millions d'euros à 1 000 millions d'euros.

La disponibilité de ce crédit syndiqué d'un montant de 1 000 millions d'euros ne dépend pas de la notation de la dette d'Alcatel par les agences de notation. Au 31 décembre 2005, le crédit n'était pas tiré et reste non tiré à la date d'arrêt des comptes annuels 2005 par le conseil d'administration. La capacité d'Alcatel à tirer ce crédit est conditionnée par le respect d'un ratio relatif à la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour rembourser sa dette nette. Le Groupe ayant des disponibilités et valeurs mobilières de placement supérieures à sa dette brute au 31 décembre 2005, ainsi qu'au 30 septembre 2005, 30 juin 2005, 31 mars 2005 et au 31 décembre 2004, 2003 et 2002, le ratio susmentionné n'est pas applicable à ces dates.

Note 27

Provisions

a) Solde à la clôture

(en millions d'euros)	2005	2004
Provisions sur affaires	580	662
Provision pour restructurations	417	692
Provisions pour litiges	130	95
Autres provisions	494	600
TOTAL *	1 621	2 049
* dont :		
– part à moins d'un an	1 024	1 397
– part à plus d'un an	597	652

b) Évolution au cours de l'exercice 2005

(en millions d'euros)	31 décembre 2004	Dotation	Utilisation	Reprise	Variation de périmètre	Autres	31 décembre 2005
Provisions sur affaires	662	305	(212)	(236)	(7)	68	580
Provision pour restructurations	692	172	(414)	(40)	(7)	14	417
Provisions pour litiges	95	21	(28)	(10)	-	52	130
Autres provisions	600	76	(59)	(41)	(16)	(66)	494
TOTAL	2 049	574	(713)	(327)	(30)	68	1 621
Impact résultat							
– marge d'exploitation		(360)		267			(93)
– coûts de restructuration		(161)		40			(121)
– autres produits et charges financiers		(18)		4			(14)
– impôt		(19)		13			(6)
– résultat net des activités abandonnées et résultat de cession de titres consolidés		(16)		3			(13)
TOTAL		(574)		327			(247)

Des passifs éventuels existent à la clôture de l'exercice au titre de contentieux fiscaux encourus. Il n'est pas possible à ce stade d'évaluer ni l'effet financier ni l'échéance de toute sortie de ressources qui pourraient résulter d'une évolution défavorable de ces contentieux. Le Groupe est néanmoins confiant sur l'évolution des procédures encourus.

c) Provision pour restructuration

(en millions d'euros)	2005	2004
Provision début de l'exercice	692	1 084
Dépenses de la période	(414)	(606)
Nouveaux plans et ajustements sur estimations antérieures *	132	334
Effet des acquisitions (cessions) de sociétés consolidées	(7)	(66)
Écarts de conversion et autres mouvements	14	(54)
Provision fin de l'exercice	417	692

* Le coût total des restructurations s'élève à 110 millions d'euros en 2005 se décomposant en une reprise de 11 millions d'euros de dépréciation d'actifs et 121 millions d'euros de nouveaux plans et ajustements de plans antérieurs contre 324 millions d'euros en 2004 de nouveaux plans et ajustements de plans antérieurs. Par ailleurs, une charge financière a été enregistrée en autres produits et charges financiers, respectivement pour 11 millions d'euros en 2005 et 10 millions d'euros en 2004, correspondant à l'effet de désactualisation des provisions.

Pour l'exercice 2005, il s'agit essentiellement des coûts liés à des plans sociaux en Europe de l'Ouest (Allemagne, Espagne, France).

Note 28

Risques de marché

Le Groupe a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie dans le but, notamment, de couvrir l'ensemble des risques de marché : risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de contrepartie. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés avec des risques hors bilan pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de changes.

La totalité des dettes émises par le Groupe est en euros. Les opérations de dérivés de taux ont principalement pour objet de convertir en taux variable les émissions à long terme effectuées à taux fixe.

Les contrats commerciaux entrés en vigueur ou autres engagements fermes sont couverts au moyen d'opérations de change à terme tandis que les offres commerciales dont l'issue est encore inconnue sont couvertes par

des options de change. Les offres ont généralement une durée n'excédant pas 18 mois.

En raison de la diversification de ses clients et de leur dispersion géographique, le management estime que le risque de crédit sur les clients est limité et qu'il n'y a pas de risque de concentration de crédit important.

A – Risque de taux

Les instruments financiers dérivés détenus au 31 décembre 2005 ont pour objet de réduire le coût de la dette et de couvrir le risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2005 et 2004, les dérivés de taux en vie présentent les caractéristiques suivantes :

a) Dérivés de taux en vie au 31 décembre

Analyse par nature et échéance

(en millions d'euros)	Montants notionnels des contrats Échéances			2005		2004	
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Valeur de marché	Total	Valeur de marché
Swap de taux							
– payeur fixe	1 897	3 579	133	5 609	(10)	4 088	27
– payeur variable	2 108	5 518	498	8 124	118	7 285	149
Caps							
– achats	890	1 656	-	2 546	12	3 729	13
– ventes	763	1 656	-	2 419	(12)	2 971	(11)
Floors							
– achats	-	-	-	-	-	367	2
– ventes	-	-	-	-	-	367	(2)
FRA							
– achats	-	-	-	-	-	-	-
– ventes	-	-	-	-	-	-	-
Options sur swaps de taux Libor USD							
– achats	212	-	-	212	2	-	-
– ventes	212	-	-	212	(2)	-	-
TOTAL VALEUR DE MARCHÉ					108		178

Analyse par catégorie comptable

(en millions d'euros)	Valeur de marché	
	2005	2004
Couvertures de juste valeur	78	146
Couvertures des flux de trésorerie	-	-
Instruments non qualifiés de couverture	30	32
TOTAL	108	178

b) Sensibilité au taux d'intérêt

Sensibilité au taux d'intérêt en terme de charge financière

Une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt, appliquée aux actifs et passifs financiers après prise en compte des instruments de couverture, diminuerait la charge financière de 14 millions d'euros en 2005 (14 millions d'euros en 2004).

Sensibilité au taux d'intérêt en terme de Mark-to-market

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt, appliquée à la dette financière après prise en compte des instruments de couverture, aurait un effet positif sur la valeur de marché de la dette financière de 53 millions d'euros en 2005 contre 50 millions d'euros en 2004.

B – Risque de change

a) Dérivés de change en vie au 31 décembre

Analyse par nature et monnaie étrangère

(en millions d'euros)	2005				2004		
	Dollar US	Livre sterling	Autres	Total	Valeur de marché	Total	Valeur de marché
Achats/Prêts de monnaies étrangères							
Contrats à terme	983	192	610	1 785	31	1 722	(37)
Swaps cambistes	267	72	250	589	4	132	(2)
Swap de monnaie étrangère	-	-	-	-	-	0	0
Options de change :							
- achat de call	355	-	235	590	18	1 406	18
- vente de put	335	-	1 052	1 387	(19)	2 653	(72)
Total	1 940	264	2 147	4 351	34	5 913	(93)
Ventes/Emprunts de monnaies étrangères							
Contrats à terme	1 700	129	278	2 107	(58)	2 924	177
Swaps cambistes	1 056	125	204	1 385	(16)	385	5
Swap de monnaie étrangère	-	-	-	-	-	-	-
Options de change :							
- vente de call	250	-	164	414	(15)	1 455	(17)
- achat de put	737	-	1 037	1 774	26	3 032	86
Total	3 743	254	1 683	5 680	(63)	7 796	251
TOTAL VALEUR DE MARCHÉ					(29)		158

Analyse par nature et par échéance

(en millions d'euros)	Échéance			Total
	Inférieur à un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Achats/Prêts				
Contrats à terme	1 779	6	-	1 785
Swaps cambistes court terme	589	-	-	589
Swap de monnaie étrangère (ICRS swaps)	-	-	-	-
Options de change :				
- achat de call	392	198	-	590
- vente de put	593	794	-	1 387
TOTAL	3 353	998	-	4 351

(en millions d'euros)

				Échéance
	Inférieur à un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Ventes/Emprunts				
Contrats à terme	2 055	52	-	2 107
Swaps cambistes court terme	1 385	-	-	1 385
Swap de monnaie étrangère (ICRS swaps)	-	-	-	-
Options de change :				
- achat de call	299	115	-	414
- vente de put	948	826	-	1 774
TOTAL	4 687	993	-	5 680

Analyse par catégorie comptable

(en millions d'euros)

	Valeur de marché	
	2005	2004
Couvertures de juste valeur	(37)	113
Couvertures des flux de trésorerie	(3)	-
Couvertures d'investissements nets	-	-
Instruments non qualifiés de couverture	11	45
TOTAL	(29)	158

b) Recyclage en résultats de l'impact en capitaux propres des couvertures de flux futurs

(en millions d'euros)

	Montants
Couverture des flux de trésorerie en capitaux propres au 31 décembre 2004	0
Variation valeur de marché	2
Recyclage capitaux propres en résultat	-
Couverture des flux de trésorerie en capitaux propres au 31 décembre 2005	2

Les variations de justes valeurs des couvertures de flux futurs comptabilisées en capitaux propres au 31 décembre 2005 devront être recyclées en résultat pour 2 millions d'euros en 2006.

c) Risque sur actions

Alcatel et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives. Sous réserve d'approbation par Alcatel, les filiales peuvent détenir des participations stables non consolidées.

Au 31 décembre 2005, il n'y a aucune opération significative en cours sur des actions Alcatel ou sur des autres titres détenus par Alcatel.

Note 29

Avances et acomptes reçus

(en millions d'euros)

	2005	2004
Avances et acomptes reçus pour les travaux des contrats de construction	704	448
Avances et acomptes reçus hors travaux des contrats de construction	440	525
Avances et acomptes reçus	1 144	973
dont :		
- part à moins d'un an *	961	-
- part à plus d'un an *	183	-

* L'information relative à l'exercice 2004 n'est pas disponible.

Note 30

Capacité d'autofinancement

(en millions d'euros)	Q4 2005	2005	2004
Résultat net – part du Groupe	344	930	576
Intérêts minoritaires	11	41	69
Ajustements			
– amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	164	581	545
<i>dont impact de la capitalisation des frais de développement</i>	65	248	196
– dépréciation des frais de développement capitalisés	-	-	88
– provisions pour pensions et départs à la retraite, nettes	(28)	(49)	(38)
– provisions, pertes de valeurs et variations de juste valeurs	(65)	(500)	(607)
– plus-ou moins-values sur cessions d'actifs	(47)	(317)	(139)
– quote-part dans le résultat net des entreprises associées nette des dividendes reçus	1	29	81
– résultat des activités abandonnées	(9)	13	(142)
– coût de financement	20	96	121
– rémunérations payées en actions	14	69	60
– impôts	115	91	36
Sous-total ajustements	165	13	5
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	520	984	650

Note 31

Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan

a) Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente une projection sur les exercices à venir des paiements minimum futurs relatifs aux obligations et engagements fermes et irrévocables du Groupe au 31 décembre 2005. Les montants indiqués au titre de la dette financière et des contrats de crédit-bail sont comptabilisés au bilan du Groupe.

(en millions d'euros)	Échéance				Total
Obligations fermes d'effectuer des paiements	À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Dette financière hors crédit-bail	986	468	887	1 397	3 738
Crédit-bail	60	-	-	-	60
Composante capitaux propres OCEANE	-	-	-	126	126
Sous-total – comptabilisé au bilan	1 046	468	887	1 523	3 924
Frais financiers sur la dette financière	164	200	152	89	605
Contrats de location simple	150	264	182	350	946
Commandes d'immobilisations	28	-	-	-	28
Autres obligations fermes d'achat*	81	15	3	-	99
Sous-total – engagements	423	479	337	439	1 678

* Les autres obligations fermes d'achat résultent d'obligations d'achat principalement prises dans le cadre d'accords pluriannuels de fourniture d'équipements conclus lors de la cession d'activités ou de sites à des tiers.

b) Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan d'Alcatel concernent essentiellement les engagements suivants :

- engagements pris à l'égard de ses clients d'exécuter des contrats qui lui ont été confiés pour leur montant (engagements de bonne fin, engagements sur avances et acomptes reçus émis par des organismes financiers...);
- engagement au titre du plafond de tirage maximum intra-journalier des filiales du Groupe à l'égard des banques assurant la centralisation de trésorerie (« cash pooling »);

- garanties accordées dans le cadre d'opérations de titrisation ou de cessions de créances (cf. ci-après).

Les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise sont présentés dans le tableau de synthèse ci-dessous.

Concernant les engagements de bonne exécution, seuls ceux accordés par l'intermédiaire d'institutions financières sont repris dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2005	2004
Garanties données sur contrats Groupe et hors Groupe	2 034	1 742
Effets escomptés non échus et assimilés	-	5
Autres engagements	624	793
Sous-total – engagements conditionnels	2 658	2 540
Sûretés et autres garanties sur la dette	97	156
Garanties sur le cash pooling	639	605
TOTAL	3 394	3 301

Engagements conditionnels donnés au 31 décembre 2005

(en millions d'euros)	Échéance				Total
	À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Engagements conditionnels					
Engagements s/contrats du Groupe*	1 223	292	180	123	1 818
Engagements s/contrats hors Groupe	139	59	9	9	216
Effets escomptés non échus et assimilés	-	-	-	-	-
Autres engagements	171	169	134	150	624
TOTAL	1 533	520	323	282	2 658
Contre garanties reçues	272	41	4	2	319
<i>* dont provisionnés</i>					302

Les montants des engagements indiqués dans les tableaux ci-dessus représentent les montants maxima potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues, dont le montant est indiqué sur une ligne spécifique.

Les engagements donnés en matière de garanties sur les produits, de pensions et d'indemnité de fin de carrière ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus, ceux-ci étant pris en compte dans les provisions. Les passifs éventuels provenant d'actions de justice et autres litiges ou arbitrages ne sont pas inclus dans les chiffres ci-dessus, à l'exception de ceux liés à des contrats de construction du Groupe. Pour plus de précision sur les litiges, se référer à la note 34.

Les garanties données sur des contrats de construction du Groupe concernent les garanties de bonne exécution données par l'intermédiaire d'institutions financières aux clients et les garanties adossées aux garanties bancaires données en couverture des avances reçues des clients (à l'exclusion des sûretés réelles et autres comptes bloqués qui sont inclus dans le tableau « Garanties données sur la dette, les avances reçues et passifs éventuels – sûretés réelles » de la présente note). Alcatel, dans le cadre de telles garanties, s'engage à rembourser les avances reçues ou à indemniser le client dans le cas où les termes du contrat ne seraient pas respectés

par la filiale contractante. Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution d'un contrat, rendent probable la réalisation d'un risque, celui-ci fait l'objet d'une provision figurant dans les provisions sur affaires (voir note 27) ou les provisions sur travaux encours et dont le montant est indiqué dans le tableau ci-dessus en ligne « *dont provisionnés ».

Les engagements pris au titre de contrats annulés ou interrompus suite à la défaillance du débiteur, en cas notamment de faillite de ce dernier, sont inclus dans les chiffres ci-dessus tant que la main levée de la garantie correspondante n'est pas obtenue.

Enfin, les garanties de bonne exécution consenties par le Groupe à ses clients dans le cadre des contrats commerciaux font, pour la majeure partie d'entre elles, l'objet d'assurances. L'évaluation du risque qui y est relatif doit tenir compte de l'indemnité qui sera reçue en cas de sinistre.

Les garanties données sur des contrats de construction hors Groupe peuvent éventuellement aboutir à ce que le Groupe soit amené à dédommager le bénéficiaire de la garantie au titre de la défaillance du cocontractant (société non consolidée). La juste valeur de ces engagements, représentative des primes perçues en rémunération de la garantie donnée, s'élève au 31 décembre 2005 à 2 millions d'euros (3 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Garanties données sur la dette, les avances reçues et passifs éventuels – sûretés réelles au 31 décembre 2005

(en millions d'euros)	Échéance				Total	Total du poste de bilan	% du poste de bilan
	À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans			
Garanties données sur dette et avances reçues							
Sûretés réelles accordées	5	-	-	4	9		
Autres garanties données	61	1	6	20	88		
TOTAL	66	1	6	24	97		
Valeur nette comptable des actifs donnés en garantie							
- immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	819	0,0
- immobilisations corporelles	5	-	-	-	5	1 111	0,5
- immobilisations financières	-	-	-	4	4	306	1,3
- stocks	-	-	-	-	-	1 438	0,0
TOTAL	5			4	9	3 674	0,2

Garantie sur le cash pooling

Il existe par ailleurs une garantie donnée aux banques assurant le cash pooling. Elle couvre le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la Trésorerie centrale d'Alcatel et ceux des filiales. Cette garantie s'élevait au 31 décembre 2005 à 639 millions d'euros (605 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Cession d'une créance de carry-back

En mai 2002, Alcatel a cédé à une institution financière une créance de carry-back d'un montant nominal de 200 millions d'euros provenant de l'option prise de reporter en arrière les déficits fiscaux de l'exercice 2001. Comme indiqué en note 38-IV-E cette créance est maintenue au bilan consolidé avec pour contrepartie une dette financière du fait de la capacité du Groupe à récupérer cette créance avant son échéance.

Alcatel est engagé à indemniser le cessionnaire de tout préjudice résultant de toute erreur ou inexactitude qui serait constatée dans le montant ou la nature de la créance cédée. La cession fera l'objet d'une résolution

en cas de modification d'une loi ou d'un règlement ayant pour effet de changer substantiellement les droits attachés à cette créance.

Titrisation de créances commerciales

En décembre 2003, le Groupe a lancé un programme de titrisation de créances commerciales, sans recours. Les créances éligibles sont cédées à une structure *ad hoc* bénéficiant d'un prêt subordonné représentant un surdimensionnement déterminé en fonction du risque lié au portefeuille cédé. Cette structure *ad hoc* est consolidée par intégration globale conformément à SIC 12. Les créances cédées, qui représentaient au 31 décembre 2005 un montant de 61 millions d'euros (82 millions d'euros au 31 décembre 2004) sont donc maintenues dans le bilan consolidé. L'encours maximal cessible, représentant une ligne de crédit mobilisable pour le Groupe, était au 31 décembre 2005 de 150 millions d'euros (150 millions d'euros au 31 décembre 2004) et peut être porté ultérieurement à 250 millions d'euros. L'objectif de cette titrisation, outre le financement supplémentaire qu'il représente, est d'optimiser la gestion des créances et leur recouvrement.

Note 32**Transactions avec les parties liées**

À la connaissance du Groupe, le seul actionnaire détenant plus de 5 % du capital de la société mère est Brandes Investment Partners LP.

Les transactions avec les parties liées comme définies par IAS 24 « Informations relatives aux parties liées » intervenues en 2005 et 2004 sont détaillées comme suit :

(en millions d'euros)	2005	2004
Revenus		
– filiales non consolidées	44	42
– coentreprises	-	-
– entreprises associées	9	11
Coût des ventes		
– filiales non consolidées	(48)	(67)
– coentreprises	(145)	(120)
– entreprises associées	(23)	(4)
Frais de R&D		
– filiales non consolidées	(7)	(5)
– coentreprises	(36)	(41)
– entreprises associées	(3)	-

Les actifs et passifs inscrits aux bilans 2005 et 2004 relatifs aux parties liées sont les suivants :

(en millions d'euros)	2005	2004
Autres actifs		
– filiales non consolidées	21	41
– coentreprises	30	35
– entreprises associées	29	14
– dépréciation d'actifs	(20)	(6)
Autres passifs		
– filiales non consolidées	(22)	(20)
– coentreprises	(50)	(18)
– entreprises associées	(18)	(15)
Trésorerie (dette financière) nette		
– filiales non consolidées	-	(11)
– coentreprises	(11)	15
– entreprises associées	(38)	(31)

Les administrateurs et membres du comité exécutif sont ceux présents sur l'exercice et listés dans la partie gouvernement d'entreprise du rapport annuel. En 2005 et 2004, les rémunérations, avantages et charges

sociales attribués aux administrateurs et membres du comité exécutif compris dans le résultat net se décomposent comme suit :

Charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordés aux dirigeants

(en millions d'euros)	2005	2004
Avantages à court terme		
Rémunérations fixes	7	7
Rémunérations variables	7	4
Jetons de présence	1	1
Charges sociales patronales	4	4
Indemnités de fin de contrat	5	0
Autres avantages		
Avantages postérieurs à l'emploi	5	4
Rémunérations payées en actions (plans de souscription d'actions)	5	5
TOTAL	34	25

Note 33

Frais de personnel et droit à la formation

(en millions d'euros)	2005	2004
Frais de personnel (charges sociales incluses)	3 702	3 740

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (« DIF ») sont considérées comme des

charges de période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le DIF représentait 601 179 heures de droits à formation cumulés au 31 décembre 2005 (312 400 au 31 décembre 2004).

Note 34

Litiges

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche des affaires (dont divers contentieux sociaux collectifs en France et aux États-Unis) et dont il est permis de penser qu'ils sont d'ores et déjà convenablement provisionnés ou qu'il est peu probable qu'ils engendrent un coût significatif pour le Groupe, il y a lieu de mentionner les différends ci-après exposés :

France Telecom

Depuis 1993, une information pénale a été ouverte concernant des surfacturations qui auraient été commises au sein d'Alcatel CIT au préjudice de son principal client, France Telecom, à la suite de contrôles de coûts de revient effectués, le premier en 1989 dans le secteur de la transmission, le second en 1992 dans la branche commutation. Deux protocoles transactionnels ont été signés avec France Telecom, l'un en 1993 relatif aux activités de transmission, l'autre en mai 2004 relatif aux activités de commutation, dans lequel il est reconnu que le différend relatif aux prix était exclusif de manœuvres frauduleuses de la part d'Alcatel CIT. En avril 1999, Alcatel a appris que l'enquête était étendue à la recherche d'éventuels abus de biens sociaux chez Alcatel CIT et Alcatel. Ces deux sociétés se sont, en conséquence, constituées parties civiles afin de préserver leurs droits.

En janvier 2000, le magistrat instructeur a considéré comme terminée son information judiciaire. Depuis cette date, la procédure a connu plusieurs développements, notamment divers recours et pourvois concernant la clôture de l'instruction en ce qu'elle affecte un ancien salarié d'Alcatel CIT mis en examen. Fin novembre 2004, le juge d'instruction a notifié un nouvel avis de fin d'information. Un récent arrêt de la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris en date du 29 juin 2005 devenu définitif a rejeté une ultime demande de nullité. Le magistrat instructeur peut procéder à la clôture de son information judiciaire à tout moment.

Actions de catégorie A et de catégorie O

Depuis mai 2002, Alcatel fait l'objet aux États-Unis de plusieurs procédures (dénommées class actions) tendant à mettre en cause l'exactitude des informations publiées dans le prospectus lors de l'introduction en bourse des actions de catégorie O et celle de diverses déclarations relatives au marché des produits de son ancienne division Optronics.

Ces actions sont intentées pour le compte de personnes qui ont acquis des actions de catégorie O, lors ou à la suite de l'introduction en bourse des ADS effectuée par Alcatel en octobre 2000, ainsi que de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A et de catégorie O sous

forme d'ADS entre le 20 octobre 2000 et le 29 mai 2001 et de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A sous forme d'ADS entre le 1^{er} mai 2000 et le 29 mai 2001. Le montant des demandes n'est pas chiffré pour le moment.

Ces demandes ont été regroupées devant le tribunal fédéral du Southern District of New York. Alcatel a déposé une requête aux fins de débouter le 31 janvier 2003 et, par une décision du 4 mars 2005, le juge a rejeté définitivement un certain nombre des demandes, et rejeté les autres en autorisant toutefois la production par les demandeurs d'une demande modifiée. Celle-ci a fait l'objet d'un nouvel échange de mémoires clos le 5 août 2005, et les parties attendent la décision du juge.

Costa Rica

Au début d'octobre 2004, Alcatel a appris que le Procureur général du Costa Rica et une commission parlementaire avaient lancé des enquêtes sur des versements qui auraient été effectués pour le compte d'une filiale d'Alcatel, à divers fonctionnaires et deux partis politiques costariciens, ainsi qu'à des dirigeants d'ICE, l'opérateur public de télécommunications, pour faciliter l'obtention par la filiale d'Alcatel de plusieurs contrats de fourniture d'équipements et de services auprès de cet organisme. Dès qu'Alcatel a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire, qui est toujours en cours.

Au Costa Rica, comme dans d'autres pays, Alcatel se fait assister par des consultants, dont les contrats interdisent formellement toute pratique contraire aux lois applicables. En outre, Alcatel a adopté un Code d'éthique très rigoureux (dont une copie est disponible sur notre site Internet, <http://www.alcatel.com>, sous la rubrique « Sustainable Development — Values and Charters »). Alcatel l'applique strictement dans tout le Groupe et, en cas de violation, prend rapidement les mesures appropriées contre les personnes impliquées.

Alcatel a licencié le Président d'Alcatel Costa Rica et le responsable pour la région Amérique latine d'une filiale française. Alcatel a également engagé des poursuites pénales contre l'ancien Président d'Alcatel Costa Rica, divers consultants locaux et un salarié d'une filiale française, auxquels elle reproche l'organisation de paiements indus et de détournements de fonds. Les contrats des consultants locaux, limités à ces projets, ne sont plus en vigueur ou sont sur le point d'être résiliés, et tous les paiements ont été suspendus. L'enquête interne d'Alcatel se poursuit.

Alcatel a pris contact avec la Securities and Exchange Commission (SEC) et le ministère de la Justice des États-Unis, pour les informer de cette affaire et leur indiquer qu'Alcatel coopérerait totalement à toute enquête ou recherche concernant ces faits. La SEC procède actuellement à une enquête sur des paiements par Alcatel dans des pays étrangers. Si la SEC ou le ministère de la Justice établit l'existence de violations de la loi, ces autorités pourraient demander, la première, des sanctions civiles, la seconde des sanctions pénales, y compris des amendes contre Alcatel. Aucune d'elles n'a informé Alcatel de ce qu'elle(s) se propose(nt) de faire.

Plusieurs procédures ont été engagées au Costa Rica à la fois par le Parquet général et le Parlement costariciens. Le 25 novembre 2004, le Parquet général a intenté une action civile contre Alcatel CIT pour obtenir des dommages-intérêts au profit du peuple et du Trésor costariciens en réparation des pratiques alléguées et de la perte de prestige subie par la nation du Costa Rica. Le 1^{er} février 2005, ICE a exercé contre Alcatel CIT une action en réparation du préjudice causé à ses clients et à elle-même par les paiements allégués, et de celui résultant de l'atteinte à sa réputation. Le montant des demandes n'a pas été chiffré, et Alcatel a l'intention de se défendre avec vigueur et de contester toute responsabilité et malversation.

Il est impossible de prévoir le résultat de ces diverses enquêtes et actions civiles et leur impact sur Alcatel. S'il était avéré que des infractions pénales ont été commises, Alcatel pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés de l'État au Costa Rica pendant une certaine période et imposer des amendes ou autres pénalités, dont il est actuellement impossible de fixer le montant. Sur la base du montant des revenus attendus de ces contrats pour 2006 (environ 10 millions d'euros), il n'y a pas lieu de croire que la perte du marché costaricien aurait un effet significatif au niveau du Groupe. En revanche, une détérioration de l'image d'Alcatel en Amérique latine n'est pas à exclure.

Taiwan

Certains employés de Taisel, filiale taïwanaise d'Alcatel, et de Siemens Taiwan, ainsi que certains fournisseurs locaux et un assistant parlementaire, ont fait l'objet d'une enquête du parquet taïwanais, portant sur un contrat de fourniture d'un système de comptage d'essieux attribué par les Chemins de fer de Taiwan en 2003. Il a été allégué que des employés de Taisel et de Siemens Taiwan ainsi que des sous-traitants de ces sociétés seraient impliqués dans une entente visant à détourner la réglementation des marchés publics et dans des paiements illicites liés à ce contrat.

Dès qu'Alcatel a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire, qui est toujours en cours. L'ancien Président de Taisel a été licencié et un cadre d'une filiale allemande, responsable des ventes internationales et impliqué dans ce contrat, a démissionné.

Le 21 février 2005, l'ancien Président de Taisel et Taisel ont été inculpés, avec d'autres, de violation de la loi taïwanaise relative aux marchés publics de fournitures.

Le 15 novembre 2005, le tribunal correctionnel de Taipei a jugé que Taisel n'était pas coupable d'infraction à la législation des marchés publics. L'ancien Président de Taisel n'a pas été jugé, car il n'était ni présent ni représenté au procès. Le tribunal a jugé coupables de violations de la loi comptable deux hommes d'affaires taïwanais impliqués dans ce dossier.

Le procureur a interjeté appel du jugement rendu par le tribunal correctionnel. Si la juridiction d'appel devait condamner Taisel, cette société pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés publics à Taiwan pendant une certaine période et imposer des amendes ou autres pénalités pour un montant n'excédant pas 25 000 euros.

Il se peut que d'autres volets de cette affaire fassent toujours l'objet d'une enquête des autorités taïwanaises.

Sur la base du montant des revenus attendus de contrats à Taiwan pour 2006 (environ 126 millions d'euros dont une partie seulement concerne des marchés publics), il n'y a pas lieu de croire que la perte de tout ou partie du marché taïwanais aurait un effet significatif au niveau du Groupe.

Impact de ces diverses procédures

Alcatel rappelle sa politique de transparence et de conduite des affaires en conformité avec toutes les réglementations nationales et internationales. Alcatel coopère totalement avec les autorités gouvernementales chargées de rechercher toute violation de ces réglementations.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences des litiges ci-dessus, Alcatel estime que leur issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée ou son résultat opérationnel. À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige ayant eu, dans un passé récent, ou étant susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la société ou de son Groupe.

Note 35**Événements postérieurs à la date de clôture**

Aucun événement favorable ou défavorable n'est intervenu entre la date de clôture et le 1^{er} février 2006, date d'arrêté des comptes consolidés par le conseil d'administration et d'autorisation de leur communication.

Ces comptes ne seront cependant définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Note 36**Liste des principales sociétés consolidées**

Société	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Alcatel ** et ***	France			Consolidante
SOCIÉTÉS OPÉRATIONNELLES*				
Alcatel Australia Limited	Australie			Globale
Alcatel Austria A.G.	Autriche			Globale
Alcatel Bell NV	Belgique			Globale
Alcatel Business Systems S.A.	France			Globale
Alcatel Canada Inc	Canada			Globale
Alcatel CIT	France			Globale
Alcatel China Investment CO. Ltd	R.P.C.			Globale
Alcatel España S.A.	Espagne			Globale
Alcatel Indetel S.A. de C.V.	Mexique			Globale
Alcatel Italia S.p.A.	Italie			Globale
Alcatel Polska SA	Pologne			Globale
Alcatel Portugal SA	Portugal			Globale
Alcatel Schweiz AG	Suisse			Globale
Alcatel SEL A.G.	Allemagne			Globale
Alcatel Shanghai Bell	R.P.C.	50	50	Globale
Alcatel Alenia Space	France	67	67	Proportionnelle
Telespazio	Italie	33	33	Proportionnelle
Alcatel Submarine Networks Limited	Royaume-Uni			Globale
Alcatel Submarine Networks S.A.	France			Globale
Alcatel Telecom Limited	Royaume-Uni			Globale
Alcatel Telecom Nederland BV	Pays-Bas			Globale
Alcatel Telecom Norway A/S	Norvège			Globale
Alcatel Teletas Telekomunikasyon**	Turquie	65	65	Globale
Alcatel Telecommunicacoes SA	Brésil			Globale
Alcatel USA Inc	États-Unis			Globale
Radio Frequency Systems GmbH	Allemagne			Globale
Radio Frequency Systems Inc	États-Unis			Globale
Taiwan International Standard Electronic Ltd (Taisel)	Taiwan	60	60	Globale
Alda Marine	France	51	51	Proportionnelle
Evolium Holding SAS	France	66	66	Proportionnelle

* Les pourcentages de contrôle et d'intérêt sont de 100 % sauf indication différente.

** Société cotée sur une bourse de valeurs.

*** Les données d'Alcatel, société mère, sont incluses dans le secteur « Autres ».

Société	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
HOLDING ET AUTRES***				
Électronique de défense				
Thales (ex Thomson-CSF)**	France	12,8	9,5	Équivalence
Holdings Financières				
Alcatel Holding Canada Corp.	Canada			Globale
Alcatel NV	Pays-Bas			Globale
Alcatel Participations	France			Globale
Alcatel UK Limited	Royaume-Uni			Globale
Compagnie Financière Alcatel	France			Globale
Coralec	France			Globale
Telpart	France			Globale
Services Financiers et réassurance				
Electro Banque	France			Globale
Electro Ré	Luxembourg			Globale

** Société cotée sur une bourse de valeurs.

*** Les données d'Alcatel, société mère, sont incluses dans ce secteur.

Note 37

Information trimestrielle (non auditée)

a) Comptes de résultats consolidés

(en millions d'euros)

2005	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Revenus	2 607	3 145	3 289	4 094	13 135
Coût des ventes	(1 658)	(2 026)	(2 151)	(2 668)	(8 503)
Marge brute	949	1 119	1 138	1 426	4 632
Charges administratives et commerciales	(498)	(515)	(498)	(489)	(2 000)
<i>Frais de R&D avant capitalisation des frais de développement</i>	<i>(366)</i>	<i>(385)</i>	<i>(376)</i>	<i>(417)</i>	<i>(1 544)</i>
<i>Impact de la capitalisation de frais de développement</i>	<i>22</i>	<i>44</i>	<i>14</i>	<i>21</i>	<i>101</i>
Frais de R&D	(344)	(341)	(362)	(396)	(1 443)
Marge d'exploitation	107	263	278	541	1 189
Rémunérations payées en actions (plans de souscriptions ou d'achat d'actions)	(18)	(20)	(17)	(14)	(69)
Coûts de restructuration	(15)	(34)	2	(63)	(110)
Dépréciation des frais de développement capitalisés	-	-	-	-	-
Résultat de cession de titres consolidés	-	-	129	-	129
Résultat de l'activité opérationnelle	74	209	392	464	1 139
<i>Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute</i>	<i>(55)</i>	<i>(55)</i>	<i>(58)</i>	<i>(50)</i>	<i>(218)</i>
<i>Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie</i>	<i>24</i>	<i>36</i>	<i>32</i>	<i>30</i>	<i>122</i>
Coût de financement	(31)	(19)	(26)	(20)	(96)
Autres produits et charges financiers	42	31	(44)	17	46
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	(1)	(22)	9	-	(14)
Résultat net avant impôt des activités poursuivies	84	199	331	461	1 075
Impôt	49	27	(52)	(115)	(91)
Résultat net des activités poursuivies	133	226	279	346	984
Résultat net des activités abandonnées	3	(18)	(7)	9	(13)
RÉSULTAT NET	136	208	272	355	971
<i>dont :</i>					
- part du Groupe	124	196	266	344	930
- part des minoritaires	12	12	6	11	41
Résultat net part du Groupe par action (en euros)					
- résultat par action de base	0,09	0,14	0,19	0,25	0,68
- résultat par action dilué	0,09	0,14	0,19	0,25	0,68
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros)					
- résultat par action de base	0,09	0,15	0,19	0,25	0,69
- résultat par action dilué	0,09	0,15	0,19	0,25	0,69
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros)					
- résultat par action de base	-	(0,01)	-	0,00	(0,01)
- résultat par action dilué	-	(0,01)	-	0,00	(0,01)

(en millions d'euros)

2004	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Revenus	2 515	2 899	3 024	3 806	12 244
Coût des ventes	(1 607)	(1 714)	(1 865)	(2 445)	(7 631)
Marge brute	908	1 185	1 159	1 361	4 613
Charges administratives et commerciales	(487)	(532)	(429)	(496)	(1 944)
<i>Frais de R&D avant capitalisation des frais de développement</i>	<i>(378)</i>	<i>(429)</i>	<i>(385)</i>	<i>(428)</i>	<i>(1 620)</i>
<i>Impact de la capitalisation de frais de développement</i>	<i>41</i>	<i>33</i>	<i>27</i>	<i>29</i>	<i>130</i>
Frais de R&D	(337)	(396)	(358)	(399)	(1 490)
Marge d'exploitation	84	257	372	466	1 179
Rémunérations payées en actions (plans de souscription ou d'achat d'actions)	(7)	(17)	(18)	(18)	(60)
Coûts de restructuration	(65)	(68)	(18)	(173)	(324)
Dépréciation des frais de développement capitalisés	0	0	0	(88)	(88)
Résultat de l'activité opérationnelle	12	172	336	187	707
<i>Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute</i>	<i>(50)</i>	<i>(58)</i>	<i>(63)</i>	<i>(55)</i>	<i>(226)</i>
<i>Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie</i>	<i>22</i>	<i>26</i>	<i>29</i>	<i>28</i>	<i>105</i>
Coût de financement	(28)	(32)	(34)	(27)	(121)
Autres produits et charges financiers	32	(8)	16	(26)	14
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	6	(3)	(34)	(30)	(61)
Résultat net avant impôt des activités poursuivies	22	129	284	104	539
Impôt	21	28	(14)	(71)	(36)
Résultat net des activités poursuivies	43	157	270	33	503
Résultat net des activités abandonnées	232	(40)	(44)	(6)	142
RÉSULTAT NET*	275	117	226	27	645
dont :					
– part du Groupe	278	96	195	7	576
– part des minoritaires	(3)	21	31	20	69
Résultat net part du Groupe par action (en euros)					
– résultat par action de base	0,21	0,07	0,14	0,01	0,43
– résultat par action dilué	0,21	0,07	0,14	0,00	0,42
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros)					
– résultat par action de base	0,04	0,10	0,17	0,01	0,32
– résultat par action dilué	0,04	0,10	0,17	0,00	0,31
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros)					
– résultat par action de base	0,17	(0,03)	(0,03)	0,00	0,11
– résultat par action dilué	0,17	(0,03)	(0,03)	0,00	0,11

* Voir remarque préliminaire de la note 38.

b) Information par segment

(en millions d'euros)

2005	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Revenus					
Communications fixes	987	1 224	1 282	1 720	5 213
Communications mobiles	789	958	1 092	1 257	4 096
Communications privées	848	981	928	1 161	3 918
Autres et éliminations	(17)	(18)	(13)	(44)	(92)
TOTAL	2 607	3 145	3 289	4 094	13 135
Marge d'exploitation					
Communications fixes	50	120	121	288	579
Communications mobiles	66	115	116	139	436
Communications privées	34	59	64	117	274
Autres	(43)	(31)	(23)	(3)	(100)
TOTAL	107	263	278	541	1 189

(en millions d'euros)

2005	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Marge d'exploitation hors plus- ou moins-values sur cessions d'actifs corporels et incorporels					
Communications fixes	50	112	121	280	563
Communications mobiles	66	109	116	132	423
Communications privées	35	52	64	102	253
Autres	(44)	(32)	(23)	(3)	(102)
TOTAL	107	241	278	511	1 137

(en millions d'euros)

2004	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Revenus					
Communications fixes	1 086	1 305	1 203	1 531	5 125
Communications mobiles	617	712	893	1 091	3 313
Communications privées	849	921	957	1 219	3 946
Autres et éliminations	(37)	(39)	(29)	(35)	(140)
TOTAL	2 515	2 899	3 024	3 806	12 244
Marge d'exploitation					
Communications fixes	46	167	184	179	576
Communications mobiles	80	70	119	149	418
Communications privées	28	40	92	107	267
Autres	(70)	(20)	(23)	31	(82)
TOTAL	84	257	372	466	1 179
Marge d'exploitation hors plus- ou moins-values sur cessions d'actifs corporels et incorporels					
Communications fixes	45	159	156	170	530
Communications mobiles	80	67	105	145	397
Communications privées	28	39	74	101	242
Autres	(70)	(27)	(23)	36	(84)
TOTAL	83	238	312	452	1 085

Note 38

Passages des principes comptables français aux principes comptables IFRS

Remarque préliminaire

Conformément à ce qui avait été indiqué dans la section « Transition aux normes IFRS » du document de référence de 2004, les données financières IFRS 2004 présentées ci-après ont été ajustées de façon marginale par rapport à celles publiées précédemment.

Ces ajustements s'expliquent principalement par :

- la finalisation des travaux d'analyse des impacts liés à l'application des normes IAS 38 « Immobilisations incorporelles », IAS 32 « Instruments financiers : Informations à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » ;
- la publication des données IFRS de certaines sociétés mises en équivalence, dont l'impact du passage aux IFRS était soit provisoire soit non disponible au moment de la publication du document de référence de 2004 ;
- la prise en compte des dernières informations disponibles en terme d'interprétation des normes existantes ;
- la finalisation de la validation des retraitements relatifs aux réserves de conversion et aux provisions pour retraites et restructurations ;
- et des reclassements de compte à compte notamment au bilan entre la part courante et non courante des autres actifs et passifs.

I. Réconciliation des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004

(en millions d'euros)	Principes français	Retraitements							Total retraitements	Redassements V. F	IFRS
		R&D IV. A	ORANE & OCEANE IV. B	Autres impacts IAS 32 et 39 IV. C	Stock-options IV. D	Créance de carry-back et SVF IV. E	Retraites IV. F	Autres			
Goodwill	3 839							(21)	(21)	(188)	3 630
Immobilisations incorporelles, nettes	284	299							299		583
Immobilisations corporelles, nettes	1 500							5	5	(69)	1 436
Titres des sociétés mises en équivalence	391							32	32	78	501
Stocks et encours, nets	1 432									(226)	1 206
Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction										527	527
Créances clients et comptes rattachés, nets	3 364			(101)				(4)	(105)	(496)	2 763
Avances et acomptes versés										106	106
Impôts différés actifs		(38)			(31)			(1)	(70)	2 064	1 994
Autres actifs courants et non courants	4 053		(109)	1 126		342			1 359	(2 102)	3 310
Actifs détenus en vue de la vente				2					2	432	434
Disponibilités et valeurs mobilières	6 269			48					48	(15)	6 302
Total actifs	21 132	261	(109)	1 075	(31)	342	0	11	1 549	111	22 792
Pensions et indemnités de départ à la retraite	1 010						222	6	228		1 238
Autres fonds propres (Obligations Remboursables en Actions)	645		(645)						(645)		
Emprunts et dettes financières	5 293		(165)	95		375		9	314	224	5 831
Impôts différés passifs							(13)	5	(8)	122	114
Provisions	3 049			(5)		(32)		2	(35)	(253)	2 761
Avances et acomptes reçus	1 181									(116)	1 065
Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction										93	93
Fournisseurs et comptes rattachés	3 617			(3)					(3)	6	3 620
Dettes liées à l'activité bancaire	224									(224)	
Passifs des activités abandonnées										253	253
Autres dettes courantes et non courantes	2 720			775	(231)		0	14	558	6	3 284
Total dettes	17 739	0	(810)	862	(231)	343	209	36	409	111	18 259
TOTAL ACTIFS NETS	3 393	261	701	213	200	(1)	(209)	(25)	1 140	(0)	4 533
Capital et primes	10 131		645		35				680		10 811
Rémunération différée					(35)				(35)		(35)
Actions d'autocontrôle détenues par des sociétés consolidées	(1 728)									(2)	(1 730)
Autres réserves	(4 855)	261	56	213	200	(21)	(209)	(30)	470	(516)	(4 901)
Différence de conversion	(518)									518	
Résultat net part du Groupe après répartition	-								-	-	-
Capitaux propres – part du Groupe	3 030	261	701	213	200	(21)	(209)	(30)	1 115	0	4 145
Intérêts minoritaires – résultat	-										-
Intérêts minoritaires – capitaux propres	363	0				20		5	25	0	388
CAPITAUX PROPRES	3 393	261	701	213	200	(1)	(209)	(25)	1 140	0	4 533

II. Réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)	Principes français	Retraitements							Total retraitements	Reclassements V. G	IFRS
		R&D IV. A	ORANE & OCEANE IV. B	Autres impacts IAS 32 et 39 IV. C	Stock-options IV. D	Créance de carry-back IV. E	Regroupement d'entreprises IV. G	Autres			
Goodwill	3 586						388	(6)	382	(194)	3 774
Immobilisations incorporelles, nettes	397	308							308	0	705
Immobilisations corporelles, nettes	1 161							5	5	(71)	1 095
Titres des sociétés mises en équivalence	454							(24)	(24)	174	604
Stocks et encours, nets	1 527									(254)	1 273
Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction										729	729
Créances clients et comptes rattachés, nets	3 520			(98)				(4)	(102)	(725)	2 693
Avances et acomptes versés										90	90
Impôts différés actifs		(38)			(14)			(7)	(59)	1 697	1 638
Autres actifs courants et non courants	3 281		(57)	721		158		12	834	(1 733)	2 382
Actifs détenus en vue de la vente										196	196
Charges de retraite payées d'avance										287	287
Disponibilités et valeurs mobilières	5 111			64					64	(12)	5 163
Total actifs	19 037	270	(57)	687	(14)	158	388	(24)	1 408	184	20 629
Pensions et indemnités de départ à la retraite	1 144									315	1 459
Autres fonds propres (Obligations Remboursables en Actions)	645		(645)						(645)	0	
Emprunts et dettes financières	4 359		(146)	106		173		9	142	105	4 606
Impôts différés passifs								6	6	126	132
Provisions	2 278			15				40	55	(284)	2 049
Avances et acomptes reçus	1 164									(191)	973
Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction										133	133
Fournisseurs et comptes rattachés	3 360			(3)					(3)	(7)	3 350
Dettes liées à l'activité bancaire	105									(105)	
Passifs des activités abandonnées										97	97
Autres dettes courantes et non courantes	2 238			370	(79)			13	304	(5)	2 537
Total dettes	15 293	0	(791)	488	(79)	173	0	68	(141)	184	15 336
TOTAL ACTIFS NETS	3 744	270	734	199	65	(15)	388	(92)	1 549	0	5 293
Capital et primes	10 369		645		126			4	775		11 144
Rémunération différée					(66)				(66)		(66)
Actions d'autocontrôle détenues par des sociétés consolidées	(1 605)							(2)	(2)		(1 607)
Autres réserves	(5 041)	261	56	244	68	(22)	4	2	613	(516)	(4 944)
Différence de conversion	(636)	(1)			(3)		(25)	(34)	(63)	516	(183)
Résultat net part du Groupe après répartition	281	7	33	(45)	(60)	7	408	(55)	295		576
Capitaux propres – part du Groupe	3 368	267	734	199	65	(15)	387	(85)	1 552	(0)	4 920
Intérêts minoritaires – résultat	66	3							3	0	69
Intérêts minoritaires – capitaux propres	310						1	(7)	(6)	0	304
CAPITAUX PROPRES	3 744	270	734	199	65	(15)	388	(92)	1 549	(0)	5 293

III. Réconciliation du résultat net de l'exercice 2004

(en millions d'euros)	Principes français	Retraitements							Total retraitements	Reclassements V. H	IFRS	
		R&D IV. A	ORANE & OCEANE IV. B	Autres impacts IAS 32 et 39 IV. C	Stock-options IV. D	Créance de carry-back IV. E	Regroupement d'entreprises IV. G	Autres				
Revenus	12 265			(31)				15	(16)	(5)	12 244	
Coût des ventes	(7 690)							5	5	54	(7 631)	
Marge brute	4 575	0	0	(31)	0			20	(11)	49	4 613	
Charges administratives et commerciales	(2 010)							2	2	64	(1 944)	
Frais de R&D	(1 587)	98							98	(1)	(1 490)	
Marge d'exploitation	978	98	0	(31)	0			22	89	112	1 179	
Rémunérations payées en actions (plans de souscription ou d'achat d'actions)					(60)				(60)		(60)	
Coûts de restructuration	(304)							(21)	(21)	1	(324)	
Dépréciation des frais de développement capitalisés		(88)							(88)		(88)	
Amortissement des goodwill	(409)						408		408	1		
Profit ou perte de l'activité opérationnelle		10	0	(31)	(60)			408	1	328	114	707
Rémunération des obligations remboursables	(44)		44						44			
Résultat financier net	(132)		(11)	(14)		7		(8)	(26)	51	(107)	
Autres produits et charges	364							(14)	(14)	(350)		
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	(97)							(27)	(27)	63	(61)	
Résultat avant impôts et activités abandonnées		10	33	(45)	(60)	7		408	(48)	305	(122)	539
Impôts	(9)	0	0	0	0			0	(7)	(20)	(36)	
Résultat net des activités poursuivies		10	33	(45)	(60)	7		408	(55)	298	(142)	503
Résultat net des activités abandonnées									0	142	142	
RÉSULTAT NET	347	10	33	(45)	(60)	7		408	(55)	298	(0)	645
<i>dont :</i>												
– part du Groupe	281	7	33	(45)	(60)	7	408	(55)	295	(0)	576	
– intérêts minoritaires	66	3							3		69	

IV. Principaux retraitements

A. Capitalisation des frais de développement (IAS 38)

Comme indiqué dans la note 1 e de l'annexe aux comptes consolidés français au 31 décembre 2004, les frais de recherche et développement étaient enregistrés en charges au sein du Groupe à l'exception de certains frais de développement de logiciels (représentant 32 millions d'euros en 2004, cf. note 4 de l'annexe aux comptes consolidés français au 31 décembre 2004). L'application des principes édictés par IAS 38 (Immobilisations incorporelles) a conduit le Groupe à immobiliser une partie des frais de développement encourus, actuellement comptabilisés en charges au moment de leur engagement. Par ailleurs, conformément aux prescriptions d'IFRS 1, il convient d'appliquer de façon rétrospective les normes IFRS à la date de transition (i.e. 1^{er} janvier 2004). En conséquence, les dépenses de développement capitalisées dans le bilan à la date de

transition correspondant aux dépenses antérieures au 1^{er} janvier 2004 représentant un montant de 299 millions d'euros et une réduction des impôts différés actifs de 38 millions d'euros, soit un impact net de 261 millions d'euros sur les capitaux propres.

Alcatel a mis en place des systèmes d'information lui permettant de valider l'éligibilité à la capitalisation des frais de développement. Il n'a cependant pas été possible d'appliquer la norme IAS 38 de façon totalement rétrospective, du fait d'un manque d'information exhaustive et fiable. À effort de recherche constant, l'application de la norme IAS 38 aura un impact positif mais décroissant sur le résultat net (impact de 98 millions d'euros en 2004) du fait d'une période moyenne d'amortissement résiduelle de 2 à 3 ans. L'effet de la capitalisation est présenté sur une ligne spécifique dans le compte de résultat pour mieux isoler cet effet de montée en puissance de la capitalisation des frais de développement.

L'application des normes IAS 38 et IAS 36 (Dépréciation des Actifs) a eu pour effet d'augmenter le résultat net consolidé en 2004 de 10 millions d'euros, se décomposant en un impact positif de respectivement 98 millions d'euros (capitalisation des frais de développement 2004 éligibles selon IAS 38 pour 199 millions d'euros moins l'amortissement des frais capitalisés sur les périodes précédentes pour 101 millions d'euros), compensé en

grande partie en 2004 par un impact négatif de 88 millions d'euros correspondant à une perte de valeur de frais capitalisés sur les périodes précédentes.

Le tableau ci-dessous indique les impacts sur les bilans d'ouverture et de clôture 2004 ainsi que sur le résultat net 2004 (par trimestre).

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2004	Q1 2004	Q2 2004	Q3 2004	Q4 2004	31 décembre 2004
Immobilisations incorporelles, nettes	299					308
Actifs d'impôts différés	(38)					(38)
Actifs	261					270
Passifs	0					0
ACTIFS NETS	261					270
Autres réserves	261					261
Différence de conversion	0					(1)
Résultat net	0	32	22	24	(68)	10
CAPITAUX PROPRES	261					270

(en millions d'euros)	Q1 2004	Q2 2004	Q3 2004	Q4 2004	2004
Frais de R&D	32	22	24	20	98
Dépréciation des goodwill et incorporels	0	0	0	(88)	(88)
RÉSULTAT NET	32	22	24	(68)	10

B. ORANE/OCEANE (IAS 32 et IAS 39)

L'emprunt obligataire convertible (OCEANE) et l'emprunt obligataire remboursable en actions (ORANE) émis par le Groupe respectivement en 2003 et 2002, sont des instruments financiers hybrides qui, conformément à IAS 32, comprennent une composante de dette (nulle dans le cas de l'ORANE du fait du prépaiement de l'intégralité des intérêts au moment de l'émission) et une composante capitaux propres (cf. note 1 m).

L'application des principes IFRS conduit à enregistrer dans les capitaux propres du bilan au 1^{er} janvier 2004 la composante capitaux propres évaluée à la date d'émission des instruments. L'ORANE qui était comptabilisée à sa valeur nominale d'émission soit 645 millions d'euros dans les autres fonds propres selon les principes comptables français, est désormais enregistrée en capitaux propres dans le bilan de transition IFRS pour sa valeur nominale diminuée du montant des frais d'émission et des intérêts prépayés comptabilisés en charges constatées d'avance dans les comptes français au 31 décembre 2003. Les intérêts prépayés représentaient un montant de 132 millions d'euros à la date d'émission. Les charges d'intérêts comptabilisés en principes français et annulées dans les comptes IFRS s'élevaient à 44 millions d'euros au titre de 2004, le solde des charges constatées d'avance dans les comptes français et annulées

par les réserves dans les comptes IFRS étant de 84 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 40 millions d'euros au 31 décembre 2004.

L'OCEANE émise pour un montant nominal de 1,022 million d'euros et comptabilisée pour ce même montant jusqu'à son remboursement au sein des dettes financières selon les principes comptables français, est présentée dans le bilan IFRS à la date de transition en emprunts obligataires pour un montant de 857 millions d'euros (hors impact de la comptabilisation des instruments dérivés de taux selon IAS 32 et 39, cf. chapitre C ci-dessous) et dans les capitaux propres pour un montant de 165 millions d'euros.

Ces retraitements auront un impact sur les résultats financiers futurs du Groupe du fait d'une part, du mode de comptabilisation des charges payées d'avance (frais d'émission et intérêts prépayés) dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 représentant un montant de 109 millions d'euros, et, d'autre part, de l'amortissement de la composante capitaux propres de l'OCEANE par le coût de financement jusqu'à sa date d'échéance en janvier 2011.

Le tableau ci-dessous indique les impacts sur les bilans d'ouverture et de clôture 2004 ainsi que sur le résultat net 2004 (par trimestre).

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2004	Q1 2004	Q2 2004	Q3 2004	Q4 2004	31 décembre 2004
Autres actifs courants et non courants	(109)					(57)
Actifs	(109)					(57)
Autres fonds propres (ORANE)	(645)					(645)
Emprunts et dettes financières	(165)					(146)
Passifs	(810)					(791)
ACTIFS NETS	701					734
Capital et primes	645					645
Autres réserves	56					56
Résultat net	0	8	8	8	9	33
CAPITAUX PROPRES	701					734

(en millions d'euros)	Q1 2004	Q2 2004	Q3 2004	Q4 2004	2004
Rémunération des obligations remboursables	11	11	11	11	44
Résultat financier net	(3)	(3)	(3)	(2)	(11)
RÉSULTAT NET	8	8	8	9	33

C. Autres retraitements IAS 32 et 39 (Couverture et actifs financiers disponibles à la vente)

Selon les principes IFRS, les actifs financiers disponibles à la vente (comme défini par IAS 39) sont comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, le retraitement consiste à enregistrer dans les capitaux propres la différence entre la valeur de marché et la valeur historique, nette des impôts différés le cas échéant. Du fait de la comptabilisation de ceux-ci dans le bilan français à la plus faible de la valeur historique et de la valeur de marché, l'impact sur les capitaux propres est positif. Ainsi, les actifs financiers du Groupe au 1^{er} janvier 2004 ont été réévalués pour un montant de 53 millions d'euros dont 48 millions d'euros relatifs à notre participation dans Nexans et au 31 décembre 2004 de 84 millions d'euros dont 56 millions d'euros relatifs à Nexans et 25 millions d'euros relatifs à notre participation dans Avanex. Au cours de l'exercice 2004, Alcatel a ramené sa participation dans Avanex de plus de 20 % à moins de 20 % (cf. note 2 des comptes consolidés français au 31 décembre 2004 relative aux évolutions de périmètre). En conséquence, ces titres qui étaient mis en équivalence sont désormais comptabilisés en titres non consolidés dans les autres actifs financiers non courants. La réévaluation de notre participation dans Nexans a eu pour conséquence d'augmenter notre trésorerie de respectivement 48 millions d'euros et 56 millions d'euros au 1^{er} janvier et 31 décembre 2004, ces titres étant comptabilisés en valeurs mobilières de placement.

Conformément aux règles édictées par IAS 39 sur les instruments financiers, les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan. Les pertes et gains représentatifs de la variation de valeur de marché à la date de clôture des instruments financiers comptabilisés en couverture de juste valeur sont enregistrés en résultat.

Pour être éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur, les instruments financiers doivent avoir les caractéristiques suivantes : i) existence formelle et documentée d'une relation de couverture lors de la mise en place de l'instrument financier ; et ii) efficacité attendue de la couverture, cette efficacité devant pouvoir être mesurée de façon fiable et démontrée tout au long de la relation de couverture déterminée initialement.

Le Groupe utilise des dérivés de taux (cf. note 1 s), afin de couvrir l'intégralité de sa dette financière (dette à taux fixe principalement). La plupart de ces dérivés qualifient à la comptabilisation de couverture de juste valeur du fait de leur adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant largement compensée en résultat par la variation de valeur de la dette financière sous-jacente.

Par ailleurs, les dérivés de change utilisés par le Groupe sont de deux types : des dérivés de change utilisés pour la couverture d'engagements fermes et d'éléments bilantiels qui sont éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur d'une part et des dérivés relatifs à la couverture des offres commerciales qui sont comptabilisés comme des instruments financiers dits de transaction d'autre part. Les couvertures de juste valeur n'ont pas d'impact sur le résultat (à l'exception de la part inefficace comptabilisée en résultat financier) dans la mesure où la variation de valeur du dérivé compense la variation de valeur de l'engagement ferme ou de l'élément bilantiel.

Les dérivés relatifs aux offres commerciales ont un impact sur le résultat du fait de leur inéligibilité à la comptabilité de couverture, les variations de juste valeurs de ces instruments étant enregistrées en résultat alors que la réévaluation de l'offre commerciale sous-jacente n'est pas autorisée par IAS 39.

L'application d'IAS 39 induit une volatilité du résultat net pour les périodes précédant l'entrée en vigueur des contrats. Les variations de juste valeur de ces instruments de couverture d'offres commerciales sont présentées dans le coût des ventes.

Un travail de documentation des couvertures de change, qui a été finalisé début 2005, a permis de qualifier une partie des instruments dérivés relatifs au chiffre d'affaires futur à la comptabilité de couverture de flux futurs et donc de limiter la volatilité induite par le traitement comptable de ces instruments (cf. note 1 e). Les impacts en coût des ventes des couvertures de change pour l'exercice 2004 sont de (28) millions d'euros pour Q1, 0 million d'euro pour Q2, 10 millions d'euros pour Q3 et 49 millions d'euros pour Q4, soit un impact total de 31 millions d'euros pour l'année 2004. Ces impacts pour 2005 sont de (22) millions d'euros sur Q1, (12) millions d'euros pour Q2, (10) millions d'euros pour Q3 et (16) millions d'euros pour Q4, soit un impact de (60) millions d'euros sur 2005.

La variation de juste valeur des dérivés de taux et de change est présentée selon les normes IFRS en autres actifs et passifs. Du fait des règles d'IAS 32 relatives aux modalités de compensation entre actifs et passifs financiers, et suivant les instruments utilisés, il est généralement impossible de compenser les actifs et passifs correspondant aux dérivés représentatifs d'une même transaction de couverture. Ces règles conduisent donc à augmenter très sensiblement les autres actifs et passifs du bilan.

La comptabilisation des instruments dérivés selon IAS 32 et 39, comme décrite ci-dessus, a un impact positif sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 de respectivement 160 millions d'euros et 110 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous indique les impacts sur les bilans d'ouverture et de clôture 2004 ainsi que sur le résultat net 2004 (par trimestre).

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2004	Q1 2004	Q2 2004	Q3 2004	Q4 2004	31 décembre 2004
Créances clients et comptes rattachés, nets	(101)					(98)
Autres actifs courants et non courants	1 126					721
Actifs détenus en vue de la vente	2					0
Disponibilités et valeurs mobilières	48					64
Actifs	1 075					687
Emprunts et dettes financières	95					106
Provisions	(5)					15
Fournisseurs et comptes rattachés	(3)					(3)
Autres passifs courants et non courants	775					370
Passifs	862					488
ACTIFS NETS	213					199
Autres réserves	160					160
Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente	53					84
Différence de conversion	0					0
Résultat net	0	(4)	(43)	22	(20)	(45)
CAPITAUX PROPRES	213					199

(en millions d'euros)	Q1 2004	Q2 2004	Q3 2004	Q4 2004	2004
Revenus	(7)	(6)	(7)	(11)	(31)
Coût des ventes*	(31)	6	5	20	0
Marge brute	(38)	(0)	(2)	9	(31)
Résultat financier net	34	(43)	24	(29)	(14)
RÉSULTAT NET	(4)	(43)	22	(20)	(45)

* Dont concernant les couvertures de change des offres commerciales : (28) millions d'euros sur Q1, 0 million d'euros sur Q2, 10 millions d'euros sur Q3 et 49 millions d'euros sur Q4. L'impact total pour 2004 est de 31 millions d'euros.

D. Stock-options (IFRS 2 & IFRS 3)

L'application de la norme IFRS 2 (paiement fondé sur des actions) a eu pour conséquence de modifier le mode de comptabilisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par le Groupe à ses employés. Alcatel a décidé de ne pas opter pour l'application totalement rétrospective permise par cette norme. Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 dont des droits restent à acquérir au 31 décembre 2004 sont retraités. Sont donc concernés les plans de 2003 et 2004, ceux relatifs à des regroupements d'entreprises effectués postérieurement au 7 novembre 2002 et pour lesquels il existe des options de souscription dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2004 (cf. notes 2 et 21c de l'annexe aux comptes consolidés français au 31 décembre 2004) ainsi que les plans futurs.

Le Groupe utilise un modèle binomial de type Cox-Ross-Rubinstein pour évaluer la charge de personnel représentative des options attribuées décrites ci-avant. Les justes valeurs de ces options déterminées à leur date d'attribution respectives représentent un montant de rémunération différée de 35 millions d'euros dans le bilan IFRS à la date de transition en contrepartie d'un montant identique comptabilisé en primes d'émission, soit un impact net nul dans les capitaux propres. La comptabilisation en résultat de cette rémunération différée sera étalée sur la durée d'acquisition des droits, soit 4 ans pour la plupart des plans concernés. Cette comptabilisation en résultat n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

La charge comptabilisée au titre des stock-options dont les droits ont été acquis en 2004 représente un montant de 60 millions d'euros dans le résultat consolidé de l'exercice 2004. Cet impact est présenté sur une ligne spécifique du compte de résultat. Cette charge n'étant pas représentative d'un décaissement et ayant pour contrepartie un compte de réserves consolidées, l'application de cette norme n'a en conséquence aucun impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2004.

L'application de cette norme aura un effet négatif sur les résultats futurs du Groupe, au fur et à mesure de l'acquisition des droits. Il convient de noter l'existence d'un effet de montée en puissance de ce retraitement dû à la rétroactivité partielle de la norme IFRS 2, mais il est difficile d'estimer l'impact des plans futurs, leur juste valeur étant dépendante de facteurs de marché ou comportementaux (notamment l'évolution du cours de l'action, sa volatilité, les pratiques d'exercice des options par les détenteurs, etc.).

Par ailleurs, le bilan IFRS à la date de transition tient compte d'un ajustement positif de 200 millions d'euros en capitaux propres (réduction de 231 millions d'euros des autres passifs, diminué de 31 millions d'euros relatifs aux impôts différés attachés) correspondant à l'annulation d'une autre dette comptabilisée dans les comptes français relative aux stock-options existantes à la date d'acquisition dans les sociétés acquises avant le 1^{er} janvier 2004. Ces autres passifs étaient représentatifs de la valeur intrinsèque des options à la date du regroupement d'entreprises et ne sont pas conformes aux principes édictés par IFRS 2 et IFRS 3 (Regroupement

d'entreprises). Fin décembre 2004, ces dettes s'élevaient à 79 millions d'euros et les impôts différés attachés à 14 millions d'euros, soit un impact net positif sur les capitaux propres de 65 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous indique les impacts sur les bilans d'ouverture et de clôture 2004 ainsi que sur le résultat net 2004 (par trimestre).

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2004	Q1 2004	Q2 2004	Q3 2004	Q4 2004	31 décembre 2004
Actifs d'impôts différés	(31)					(14)
Actifs	(31)					(14)
Autres passifs courants et non courants	(231)					(79)
Passifs	(231)					(79)
ACTIFS NETS	200					65
Capital et primes	35					126
Rémunération différée	(35)					(66)
Autres réserves	200					68
Différence de conversion	0					(3)
Résultat net	0	(7)	(17)	(18)	(18)	(60)
CAPITAUX PROPRES	200					65

(en millions d'euros)	Q1 2004	Q2 2004	Q3 2004	Q4 2004	2004
Rémunérations payées en actions (plans de souscription d'actions)	(7)	(17)	(18)	(18)	(60)
RÉSULTAT NET	(7)	(17)	(18)	(18)	(60)

E. SVF Trust et cession d'une créance de carry-back

Les normes IFRS requièrent la comptabilisation de certains engagements et immobilisations financières considérés comme hors bilan dans les comptes consolidés français. Il s'agit d'un programme de titrisation et de la cession d'une créance de carry-back. Les engagements hors bilan du Groupe sont décrits dans la note 31 des comptes consolidés français au 31 décembre 2004.

Programmes de titrisation

Au 31 décembre 2003, le Groupe avait mis en place deux schémas de titrisation (le programme SVF et un schéma de titrisation de créances commerciales). La société *ad hoc* utilisée dans le programme SVF a été consolidée dans les comptes français à compter du 1^{er} janvier 2004 du fait d'un changement de réglementation comptable française. L'impact correspondant dans le bilan IFRS à la date de transition est d'une part de 200 millions d'euros comptabilisé en autres actifs courants et non

courants et d'autre part de 212 millions d'euros en emprunts. Du fait de la consolidation de ce véhicule dans les comptes français en 2004 et de la clôture de ce programme en 2004, la mise en place des normes IFRS n'a pas d'impact au 31 décembre 2004.

L'entité *ad hoc* utilisée pour le schéma de titrisation des créances commerciales était déjà consolidée dans les comptes français au 31 décembre 2003. L'application des normes IFRS est donc sans impact sur ce programme.

Cession d'une créance de carry-back

Par ailleurs, la créance de carry-back cédée en 2002 est comptabilisée en IFRS en autres actifs courants et non courants pour sa valeur actualisée (au taux implicite de la transaction de cession à une institution financière) et en emprunts pour la valeur actualisée de la créance (au taux des emprunts d'État français).

L'impact de la comptabilisation du SVF et de la créance de carry-back au 1^{er} janvier 2004 et 31 décembre 2004 est détaillé dans le tableau ci-après :
Le tableau ci-dessous indique les impacts sur les bilans d'ouverture et de clôture 2004 ainsi que sur le résultat net 2004 (par trimestre).

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2004	Q1 2004	Q2 2004	Q3 2004	Q4 2004	31 décembre 2004
Autres actifs courants et non courants	342					158
Actifs	342					158
Emprunts et dettes financières	375					173
Provisions	(32)					0
Passifs	343					173
ACTIF NET	(1)					(15)
Capital et primes	0					0
Rémunération différée	0					0
Autres réserves	(21)					(22)
Différence de conversion	0					0
Résultat net	0	2	2	1	2	7
Intérêts minoritaires	20					0
CAPITAUX PROPRES	(1)					(15)

(en millions d'euros)	Q1 2004	Q2 2004	Q3 2004	Q4 2004	2004
Résultat financier net	2	2	1	2	7
RÉSULTAT NET	2	2	1	2	7

F. Pension et indemnité de départ a la retraite (IAS 19)

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, telles que décrites dans les notes 1k et 24 de l'annexe aux comptes consolidés français au 31 décembre 2004 sont conformes aux règles édictées par la norme IAS 19 (avantages du personnel), dans la mesure où le Groupe a appliqué fin 2004 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004 la recommandation 2003-R01 du Conseil national de la comptabilité afin d'anticiper les normes IFRS. L'impact avant impôt sur les capitaux propres de l'application de cette recommandation est négatif de 222 millions d'euros comme indiqué dans la note 24 b de l'annexe aux comptes consolidés français 2004. Cet ajustement ne concerne que les capitaux propres IFRS à la date de transition mais pas ceux au 31 décembre 2004.

G. Regroupement d'entreprises (IFRS 3)

Le Groupe a décidé d'abandonner à compter du 1^{er} janvier 2004 l'utilisation de la méthode de mise en commun d'intérêts (méthode dérogatoire article 215 du Règlement 99-02) dans les comptes consolidés français.

Dans la mesure où le Groupe a décidé de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises non conformes aux prescriptions de la norme IFRS 3 antérieurs au 1^{er} janvier 2004, la première application des normes IFRS ne remet pas en cause les modalités de comptabilisation retenues dans le passé.

Conformément à IFRS 3, les goodwill ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004 ce qui a un impact positif sur les capitaux propres IFRS au 31 décembre 2004, de 388 millions d'euros dont 408 millions d'euros d'impact sur le résultat net.

Le tableau ci-dessous indique les impacts sur les bilans d'ouverture et de clôture 2004 ainsi que sur le résultat net 2004 (par trimestre).

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2004	Q1 2004	Q2 2004	Q3 2004	Q4 2004	31 décembre 2004
Goodwill	0					388
Actifs	0					388
Passifs	0					0
ACTIFS NETS	0					388
Capital et primes	0					0
Rémunération différée	0					0
Autres réserves	0					5
Différence de conversion	0					(25)
Résultat net	0	105	102	103	98	408
CAPITAUX PROPRES	0					388

(en millions d'euros)	Q1 2004	Q2 2004	Q3 2004	Q4 2004	2004
Amortissement des goodwill	105	102	103	98	408
RÉSULTAT NET	105	102	103	98	408

V. Reclassements

La distinction obligatoire selon IAS 1 (Présentation des états financiers) entre les éléments courants et non courants dans le bilan en normes IFRS ne correspond pas à la présentation du bilan selon les principes comptables français en fonction de la nature et/ou de la liquidité des actifs et passifs. Le mode de présentation du bilan a donc été adapté en conséquence. Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de 12 mois à la date de clôture sont classés en courant, les autres actifs et passifs étant classés en non courant. De plus, certaines règles spécifiques en matière de compensation entre actifs et passifs (cas par exemple de certaines provisions pour affaires sur contrats de construction à comptabiliser en diminution des actifs du contrat conformément à IAS 11 – Contrats de construction) ont pour conséquence de reclasser certains éléments du bilan par rapport aux principes comptables français. L'application d'IAS1 conduit également à inclure les intérêts minoritaires dans les capitaux propres, le détail entre part du Groupe et intérêts minoritaires étant par ailleurs donné.

Ainsi, les applications des normes IAS 1 (version révisée de décembre 2003), d'IAS 12 (Impôts), d'IAS 11 (Contrats de construction), d'IFRS 1 (Première adoption des IFRS), d'IAS 28 (Participations dans des entreprises associées) et d'IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées) ont des impacts significatifs sur le mode de présentation des informations financières tels que détaillés ci-après.

Les reclassements relatifs au tableau de flux de trésorerie consolidés sont présentés en note VII.

A. IAS 1 et IAS 12

Les principaux impacts sur la présentation du bilan de ces normes sont d'une part la présentation des impôts différés actifs et passifs sur des lignes spécifiques du bilan (en éléments non courants) alors que ceux-ci étaient précédemment présentés au sein des autres créances et autres dettes, et d'autre part la prise en compte dans la dette financière de la dette liée à notre activité bancaire (224 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 105 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Concernant le compte de résultat, l'application d'IAS 1 a pour conséquence de reclasser les éléments exceptionnels et non récurrents comptabilisés en autres produits et charges, comme par exemple les plus values sur cessions d'immobilisations corporelles (représentant 94 millions d'euros

en 2004) ou sur cession de titres (représentant 256 millions d'euros en 2004), dans les lignes du compte de résultat correspondant à la fonction de l'actif sous-jacent (coût des ventes, charges administratives et commerciales, frais de R&D, résultat financier ou résultat des activités abandonnées).

B. IAS 11 Contrats de construction

La norme IAS 11 relative aux contrats de construction est très proche des principes comptables utilisés par le Groupe pour comptabiliser les contrats de construction (ou contrats à long terme). Notamment la méthode de l'avancement retenue par le Groupe (cf. note 1 I de l'annexe aux comptes consolidés français au 31 décembre 2004) est conforme aux principes édictés par IAS 11. Les règles de segmentation et de combinaison des contrats sont également très proches des principes du Groupe. Les modalités de comptabilisation des provisions pour pénalités (variation enregistrée dans les revenus en normes IFRS mais en coût des ventes dans les comptes du Groupe) ainsi que la prise en compte dans les revenus des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont matériels, ont un impact limité sur la présentation du compte de résultat et aucun sur la marge brute du Groupe et les capitaux propres d'ouverture IFRS. Ainsi le reclassement entre revenus et coût des ventes au titre des provisions pour pénalité a représenté 27 millions d'euros en 2004 sans impact ni sur la marge brute ni sur les capitaux propres d'ouverture en IFRS.

L'impact sur les postes du bilan de l'application de cette norme est plus significatif. Pour chaque contrat de construction, on compare le montant des coûts encourus plus les profits comptabilisés à la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires. Si le solde obtenu est positif, celui-ci est présenté en montant dû par les clients sur contrats de construction (à l'actif) et si le solde est négatif en montant dû aux clients (au passif). Ce reclassement a réduit les actifs et passifs de respectivement 188 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 248 millions d'euros au 31 décembre 2004.

La présentation des actifs et passifs relatifs aux contrats de construction sur des lignes spécifiques au bilan (comprises dans le besoin en fonds de roulement) et l'application des règles particulières de compensation édictées par IAS 11 a pour conséquence une diminution du besoin en fonds de roulement du Groupe (représentant 178 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 185 millions d'euros au 31 décembre 2004) du fait de la présentation de certaines provisions pour affaires en diminution de ce solde.

C. IFRS 1 Première adoption des IFRS – Différence de conversion

IFRS 1 (Première adoption des IFRS) permet de ne pas reconstituer de manière rétrospective les différences de conversion cumulées au 1^{er} janvier 2004. En conséquence, en cas de cession dans le futur d'une activité ou d'une filiale dont les comptes sont exprimés dans une monnaie différente de la monnaie de consolidation, le résultat de cession ne tiendra pas compte des différences de conversion générées avant le 1^{er} janvier 2004. L'adoption de ce traitement optionnel a pour conséquence un reclassement dans le bilan à la date de transition de 518 millions d'euros entre différence de conversion et réserves consolidées, sans impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.

D. IAS 28 Participations dans des entreprises associées

Conformément aux règles édictées par cette norme, les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en « titres des sociétés mises en équivalence » et non plus dans le poste goodwill. Ce reclassement a un impact sur le bilan d'ouverture de 188 millions d'euros et de 194 millions d'euros sur le bilan au 31 décembre 2004 sans impact sur les capitaux propres.

E. IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs nets d'un groupe destiné à être cédé ou les actifs corporels détenus en vue de la vente, comme définis par IFRS 5, sont comptabilisés en actifs détenus en vue de la vente et dettes des activités abandonnées

sans possibilité de compensation des actifs et passifs concernés. Les immobilisations corporelles ainsi classées ne sont plus amorties.

Les reclassements effectués à ce titre ont un impact de 247 millions d'euros sur le bilan d'ouverture et de 99 millions d'euros sur le bilan de clôture (dont Saft et des actifs corporels destinés à être cédés pour 432 millions d'euros et des dettes correspondantes de 253 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et l'activité alimentation électrique – Saft Power System et d'autres actifs détenus en vue de la vente représentant 196 millions d'euros et des dettes corrélatives de 97 millions d'euros au 31 décembre 2004).

L'application de cette norme n'a pas d'impact significatif sur le résultat net 2004 mais aboutit à des reclassements de ligne à ligne. Ainsi, la plus-value nette relative à la cession de l'activité Saft et au transfert des activités fibre optique et téléphonie mobile à Draka JV et TAMP JV respectivement, qui s'élève à 211 millions d'euros, est reclassée d'autres produits et charges en résultat net des activités abandonnées.

Le résultat net des activités abandonnées du 1^{er} janvier 2004 jusqu'à la date de cession est comptabilisé en principes comptables français dans la ligne quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence pour 66 millions d'euros et également reclassé en résultat net des activités abandonnées qui s'élève à 142 millions d'euros.

Des tableaux détaillant l'ensemble des reclassements sont présentés ci-après tant pour les bilans au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 ainsi que pour le compte de résultat consolidé 2004.

F. Bilan au 1^{er} janvier 2004 – Reclassements

(en millions d'euros)	IAS 1 ligne isolée	IAS 11 Contrats de construction	IFRS 1 Différence de conversion	IAS 28 Participations	IFRS 5 Actifs et activités destinés à la vente & autres	Total
Goodwill				(188)		(188)
Immobilisations corporelles, nettes					(69)	(69)
Titres des sociétés mises en équivalence				188	(110)	78
Stocks et encours, nets		(226)				(226)
Montants dus par les clients – contrats de construction		527				527
Créances clients et comptes rattachés, nets		(489)			(7)	(496)
Avances et acomptes versés	106					106
Actifs d'impôts différés	2 064					2 064
Autres actifs courants et non courants	(2 118)				16	(2 102)
Actifs détenus en vue de la vente					432	432
Disponibilités et valeurs mobilières					(15)	(15)
Actifs	52	(188)	0	0	247	111
Emprunts et dettes financières	224				0	224
Provisions		(253)				(253)
Passifs d'impôts différés	122					122
Avances et acomptes reçus		(33)			(83)	(116)
Montants dus aux clients – contrats de construction		93				93
Fournisseurs et comptes rattachés		6				6
Dettes liées à l'activité bancaire	(224)					(224)
Passifs des activités abandonnées					253	253
Autres dettes courantes et non courantes	(70)	(1)			77	6
Passifs	52	(188)			247	111
ACTIFS NETS	0	0	0	0	0	0
Autres réserves			(518)			(518)
Différence de conversion			518			518
CAPITAUX PROPRES	0	0	0	0	0	0

G. Bilan au 31 décembre 2004 – Reclassements

(en millions d'euros)	IAS 1 ligne isolée	IAS 11 Contrats de construction	IFRS 1 Différence de conversion	IAS 28 Participations	IFRS 5 Actifs et activités destinés à la vente & autres	Total
Goodwill				(194)		(194)
Immobilisations corporelles, nettes					(71)	(71)
Titres des sociétés mises en équivalence				194	(20)	174
Stocks et encours, nets		(254)				(254)
Montants dus par les clients – contrats de construction		729				729
Créances clients et comptes rattachés, nets		(723)			(2)	(725)
Avances et acomptes versés	90					90
Actifs d'impôts différés	1 697					1 697
Charges de retraite payées d'avance	287					287
Autres actifs courants et non courants	(1 741)				8	(1 733)
Actifs détenus en vue de la vente					196	196
Disponibilités et valeurs mobilières					(12)	(12)
Actifs	333	(248)	0	0	99	184
Pensions et indemnités de départ à la retraite	287				28	315
Emprunts et dettes financières	105					105
Provisions		(264)			(20)	(284)
Passifs d'impôts différés	126					126
Avances et acomptes reçus		(109)			(82)	(191)
Montants dus aux clients – contrats de construction		133				133
Fournisseurs et comptes rattachés		(7)				(7)
Dettes liées à l'activité bancaire	(105)					(105)
Passifs des activités abandonnées					97	97
Autres dettes courantes et non courantes	(80)	(1)			76	(5)
Passifs	333	(248)			99	184
ACTIFS NETS	0	0	0	0	0	0
Autres réserves			(518)		2	(516)
Différence de conversion			518		(2)	516
CAPITAUX PROPRES	0	0	0	0	0	0

H. Compte de résultat 2004 – Reclassements

(en millions d'euros)	IAS 1 Cession d'actifs	IAS 11 Contrats de construction	IAS 1 Cession d'actifs financiers	IFRS 5 Actifs et activités destinés à la vente	Autres	Total
Revenus		(27)			22	(5)
Coût des ventes	23	27			4	54
Marge brute	23	0	0		26	49
Charges administratives et commerciales	71				(7)	64
Frais de R&D					(1)	(1)
Marge d'exploitation	94	0	0	0	18	112
Rémunérations payées en actions						
Coûts de restructuration					1	1
Dépréciation des frais de développement capitalisés						
Amortissement des goodwill					1	1
Rémunération des obligations remboursables						
Résultat financier net			45		6	51
Autres produits et charges	(94)		(45)	(211)		(350)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence				66	(3)	63
Impôts					(20)	(20)
Résultat net des activités abandonnées				145	(3)	142
Résultat net	0	0	0	0	0	0

VI. Besoin en fonds de roulement et trésorerie (dette financière) nette au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004A. Besoin en fonds de roulement au 1^{er} janvier 2004 – Réconciliation

(en millions d'euros)	Principes français	Retraitements		Total retraitements	Reclassements V. F	IFRS
		Autres impacts IAS 32 et 39 IV. C	Autres			
Stocks et encours – net	1 432			0	(226)	1 206
Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction				0	527	527
Créances clients et comptes rattachés, nets	3 364	(101)	(4)	(105)	(496)	2 763
Avances et acomptes versés	106	0		0	0	106
Avances et acomptes reçus	(1 181)	0	0	0	116	(1 065)
Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction				0	(93)	(93)
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 617)	3	0	3	(6)	(3 620)
Dérivés de change sur besoin en fonds de roulement*		98	0	98		98
Besoin en fonds de roulement opérationnel – net	104	0	(4)	(4)	(178)	(78)

* Comptabilisés en autres actifs et passifs courants.

Note : chacune des colonnes présentées ci-dessus est commentée dans les chapitres IV et V de la présente note.

B. Trésorerie (dette financière) nette au 1^{er} janvier 2004 – Réconciliation

(en millions d'euros)	Principes français	Retraitements			Total retraits	Reclassements V. F	IFRS
		ORANE & OCEANE IV. B	Autres impacts IAS 32 et 39 IV. C	Carry-back, SVF et autres IV. E			
Disponibilités et valeurs mobilières	6 269		48		48	(15)	6 302
Emprunts et dettes financières	(5 293)	165	(95)	(384)	(314)	(224)	(5 831)
Instruments dérivés relatifs à la dette financière nette			107		107		107
Trésorerie (dette financière) nette	976	165	60	(384)	(159)	(239)	578

Notes :

- chacune des colonnes présentées ci-dessus est commentée dans les chapitres IV et V de la présente note.
- Reclassement relatif à la dette liée à l'activité bancaire (224 millions d'euros), qui est comprise dans la dette financière en IFRS, à comparer avec un classement en autres dettes selon le référentiel comptable français.
- Les autres impacts IAS 32-39 correspondent à la comptabilisation à sa valeur de marché de notre participation dans Nexans comprise dans les valeurs mobilières de placement, représentant un impact de

48 millions d'euros, et la prise en compte des évolutions des taux d'intérêt sur la valeur de la dette financière, cet impact étant en grande partie neutralisé par les instruments dérivés associés (couvertures de taux).

- L'ajustement de 384 millions d'euros indiqué dans la colonne « SVF, carry-back et autres » comprend 375 millions d'euros d'ajustement au titre du retraitement du SVF et de la cession de créance de carry-back (impact de 212 millions d'euros au titre de la consolidation du SVF et de 163 millions d'euros relatifs à la comptabilisation d'une créance de carry-back cédée).

c) Besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2004 – Réconciliation

(en millions d'euros)	Principes français	Retraitements			Total retraits	Reclassements V. G	IFRS
		Autres impacts IAS 32 et 39 IV. B	Autres				
Stocks et encours – net	1 527				(254)	1 273	
Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction					729	729	
Créances clients et comptes rattachés, nets	3 520	(98)	(4)	(102)	(725)	2 693	
Avances et acomptes versés	89		1	1	(0)	90	
Avances et acomptes reçus	(1 164)		0	0	191	(973)	
Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction					(133)	(133)	
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 360)	3	0	3	7	(3 350)	
Dérivés de change sur besoin en fonds de roulement*		95	7	102		102	
Besoin en fonds de roulement opérationnel – net	612	0	4	4	(185)	431	

* Comptabilisés en autres actifs et passifs courants.

Note : chacune des colonnes présentées ci-dessus est commentée dans les chapitres IV et V de la présente note.

D. Trésorerie (dette financière) nette au 31 décembre 2004 – Réconciliation

(en millions d'euros)	Principes français	ORANE & OCEANE IV. B	Retraitements		Total retraits	Reclassements V. G	IFRS
			Autres impacts IAS 32 et 39 IV. C	Carry-back et autres IV. E			
Disponibilités et valeurs mobilières	5 111		64	0	64	(12)	5 163
Emprunts et dettes financières	(4 359)	146	(106)	(182)	(142)	(105)	(4 606)
Instruments dérivés relatifs à la dette financière nette			105		105		105
Trésorerie (dette financière) nette	752	146	63	(182)	27	(117)	662

Notes :

- chacune des colonnes présentées ci-dessus est commentée dans les chapitres IV et V de la présente note.
- Reclassement relatif à la dette liée à l'activité bancaire (105 millions d'euros), qui est comprise dans la dette financière en IFRS, à comparer avec un classement en autres dettes selon le référentiel comptable français.
- Les autres impacts IAS 32 et 39 correspondent principalement à la comptabilisation à sa valeur de marché de notre participation dans Nexans comprise dans les valeurs mobilières de placement, représentant un impact de 56 millions d'euros, et la prise en compte des évolutions

des taux d'intérêt sur la valeur de la dette financière, cet impact étant en grande partie neutralisé par les instruments dérivés associés (couvertures de taux).

- L'ajustement de 182 millions d'euros indiqué dans la colonne « carry-back et autres » est relatif pour 173 millions d'euros à la comptabilisation d'une créance de carry-back cédée. Il est à noter que la consolidation du SVF n'a pas d'impact au 31 décembre 2004, du fait de sa prise en compte dans les comptes consolidés français en 2004 et de la clôture de ce programme au cours de l'exercice 2004.

VII. Impacts des retraitements sur le tableau de flux de trésorerie

La plupart des retraitements effectués au titre de l'application des normes IFRS est sans impact sur le tableau de flux de trésorerie (prise en compte des justes valeurs sur titres disponibles à la vente, comptabilisation des rémunérations sur base d'actions, comptabilisation des dérivés en valeur de marché, etc.).

Le seul retraitement ayant un impact sur la présentation du tableau de flux de trésorerie est celui relatif à la capitalisation des frais de développement. Les montants capitalisés sont présentés dans la variation de la trésorerie d'investissement, alors que les charges de Recherche et Développement correspondantes étaient portées en diminution de la variation de trésorerie d'exploitation en principes français.

On notera par ailleurs les reclassements suivants :

- le classement des flux de trésorerie au titre des activités abandonnées est présenté différemment selon les deux référentiels comptables (en

trésorerie d'investissement dans les principes français et sur une ligne spécifique au pied du tableau de flux pour les principes IFRS).

- Le classement différent de la dette liée à l'activité bancaire dans les comptes arrêtés selon les principes français et les comptes IFRS (cf. commentaires des notes VI-B et VI-D) a également pour conséquence de présenter la variation de cette dette dans la variation de trésorerie de financement en IFRS et non plus en variation de la trésorerie opérationnelle.
- Les valeurs mobilières de placement non cotées étaient comprises dans la trésorerie du tableau de flux de trésorerie selon les principes comptables français, alors que la variation de ce poste est présentée en variation nette de la trésorerie d'investissement dans les comptes IFRS.

(en millions d'euros)	Principes français	Reclassements			Total reclassements	Retraitements – R&D IV. A	IFRS
		Activités abandonnées V. B	Dette activité bancaire V. C	Valeurs mobilières de placement et autres			
Variation nette de la trésorerie opérationnelle	(289)		119	29	148	199	58
Variation nette de la trésorerie d'investissement							
Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	218			(1)	(1)		217
Investissements corporels et incorporels	(380)				-	(199)	(579)
Diminution des prêts accordés et autres immobilisations financières	569						569
Coût d'acquisition des titres consolidés et non consolidés	(205)	85			85		(120)
Cession des titres consolidés et non consolidés	359	(295)			(295)		64
Variation des valeurs mobilières de placement	-			(265)	(265)		(265)
Activités abandonnées	(247)	247			247		-
Variation nette de la trésorerie d'investissement	314	37	-	(266)	(229)	(199)	(114)
Variation nette de la trésorerie de financement							
Émission/(remboursement) d'emprunts	(1 105)		(119)	(30)	(149)		(1 254)
Autres variations de la trésorerie de financement	3				-		3
Variation nette de la trésorerie de financement	(1 102)		(119)	(30)	(149)	-	(1 251)
Activités abandonnées	-	(67)			(67)		(67)
Effet net des variations des taux de conversion	(51)			1	1		(50)
Augmentation (diminution) de la trésorerie totale	(1 128)	(30)	-	(266)	(296)	-	(1 424)
Disponibilités au début de l'exercice	6 195	30		(190)	(160)	-	6 035
Disponibilités à la fin de l'exercice	5 067	-		(456)	(456)	-	4 611

VIII. Réconciliation des résultats nets trimestriels 2004

A. Réconciliation du résultat net du premier trimestre 2004

(en millions d'euros)	Principes français	Retraitements							Total	Redassements	IFRS
		R&D	ORANE & OCEANE	Autres impacts IAS 32 et 39	Stock-options	Carry-back	Regroupement d'entreprises	Autres			
Revenus	2 533			(7)				5	(2)	(16)	2 515
Coût des ventes	(1 562)			(31)				1	(30)	(15)	(1 607)
Marge brute	971	0	0	(38)	0		0	6	(32)	(31)	908
Charges administratives et commerciales	(498)							(2)	(2)	13	(487)
Frais de R&D	(369)	32						1	33	(1)	(337)
Marge d'exploitation	104	32	0	(38)	0		0	5	(1)	(19)	84
Rémunérations payées en actions (plans de souscription ou d'achat d'actions)					(7)			0	(7)	0	(7)
Coûts de restructuration	(64)							(1)	(1)	0	(65)
Dépréciation des frais de développement capitalisés								0	0	0	0
Amortissement des goodwill	(105)						105	1	106	(1)	
Résultat de l'activité opérationnelle		32	0	(38)	(7)		105	5	97	(20)	12
Rémunération des obligations remboursables	(11)		11					0	11	0	
Résultat financier net	(40)		(3)	34		2		1	34	10	4
Autres produits et charges	245		0	0				(1)	(1)	(244)	
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(16)							1	1	21	6
Résultat avant impôts des activités poursuivies		32	8	(4)	(7)	2	105	6	142	(233)	22
Impôt	16	0						4	4	1	21
Résultat net des activités poursuivies		32	8	(4)	(7)	2	105	10	146	(232)	43
Résultat net des activités abandonnées								(0)	(0)	232	232
RÉSULTAT NET	129	32	8	(4)	(7)	2	105	10	146	(0)	275
<i>dont :</i>											
– part du Groupe	134	30	8	(4)	(7)	2	105	10	144	(0)	278
– intérêts minoritaires	(5)	2				0	0	0	2	0	(3)

B. Réconciliation du résultat net du deuxième trimestre 2004

(en millions d'euros)	Principes français	Retraitements							Total	Reclassements	IFRS
		R&D	ORANE & OCEANE	Autres impacts IAS 32 et 39	Stock-options	Carry-back	Regroupement d'entreprises	Autres			
Revenus	2 911			(6)				3	(3)	(9)	2 899
Coût des ventes	(1 755)			6				3	9	32	(1 714)
Marge brute	1 156	0	0	(0)	0		0	6	6	23	1 185
Charges administratives et commerciales	(532)			0				(1)	(1)	1	(532)
Frais de R&D	(413)	22		0				(5)	17	0	(396)
Marge d'exploitation	211	22	0	(0)	0		0	0	22	24	257
Rémunérations payées en actions (plans de souscription ou d'achat d'actions)				0	(17)			0	(17)	0	(17)
Coûts de restructuration	(67)			0				1	1	(2)	(68)
Dépréciation des frais de développement capitalisés				0				0	0	0	0
Amortissement des goodwill	(102)			0			102		102	0	
Résultat de l'activité opérationnelle		22	0	(0)	(17)		102	1	108	22	172
Rémunération des obligations remboursables	(11)		11	0				0	11	0	
Résultat financier net	(3)		(3)	(43)		2		(3)	(47)	10	(40)
Autres produits et charges	32		0	0				0	0	(32)	
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(43)							(0)	(0)	40	(3)
Résultat avant impôts des activités poursuivies		22	8	(43)	(17)	2	102	(2)	72	40	129
Impôt	28	0						0	0	(0)	28
Résultat net des activités poursuivies		22	8	(43)	(17)	2	102	(2)	72	40	157
Résultat net des activités abandonnées										(40)	(40)
RÉSULTAT NET	45	22	8	(43)	(17)	2	102	(2)	72	(0)	117
<i>dont :</i>											
– part du Groupe	23	23	8	(43)	(17)	2	102	(2)	73	(0)	96
– intérêts minoritaires	22	(1)				0	0	0	(1)	0	21

C. Réconciliation du résultat net du troisième trimestre 2004

(en millions d'euros)	Principes français	Retraitements							Reclassements	IFRS	
		R&D	ORANE & OCEANE	Autres impacts IAS 32 et 39	Stock-options	Carry-back	Regroupement d'entreprises	Autres			Total
Revenus	3 009			(7)				4	(3)	18	3 024
Coût des ventes	(1 872)			5				5	10	(3)	(1 865)
Marge brute	1 137	0	0	(2)	0		0	9	7	15	1 159
Charges administratives et commerciales	(486)			0						57	(429)
Frais de R&D	(381)	24		0				(2)	22	1	(358)
Marge d'exploitation	270	24	0	(2)	0		0	7	29	73	372
Rémunérations payées en actions (plans de souscription ou d'achat d'actions)				0	(18)			0	(18)	0	(18)
Coûts de restructuration	(14)			0				(4)	(4)	0	(18)
Dépréciation des frais de développement capitalisés				0				0	0	0	0
Amortissement des goodwill	(103)			0			103	0	103	0	
Résultat de l'activité opérationnelle		24	0	(2)	(18)		103	3	110	73	336
Rémunération des obligations remboursables	(11)		11					0	11	0	
Résultat financier net	(44)		(3)	24		1		5	27	(1)	(18)
Autres produits et charges	47		0	0				(6)	(6)	(41)	
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(19)							(28)	(28)	13	(34)
Résultat avant impôts des activités poursuivies		24	8	22	(18)	1	103	(26)	114	44	284
Impôt	(13)							(1)	(1)	0	(14)
Résultat net des activités poursuivies		24	8	22	(18)	1	103	(27)	113	44	270
Résultat net des activités abandonnées										(44)	(44)
RÉSULTAT NET	113	24	8	22	(18)	1	103	(27)	113	0	226
<i>dont :</i>											
– part du Groupe	84	23	8	22	(18)	1	103	(28)	111	0	195
– intérêts minoritaires	29	1				0		1	2	0	31

D. Réconciliation du résultat net du quatrième trimestre 2004

(en millions d'euros)	Principes français	Retraitements							Reclassements	IFRS	
		R&D	ORANE & OCEANE	Autres impacts IAS 32 et 39	Stock-options	Carry-back	Regroupement d'entreprises	Autres			Total
Revenus	3 812			(11)				3	(8)	2	3 806
Coût des ventes	(2 501)			20				(4)	16	40	(2 445)
Marge brute	1 311	0	0	9	0		0	(1)	8	42	1 361
Charges administratives et commerciales	(494)			0				5	5	(7)	(496)
Frais de R&D	(424)	20						6	26	(1)	(399)
Marge d'exploitation	393	20	0	9	0		0	10	39	34	466
Rémunérations payées en actions (plans de souscription ou d'achat d'actions)					(18)			0	(18)	0	(18)
Coûts de restructuration	(159)							(17)	(17)	3	(173)
Dépréciation des frais de développement capitalisés		(88)						0	(88)	0	(88)
Amortissement des goodwill	(99)						98	(1)	97	2	
Résultat de l'activité opérationnelle		(68)	0	9	(18)		98	(8)	13	39	187
Rémunération des obligations remboursables	(11)		11					0	11	0	
Résultat financier net	(45)		(2)	(29)		2		(11)	(40)	32	(53)
Autres produits et charges	40		0	0				(7)	(7)	(33)	
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(19)									(11)	(30)
Résultat avant impôts des activités poursuivies		(68)	9	(20)	(18)	2	98	(26)	(23)	27	104
Impôt	(40)			(0)				(10)	(10)	(21)	(71)
Résultat net des activités poursuivies		(68)	9	(20)	(18)	2	98	(36)	(33)	6	33
Résultat net des activités abandonnées										(6)	(6)
RÉSULTAT NET	60	(68)	9	(20)	(18)	2	98	(36)	(33)	(0)	27
dont :											
– part du Groupe	40	(69)	9	(20)	(18)	2	98	(35)	(33)	(0)	7
– intérêts minoritaires	20	1		0				(1)		0	20

IX. Bilan IFRS au 1^{er} janvier 2004

ACTIF (en millions d'euros)	1 ^{er} JANVIER 2004
Goodwill	3 630
Immobilisations incorporelles, nettes	583
Goodwill et immobilisations incorporelles, nettes	4 213
Immobilisations corporelles, brutes	6 092
Amortissements	(4 656)
Immobilisations corporelles, nettes	1 436
Participations dans les entreprises associées	501
Autres actifs financiers non courants, nets	1 043
Impôts différés actifs	1 994
Autres actifs non courants	353
ACTIFS NON COURANTS	9 540
Stocks et encours, nets	1 206
Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction	527
Créances clients et comptes rattachés, nets	2 763
Avances et acomptes versés	106
Autres actifs courants	1 837
Actifs détenus en vue de la vente	434
Impôts courants, court terme	77
Valeurs mobilières de placement, nettes	267
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 035
ACTIFS COURANTS	13 252
TOTAL ACTIFS	22 792

PASSIF (en millions d'euros)	1^{er} JANVIER 2004
Capital	2 810
Primes	7 966
Actions détenues par des sociétés consolidées	(1 730)
Autres réserves	(4 901)
Différence de conversion	-
Résultat net part du Groupe	-
Capitaux propres – part du Groupe	4 145
Intérêts minoritaires	388
Capitaux propres	4 533
Pensions et indemnités de départ à la retraite	1 238
Emprunts obligataires – part à long terme	4 186
Autres emprunts long terme	483
Impôts différés passifs	114
Autres passifs non courants	161
PASSIFS NON COURANTS	6 182
Provisions	2 761
Part à court terme des emprunts	1 162
Avances et acomptes reçus	1 065
Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction	93
Fournisseurs et comptes rattachés	3 620
Passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés	253
Impôts courants – court terme	11
Autres passifs courants	3 112
PASSIFS COURANTS	12 077
TOTAL PASSIFS	22 792

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Alcatel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives, figurent notamment les impôts différés actifs, les goodwill, les immobilisations corporelles et incorporelles et les provisions.

- Votre société présente à l'actif de son bilan des impôts différés actifs de 1 768 millions d'euros, des goodwill de 3 772 millions d'euros et des immobilisations corporelles nettes de 1 111 millions d'euros tels que décrits en notes 1n), 1g), 2, 9, 12 et 14, de l'annexe.

Votre société dispose d'outils de planification pour élaborer des plans financiers pluriannuels, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultats taxables prévisionnels notamment, sont utilisées pour s'assurer, le cas échéant, de la valeur recouvrable des actifs immobilisés et des impôts différés actifs.

Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthodologie précisée en notes 1n) et 1g) de l'annexe et examiné les données et les hypothèses utilisées pour sa mise en œuvre.

- Comme indiqué dans les notes 1f), 1g) et 13 de l'annexe, votre société comptabilise en immobilisations incorporelles à hauteur de 680 millions d'euros les frais de développement répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tels qu'adopté dans l'Union Européenne. Nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 1f), 1g) et 13 de l'annexe fournissent une information appropriée.

- Votre société présente au passif de son bilan des provisions à hauteur de 1.621 millions d'euros telles que décrites en note 27 de l'annexe, et des provisions sur affaires à hauteur de 173 millions d'euros incluses au bilan dans les postes « Montants dus par/aux clients pour les travaux des contrats de construction » telles que décrites en note 18 de l'annexe.

Nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, et revu la documentation préparée dans ce cadre.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Alain Pons

Antoine de Riedmatten

Handwritten signatures of Alain Pons and Antoine de Riedmatten.

BARBIER FRINAULT & AUTRES

ERNST & YOUNG

Christian Chiarasini

Handwritten signature of Christian Chiarasini.

COMPTES SOCIAUX

Résultats	p. 150
Projet d'affectation du résultat	p. 150
Comptes de résultat	p. 151
Bilans au 31 décembre	p. 152
Tableaux de financement	p. 153
Notes annexes aux comptes sociaux	p. 154
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p. 174
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	p. 175

RÉSULTATS

En application de l'article 28 du règlement CE n°809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 142 à 165 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 1^{er} avril 2005 sous le numéro D.05-326 et à la page 2-2 de l'actualisation déposée le 2 mai 2005 sous le numéro D. 05-326-A01;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 82 à 105 et à la page 106 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 1^{er} avril 2004 sous le numéro D.04-379.

Le résultat net d'Alcatel (société mère) s'établit en 2005 à 390,5 millions d'euros à comparer à 2 178,2 millions d'euros en 2004.

Le total du bilan, de son côté, passe de 26,5 milliards d'euros en 2004 à 23,9 milliards d'euros en 2005, et les capitaux propres après répartition de 14,7 milliards d'euros à 15,5 milliards d'euros.

PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes sociaux d'Alcatel pour 2005 font ressortir un bénéfice de 390 524 042,73 euros.

Il sera proposé à l'assemblée générale, qui approuve les comptes 2005, de verser un dividende unitaire de 0,16 euro au titre de l'exercice 2005.

En conséquence, l'affectation proposée à l'assemblée générale, qui approuve les comptes 2005, sera la suivante :

(en euros)

Origines	
Bénéfice de l'exercice	390 524 042,73
Report à nouveau	2 157 271 889,44
TOTAL	2 547 795 932,17
Affectations	
Dotations à la réserve légale	19 526 202,14
Dividende	228 566 662,40
Report à nouveau	2 299 703 067,63
TOTAL	2 547 795 932,17

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2005 (proposition)	2004	2003	2002
Nombre d'actions A rémunérées	1 428 541 640	1 305 455 461	1 284 410 224	1 239 193 498
Nombre d'actions O rémunérées	*	*	*	25 515 000
Valeur nominale de l'action	2,00	2,00	2,00	2,00
Nombre total d'actions	1 428 541 640	1 305 455 461	1 284 410 224	1 264 708 498
Actions A				
Revenu global par action	0,16	-	-	-
Dividende distribué par action	0,16	-	-	-
Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) par action	-	-	-	-
Actions O				
Revenu global par action	-	-	-	-
Dividende distribué par action	-	-	-	-
Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) par action	-	-	-	-

* L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2003 a décidé la suppression des droits particuliers attachés aux actions O et par conséquent leur transformation en actions ordinaires.

Le dividende proposé dans le tableau ci-dessus donne lieu à un abattement de 40 % dans les conditions de l'article 158 paragraphe 3, alinéa 2 du Code général des impôts.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires net		775,6	753,3	747,7
Autres produits		29,7	26,2	38,3
Produits d'exploitation		805,3	779,5	786,0
Services extérieurs et autres charges		(829,1)	(786,0)	(783,7)
Impôts, taxes et versements assimilés		(15,7)	(39,9)	(41,3)
Frais de personnel		(8,3)	(6,7)	(4,8)
Charges d'exploitation		(853,1)	(832,6)	(829,8)
Résultat d'exploitation	(2)	(47,8)	(53,1)	(43,8)
Rémunération des ORANE		(39,6)	(43,7)	(47,2)
Rémunération des autres fonds propres	(13)	(39,6)	(43,7)	(47,2)
Produits de participations	(3)	111,2	73,2	103,1
Intérêts et produits assimilés		916,0	964,9	1 315,0
Intérêts et charges assimilés		(602,6)	(766,5)	(1 414,8)
Mouvement net des provisions et amortissements financiers	(4)	500,4	1 298,5	5 018,3
Autres produits et charges financières		37,1	(518,3)	69,2
Résultat financier	(2)	962,1	1 051,8	5 090,8
Résultat courant avant impôt	(2)	874,7	955,0	4 999,8
Produits exceptionnels *		261,1	540,3	2 968,1
Charges exceptionnelles **		(807,3)	(537,8)	(1 057,9)
Résultat exceptionnel	(2)	(546,2)	2,5	(8 089,8)
Impôt sur les bénéfices	(2)/(5)	62,0	1 220,7	(165,4)
Résultat net		390,5	2 178,2	(3 255,4)

* Comprend le produit des cessions ou apports d'immobilisations (prix de cession ou valeur d'apport).

** Comprend la valeur comptable des immobilisations cédées ou apportées.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF

	Notes	2005		2004	2003	
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net	Montant net
(en millions d'euros)						
Immobilisations incorporelles		44,5	(23,1)	21,4	1,9	3,5
Terrains		-	-	-	-	-
Constructions		0,1	(0,1)	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		0,4	(0,4)	-	0,1	0,1
Immobilisations corporelles		0,5	(0,5)	-	0,1	0,1
Titres de participations	(7)	20 028,0	(12 610,9)	7 417,1	10 378,4	9 738,9
Créances rattachées à des participations	(8)	0,6	(0,6)	-	-	0,5
Autres immobilisations financières	(8)	11 096,0	(222,8)	10 873,2	9 602,7	2 029,1
Immobilisations financières		31 124,6	(12 834,3)	18 290,3	19 981,1	11 768,5
ACTIF IMMOBILISÉ		31 169,6	(12 857,9)	18 311,7	19 983,1	11 772,1
Créances	(9)/(16)	2 423,5	(0,4)	2 423,1	3 257,2	10 767,9
Valeurs mobilières de placement	(9)	1 625,2	-	1 625,2	1 720,2	1 275,7
Disponibilités	(9)	1 515,2	-	1 515,2	1 428,9	3 034,7
ACTIF CIRCULANT		5 563,9	(0,4)	5 563,5	6 406,3	15 078,3
Comptes de régularisation		26,2	-	26,2	115,9	587,7
TOTAL	(6)	36 759,7	(12 858,3)	23 901,4	26 505,3	27 438,1

PASSIF

	Notes	2005		2004	2003
		Avant répartition	Après répartition *	Après répartition	Après répartition
(en millions d'euros)					
Capital	(11)	2 857,1	2 857,1	2 610,9	2 568,8
Primes d'émission, de fusion, d'apport	(12)	8 173,5	8 173,5	7 757,6	7 562,4
Réserves	(12)	2 129,4	2 148,9	2 134,4	2 119,0
Report à nouveau		2 157,2	2 299,7	2 152,2	-
Résultat de l'exercice		390,5	-	-	-
Provisions réglementées		-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES		15 707,7	15 479,2	14 655,1	12 250,2
AUTRES FONDS PROPRES	(13)	-	-	645,0	645,0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(14)/(18)	192,5	192,5	2 826,2	3 485,9
Emprunt obligataire convertible en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	(15)/(16)	1 022,4	1 022,4	1 022,4	1 022,4
Autres emprunts obligataires	(15)/(16)	1 937,3	1 937,3	2 741,8	3 782,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(16)	122,7	122,7	160,5	198,8
Emprunts et dettes financières divers	(16)	1 003,2	1 003,2	227,6	244,7
DETTES FINANCIÈRES		4 085,6	4 085,6	4 152,3	5 248,0
Dettes fiscales et sociales	(16)	15,9	15,9	14,7	4,8
Autres dettes	(16)	3 839,2	4 067,7	4 211,7	5 794,9
DETTES		3 855,1	4 083,6	4 226,4	5 799,7
Écarts de conversion passif		60,5	60,5	0,3	9,3
TOTAL		23 901,4	23 901,4	26 505,3	27 438,1

* Proposition.

TABLEAUX DE FINANCEMENT

(Après répartition du résultat de l'exercice 2005)

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
Ressources durables			
Résultat net	390,5	2 178,2	(3 255,4)
Dotation aux amortissements	3,4	3,0	0,5
Dotation/(reprise) nette de provisions	(497,9)	(957,2)	(5 169,8)
Résultat sur cessions d'actif long terme	554,1	(16,6)	8 171,1
Capacité d'autofinancement	450,1	1 207,4	(253,6)
Augmentations de capital	12,0	9,9	156,7
Émission d'autres fonds propres	-	-	-
Émission d'emprunts obligataires convertibles (OCEANE)	-	-	1 022,4
Émission d'emprunts obligataires	-	462,0	-
Nouvelles dettes financières à long terme	-	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	-	-	-
Cessions de titres	275,0	28,9	4 047,8
Autres ressources durables	-	-	-
Total des ressources durables	737,1	1 708,2	4 973,3
Emplois durables			
Immobilisations corporelles et incorporelles	22,8	1,4	-
Acquisitions de titres	0,2	-	3 585,3
Dividende à verser au titre de l'exercice	228,5	-	-
Conversion d'obligations en actions	-	-	-
Autres emplois à long terme	846,7	1 532,3	1 586,2
Total des emplois durables	1 098,2	1 533,7	5 171,5
Variation du fonds de roulement			
Créances d'exploitation et autres créances	(139,7)	(100,3)	(130,0)
Autres dettes *	(129,9)	1 166,7	(185,2)
Trésorerie			
– dettes financières à court terme	(483,8)	381,3	764,3
– disponibilités	533,8	(1 709,3)	(1 425,6)
– valeurs mobilières de placement	(141,5)	436,1	778,3
Total des variations du fonds de roulement	(361,1)	174,5	(198,2)

* La variation de la provision pour impôt est incluse dans la ligne « Autres dettes ».

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Note 1

Principes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France. La présentation a été réalisée en privilégiant, comme les années précédentes, la mise en évidence des informations importantes.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

a) Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

- pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte notamment de la juste valeur des actifs du Groupe, de l'actif net réestimé, de la valeur probable de négociation et, en outre, pour les sociétés cotées, des cours de Bourse ;
- pour les participations susceptibles d'être vendues en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la provision pour dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont provisionnés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cessions sont calculées selon la méthode dite du « coût moyen pondéré ».

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

b) Actions d'autodétention

Les actions propres détenues ne répondant pas à une affectation explicite particulière sont classées à l'actif du bilan en titres immobilisés dans la rubrique « Autres immobilisations financières ».

Elles sont évaluées à la date de clôture en fonction de la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes et une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

c) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (cours coté moyen du dernier mois ou valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

d) Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en

monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

e) Passifs

Conformément au règlement du CNC n° 00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque Alcatel a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

f) Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires assortis d'une prime d'émission ou de remboursement sont inscrits au passif pour leur valeur totale, primes incluses, la contrepartie de ces primes étant enregistrée à l'actif. Ces primes sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt auquel elles se rapportent. Cet amortissement est accéléré dans les cas de rachat d'une portion d'emprunt obligataire.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont étalés comptablement en résultat sur la durée des emprunts correspondants.

g) Impôts

Alcatel forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223-A du Code général des impôts. Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et Alcatel en tant que tête du Groupe tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par Alcatel est composé des éléments suivants :

- impôts versés à Alcatel par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit) ;
- impôts dus au Trésor public au titre du résultat fiscal du Groupe d'intégration fiscale ;
- évolution du compte d'attente représentatif de l'utilisation de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe et susceptibles de leur être rétrocédés quand elles redeviendront bénéficiaires ;
- régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ;
- évolution des provisions pour risques fiscaux.

Le compte d'attente est analysé à chaque clôture afin de s'assurer de la probabilité de restitution aux filiales des économies d'impôt que le Groupe a réalisées grâce aux déficits et moins-values passés de ces dernières. Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du groupe d'intégration fiscale.

Les principes appliqués par Alcatel sont conformes à l'avis 2005-G du comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

Note 2

Analyse des résultats

Le résultat 2005 s'établit à 390,5 millions d'euros, à comparer à 2 178,2 millions d'euros en 2004. Cette variation résulte des évolutions suivantes :

(en millions d'euros)	2005	2004
Résultat d'exploitation	(47,8)	(53,1)
Rémunération des autres fonds propres	(39,6)	(43,7)
Résultat financier	962,1	1 051,8
Résultat courant avant impôt	874,7	955,0
Résultat exceptionnel	(546,2)	2,5
Impôt	62,0	1 220,7
RÉSULTAT NET	390,5	2 178,2

1) Le résultat d'exploitation s'élève à (47,8) millions d'euros en 2005 contre (53,1) millions d'euros en 2004.

Cette diminution de la perte d'exploitation résulte principalement des charges de services bancaires et commissions non récurrentes encourues en 2004 et relatives à des opérations de financement.

Les recettes, pour l'essentiel en provenance des filiales, dans le cadre du système de mutualisation des frais de recherche du Groupe, ont progressé (730,6 millions d'euros en 2005 pour 689,9 millions d'euros en 2004) ; les versements en faveur des entités de recherche ont évolué dans les mêmes proportions.

2) La rémunération des Obligations Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes émises en décembre 2002 est passée de (43,7) millions d'euros en 2004 à (39,6) millions d'euros en 2005, compte tenu des effets de l'actualisation des intérêts prépayés le 2 janvier 2003.

3) Le résultat financier est en diminution (962,1 millions d'euros en 2005 pour 1 051,8 millions d'euros en 2004).

■ Le mouvement net des provisions et amortissements financiers dégage en 2005 un produit de 500,4 millions d'euros contre 1 298,5 millions d'euros en 2004.

Ce produit provient à hauteur de 459,5 millions d'euros de la reprise de la provision pour dépréciation des titres Alcatel Space suite à leur cession à Alcatel Participations dans le cadre des opérations de création d'une société commune entre les groupes Alcatel et Finmeccanica, la moins-value correspondante étant enregistrée en résultat exceptionnel conformément aux principes comptables. L'évaluation des titres du portefeuille est globalement restée stable, ce qui n'entraîne pas de

h) Engagements de retraite

La recommandation 2003-R01 du Conseil national de la comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2004.

mouvements nets des provisions significatifs. Pour mémoire, l'exercice 2004 avait enregistré des reprises de provisions pour dépréciation des titres Coralec (272,6 millions d'euros), Compagnie Financière Alcatel (361,3 millions d'euros), Alcatel Space (94,2 millions d'euros) et Alcatel Submarine Networks (16,7 millions d'euros) et des dotations des provisions pour dépréciation des titres Telpart (ex-Saft Participations) (60,6 millions d'euros) et Alcatel Norway (33,3 millions d'euros).

La provision pour risques financiers sur l'investissement dans Alcatel Canada Inc. a été intégralement reprise (voir note 19) mais est compensée, toutes choses égales par ailleurs, par une dotation de la provision pour dépréciation des titres Coralec suite à une restructuration intervenue en 2005 sur l'actionariat de l'activité canadienne du Groupe (voir note 4).

L'exercice 2004 avait par ailleurs vu la reprise de la provision pour perte de change en solde au 31 décembre 2003 (419,2 millions d'euros) utilisée dans le cadre de la restructuration des prêts en dollars consentis à la société Alcatel USA Inc. et la dotation d'une provision de même nature pour 25,4 millions d'euros. Compte tenu de l'évolution des taux de change, cette dernière provision a été reprise courant 2005 et aucune perte de change n'est encourue au 31 décembre 2005 sur les actifs et passifs en devises (le gain de change latent sur ces éléments figure en écart de conversion au passif du bilan) ;

■ les produits de participations passent de 73,1 millions d'euros en 2004 à 111,2 millions d'euros en 2005 (voir note 3) ;

■ les intérêts payés sur l'endettement à long terme sont stables entre les deux exercices (132,3 millions d'euros en 2005 pour 133,1 millions d'euros en 2004). Le résultat de la gestion à court terme – incluant le système de garantie de change sur les offres commerciales en devises des filiales – est en augmentation par rapport à l'exercice précédent (pour atteindre environ 480 millions d'euros en 2005 pour 400 millions d'euros en 2004).

4) Le résultat exceptionnel est une perte de (546,2) millions d'euros en 2005 contre un profit de 2,5 millions d'euros en 2004.

Cette perte intègre le résultat de cession des titres Alcatel Space à Alcatel Participations (554,6 millions d'euros) avant leur apport par cette dernière à la structure commune créée entre Alcatel et Finmeccanica dans le domaine spatial. La reprise de provision comptabilisée suite à cette cession figure en résultat financier (voir ci-dessus).

5) L'impôt représente un produit net de 62,0 millions d'euros dégagé par l'intégration fiscale (voir note 5).

Note 3

Produits des participations

(en millions d'euros)	2005	2004
Filiales		
Electro Banque	80,1	40,0
Alcatel Deutschland	21,8	-
Radio Frequency Systems	7,8	4,0
Société Immobilière Nieuport	1,0	2,2
Telpart (ex-Saft Participations)	-	26,2
Autres	0,5	-
Participations		
Nexans	-	0,7
TOTAL	111,2	73,1

Note 4

Mouvements nets des provisions et amortissements financiers

(en millions d'euros)	2005		2004	
	Dotations	(Reprises)	Dotations	(Reprises)
Provisions pour dépréciation des participations	2 829,7	(697,3)	94,9	(746,7)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés et autres immobilisations financières	19,3	-	-	(33,3)
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	(46,5)	0,2	(8,6)
Provisions pour risques financiers	26,0	(2 638,4)	62,3	(671,7)
Amortissement des primes de remboursement des obligations	6,8	-	4,4	-
TOTAL	2 881,8	(3 382,2)	161,8	(1 460,3)

Les dotations aux provisions pour dépréciation des participations portent principalement sur Coralec (2 528,1 millions d'euros) qui détient dorénavant la totalité des titres de la holding canadienne du Groupe suite à la transmission universelle de patrimoine qu'elle a reçue en décembre 2005 de Lubelec, structure intermédiaire qui détenait une partie de ces titres depuis l'acquisition de Newbridge en mai 2000. Cette dotation est compensée par la reprise de la provision pour risques financiers (2 580,0 millions d'euros) qui couvrait le rachat par Alcatel de la part de ces titres antérieurement détenus par Lubelec, ce rachat n'ayant pas été réalisé du fait de l'absorption de Lubelec par sa mère Coralec. Les autres dotations portent principalement sur Alcatel Submarine Networks (277,4 millions d'euros) et Alcatel Norway (19,7 millions d'euros). Elles portaient en 2004 sur Saft Participations (60,6 millions d'euros) et Alcatel Norway (33,3 millions d'euros).

Les reprises de provisions pour dépréciation des participations portent en 2005 principalement sur Alcatel Space (459,6 millions d'euros) lors de sa cession à Alcatel Participations dans le cadre des opérations de création d'une société commune entre les groupes Alcatel et Finmeccanica, la moins-value de cession correspondante (554,6 millions d'euros) étant enregistrée en résultat exceptionnel, et sur les titres Compagnie Financière Alcatel (237,7 millions d'euros). En 2004, elles portaient principalement sur Coralec (272,6 millions d'euros), Compagnie Financière Alcatel (361,3 millions d'euros), Alcatel Space (94,2 millions d'euros) et Alcatel Submarine Networks (16,7 millions d'euros).

Les provisions constatées sur le portefeuille titres reposent sur une valorisation du Groupe, basée sur la juste valeur des différentes divisions opérationnelles. La démarche consiste à calculer pour chaque division opérationnelle une valeur hors dette et impôt à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de 2006 à 2010 et d'une valeur terminale en 2010 également actualisée, le taux d'actualisation retenu étant le coût moyen pondéré du capital du Groupe (9,45 % en 2005). La somme de ces justes valeurs, ajustée de la trésorerie nette consolidée et d'autres éléments bilantiels tels que créances et dettes d'impôt, immobilisations financières, autres créances et dettes non opérationnelles, aboutit à la valeur du Groupe retenue comme référence.

Cette juste valeur est ensuite répartie sur l'ensemble des entités légales constituant le Groupe, généralement au prorata de leur contribution à la marge brute totale. Les autres éléments d'actifs et de passifs ainsi que la trésorerie nette sont alloués société par société. La valeur de chaque société ainsi obtenue est comparée à la valeur comptable historique de chaque ligne du portefeuille et une provision pour dépréciation est constituée lorsque nécessaire.

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres immobilisés portent principalement sur les titres d'autodétention valorisés au cours de Bourse moyen du mois de décembre (dotation de 19,3 millions d'euros en 2005 contre reprise de 23,3 millions d'euros en 2004).

La reprise de provision sur valeurs mobilières de placement porte sur les titres Nexans, valorisés au 31 décembre 2004 selon leur cours moyen de Bourse, suite à la cession de ces titres courant 2005, cette cession générant une perte de 34,2 millions d'euros inscrite en résultat financier compte tenu de la nature de ces titres.

La provision pour risques financiers couvrant l'engagement de rachat par Alcatel d'une partie des titres dans la structure canadienne du Groupe a été reprise (2 580,0 millions d'euros), cet engagement n'ayant pas été réalisé (voir ci-dessus). Les provisions pour risques liés aux garanties données ont été reprises à hauteur de 32,6 millions d'euros suite à extinction des risques correspondants.

Note 5

Impôt

1) Intégration fiscale française

a) Le nombre de sociétés intégrées fiscalement est passé de 45 en 2004 à 31 en 2005. La liste des principales filiales intégrées fiscalement figure dans le tableau de composition du portefeuille au 31 décembre 2005.

b) Le profit d'impôt inscrit en résultat provient d'une part de la différence entre les impôts dus au titre de 2005 par les filiales bénéficiaires et la dette que la société mère comptabilise à l'égard de ses filiales déficitaires pour la même année 2005 à concurrence de l'effet d'impôt sur leurs déficits reportables, et d'autre part de l'ajustement de la dette, comptabilisée en compte d'attente, représentant le risque pour Alcatel d'avoir à rétrocéder à ses filiales les économies d'impôt qu'elle a réalisées grâce à leurs déficits et moins-values passés.

Ce produit est de 62,1 millions d'euros en 2005. Il était de 1 220,7 millions d'euros en 2004 et provenait principalement de la modification du régime de taxation des plus-values à long terme introduite dans la loi de Finances rectificative pour 2004 et des sorties d'intégration fiscale intervenues en 2004, rendant improbable le fait qu'Alcatel soit amenée à reverser aux filiales intégrées les sommes portées dans le compte d'attente.

2) Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt entre les soldes intermédiaires de gestion est la suivante :

(en millions d'euros)	2005		2004	
	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat avant impôt	Impôt dû
Résultat d'exploitation	(47,8)	16,0	(53,1)	38,4
Rémunération des autres fonds propres	(39,6)	-	(43,7)	-
Résultat financier	962,1	(92,1)	1 051,8	(48,4)
Résultat courant avant impôt	874,7	(76,1)	955,0	(10,0)
Résultat exceptionnel	(546,2)	138,1	2,5	9,9
Solde du compte d'attente d'intégration fiscale *	-	-	-	1 220,8
Impôt total	62,0	62,0	1 220,7	1 220,7
Résultat net	390,5	-	2 178,2	-

* Compte tenu des mouvements intervenus en 2004 sur ce compte suite à la liquidation par les filiales de l'impôt dû au titre de 2003.

Pour mémoire : le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts est de 0,6 million d'euros.

Note 6

Bilan et financement

Le total du bilan passe de 26,5 milliards d'euros à fin 2004 à 23,9 milliards d'euros à fin 2005. Les principales évolutions de 2005 sont indiquées ci-après :

- les titres de participation passent de 10,4 milliards d'euros à fin 2004 à 7,4 milliards d'euros à fin 2005 (voir notes 4 et 7) principalement du fait des mouvements nets de provisions pour dépréciation ;
- les autres immobilisations financières passent de 9,6 milliards d'euros à fin 2004 à 10,9 milliards d'euros à fin 2005 principalement du fait de l'augmentation des prêts à moyen ou long terme de la Trésorerie centrale d'Alcatel à certaines filiales ;
- les capitaux propres après répartition passent de 14,7 milliards d'euros à 15,5 milliards d'euros principalement du fait du résultat de l'exercice 2005 et du remboursement en actions nouvelles des Obligations Remboursables en Actions émises en décembre 2002 ; les autres augmentations de capital survenues sur l'exercice 2005 sont liées aux remboursements d'obligations remboursables en actions émises par Coralec lors de l'acquisition d'iMagic TV et de Spatial Wireless, ainsi qu'aux levées d'options de souscription d'actions (voir notes 11 et 12) ;

- les dettes financières sont restées stables (4,1 milliards d'euros fin 2005 pour 4,2 milliards d'euros à fin 2004). La dette obligataire a fait l'objet de remboursements et de rachats (voir note 15). Certaines positions vis-à-vis de filiales ont été reclassées en dettes financières à moyen ou long terme ;
- les autres dettes passent de 4,2 milliards d'euros à fin 2004 à 4,1 milliards d'euros à fin 2005 ; les autres dettes comprennent principalement les avances à court terme reçues des filiales dans le cadre de la convention de trésorerie du Groupe (voir note 9).

Note 7

Titres de participation

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
31 décembre 2004			
Filiales	19 764,4	(10 017,3)	9 747,1
Participations	1 092,6	(461,3)	631,3
TOTAL	20 857,0	(10 478,6)	10 378,4
Augmentation du portefeuille	0,1		0,1
Diminution du portefeuille	(829,1)		(829,1)
Dotations/reprises de provisions		(2 132,3)	(2 132,3)
31 décembre 2005			
Filiales	19 764,2	(12 609,2)	7 155,0
Participations	263,8	(1,7)	262,1
TOTAL	20 028,0	(12 610,9)	7 417,1

L'évolution du portefeuille en 2005 résulte notamment de :

- la cession des titres Alcatel Space (795,0 millions d'euros) à Alcatel Participations pour apport par cette dernière à la société commune

dénommée Alcatel Alenia Space créée en 2005 par les groupes Alcatel et Finmeccanica dans le domaine spatial ;

- la réduction de capital d'Alcatel Deutschland (33,7 millions d'euros).

Note 8**Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières**

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Titres d'autodétention	471,9	(181,7)	290,2
Prêts à long terme aux filiales	9 316,3	(4,1)	9 312,2
Autres immobilisations financières	18,0	(17,7)	0,3
31 décembre 2004	9 806,2	(203,5)	9 602,7
Augmentations	1 694,0		1 694,0
Diminutions	(404,2)		(404,2)
Dotations/reprises de provisions		(19,3)	(19,3)
31 décembre 2005	11 096,0	(222,8)	10 873,2
Titres d'autodétention	471,9	(201,0)	270,9
Prêts à long terme aux filiales	10 606,0	(4,1)	10 601,9
Autres immobilisations financières	18,1	(17,7)	0,4
31 décembre 2005	11 096,0	(222,8)	10 873,2

La valeur de marché des titres d'autodétention à la date de clôture, évaluée par référence à la moyenne des cours de Bourse de décembre 2005,

s'élève à 270,9 millions d'euros. Aucun mouvement n'est intervenu sur ces titres au cours de l'exercice 2005.

Note 9**Trésorerie à court terme**

L'évolution des postes de trésorerie à court terme (incluant les soldes débiteurs ou créditeurs avec les filiales dans le cadre de la convention de

trésorerie conclue avec ces dernières et qui ont au bilan la qualification de « Créances » ou d'« Autres dettes ») a été la suivante :

(en millions d'euros)	2005	2004
Disponibilités	1 515,2	1 428,9
Convention de trésorerie avec les filiales	2 305,3	3 096,6
Total disponibilités et quasi-disponibilités *	3 820,5	4 525,5
Valeurs mobilières de placement **	1 625,2	1 720,2
Dettes financières auprès de établissements de crédit à court terme	(69,2)	(102,9)
Dettes financières diverses à court terme	(270,2)	(227,6)
Convention de trésorerie avec les filiales	(3 582,4)	(3 897,3)
Total dettes financières à court terme ***	(3 921,8)	(4 227,8)
TOTAL	1 523,9	2 017,9

* Dépôts bancaires et soldes débiteurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie.

** Essentiellement des certificats de dépôts libellés en euros, dont, après prise en compte des intérêts courus, la valeur de marché n'est pas significativement différente de leur valeur au bilan.

*** Billets de trésorerie français ou étrangers (« papier commercial »), emprunts à court terme auprès des banques et soldes créditeurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie.

L'évolution de la trésorerie d'Alcatel tient compte d'un important volume d'opérations réalisées par la société mère pour le compte des filiales.

Note 10

Risques de marché

Les risques de change et de taux sont analysés ci-après.

a) Risque de change

Au 31 décembre 2005, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture de risque de change présentent les caractéristiques suivantes :

	Montants nominaux			Acheteur/Prêteur
				Valeur de marché
	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	
Contrats à terme	1 560,9	-	-	30,3
Swaps cambistes	589,3	-	-	4,4
Swaps de devises	-	-	-	-
Options de change :				
– call	346,7	172,8	-	16,1
– put	947,7	826,1	-	25,7

	Montants nominaux			Vendeur/Emprunteur
				Valeur de marché
	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	
Contrats à terme	1 885,8	10,5	-	(54,7)
Swaps cambistes	1 385,1	-	-	(15,9)
Swaps de devises	-	-	-	-
Options de change :				
– call	299,1	114,8	-	(15,3)
– put	540,9	763,5	-	(15,9)

b) Risque de taux

Au 31 décembre 2005, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture de risque de taux présentent les caractéristiques suivantes :

	Montants nominaux			Valeur de marché
	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	
Swaps de taux				
Payeur fixe	1 759,8	3 579,2	17,6	(12,7)
Payeur variable	2 107,7	5 517,9	477,6	119,2
Caps				
Achats	890,1	1 656,3	-	12,4
Ventes	762,9	1 656,3	-	(12,3)
Floors				
Achats	-	-	-	-
Ventes	-	-	-	-
FRA				
Achats	-	-	-	-
Ventes	-	-	-	-
Options de swaps de taux				
Achats	211,9	-	-	2,4
Ventes	211,9	-	-	(2,4)

c) Effet des notations sur la dette d'Alcatel

Au 31 janvier 2006, les notations d'Alcatel étaient les suivantes :

Agence de notation	Dettes à long terme	Dettes à court terme	Perspective	Dernière mise à jour
Moody's	Ba1	Not Prime	Positive	11 avril 2005
Standard & Poor's	BB	B	Stable	10 novembre 2004

Le 11 avril 2005 Moody's a relevé la note de la dette long terme d'Alcatel de Ba3 à Ba1 en conservant la perspective positive. La note de la dette court terme a été confirmée à Not Prime.

Historique récent de la notation de la dette long terme

Date	Moody's	Perspective	Date	Standard & Poor's	Perspective
11 avril 2005	Ba1	Perspective Positive	10 novembre 2004	BB	Perspective Stable
8 septembre 2004	Ba3	Perspective Positive	10 mars 2004	BB-	Perspective Stable
10 mai 2004	B1	Perspective Positive	11 août 2003	B+	Perspective Stable
5 décembre 2003	B1	Perspective Stable	4 octobre 2002	B+	Perspective Négative
20 novembre 2002	B1	Perspective Négative	12 juillet 2002	BB+	Perspective Négative

Clauses sur les notations affectant la dette d'Alcatel au 31 décembre 2005

Les notes à court terme d'Alcatel attribuées par les agences de rating permettent un accès limité au marché des papiers commerciaux.

Les emprunts obligataires en cours ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse des notations. Cependant, l'emprunt obligataire d'un montant initial de 1,2 milliard d'euros arrivant à échéance en décembre 2006 comporte une clause « step up rating change » (augmentation du fait de variation de la notation) qui prévoit que le taux d'intérêt est augmenté de 150 points de base si la notation descend en dessous de celle de la valeur d'investissement (« investment grade »). Cette clause a été déclenchée en juillet 2002 lorsque la notation a été abaissée sous celle de la valeur d'investissement, et les 150 points de base d'augmentation sur le taux d'intérêt porté à 8,5 % sont devenus effectifs en décembre 2002 avec un premier coupon ainsi augmenté payé lors de l'échéance de décembre 2003. Cet emprunt obligataire comporte également une clause « step down rating change » (diminution du fait d'une variation de notation) qui prévoit que le taux d'intérêt sera diminué de 150 points de base si les notations des deux agences reviennent au niveau de celle de la valeur d'investissement (« Investment grade »). Cependant cette baisse de taux d'intérêt n'interviendra pas puisque la condition concernant les notations d'Alcatel n'était pas remplie au 31 décembre 2005.

Crédit bancaire spécifique

Le 15 mars 2005, Alcatel a amendé la ligne de crédit syndiquée multi-devises sur trois ans qui avait été mise en place le 21 juin 2004. Ainsi la maturité de la ligne a été portée de juin 2007 à juin 2009, les conditions économiques en ont été améliorées et un des deux ratios financiers à respecter a été supprimé. Par ailleurs, Alcatel a décidé de réduire le montant de la ligne de 1 300 millions d'euros à 1 000 millions d'euros.

La disponibilité de ce crédit syndiqué d'un montant de 1 000 millions d'euros ne dépend pas de la notation de la dette d'Alcatel par les agences de notation. Au 31 décembre 2005, le crédit n'était pas tiré et reste non tiré à la date d'arrêt des comptes annuels 2005 par le conseil d'administration. La capacité d'Alcatel à tirer ce crédit est conditionnée par le respect d'un ratio relatif à la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour rembourser sa dette nette. Le Groupe ayant des disponibilités et valeurs mobilières de placement supérieures à sa dette brute au 31 décembre 2005, le ratio susmentionné n'est pas applicable à cette date.

Note 11

Capital social

Le capital social d'Alcatel a été porté de 2 610,9 millions d'euros à fin 2004 à 2 857,1 millions d'euros à fin 2005, se répartissant en 1 428 541 640 titres d'une valeur nominale de 2 euros. Toutes les actions émises par la société sont désormais de même catégorie, suite à

la décision de l'assemblée générale mixte du 17 avril 2003 quant à la suppression des droits particuliers attachés aux actions de catégorie O et leur transformation en conséquence en actions ordinaires.

(en nombre de titres)

Situation au 31 décembre 2004	1 305 455 461
Augmentations de capital :	
– remboursement d'Obligations Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes 7,91 % 2002-2005	120 780 266
– remboursement d'Obligations Remboursables en Actions :	
– émises en 2003 – Acquisition d'iMagic TV *	50 000
– émises en 2004 – Acquisition de Spatial Wireless *	400 000
– levées d'options de souscriptions	1 855 913
Situation au 31 décembre 2005	1 428 541 640

* Ces augmentations de capital ont été effectuées lors du remboursement des Obligations Remboursables en Actions (ORA) qui avaient été émises par une structure intermédiaire destinée à financer l'acquisition des sociétés iMagic TV et Spatial Wireless (devenue Alcatel Wireless).

Note 12

Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres résulte des augmentations du capital social (voir note 11) et de l'évolution simultanée des primes d'émission, qui a été la suivante :

(en millions d'euros)

Primes d'émission au 31 décembre 2004	7 757,6
– remboursement d'Obligations Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes 7,91 % 2002-2005	403,4
– remboursement d'Obligations Remboursables en Actions :	
– émises en 2003 – Acquisition d'iMagic TV *	0,3
– émises en 2004 – Acquisition de Spatial Wireless *	3,9
– levées d'options de souscriptions	8,3
Primes d'émission au 31 décembre 2005	8 173,5

* Augmentations de capital effectuées lors du remboursement des Obligations Remboursables en Actions (ORA) qui avaient été émises par une structure intermédiaire destinée à financer l'acquisition des sociétés iMagic TV et Spatial Wireless (devenue Alcatel Wireless).

Compte tenu de ce qui précède et de la proposition d'affectation du résultat faite à l'assemblée générale, qui approuve les comptes 2005, l'évolution des réserves et primes s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)

	2005		2004
	Avant répartition	Après répartition	Après répartition
Primes d'émission, de fusion et d'apport	8 173,5	8 173,5	7 757,6
Réserve légale	261,1	280,6	261,1
Réserves réglementées	1 673,3	1 673,3	1 673,3
Autres réserves	195,0	195,0	195,0
TOTAL	10 302,9	10 322,4	9 887,0

Les réserves distribuables d'Alcatel, compte tenu de la proposition d'affectation ci-dessus, s'élèvent à 1 868,3 millions d'euros.

Note 13**Autres fonds propres**

Le 19 décembre 2002, Alcatel a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en actions existantes de catégorie A (une action par obligation), ayant pour échéance le 23 décembre 2005. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 645 millions d'euros et il est représenté par 120 786 517 obligations d'une valeur nominale unitaire de 5,34 euros. Les obligations portaient intérêt à un taux de 7,917 % l'an. Le 2 janvier 2003, Alcatel a payé la totalité de l'intérêt dû, calculé de la date de règlement à la date de remboursement, rapporté à sa date actualisée nette, au taux de 7,917 %, soit un montant de 1,09115 euro par obligation.

Au cours de l'exercice 2005, 10 560 obligations ont été remboursées (3 600 en 2004 et 2 338 en 2003) via l'émission de 10 307 actions nouvelles, la différence correspondant au remboursement par les porteurs des intérêts prépayés.

À l'échéance de cet emprunt en décembre 2005, la société a procédé au remboursement des 120 769 959 obligations encore en circulation par l'émission du même nombre d'actions nouvelles.

Le montant de la rémunération due au titre de 2005 s'élève à 39,6 millions d'euros (43,8 millions d'euros en 2004).

Note 14**Provisions pour risques et charges**

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice 2005 a été la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2004	Dotations	(Reprise)	(Utilisation)	31.12.2005
Provisions pour perte de change	25,8	-	(25,8)	-	-
Provisions pour risques financiers (voir note 4)	2 656,9	-	(84,5)	(2528,1)	44,3
Provisions pour litiges, garantie de passif et autres	117,6	30,4	(20,4)	(1,7)	125,9
Provisions pour engagements de retraites (voir note 18)	20,4	1,4	-	-	21,8
Autres provisions pour charges	5,5	-	-	(5,0)	0,5
TOTAL	2 826,2	31,8	(130,7)	(2 534,8)	192,5
Effet enregistré en résultat d'exploitation		5,4	(1,0)		4,4
Effet enregistré en résultat financier		26,0	(110,3)		(84,3)
Effet enregistré en résultat exceptionnel		0,4	(19,4)		(19,0)
TOTAL EFFET RÉSULTAT		31,8	(130,7)		(98,9)

Des passifs éventuels existent à la clôture de l'exercice au titre de contentieux fiscaux en cours. Il n'est pas possible à ce stade d'évaluer ni l'effet financier ni l'échéance de toute sortie de ressources qui pourrait résulter

d'une évolution défavorable de ces contentieux. Le Groupe est néanmoins confiant sur l'évolution des procédures en cours.

Note 15

Emprunts obligataires

Au 31 décembre 2005, l'encours des obligations Alcatel s'élevait à 2 959,7 millions d'euros contre 3 764,2 au 31 décembre 2004. Cet encours se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2004	Remboursement échéance 2005	Rachats et annulations	Nouvelles émissions	2005
Emprunts obligataires convertibles					
- obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes 2003-2011	1 022,4	-	-	-	1 022,4
	1 022,4	-	-	-	1 022,4
Autres emprunts obligataires					
- 1,5 milliard de FRF 5,625 % 1997-2007	154,5		(0,1)		154,4
- zéro coupon 1 milliard de FRF 2006	41,2		(4,8)		36,4
- 1 120 millions d'euros 1999-2009	1 009,8		(150,7)		859,1
- 1 000 millions d'euros 2000-2005	576,3	(524,6)	(51,7)		-
- 1 200 millions d'euros 2001-2006	498,0		(72,6)		425,4
- 462 millions d'euros 2004-2014	462,0	-	-		462,0
	2 741,8	(524,6)	(279,9)	-	1 937,3
TOTAL	3 764,2	(524,6)	(279,9)	-	2 959,7

Rachats intervenus en 2005 :

Plusieurs emprunts obligataires ont fait l'objet de rachat et d'annulation sur 2005, pour un montant total de 291,3 millions d'euros correspondant à un montant nominal de 279,9 millions d'euros, dont le détail est donné ci-dessous :

(en euros)	Montant nominal racheté
Échéance septembre 2005	51 627 000
Échéance février 2006	4 838 724
Échéance décembre 2006	72 603 000
Échéance mars 2007	150 925
Échéance février 2009	150 676 000
	279 895 649

La différence entre la valeur de rachat et le montant nominal, soit 11,4 millions d'euros, a été comptabilisée dans le résultat exceptionnel.

Note 16

État des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	Montant au 31.12.2005	Moins d'un an	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans	Dont charges à payer
Dettes financières					
– emprunts obligataires convertibles (OCEANE)	1 022,4	-	-	1 022,4	-
– autres emprunts obligataires	1 937,3	461,8	1 013,5	462,0	-
– emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	122,7	69,3	53,4	-	14,2
– emprunts et dettes financières divers	1 003,2	270,2	733,0	-	114,0
Dettes fiscales et sociales	15,9	10,2	5,7	-	1,9
Autres dettes (après répartition)	4 067,7	3 999,8	65,1	2,8	154,9
TOTAL DETTES	8 169,2	4 811,3	1 870,7	1 487,2	285,0

Détail des autres dettes au 31.12.2005

Avances reçues des filiales – convention de trésorerie	3 582,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144,7
Dividende à payer au titre de 2005	228,5
Autres	112,1
	4 067,7

(en millions d'euros)	Montant au 31.12.2005	Moins d'un an	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans	Dont produits à recevoir
Créances fiscales et sociales	5,3	3,4	1,9	-	2,7
Autres créances	2 417,8	2 375,4	42,4	-	49,0
TOTAL CRÉANCES	2 423,1	2 378,8	44,3	-	51,7

Détail des autres créances au 31.12.2005

Avances versées aux filiales – convention de trésorerie	2 305,3
Clients et comptes rattachés	47,6
Autres	64,9
	2 417,8

Note 17

Informations concernant les entreprises liées

(en millions d'euros)	Montant net au bilan	Dont entreprises liées
Immobilisations financières		
– titres de participation	7 417,1	7 416,7
– créances rattachées à des participations	-	-
– autres immobilisations financières	10 601,9	10 586,9
– autres titres immobilisés	271,3	270,9
Créances de l'actif circulant	2 423,1	2 363,6
Valeurs mobilières de placement	1 625,2	-
Dettes financières		
– emprunts obligataires	2 959,7	-
– emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	122,7	-
Emprunts et dettes financières divers	1 003,2	763,9

(en millions d'euros)	Montant net en résultat	Dont entreprises liées
Produits et charges financiers		
– produits de participations	111,2	111,2
– intérêts et produits assimilés	916,0	502,8
– intérêts et charges assimilées	(602,6)	(138,7)
– autres	537,5	434,9

Note 18

Engagements de retraite

À la fin de 2005, les engagements d'Alcatel (société mère) au titre des indemnités de départ à la retraite et compléments de retraite sont provisionnés à hauteur de 21,8 millions d'euros (voir note 14) ou couverts par des contrats d'assurance.

La recommandation 2003-R01 du Conseil national de la comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les écarts actuariels relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles tels que comptabilisés au 31 décembre 2003, ont été transférés dans les capitaux propres conformément à la possibilité offerte par le Conseil national de la comptabilité dans son communiqué du 22 juillet 2004.

Les écarts actuariels apparus depuis le 1^{er} janvier 2004 ont été comptabilisés selon la méthode du « corridor » consistant à enregistrer les écarts actuariels en tant qu'ajustement de la provision et à les amortir en résultat pour autant qu'ils excèdent un certain seuil.

Note 19

Engagements financiers et divers

a) Engagements d'achats de titres de participation

Dans le cadre de l'acquisition de Newbridge (devenue ultérieurement Alcatel Networks Corporation) par le Groupe en mai 2000, et compte tenu du protocole d'accord intervenu le 25 mai 2000 entre Alcatel et Lubelec (filiale de Coralec), Lubelec s'était engagée à vendre à Alcatel au plus tard le 30 mai 2005 sa participation dans Alcatel Holdings Canada Corporation, obtenue en rémunération d'apport d'actions Alcatel destinées à la conversion d'« exchangeable shares » (actions échangeables) de Newbridge détenues par les anciens actionnaires de cette dernière à un prix déterminé en fonction du prix d'émission initial des ORA (Obligations Remboursables en Actions), soit un prix unitaire de 50,16 euros, et du ratio d'échange des actions Alcatel contre les actions Alcatel Holdings Canada Corporation. Le risque correspondant à cet engagement était provisionné dans les comptes d'Alcatel au 31 décembre 2004 pour un montant de 2,6 milliards d'euros.

Courant 2005, Lubelec a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de sa mère Coralec, cette dernière devenant alors l'unique actionnaire d'Alcatel Holdings Canada Corporation. La promesse de vente entre Lubelec et Alcatel ne trouvant pas à s'appliquer, la provision correspondant à cet engagement a donc été reprise sur l'exercice 2005. L'effet de cette reprise est toutefois compensé par la dotation d'une provision pour dépréciation de Coralec pour tenir compte de la valeur de l'activité canadienne du Groupe (voir note 4).

b) Cession d'une créance de carry-back

En mai 2002, Alcatel a cédé à une institution financière une créance de carry-back d'un montant nominal de 200,6 millions d'euros provenant de l'option prise de reporter en arrière les déficits fiscaux de l'exercice

2001. Le produit de la cession s'est élevé à 149,3 millions d'euros correspondant à la valeur actualisée sur cinq ans de cette créance.

La différence entre le prix de cession et le montant nominal est étalée sur cinq ans en charges financières. Cela représente une charge de 10,0 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Alcatel s'est engagé à indemniser le cessionnaire de tout préjudice résultant de toute erreur ou inexactitude qui seraient constatées dans le montant ou la nature de la créance cédée. La cession fera l'objet d'une résolution en cas de modification d'une loi ou d'un règlement ayant pour effet de changer substantiellement les droits attachés à cette créance.

c) Engagements donnés dans le cadre de la gestion de trésorerie

Les garanties données dans le cadre de la gestion de trésorerie d'Alcatel ont continué à produire leurs effets : les garanties de toutes natures données dans le cadre de la gestion de trésorerie portaient à fin 2005 sur un montant de l'ordre de 639 millions d'euros. Ce montant correspond principalement à une garantie donnée aux banques assurant le « cash pooling ». Elle couvre le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la trésorerie centrale d'Alcatel et ceux des filiales. Enfin, les opérations courantes de swaps de taux d'intérêt ou de devises génèrent en permanence un portefeuille d'engagements donnés et reçus (voir note 10).

d) Autres engagements donnés

Enfin Alcatel a été amené, dans le cadre de divers contrats relevant de la gestion courante du Groupe, à donner les garanties suivantes :

(en millions d'euros)	Montant total au 31 décembre 2005	Moins d'un an	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Cautions accordées au profit de filiales, ou autres sociétés du Groupe *	32,1	32,1	-	-
Sûretés réelles accordées sur l'endettement d'Alcatel SA	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties donnés				
– sur contrats commerciaux	2 723,5	1 236,7	886,5	600,3
– sur emprunts	47,2	38,7	-	8,5
– autres engagements donnés	564,1	68,8	158,7	336,6
Effets escomptés non échus	-	-	-	-
TOTAL	3 366,9	1 376,3	1 045,2	945,4

* Dont 20,7 millions d'euros provisionnés au 31 décembre 2005.

e) Engagements reçus

Cautions reçues	89,9		89,9	
TOTAL	89,9	-	89,9	-

Note 20**Litiges**

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche des affaires (dont divers contentieux sociaux collectifs en France et aux États-Unis) et dont il est permis de penser qu'ils sont d'ores et déjà convenablement provisionnés ou qu'il est peu probable qu'ils engendrent un coût significatif pour le Groupe, il y a lieu de mentionner les différends ci-après exposés :

France Telecom

Depuis 1993, une information pénale a été ouverte concernant des surfacturations qui auraient été commises au sein d'Alcatel CIT au préjudice de son principal client, France Telecom, à la suite de contrôles de coûts de revient effectués, le premier en 1989 dans le secteur de la transmission, le second en 1992 dans la branche commutation. Deux protocoles transactionnels ont été signés avec France Telecom, l'un en 1993 relatif aux activités de transmission, l'autre en mai 2004 relatif aux activités de commutation, dans lequel il est reconnu que le différend relatif aux prix était exclusif de manœuvres frauduleuses de la part d'Alcatel CIT.

En avril 1999, Alcatel a appris que l'enquête était étendue à la recherche d'éventuels abus de biens sociaux chez Alcatel CIT et Alcatel. Ces deux sociétés se sont, en conséquence, constituées parties civiles afin de préserver leurs droits.

En janvier 2000, le magistrat instructeur a considéré comme terminée son information judiciaire. Depuis cette date, la procédure a connu plusieurs développements, notamment divers recours et pourvois concernant la clôture de l'instruction en ce qu'elle affecte un ancien salarié d'Alcatel CIT mis en examen. Fin novembre 2004, le juge d'instruction a notifié un nouvel avis de fin d'information. Un récent arrêt de la chambre d'instruction de la Cour d'appel de Paris en date du 29 juin 2005 devenu définitif a rejeté une ultime demande de nullité. Le magistrat instructeur peut procéder à la clôture de son information judiciaire à tout moment.

Actions de catégorie A et de catégorie O

Depuis mai 2002, Alcatel fait l'objet aux États-Unis de plusieurs procédures (dénommées « class actions ») tendant à mettre en cause l'exactitude des informations publiées dans le prospectus lors de l'introduction en bourse des actions de catégorie O et celle de diverses déclarations relatives au marché des produits de son ancienne division Optronics.

Ces actions sont intentées pour le compte de personnes qui ont acquis des actions de catégorie O, lors ou à la suite de l'introduction en bourse des ADS effectuée par Alcatel en octobre 2000, ainsi que de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A et de catégorie O sous forme d'ADS entre le 20 octobre 2000 et le 29 mai 2001 et de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A sous forme d'ADS entre le 1^{er} mai 2000 et le 29 mai 2001. Le montant des demandes n'est pas chiffré pour le moment.

Ces demandes ont été regroupées devant le tribunal fédéral du Southern District of New York. Alcatel a déposé une requête aux fins de débouté le 31 janvier 2003 et, par une décision du 4 mars 2005, le juge a rejeté définitivement un certain nombre des demandes, et rejeté les autres en autorisant toutefois la production par les demandeurs d'une demande modifiée. Celle-ci a fait l'objet d'un nouvel échange de mémoires clos le 5 août 2005, et les parties attendent la décision du juge.

Costa Rica

Au début d'octobre 2004, Alcatel a appris que le procureur général du Costa Rica et une commission parlementaire avaient lancé des enquêtes sur des versements qui auraient été effectués pour le compte d'une filiale d'Alcatel, à divers fonctionnaires et deux partis politiques costariciens, ainsi qu'à des dirigeants d'ICE, l'opérateur public de télécommunications, pour faciliter l'obtention par la filiale d'Alcatel de plusieurs contrats de fourniture d'équipements et de services auprès de cet organisme. Dès qu'Alcatel a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire, qui est toujours en cours.

Au Costa Rica, comme dans d'autres pays, Alcatel se fait assister par des consultants, dont les contrats interdisent formellement toute pratique contraire aux lois applicables. En outre, Alcatel a adopté un Code d'éthique très rigoureux (dont une copie est disponible sur notre site Internet, www.alcatel.com, sous la rubrique « Sustainable Development-Values and Charters »). Alcatel l'applique strictement dans tout le Groupe et, en cas de violation, prend rapidement les mesures appropriées contre les personnes impliquées.

Alcatel a licencié le Président d'Alcatel Costa Rica et le responsable pour la Région Amérique latine d'une filiale française. Alcatel a également engagé des poursuites pénales contre l'ancien Président d'Alcatel Costa Rica, divers consultants locaux et un salarié d'une filiale française, auxquels elle reproche l'organisation de paiements indus et de détournements de fonds. Les contrats des consultants locaux, limités à ces projets, ne sont plus en vigueur ou sont sur le point d'être résiliés, et tous les paiements ont été suspendus. L'enquête interne d'Alcatel se poursuit.

Alcatel a pris contact avec la Securities and Exchange Commission (SEC) et le ministère de la Justice des États-Unis, pour les informer de cette affaire et leur indiquer qu'Alcatel coopérerait totalement à toute enquête ou recherche concernant ces faits. La SEC procède actuellement à une enquête sur des paiements par Alcatel dans des pays étrangers. Si la SEC ou le ministère de la Justice établissent l'existence de violations de la loi, ces autorités pourraient demander, la première, des sanctions civiles, la seconde des sanctions pénales, y compris des amendes contre Alcatel. Aucune d'elles n'a informé Alcatel de ce qu'elle(s) se propose(nt) de faire.

Plusieurs procédures ont été engagées au Costa Rica à la fois par le parquet général et le parlement costariciens. Le 25 novembre 2004, le parquet général a intenté une action civile contre Alcatel CIT pour obtenir des dommages-intérêts au profit du peuple et du Trésor costariciens en réparation des pratiques alléguées et de la perte de prestige subie par la nation du Costa Rica. Le 1^{er} février 2005, ICE a exercé contre Alcatel CIT une action en réparation du préjudice causé à ses clients et à elle-même par les paiements allégués, et de celui résultant de l'atteinte à sa réputation. Le montant des demandes n'a pas été chiffré, et Alcatel a l'intention de se défendre avec vigueur et de contester toute responsabilité et malversation.

Il est impossible de prévoir le résultat de ces diverses enquêtes et actions civiles et leur impact sur Alcatel. S'il était avéré que des infractions pénales ont été commises, Alcatel pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés de l'État au Costa Rica pendant une certaine période et imposer des amendes ou autres pénalités, dont il est actuellement impossible de fixer le montant. Sur la base du montant des revenus attendus de ces contrats pour 2006 (environ 10 millions d'euros), il n'y a pas lieu de croire que la perte du marché costaricien aurait un effet significatif au niveau du Groupe. En revanche, une détérioration de l'image d'Alcatel en Amérique latine n'est pas à exclure.

Taiwan

Certains employés de Taisel, filiale taïwanaise d'Alcatel, et de Siemens Taiwan, ainsi que certains fournisseurs locaux et un assistant parlementaire, ont fait l'objet d'une enquête du parquet taïwanais, portant sur un contrat de fourniture d'un système de comptage d'essieux attribué par les Chemins de fer de Taiwan en 2003. Il a été allégué que des employés de Taisel et de Siemens Taiwan ainsi que des sous-traitants de ces sociétés seraient impliqués dans une entente visant à détourner la réglementation des marchés publics et dans des paiements illicites liés à ce contrat.

Dès qu'Alcatel a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire, qui est toujours en cours. L'ancien Président de Taisel a été licencié et un cadre d'une filiale allemande, responsable des ventes internationales et impliqué dans ce contrat, a démissionné.

Le 21 février 2005, l'ancien Président de Taisel et Taisel ont été inculpés, avec d'autres, de violation de la loi taïwanaise relative aux marchés publics de fournitures.

Le 15 novembre 2005, le tribunal correctionnel de Taipei a jugé que Taisel n'était pas coupable d'infraction à la législation des marchés publics. L'ancien Président de Taisel n'a pas été jugé, car il n'était ni présent ni représenté au procès. Le tribunal a jugé coupables de violations de la loi comptable deux hommes d'affaires taiwanais impliqués dans ce dossier.

Le procureur a interjeté appel du jugement rendu par le tribunal correctionnel. Si la juridiction d'appel devait condamner certains des prévenus, dont Taisel, cette société pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés publics à Taïwan pendant une certaine période et imposer des amendes ou autres pénalités pour un montant n'excédant pas 25 000 euros.

Il se peut que d'autres volets de cette affaire fassent toujours l'objet d'une enquête des autorités taiwanaises.

Sur la base du montant des revenus attendus de contrats à Taïwan pour 2006 (environ 126 millions d'euros dont une partie seulement concerne des marchés publics), il n'y a pas lieu de croire que la perte de tout ou partie du marché taiwanais aurait un effet significatif au niveau du Groupe.

Impact de ces diverses procédures

Alcatel rappelle sa politique de transparence et de conduite des affaires en conformité avec toutes les réglementations nationales et internationales. Alcatel coopère totalement avec les autorités gouvernementales chargées de rechercher toute violation de ces réglementations.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences des litiges ci-dessus, Alcatel estime que leur issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée ou son résultat opérationnel. À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige ayant eu, dans un passé récent, ou étant susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la société ou de son Groupe.

Note 21

Rémunération des administrateurs et des membres de la Direction Générale

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2005 est stable par rapport à 2004 et s'élève à 0,6 million d'euros.

Durant l'année 2005, le montant global des rémunérations versées par Alcatel aux membres de la Direction Générale s'est élevé à 7,5 millions d'euros, (contre 3,4 millions d'euros en 2004). Ce montant inclut les éléments exceptionnels résultant d'engagements contractuels.

Note 22

Renseignements concernant les filiales et participations

(en millions d'euros)	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue par Alcatel (en %)
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Alcatel			
A – Filiales (50 % au moins du capital détenu par Alcatel)			
CFA - Cie Financière Alcatel - 54, rue La Boétie - 75008 Paris	3 162,0	1 247,3	100,0
Coralec - 12, rue de la Baume - 75008 Paris	3 534,6	87,9	100,0
Electro Banque - 12, rue de la Baume - 75008 Paris	106,0	605,0	99,9
Telpart (ex-Saft Participations) - 12, rue de la Baume - 75008 Paris	196,8	281,3	100,0
Alcatel Submarine Networks - Route de Nozay - 91625 La Ville du Bois Cedex	112,0	48,9	100,0
Alcatel Norway A/S - Ostre Aker vei 33 Oker - 0508 Oslo (Norway)	10,5	28,1	100,0
SIKL - Sté Immobilière Kléber Lauriston - 12, rue de la Baume - 75008 Paris	16,3	30,4	100,0
B – Participations (10 % à 50 % du capital détenu par Alcatel)			
Alcatel Deutschland - Lorenzstrasse 10 - 70435 Stuttgart (Germany)	101,2	(19,1)	25,0
Renseignements concernant les autres filiales et participations			
A – Filiales (50 % au moins du capital détenu par Alcatel)			
a- Filiales françaises	-	-	-
b- Filiales étrangères	-	-	-
B – Participations (10 % à 50 % du capital détenu par Alcatel)			
a- Filiales françaises	-	-	-
b- Filiales étrangères	-	-	-

(1) Avant répartition.

(2) Dernier exercice clos.

Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires hors taxes ⁽²⁾	Bénéfice ou perte ⁽²⁾	Dividendes encaissés en 2005 par Alcatel
8 274,0	4 709,7	1 171,2	-	195,3	(1 024,3)	-
8 726,6	1 134,5	272,1	-	-	(2 528,1)	-
581,3	581,3	-	-	32,0	16,7	80,1
539,9	476,3	-	-	-	(1,8)	-
1 282,6	101,0	114,0	-	412,5	(64,1)	-
164,8	68,8	-	-	326,1	(3,8)	-
155,0	46,2	-	-	-	(0,6)	-
262,2	262,2	-	-	-	80,7	21,8
39,9	37,0	-	-	-	-	9,3
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
1,7	-	-	-	-	-	-

Composition du portefeuille au 31 décembre 2005

		Nombre de titres en portefeuille	Valeur d'inventaire nette (en milliers d'euros)	Pourcentage de participation d'Alcatel	Pourcentage de participation du Groupe
I – Participations					
Compagnie Financière Alcatel	(IF)	451 711 205	4 709 724	100,0	100,0
Coralec	(IF)	572 428 051	1 134 518	100,0	100,0
Electro Banque	(IF)	10 592 213	581 303	99,9	100,0
Telpart (ex-Saft Participations)	(IF)	13 121 159	476 332	100,0	100,0
Alcatel Deutschland		1	262 176	25,0	100,0
Alcatel Submarine Networks	(IF)	35 470 941	101 037	95,0	100,0
Alcatel Norway		8 400 000	68 834	100,0	100,0
SIKL	(IF)	214 630	46 165	100,0	100,0
Radio Frequency Systems France	(IF)	15 357	7 562	100,0	100,0
Electro Re		6 650	5 100	95,0	100,0
Sardelec	(IF)	152 499	3 053	100,0	100,0
FIPP		81 044	200	74,6	74,6
Autres sociétés			250		
II – Autres titres immobilisés					
Alcatel		25 343 255	270 919	2,0	4,1
III – Participations dans les sociétés immobilières					
			20 820		

(IF) Filiale intégrée fiscalement.

Parmi les filiales intégrées fiscalement se trouvent également les sociétés suivantes :

■ Alcatel Participations (filiale de la Compagnie Financière Alcatel) ;

■ Alcatel Business Systems (filiale d'Alcatel Participations) ;

■ Alcatel CIT (filiale d'Alcatel Participations).

Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs aux cinq dernières années

Nature des indications	2005	2004	2003	2002	2001
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en milliers d'euros)	2 857 083	2 610 911	2 568 820	2 529 417	2 481 540
b) Nombre d'actions A	1 428 541 640	1 305 455 461	1 284 410 224	1 239 193 498	1 215 254 797
c) Nombre d'actions O	-	-	-	25 515 000	25 515 000
d) Nombre total d'actions après division	1 428 541 640	1 305 455 461	1 284 410 224	1 264 708 498	1 240 769 797
Capital potentiel					
a) Capital social (en milliers d'euros)	3 232 201	3 222 896	3 170 035	2 974 011	2 688 391
b) Nombre total d'actions	1 616 100 626	1 611 448 098	1 585 017 673	1 487 005 573	1 344 195 736
Opérations et résultats en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
a) Revenus du portefeuille	111 157	73 171	103 101	280 502	393 542
b) Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	(175 141)	(388 386)	(8 126 141)	379 442	697 755
c) Impôt sur les bénéfices	(62 095)	(1 220 747)	165 356	(353 964)	(97 504)
d) Participation/intéressement aux résultats de l'entreprise	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	390 524	2 178 214	(3 255 426)	(14 710 546)	(2 966 106)
f) Résultat distribué (dont précompte)	0,16*	-	-	-	196 993
Résultat par action (en euros)					
a) Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)**	(0,08)	0,64	(6,46)	0,58	0,64
b) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)**	0,27	1,67	(2,53)	(11,63)	(2,39)
c) Dividende attribué par action A d'une valeur nominale de 2 euros	0,16 *	-	-	-	0,16
d) Dividende attribué par action O d'une valeur nominale de 2 euros	-	-	-	-	0,10
Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	5	5	4	5
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	6 771	5 000	2 911	1 889	3 343
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'euros)	1 430	1 540	1 662	955	779

* Proposition.

**Ce résultat tient compte du nombre total d'actions Alcatel (actions A et actions O pour les exercices 2000 à 2002).

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ALCATEL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives, figurent notamment les titres de participation présentés à l'actif du bilan de votre société pour 7 417,1 millions d'euros, tels que décrits en note 7 de l'annexe.

Votre société dispose d'outils de planification pour élaborer des plans financiers pluriannuels dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultats prévisionnels notamment, sont utilisées pour s'assurer, le cas échéant, de la juste valeur des actifs immobilisés.

Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthodologie précisée en notes 1 a) et 4 de l'annexe, examiné les données et les hypothèses utilisées pour sa mise en œuvre et procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Alain Pons

Antoine de Riedmatten



BARBIER FRINAULT & AUTRES

ERNST & YOUNG

Christian Chiarasini



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2005

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du Décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention constatant et organisant la cessation de fonction du Directeur Général adjoint du Groupe

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2005 a autorisé, après avis favorable du comité des nominations et des rémunérations, la signature d'une convention entre Alcatel et M. Philippe Germond, constatant et organisant la cessation de ses fonctions de Directeur Général adjoint du Groupe.

Les dispositions principales de cette convention, visant à l'ajustement des engagements contractuels en raison d'un départ au cours du premier semestre de l'exercice 2005, portent sur la détermination du montant de l'indemnité de départ de M. Germond fixée à 3 000 milliers d'euros en application des dispositions contractuelles convenues lors de son entrée en fonction, la réduction à 3 mois du délai de préavis, la fixation du montant de son bonus au titre de l'exercice 2005, sur une base prorata temporis, soit 250 milliers d'euros, la démission de ses mandats d'administrateur au sein du Groupe ainsi que le maintien de droits au titre des options de souscription d'actions Alcatel dont il était bénéficiaire conformément aux conditions et modalités des plans d'options fixées par le conseil d'administration.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Accords conclus avec Thales (ex-Thomson-CSF)

Les accords décidés en 1998 et renforcés en 1999, à l'occasion de l'augmentation par Alcatel de sa participation dans Thales (ex-Thomson-CSF) en décembre 1999, portent principalement sur les modalités de renforcement de la coopération entre Alcatel et Thales dans des domaines communs aux deux Groupes, tels que les domaines stratégiques ou les domaines opérationnels (coopération commerciale, achats, capital-risque ou gestion du parc immobilier, etc.).

Convention d'assistance aux filiales au titre de frais de recherche et développement et de la propriété industrielle

Bien que n'entrant pas formellement dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, le conseil d'administration a autorisé la contribution des sociétés du Groupe aux frais de recherche et développement et de propriété industrielle. Les sommes dues sont versées intégralement à Alcatel, à charge pour cette dernière de les répartir entre ses filiales en fonction de leurs besoins de financement. Au titre de l'exercice 2005, les produits enregistrés par Alcatel se sont élevés à 730 593 milliers d'euros. Les charges dont Alcatel est redevable aux filiales se sont, quant à elles, élevées à 752 474 milliers d'euros.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Alain Pons

Antoine de Riedmatten




BARBIER FRINAULT & AUTRES

ERNST & YOUNG

Christian Chiarasini



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Alcatel en Bourse	p. 178
Informations sur le capital	p. 179
Renseignements juridiques	p. 188

ALCATEL EN BOURSE

Cotation

L'action Alcatel est cotée sur plusieurs places boursières :

- Premier Marché de la Bourse de Paris (Euronext) ;
- Euronext d'Amsterdam et Bruxelles ;
- SWX Swiss Exchange (Bâle, Genève, Zurich) ;
- Francfort ;
- Tokyo ;
- SEAQ à Londres.

Le titre est également coté au New York Stock Exchange sous forme d'American Depository Shares (ADS).

Chaque ADS « American Depository Share » Alcatel coté aux États-Unis sur le New York Stock Exchange représente une action Alcatel ordinaire.

Code ISIN et symboles

Tous les produits financiers au comptant listés sur la place de Paris sont identifiés depuis le 30 juin 2003 par le code ISIN « International Securities Identification Number »

Alcatel: FR0000130007

Par ailleurs, les marchés financiers et agences de presse utilisent les symboles suivants :

- CGEP.PA (Euronext Paris) ;
- ALA.N (NYSE) ;
- CGE.FP (Bloomberg).

Indices

L'action Alcatel fait partie de l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris et du DJ Euro Stoxx 50.

Tableau des principales données boursières sur 3 ans

Transactions à la Bourse de Paris	2005	2004	2003
Cours le plus haut (en euros)	11,70	14,82	11,89
Cours le plus bas (en euros)	8,14	8,77	4,16
Dernier cours de l'exercice (en euros)	10,47	11,45	10,21
Capitalisation boursière (en milliards d'euros)	15	15	13

Nombre d'actions émises au 31 décembre 2005 : 1 428 541 640

Transaction à la Bourse de New York (ADS)	2005	2004	2003
Cours le plus haut (en dollars)	15,75	18,321	13,68
Cours le plus bas (en dollars)	10,44	10,761	4,60
Dernier cours de l'exercice (en dollars)	12,40	15,63	12,85
Capitalisation boursière (en milliards de dollars)	16	21	19

Nombre d'actionnaires (estimation) : 450 000

Évolution du dividende par action sur 5 ans

(en euros)	2005	2004	2003	2002	2001	
					Action A	Action O
Dividende distribué	0,16*	-	-	-	0,16	0,10
Avoir fiscal	N/a	-	-	-	0,08	0,05
Dividende global	N/a	-	-	-	0,24	0,15

* Proposition soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Lors de l'assemblée générale réunie le 20 mai 2005, le conseil d'administration a fait connaître son objectif de reprendre un versement de dividende substantiel et progressif à partir de l'exercice 2005.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans font l'objet d'un versement au Trésor public.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Capital social et droits de vote

Le capital social au 31 décembre 2005 est de 2 857 083 280 euros, représenté par 1 428 541 640 actions de 2 euros nominal chacune. Le nombre total de droits de vote tel que publié par Alcatel au Bulletin des annonces légales obligatoires du 3 juin 2005 s'élevait à 1 274 367 832.

Capital potentiel au 1^{er} janvier 2006

	Nombre total d'actions	Nombre d'actions selon le prix d'exercice des options	
		<15€	<21€
Capital au 31 décembre 2005	1 428 541 640	1 428 541 640	1 428 541 640
Options de souscription d'actions*	115 539 007	56 255 433	75 821 838
Obligations remboursables en actions	2 719 130	2 719 130	2 719 130
OCEANE 4,75 % juin 2003	63 192 019	63 192 019	63 192 019
Capital potentiel au 1^{er} janvier 2006	1 609 991 796	1 550 708 222	1 570 274 627
Pourcentage de dilution	12,70 %	8,55 %	9,92 %

* Nombre total d'options restant à lever selon un prix d'exercice entre 15 euros et 21 euros

Informations sur le capital

Autorisations financières

La société dispose, à ce jour, des autorisations suivantes qui lui ont été accordées par l'assemblée générale des actionnaires lors de ses réunions du 4 juin 2004 et du 20 mai 2005 :

État des délégations de compétence et autorisations au 31 décembre 2005			Autorisation d'assemblée
Émissions avec droit préférentiel			
Émission d'actions avec droit préférentiel de souscription dont augmentation par incorporation de réserves	plafond	26 % du capital	20/5/2005
	limitation	limitations globales*	
	utilisations	néant	
	durée	26 mois	
	échéance	2007	
Émissions sans droit préférentiel			
Émission d'actions sans droit préférentiel de souscription	plafond	26 % du capital	4/6/2004
	limitation	limitations globales*	
	durée	26 mois	
	échéance	2006	
	utilisations	1,4 % du capital	
Émission de titres en cas d'apports en nature	plafond	10 % du capital	20/5/2005
	limitation	limitations globales*	
	durée	26 mois	
	échéance	2007	
	utilisations	néant	
* Limitations globales	actions	€ 750 millions	20/5/2005 et 4/6/2004
	solde	€ 712 millions	
	valeurs mobilières	€ 6 milliards	
	solde	€ 5,8 milliards	
Émissions réservées aux salariés			
Émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE	plafond	3 % du capital	20/5/2005
	limitation	NA	
	durée	26 mois	
	échéance	2007	
	utilisations	néant	
Options de souscription et d'achat (prix sans décote)	plafond	6 % du capital**	20/5/2005
	durée	38 mois	
	échéance	2008	
	utilisations	0,03 %	
Programme de rachat d'actions			
Rachat d'actions	plafond	10 % du capital	20/5/2005
	durée	18 mois	
	échéance	2006	
	utilisations	néant	
Annulation d'actions	plafond	10 % du capital	20/5/2005
	durée	18 mois	
	échéance	2006	
	utilisations	néant	

** Le conseil d'administration s'est engagé à ce que le nombre total d'options en circulation ne donne pas droit à souscrire un nombre d'actions nouvelles excédant 12 % du nombre total d'actions de la société

Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Nature de l'opération	Nombre d'actions		Montant du capital	Primes d'émissions
	Actions A	Actions O ⁽¹⁾		
Capital au 31 décembre 2000	1 212 210 685	16 500 000	2 457 421 370	21 341 865 096,98
Levées de stock-options	752 186			8 450 266,69
Émission d'actions réservées aux salariés	91 926			4 412 448,00
Remboursement d'obligations Deborah				
Acquisition Ltd (acquisition de Kymata Ltd)	2 200 000	9 015 000		72 332 590,00
Frais d'augmentation de capital				(1 256 615,26)
Capital au 31/12/2001	1 215 254 797	25 515 000	2 481 539 594	21 425 803 786,43
Levées de stock-options	7 577			89 353,92
Remboursement d'obligations Coralec :				
– acquisition d'Astral Point Communication Inc.	8 783 396			126 568 736,36
– acquisition de Telera Inc.	15 147 728			49 381 593,28
Capital au 31/12/2002	1 239 193 498	25 515 000	2 529 416 996	21 601 843 469,99
Levées de stock-options	108 632			619 778,80
Remboursement d'obligations Deborah Acquisition :				
– acquisition de Kymata Ltd		485 000		2 379 410,00
Remboursement d'obligations Coralec :				
– acquisition d'iMagic TV Inc.	3 531 332			19 210 446,08
– acquisition de TiMetra Inc.	15 534 934			94 452 398,72
– acquisition d'Astral Point Communications Inc.	40 000			576 400,00
Remboursement d'obligations Alcatel /emprunt 7,917 %	1 828			6 105,52
Transformation des actions de catégorie O en actions ordinaires	26 000 000	(26 000 000)		
Capital au 31/12/2003	1 284 410 224	-	2 568 820 448	21 719 088 009,11
Levées de stock-options	1 508 728	-	3 017 456	6 856 478,00
Remboursement d'obligations Coralec :				
– acquisition de Astral Point Communications Inc.	300 000	-	600 000	4 323 000,00
– acquisition de Telera Inc.	400 000	-	800 000	1 304 000,00
– acquisition d'iMagic TV Inc.	50 000	-	100 000	272 000,00
– acquisition de TiMetra Inc.	1 000 000	-	2 000 000	6 080 000,00
– acquisition de Spatial Wireless	17 783 297	-	35 566 594	176 268 039,86
Remboursement d'obligations Alcatel /emprunt 7,917 %	3 212	-	6 424	10 728,08
Imputation des pertes sur les primes (AG du 4 juin 2004)				(14 156 675 224,11)
Capital au 31/12/2004	1 305 455 461	-	2 610 910 922	7 757 527 030,92
Levées de stock-options	1 855 913		3 711 826	8 316 745,80
Remboursement d'obligations Coralec :				
– acquisition d'iMagic TV Inc.	50 000		100 000	272 000,00
– acquisition de Spatial Wireless	400 000		800 000	3 964 800,00
Remboursement d'obligations Alcatel /emprunt 7,917 %	120 780 266		241 560 532	403 406 088,44
Capital au 31/12/2005	1 428 541 640		2 857 083 280	8 173 486 665,15

(1) Les actions composant le capital sont des actions d'une seule et même catégorie depuis la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2003 ayant décidé la suppression des droits particuliers des actions de catégorie O.

Informations sur le capital

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2005

Situation en capital et en droits de vote	Actions	%	Voix	%
Brandes Investment Partners, L.P.*	152 374 018	10,67	152 374 018	10,88
Caisse des dépôts et consignations**	58 867 807	4,12	59 154 757	4,22
Fonds commun de placement des salariés du Groupe FCP3A	27 027 779	1,89	44 039 555	3,14
Groupe Société Générale	10 672 805	0,75	17 955 310	1,28
Autodétention	25 343 255	1,77	-	-
Autocontrôle	33 601 350	2,35	-	-
Public	1 120 654 626	78,45	1 127 102 613	80,47
TOTAL	1 428 541 640	100,00	1 400 626 253	100,00

* Source Brandes Investment Partners, L.P. en date du 14 février 2006.

** Source CDC (hors CDC Ixis Capital Markets).

Au 31 décembre 2005, les porteurs de droits de vote double totalisent 31 millions de voix, représentant 2,2 % des droits de vote.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital social.

Il n'existe, à la connaissance d'Alcatel, aucun pacte d'actionnaires, ni accord relatif à une option sur une entité membre du Groupe, ni aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Au cours de l'année 2005, un certain nombre d'actionnaires et d'intermédiaires inscrits agissant essentiellement pour le compte de leurs clients, ont porté à la connaissance de la société des déclarations de franchissement de seuils légaux et statutaires :

Déclaration de franchissements de seuil	Sens	% capital	% droits de vote	Société déclarante
21 mars 2006	Hausse	5	5	Fidelity International
17 février 2006	Baisse		4	Caisse des dépôts et consignations
7 février 2006	Baisse	4		Caisse des dépôts et consignations
4 octobre 2005	Baisse		5	Caisse des dépôts et consignations
27 septembre 2005	Baisse	5		Caisse des dépôts et consignations
22 août 2005		2,7		Crédit Agricole Asset Management
27 mai 2005		3,3		Crédit Agricole Asset Management
2 mars 2005	Hausse	5	5	Caisse des dépôts et consignations
6 mai 2005	Hausse	10	10	Brandes Investment Partners*
1 ^{er} mars 2005	Baisse	0,5	0,5	Caisse Nationale des Caisses d'épargne et de prévoyance
28 février 2005	Hausse	0,5	0,5	Caisse Nationale des Caisses d'épargne et de prévoyance
10 janvier 2005	Hausse	0,5	0,5	Caisse Nationale des Caisses d'épargne et de prévoyance
20 juillet 2005	Hausse	2	2	FCP3A**
29 avril 2005	Hausse	1		Groupe Société Générale
15 avril 2005	Hausse	1		Groupe Société Générale
8 avril 2005	Baisse	1		Groupe Société Générale
25 février 2005	Baisse	1		Groupe Société Générale
4 février 2005	Baisse	1,50		Groupe Société Générale
28 janvier 2005	Hausse	1,50		Groupe Société Générale

* Brandes Investment Partners, L.P. a précisé dans sa déclaration auprès de l'AMF en mai 2005 ne pas détenir de titres Alcatel pour son propre compte et qu'aucun des clients pour le compte desquels elle intervenait dans le cadre d'un mandat discrétionnaire ne comptabilisait individuellement plus de 5 % de capital d'Alcatel. Elle a également précisé qu'elle disposait généralement, aux termes du contrat l'unissant à ses clients, d'un pouvoir de vote sur les actions Alcatel acquises pour leur compte.

** Au 31 décembre 2005, les salariés et anciens salariés (43 606 porteurs de parts) détenaient 27 millions d'actions Alcatel représentant 1,89 % du capital, au travers du Fonds Commun de Placement FCP 3A, fonds exclusivement investi en actions Alcatel. À cette date, 50,78 % des avoirs détenus dans ce fonds étaient disponibles, compte tenu du délai légal de blocage de cinq ans. Entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005, le FCP 3A a renforcé sa participation de 25,4 millions à 27 millions d'actions Alcatel, franchissant ainsi le seuil statutaire de 2 % du capital le 20 juillet 2005. La participation du FCP 3A a été ramenée sous le seuil de 2% à l'issue de l'émission d'actions Alcatel en remboursement des ORANE en décembre 2005 (voir page 187).

Évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

Situation en capital et en droits de vote (en %)	2005	2004	2003
Brandes Investment Partners	10,67	8,00	7,70
Caisse des dépôts et consignations	4,12	5,22	5,79
Fonds commun de placement des salariés du Groupe FCP3A	1,89	1,95	1,94
Groupe Société Générale	0,75	0,89	0,91
Autodétention	1,77	1,94	1,97
Autocontrôle	2,35	2,98	3,22
Public	78,45	79,02	78,47
TOTAL	100,00	100,00	100,00

Opérations de la société sur ses actions propres

Alcatel n'a procédé à aucune opération dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Au 31 décembre 2005, le nombre d'actions détenues par Alcatel s'élève à 25 343 255, représentant 1,77 % du capital social. Ces actions sont inscrites au 31 décembre 2005 en déduction des capitaux propres consolidés.

L'assemblée générale mixte du 20 mai 2005 a autorisé, dans sa septième résolution, le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une période de 18 mois, à procéder au rachat d'actions Alcatel jusqu'à hauteur de 10 % du capital social.

Ce programme de rachat d'actions a été porté à la connaissance du public par une note d'information ayant reçu le visa n° 04-435 de l'Autorité des marchés financiers le 14 mai 2004.

Aux termes de ce programme, le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 40 euros par titre tandis que le prix minimum de vente ne doit pas être inférieur à 2 euros par titre.

Le conseil d'administration, réuni le 8 mars 2006, a proposé d'annuler, pour la fraction non utilisée, l'autorisation existante et de donner au conseil d'administration une nouvelle autorisation pour la mise en place d'un programme de rachat.

Nantissement d'actions

Au 31 mars 2006, les nantissements existants sur les actions Alcatel inscrites au nominatif pur et administré portaient sur 10 187 actions détenues par 40 actionnaires au total.

Titres et droits émis donnant accès au capital

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par Alcatel

Plans 2005

Le conseil d'administration du 10 mars 2005 a décidé l'allocation d'options de souscription d'actions à 9 470 salariés et dirigeants du Groupe à un prix d'exercice de 10 euros.

Le conseil a, par ailleurs, renouvelé au Président les pouvoirs nécessaires à l'octroi, dans des conditions strictement déterminées, d'options de souscription d'actions, en vue de permettre le respect de promesses consenties lors de l'embauche de nouveaux talents ou la reconnaissance de situations exceptionnelles.

Entre avril 2005 et mars 2006, le Président, faisant usage de cette délégation de pouvoirs, a attribué à certains salariés du Groupe 350 750 options de souscription d'actions exerçables à des prix fixés en fonction de la valeur de l'action dans les vingt jours précédant sa décision, en l'occurrence compris dans une fourchette allant de 8,80 euros à 10,20 euros.

Au cours de l'année 2005, le nombre total d'options consenties à ceux des dirigeants et salariés du Groupe, non mandataires sociaux, qui ont reçu les 10 niveaux d'attributions les plus importants s'est élevé à 1 062 000 et ces options de souscription sont exerçables à un prix moyen pondéré de 10 euros. Le nombre total d'options levées par les dirigeants et salariés du Groupe, non mandataires sociaux, qui représentent les dix plus importantes levées, compte tenu de levées d'un même nombre d'options, s'est élevé à 214 931 options. Ces options de souscription d'actions Alcatel ont été levées à un prix moyen pondéré de 6,24 euros.

Plan 2006

Le conseil d'administration du 8 mars 2006 a décidé l'allocation d'un nombre de 17 009 320 options de souscription d'actions à 8 001 salariés et dirigeants du Groupe, leur donnant droit de souscrire à des actions Alcatel nouvelles au prix d'exercice de 11,70 euros, correspondant à la moyenne des premiers cours de Bourse pendant les 20 séances de bourse précédant la réunion du conseil (sans décote).

Ces options seront exerçables à l'issue d'un délai d'indisponibilité, variable selon les pays dans lesquels est situé le siège social de l'employeur des bénéficiaires (de quatre ans pour les bénéficiaires salariés d'une société ayant son siège social en France) et jusqu'au 7 mars 2014.

750 000 options ont été consenties aux membres composant la Direction Générale (à l'exception du Président et Directeur Général qui n'a pas bénéficié d'options) au 8 mars 2006, représentant 4,4 % du nombre total d'options attribuées par le conseil du 8 mars 2006. Ces options répondent aux conditions générales du plan annuel et sont exerçables à un prix d'exercice de 11,70 euros.

Récapitulatif des plans Alcatel

Au 31 décembre 2005, 131 953 837 options de souscription d'actions et d'achat d'actions restent en circulation, chacune d'elles donnant droit à une action Alcatel.

Cependant, compte tenu de l'expiration, au 31 décembre 2005, de la période d'exercice des plans d'options d'achat d'actions des 9 décembre 1998 et 8 septembre 1999 et de l'expiration partielle des plans d'options de souscription des 29 mars 2000, 13 décembre 2000 et

Informations sur le capital

19 décembre 2001, un nombre de 16,4 millions d'options sont caduques au 1^{er} janvier 2006.

Au 1^{er} janvier 2006, le nombre total d'options en circulation s'élève à 115,5 millions, représentant 8,09 % du capital de la société. Compte tenu du plan d'options décidé par le conseil d'administration en mars 2006, le nombre total d'options en circulation s'élève à 132,5 millions, représentant 9,24 % du capital de la société.

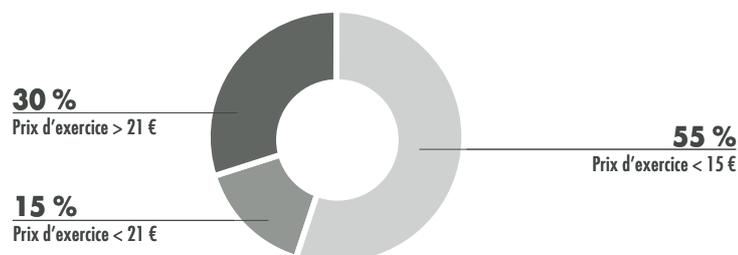
Cependant, compte tenu de l'évolution du cours depuis leur attribution, 55 % du nombre total des options de souscription attribuées aux salariés du Groupe avaient un prix inférieur au cours de Bourse le plus haut de l'action Alcatel constaté depuis le 1^{er} janvier 2006 (soit €13,49 lors de la séance du 24 mars 2006) et présentaient donc une possibilité de gain pour leurs bénéficiaires.

État récapitulatif des options de souscription restant à lever au 8 mars 2006

Année d'octroi	Prix d'exercice	Options en circulation	Options disponibles*	Nombre d'options avec un prix d'exercice	
				< €15	< €21
2000	de € 48 à € 65	11 735 859	100 %	NA	NA
2001	de € 9 à € 50	47 883 040	100 %	442 905	19 901 730
2002	de € 3,2 à €17,2	864 578	87 %	756 998	864 578
2003	de € 6,7 à €11,2	21 130 879	63 %	21 130 879	21 130 879
2004	de € 9,8 à €13,2	17 053 121	68 %	17 053 121	17 053 121
2005	de € 8,8 à €11,41	16 871 530	0 %	16 871 530	16 871 530
2006	€11,70	17 009 320	0 %	17 009 320	17 009 320
Total des plans		132 548 327	64 %	73 264 753	92 831 158
En % du nombre d'options restant à lever				55 %	70 %

* Période d'exercice ouverte

Le graphique ci-après rend compte de la répartition du volume des options de souscription attribuées aux salariés du Groupe entre 2000 et 2006 selon leur prix d'exercice :



Les principales caractéristiques des options octroyées et valables au 31 décembre 2005 sont décrites ci-après.

Le prix d'exercice a été fixé pour l'ensemble de ces plans sans décote.

Détail des plans d'options de souscription et d'achat d'actions au 31 décembre 2005

Date	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options créées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options radiées	Nombre d'options restant à lever		Période d'exercice des options ⁽¹⁾		Prix d'exercice (en euros)	Options levées en 2005
					par l'ensemble des salariés et dirigeants	Dont la Direction Générale ⁽⁴⁾	Du	Au		
OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS										
09/12/1998	2 025	11 602 500	0	1 717 750	9 884 750	185 000	09/12/2003	31/12/2005	20,52	
08/09/1999	141	545 000	0	123 750	421 250	0	08/09/2004	31/12/2005	28,40	
OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS										
29/03/2000	3 887	15 239 250	13 000	2 363 945	12 862 305	380 000	01/04/2003 01/04/2005	31/12/2005 31/12/2007	48,00	
29/03/2000 Plan AL ⁽³⁾	58 957	3 317 808	40	59 064	3 258 704	1 176	01/07/2005	30/06/2006	48,00	
13/12/2000	478	1 235 500	0	231 650	1 003 850	15 000	13/12/2003 13/12/2005	31/12/2005 31/12/2007	65,00	
13/12/2000 ⁽²⁾⁽⁵⁾	340	306 700	0	109 200	197 500	0	13/12/2001 13/12/2004	12/12/2008 12/12/2008	64,00	
07/03/2001 ⁽²⁾	30 790	37 668 588	0	10 547 218	27 121 370	356 000	07/03/2002 07/03/2005	06/03/2009 06/03/2009	50,00	
07/03/2001 Plan AL ⁽³⁾	2 024	275 778	0	198 228	77 550	300	01/07/2005	30/06/2006	50,00	
02/04/2001 ⁽²⁾	13	48 850	0	36 600	12 250	0	02/04/2002	01/04/2009	41,00	
02/04/2001 ⁽²⁾⁽⁵⁾	1	2 500	0	0	2 500	0	02/04/2002	01/04/2009	39,00	
15/06/2001 ⁽²⁾	627	977 410	0	209 770	767 640	0	15/06/2002 15/06/2005	14/06/2009 14/06/2009	32,00	
03/09/2001 ⁽²⁾	58	138 200	0	34 400	103 800	0	03/09/2002 03/09/2005	02/09/2009 02/09/2009	19,00	
15/11/2001 ⁽²⁾⁽⁵⁾	16	162 000	3 000	53 000	106 000	0	15/11/2002	14/11/2009	9,00	
19/12/2001 ⁽²⁾	25 192	27 871 925	0	8 888 560	18 983 365	525 000	19/12/2002 19/12/2005	18/12/2009 18/12/2009	20,80	
19/12/2001 Plan AL	45 575	935 660	0	41 670	893 990	200	01/01/2005 01/01/2006	31/12/2005 31/12/2006	20,80	
19/12/2001 ⁽²⁾⁽⁵⁾	521	565 800	109 518	119 377	336 905	0	19/12/2002 19/12/2005	18/12/2009 18/12/2009	9,30	2 500
15/02/2002	37	123 620	0	50 790	72 830	15 000	15/02/2003 15/02/2006	14/02/2010 14/02/2010	17,20	
02/04/2002	24	55 750	0	21 000	34 750	0	02/04/2003	01/04/2010	16,90	
13/05/2002	23	54 300	0	13 000	41 300	0	13/05/2003 13/05/2006	12/05/2010 12/05/2010	14,40	
03/06/2002	176	281 000	0	49 021	231 979	0	03/06/2003 03/06/2006	02/06/2010 02/06/2010	13,30	
02/09/2002	226	1 181 050	464 774	305 875	410 401	0	02/09/2003	01/09/2010	5,20	228 445
07/10/2002	16	30 500	7 018	13 023	10 459	0	07/10/2003	06/10/2010	3,20	3 000
14/11/2002	26	111 750	50 086	10 440	51 224	0	14/11/2003	13/11/2010	4,60	25 873
02/12/2002	16	54 050	19 247	23 168	11 635	0	02/12/2003	01/12/2010	5,40	15 685
07/03/2003	23 650	25 626 865	2 796 041	3 203 669	19 627 155	570 626	07/03/2004 07/03/2007	06/03/2011 06/03/2011	6,70	1 566 542
07/03/2003 Plan AL	31 600	827 348	286	18 265	808 797	0	01/07/2006 01/07/2007	30/06/2007 30/06/2008	6,70	147
18/06/2003	193	338 200	17 690	42 032	278 478	2 188	18/06/2004 18/06/2007	17/06/2011 17/06/2011	7,60	10 746

Informations sur le capital

Date	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options créées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options radiées	Nombre d'options restant à lever		Période d'exercice des options ⁽¹⁾		Prix d'exercice (en euros)	Options levées en 2005
					par l'ensemble des salariés et dirigeants	Dont la Direction Générale ⁽⁴⁾	Du	Au		
01/07/2003	19	53 950	2 315	29 385	22 250	0	01/07/2004	30/06/2011	8,10	1 842
01/09/2003	77	149 400	2 436	9 035	137 929	50 000	01/09/2004 01/09/2007	31/08/2011 31/08/2011	9,30	833
01/10/2003	37	101 350	0	39 667	61 683	0	01/10/2004 01/10/2007	30/09/2011 30/09/2011	10,90	
14/11/2003	9	63 600	0	3 500	60 100	0	14/11/2004 14/11/2007	13/11/2011 13/11/2011	11,20	
01/12/2003	64	201 850	562	66 801	134 487	0	01/12/2004 01/12/2007	30/11/2011 30/11/2011	11,10	
10/03/2004	14 810	18 094 315	0	1 741 802	16 352 513	755 000	10/03/2005 10/03/2008	09/03/2012 09/03/2012	13,20	
01/04/2004	19	48 100	0	18 642	29 458	0	01/04/2005 01/04/2008	31/03/2012 31/03/2012	13,10	
17/05/2004	26	65 100	0	8 600	56 500	0	17/05/2005 17/05/2008	16/05/2012 16/05/2012	12,80	
01/07/2004	187	313 450	0	35 950	277 500	0	01/07/2005 01/07/2008	30/06/2012 30/06/2012	11,70	
01/09/2004	21	38 450	0	1 300	37 150	0	01/09/2005	31/08/2012	9,90	
01/10/2004	85	221 300	300	27 700	193 300	0	01/10/2005 01/10/2008	30/09/2012 30/09/2012	9,80	300
12/11/2004	20	69 600	0	800	68 800	0	12/11/2005 12/11/2008	11/11/2012 11/11/2012	11,20	
01/12/2004	11	42 900	0	5 000	37 900	0	01/12/2005 01/12/2008	30/11/2012 30/11/2012	11,90	
03/01/2005	183	497 500	0	17 400	480 100	0	03/01/2006	02/01/2013	11,41	
10/03/2005	9 470	16 756 690	0	707 210	16 049 480	720 000	10/03/2006 10/03/2009	09/03/2013 09/03/2013	10,00	
01/06/2005	96	223 900	0	8 800	215 100	0	01/06/2006 01/06/2009	31/05/2013 31/05/2013	8,80	
01/09/2005	39	72 150	0	0	72 150	0	01/09/2006 01/09/2009	31/05/2013 31/05/2013	9,80	
14/11/2005	23	54 700	0	0	54 700	0	14/11/2006 14/11/2009	13/11/2013 13/11/2013	10,20	
TOTAL	251 828	166 646 207	3 486 313	31 206 057	131 953 837	3 575 490				1 855 913

(1) Délai d'indisponibilité de 4 ans pour les bénéficiaires salariés d'une société dont le siège social est situé en France (5 ans pour les options consenties avant le 27 avril 2000)

(2) Nouvelles règles de « vesting » : droits acquis par tranches successives sur 4 ans à raison de 25 % après un délai d'un an à compter de la date du conseil et de 1/48^e à la fin de chaque mois suivant

(3) Options créées dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés

(4) Membres du comité exécutif en fonction au cours de l'exercice 2005, hors mandataires sociaux, soit un total de 9 personnes

(5) Options de souscription d'actions de catégorie O devenues des actions ordinaires

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par des filiales à l'étranger

Des options ont été consenties par Alcatel USA Inc., au profit des cadres des sociétés américaines et canadiennes, leur permettant d'acheter des ADS Alcatel. Au titre de ces plans, restent 10 058 615 options non exercées au 31 décembre 2005.

Les plans d'options consenties par les sociétés étrangères qui ont fait l'objet d'une acquisition par Alcatel ouvrent droit à l'attribution d'actions

ou d'ADS Alcatel en un nombre défini par application du ratio d'échange utilisé lors de l'acquisition au nombre d'actions de la société acquise auxquelles les options donnaient droit.

Le tableau suivant détaille pour les sociétés américaines et canadienne émettrices de ces plans, le nombre d'options existant et exerçables à la clôture du 31 décembre 2005, leur prix moyen d'exercice, ainsi que la période d'exercice.

Société émettrice	Prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
		Nombre existant au 31/12/2005	Période d'exercice résiduelle pondérée (nombre d'années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre au 31/12/2005	Prix d'exercice moyen pondéré
Packet Engines	USD 0,29-USD 0,86	10 372	2,10	0,59	10 372	0,59
Xylan	USD 0,05-USD 18,14	1 393 928	2,21	9,08	1 393 928	9,08
Internet Devices Inc.	USD 0,26-USD 1,17	23 980	2,88	0,92	23 980	0,92
DSC	USD 16,57-USD 44,02	45 690	1,25	20,40	45 690	20,40
Genesys	USD 0,01-USD 41,16	3 018 403	3,25	20,70	3 018 403	20,70
Newbridge	USD 11,72-USD 52,48	4 253	2,40	12,73	4 253	12,73
Astral Point	EUR 0,29-EUR 58,71	74 510	4,29	16,57	74 510	16,57
Telera	EUR 0,43-EUR 6,36	136 161	4,88	5,15	135 759	5,14
iMagic TV	EUR 2,84-EUR 64,68	78 506	1,74	18,69	78 069	18,77
TiMetra	EUR 0,53-EUR 7,97	1 703 423	4,96	5,91	1 152 000	5,10
Spatial Wireless	EUR 0,24-EUR 9,10	858 123	8,24	2,97	248 177	2,99
NOMBRE TOTAL D'OPTIONS		7 347 349			6 185 141	

Au total, les plans d'options d'achat d'actions consentis aux États-Unis et au Canada qui constituent un engagement d'Alcatel USA Inc. vis-à-vis des bénéficiaires portent sur 17 405 964 options non encore exercées au 31 décembre 2005. Lors de l'exercice des options, il n'est pas émis d'ADS (et en conséquence d'actions) nouveaux, lesdites options donnant droit à des ADS existants, sauf pour les sociétés Astral Point, Telera, iMagic TV, TiMetra et Spatial Wireless.

Obligations remboursables en actions

Émissions dans le cadre d'acquisitions

Au cours de l'exercice 2004, Alcatel avait autorisé l'émission d'un emprunt par sa filiale Coralec, représenté par des obligations remboursables en actions Alcatel (ORA) afin de permettre l'acquisition de la société Spatial Wireless (États-Unis).

Dans le cadre de cette acquisition, 18 988 334 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel ont été émises au prix unitaire de 11,912 euros et ont donné lieu, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005, à l'émission de 400 000 actions de 2 euros de valeur nominale, portant ainsi le nombre d'actions émises depuis leur date de création en remboursement de ces ORA à 18 183 297 actions Alcatel.

Au cours de l'exercice 2003, Alcatel avait autorisé l'émission de deux emprunts par sa filiale Coralec, représentés par des obligations remboursables en actions Alcatel afin de permettre l'acquisition des sociétés iMagic TV Inc. (Canada) et TiMetra Ltd (États-Unis).

Dans le cadre de l'acquisition de la société iMagic TV Inc., 3 717 254 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel ont été émises au prix unitaire de 7,44 euros et ont donné lieu, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005, à l'émission de 50 000 actions de 2 euros de valeur nominale, portant ainsi le nombre d'actions émises depuis leur date de création en remboursement de ces ORA à 3 631 332 actions Alcatel.

Dans le cadre de l'acquisition de la société TiMetra Ltd, 17 979 738 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel ont été émises au prix unitaire de 8,08 euros. Aucun remboursement n'a été constaté, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005, le nombre d'actions émises depuis leur date de création en remboursement de ces ORA est de 16 534 934 actions Alcatel.

Au cours de l'exercice 2002, Alcatel avait autorisé l'émission d'un emprunt par sa filiale Coralec, représenté par des obligations remboursables en

actions Alcatel afin de permettre l'acquisition de la société Astral Point Communications Inc. (États-Unis).

Dans le cadre de l'acquisition de la société Astral Point Communications Inc., 9 506 763 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel ont été émises au prix unitaire de 16,41 euros. Aucun remboursement n'a été constaté entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005. Le nombre d'actions émises depuis leur date de création en remboursement de ces ORA est de 9 123 396 actions Alcatel.

À la date du 31 décembre 2005, un nombre total de 2 719 130 obligations remboursables en actions Alcatel était en circulation. Ces obligations ne sont cotées sur aucun marché.

Émissions dans le cadre d'opérations financières

Orane décembre 2002

Dans le cadre de l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Alcatel du 18 avril 2002, Alcatel a procédé, le 19 décembre 2002, à l'émission d'un emprunt représenté par des obligations remboursables en actions Alcatel nouvelles ou existantes. L'émission a porté sur un montant nominal de 645 millions d'euros, représenté par un nombre de 120 786 517 obligations remboursables en actions Alcatel nouvelles ou existantes, d'une valeur unitaire de 5,34 euros. Au 31 décembre 2005, la totalité des obligations a été remboursée et a donné lieu à la création de 10 307 actions au cours de l'exercice 2005 et de 120 769 959 actions à échéance le 23 décembre 2005 sur la base d'une action pour une obligation.

Les obligations avaient une durée de trois ans à échéance décembre 2005, et portaient intérêt au taux annuel de 7,917 %. L'intérêt a été intégralement versé aux porteurs d'obligations à la date du 2 janvier 2003.

Océane juin 2003

En vertu de la délégation de l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Alcatel du 17 avril 2003, Alcatel a procédé le 12 juin 2003, à l'émission d'un emprunt représenté par des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes. L'émission a porté sur un montant nominal de 1 022 millions d'euros, représenté par un nombre de 63 192 019 obligations remboursables en actions Alcatel nouvelles ou existantes, d'une valeur unitaire de 16,18 euros.

Les obligations, d'une durée de sept ans et demi, portent intérêt au taux annuel de 4,75 %.

Renseignements juridiques

Le produit de cette émission était destiné en priorité au rachat partiel, par voie d'offre publique, de trois emprunts obligataires venant à échéance en 2004 (5,75 % FRF février 2004 et 5 % EUR octobre 2004) et 2005 (5,87 % EUR septembre 2005). Cette offre a donné lieu à la constitution d'un livre d'ordres auprès des investisseurs institutionnels suivie par une offre à prix fixe réservée aux personnes physiques au terme de cette offre, Alcatel a racheté des obligations pour un montant nominal de 342 millions d'euros.

À la date du 31 décembre 2005, un nombre total de 63 192 019 OCÉANE, cotées sur Euronext Paris, étaient en circulation.

Warrants (donnant droit à des titres existants)

Dans le cadre de certaines acquisitions de sociétés rappelées ci-dessus et financées par l'émission d'obligations remboursables en actions Alcatel, un certain nombre de ces obligations remboursables en actions Alcatel ont été émises pour couvrir les engagements de la société cible au titre d'options ou de warrants. Au 31 décembre 2005, 10 870 warrants émis par la société Spatial Wireless donnant droit à des actions Alcatel, sont en circulation.

Titres non représentatifs du capital

Ces titres concernent les emprunts obligataires ordinaires : le solde de ces emprunts s'élevait au 31 décembre 2005 à 1 960 millions d'euros.

Quatre de ces emprunts sont admis sur Euronext Paris :

- l'emprunt 5,625 % émis en 1997 ;
- l'emprunt zéro coupon émis en 1998, (échéance juin 2006) ;
- l'emprunt 4,375 % émis en 1999 ;
- l'emprunt à taux fixe de 4,375 % émis en 2001.

Deux de ces emprunts sont admis à la Bourse du Luxembourg :

- l'emprunt à taux fixe de 7 % (échéance décembre 2006), émis au cours de l'année 2001 dans le cadre du programme d'Euro Medium Term Notes mis en place le 27 juillet 2001 ;
- l'emprunt à taux fixe de 6,375 % émis en 2004.

Depuis 2003, Alcatel procède à des opérations de gestion de sa dette obligataire sous la forme d'Offre Publique de Rachat (2003), d'Échange (2004) et de rachats sur le marché secondaire.

La société dispose d'une autorisation d'émettre des emprunts obligataires à hauteur d'un montant nominal maximum de 10 milliards d'euros, en vertu d'une décision de l'assemblée générale du 4 juin 2004, pour une période de 26 mois. Cette autorisation vient à échéance lors de la prochaine assemblée et ne sera pas renouvelée.

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES**Identité de la société***Dénomination et siège social*

Alcatel

54, rue La Boétie – 75008 Paris.

Forme juridique et législation applicable

Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

Date de constitution et d'expiration

La société a été constituée le 18 juin 1898 et expire le 30 juin 2086, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (résumé de l'article 2 des statuts)

La société a pour objet en tous pays : L'étude, la fabrication, l'exploitation et le commerce de tous appareils, matériels et logiciels relatifs aux applications domestiques, industrielles, civiles ou militaires et autres de l'électricité, des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique, de l'industrie spatiale, de l'énergie nucléaire, de la métallurgie et, en général, de tous moyens de production ou de transmission de l'énergie ou des communications (câbles, batteries et autres composants), ainsi que, subsidiairement, toutes activités relatives aux opérations et services se rapportant aux moyens ci-dessus visés. La prise de participations dans toutes sociétés quelle qu'en soit la forme, associations, groupements français ou étrangers, quels que soient leur objet social et leur activité et d'une

façon générale toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets indiqués dans les statuts et à tous objets similaires ou connexes.

Numéro d'inscription au Registre du Commerce

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 019 096. Son code APE est 741 J.

Documents sociaux

Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés au siège social de la société situé 54, rue La Boétie – 75008 Paris.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se finit le 31 décembre.

Dispositions particulières des statuts**Forme et inscription des actions et seuils statutaires – Franchissements de seuils – Identification des détenteurs (article 7 des statuts modifiés par l'assemblée générale mixte du 20 juin 1989)**

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sous réserve des dispositions prévues au (2) de l'alinéa suivant. Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale et/ou tout

actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de la société égal ou supérieur à :

- 2 % du nombre total des actions doit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la société du nombre total des actions qu'il possède, par lettre ou télécopie. Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est franchi ;
- 3 % du nombre total des actions doit, dans les cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, demander l'inscription de ses actions sous la forme nominative. Cette obligation de mise au nominatif s'applique à toutes les actions déjà détenues ainsi qu'à celles qui viendraient à être acquises au-delà de ce seuil. La copie de la demande de mise au nominatif, envoyée par lettre ou télécopie à la société dans les quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, vaut déclaration de franchissement de seuil statutaire. Cet envoi est renouvelé dans les mêmes conditions chaque fois qu'un seuil de 1 % est franchi jusqu'à 50 %.

Pour la détermination des seuils prévus aux (1) et (2), il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition.

En cas d'inobservation des dispositions prévues aux (1) et (2) ci-dessus, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils soumis à déclaration, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction de capital au moins égale à 3 %.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils prévus aux (1) et (2) ci-dessus est également tenu d'en informer la société dans le même délai de cinq jours et selon les mêmes modalités.

Les actions sont représentées par des inscriptions en compte au nom de leur propriétaire sur les livres de la société émettrice ou auprès d'un intermédiaire habilité.

Les titres inscrits en compte se transmettront par virement de compte à compte. Les inscriptions en compte, virements et cessions s'opéreront dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Dans le cas où les parties ne sont pas dispensées de ces formalités par la législation en vigueur, la société peut exiger que la signature des déclarations ou ordres de mouvement ou virements soit certifiée dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Dans les conditions et sous les sanctions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, la société pourra demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité, le nombre de titres qu'ils détiennent et l'indication, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Assemblées d'actionnaires (article 21 des statuts modifiés lors de l'assemblée générale mixte du 3 mai 2001)

1 - Les assemblées d'actionnaires générales ou spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents.

2 - La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

3 - Tout actionnaire peut participer personnellement, par mandataire, ou par correspondance aux assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt de ses titres au porteur au lieu mentionné dans l'avis de convocation ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire trois jours avant la date de réunion de l'assemblée et peut être abrégé par décision du conseil d'administration.

Dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes assemblées générales ou spéciales par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification.

4 - Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formule de procuration ou de vote par correspondance concernant toutes assemblées générales ou spéciales, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du conseil d'administration. Les instructions données par voie électronique comportant procuration ou pouvoir peuvent être reçues par la société dans les conditions et délais fixés par la réglementation en vigueur.

5 - Le déroulement de l'assemblée peut être retransmis par visioconférence et/ou télétransmission. Le cas échéant, il en est fait mention dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

6 - Tout actionnaire ayant manifesté son intention d'assister à l'assemblée générale, émis un vote par correspondance, ou donné une procuration, en produisant un certificat d'immobilisation délivré par le depositaire des actions, pourra néanmoins céder tout ou partie des actions au titre desquelles il a fait connaître son intention d'assister à l'assemblée, transmis son vote ou son pouvoir, à condition de notifier, à l'intermédiaire habilité par la société, les éléments permettant d'annuler son vote ou son pouvoir ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondant, dans les conditions et délais fixés par la loi et les règlements.

7 - L'assemblée générale est présidée, soit par le Président ou l'un des vice-Présidents du conseil d'administration, soit par un administrateur désigné par le conseil d'administration ou par le Président.

L'assemblée désigne un bureau composé du Président de séance, de deux scrutateurs et d'un secrétaire.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée représentant le plus grand nombre de voix et, sur leur refus, par ceux qui viennent après jusqu'à acceptation.

Renseignements juridiques

8 - Les copies ou extraits des procès-verbaux sont valablement certifiés, soit par le Président du conseil d'administration, soit par le secrétaire de l'assemblée, soit enfin par l'administrateur désigné pour présider l'assemblée.

L'assemblée générale ordinaire ne peut délibérer sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote et un cinquième des actions ayant droit de vote sur deuxième convocation.

Droit de vote
(article 22 des statuts modifiés lors de l'assemblée générale mixte du 20 juin 1989)

Sous réserve des dispositions ci-après, chaque membre de toute assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis trois ans au moins*.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Quel que soit le nombre d'actions possédées par lui directement et/ou indirectement, un actionnaire ne pourra exprimer, au titre des votes simples qu'il émet, en assemblée générale ou en assemblée spéciale, tant en son nom personnel que comme mandataire, plus de 8 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de toute résolution d'une assemblée générale ; s'il dispose en outre, tant en son nom personnel que comme mandataire, de votes doubles, la limite ainsi fixée pourra être dépassée, en tenant exclusivement compte de ces droits de vote supplémentaires, sans toutefois pouvoir en aucun cas excéder 16 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées. Pour l'application de cette limitation, il sera tenu compte des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées, définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

La limitation instituée à l'alinéa précédent devient caduque de plein droit dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec

une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins 66,66 % du nombre total des actions de la société, à la suite d'une procédure d'offre publique d'achat ou d'échange visant la totalité des actions de la société. Le conseil d'administration constate la réalisation de la caducité dès la publication des résultats de la procédure.

La limitation instituée au quatrième alinéa du présent article ne concerne pas le Président de l'assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues, conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L. 225-106, alinéa 7 du Code de commerce.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales.

Affectation du résultat
(article 24 des statuts modifiés lors de l'assemblée générale mixte du 17 avril 2003 ayant décidé la suppression des droits particuliers attachés aux actions de catégorie O)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires, est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

L'assemblée générale ou le conseil d'administration, en cas d'acompte sur dividende, détermine la date à compter de laquelle le dividende est mis en paiement.

*Conformément à l'article L. 225-99, al. 2 du Code de commerce, la suppression du droit de vote double relève d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire, prise avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ces droits.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATION

Mandats	p. 192
Honoraires	p. 192
Attestation du Président et Directeur Général	p. 193
Tableau de concordance	p. 195

Mandats

MANDATS

Les comptes sociaux et consolidés d'Alcatel font l'objet de rapports établis par les commissaires aux comptes titulaires de la société :

	Nomination*	Renouvellement**	Échéance
Titulaires			
Deloitte & Associés, représenté par M. Alain Pons 185, avenue Charles de Gaulle 92203 Neuilly-sur-Seine Cedex	18/06/1998	16/05/2000	01/06/2006**
Barbier Frinault et Autres (Ernst & Young), représenté par M. Christian Chiarasin 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex	23/06/1994	16/05/2000	01/06/2006**
Suppléants			
M. Olivier Azières, 185, avenue Charles de Gaulle 92203 Neuilly-sur-Seine Cedex	18/06/1998	16/05/2000	01/06/2006
M. Philippe Peuch-Lestrade, 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex	23/06/1994	16/05/2000	01/06/2006

* Date de l'assemblée générale des actionnaires.

** Le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaires sera proposé à la prochaine assemblée

HONORAIRES

	2005				2004			
	Deloitte & Associés (Deloitte)		Barbier Frinault & Autres (Ernst & Young)		Deloitte & Associés (Deloitte)		Barbier Frinault & Autres (Ernst & Young)	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
1- Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	6 875	87,3	4 454	88,4	5 162	70,4	3 506	58,3
Prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	689	8,8	525	10,4	1 041	14,2	2 090	34,7
Sous-total	7 564	96,1	4 979	98,8	6 203	84,5	5 596	93,0
2- Autres prestations								
Fiscal	303	3,8	35	0,7	967	13,2	342	5,7
Technologies de l'information								
Autres	7	0,1	26	0,5	167	2,3	77	1,3
Sous-total	310	3,9	61	1,2	1 134	15,5	419	7,0
TOTAL	7 874	100,0	5 040	100,0	7 337	100,0	6 015	100,0

ATTESTATION DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et Barbier Frinault & Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques, présentées ou incorporées par référence dans le document de référence, ont fait l'objet de rapports par les contrôleurs légaux figurant en pages 146 et 174 au titre de l'exercice 2005 et incorporés par référence au présent document pour les exercices 2003 et 2004. Ces rapports ont été émis sans réserve et contiennent des observations au titre de l'exercice 2004.

Fait à Paris, le 31 mars 2006

Serge Tchuruk,

Président et Directeur Général



Le document de référence contient tous les éléments du rapport de gestion prévus par les dispositions légales.

Le projet de résolutions soumis à la prochaine assemblée générale, appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, fera l'objet d'une publication ultérieure au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

TABLEAU DE CONCORDANCE

En application du schéma de l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

	Pages		Pages
1. Personnes responsables	193	16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	31-35
2. Contrôleurs légaux des comptes	192	17. Salariés	
3. Informations financières sélectionnées	4-5	- Effectifs	15-16
4. Facteurs de risque	13-15 ; 109-114	- Participations et stock options	40 ; 92-98
5. Informations concernant Alcatel		- Accords de participation	40
- Histoire et évolution de la société	26-27	18. Principaux actionnaires	182-183
- Investissements	24	19. Opérations avec des apparentés	115
6. Aperçu des activités		20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats d'Alcatel	
- Principales activités	6-12	- États financiers	55-59 ; 151-153
- Principaux marchés	71-73	- Vérification des informations financières historiques annuelles	146-147 ; 174
7. Organigramme	sociétés consolidées 118-119	- Date des dernières informations financières	-
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	24-25	- Informations financières intermédiaires et autres	-
9. Examen de la situation financière et du résultat		- Politique de distribution des dividendes	178
- Situation financière	50-54	- Procédures judiciaires et d'arbitrage	116-117 ; 167-169
- Résultat d'exploitation	50-54	- Changement significatif de la situation financière ou commerciale	27 ; 118
10. Trésorerie et capitaux	58-59	21. Informations complémentaires	
11. Recherche et développement, brevets et licences	12-13	- Capital social	179
12. Informations sur les tendances	52-53	- Acte constitutif et statuts	188-190
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	-	22. Contrats importants	-
14. Organes d'administration et de direction		23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
- Composition des organes d'administration et de direction	30	24. Documents accessibles au public	21 ; 195
- Intérêts des dirigeants	38	25. Informations sur les participations	85-87 ; 166
- Procédures de contrôle interne	44-47		
15. Rémunération et avantages	36-39 ; 185-186		

SERVICE DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES
54, rue La Boétie - 75008 Paris
Appel gratuit : 0 800 354 354 - Fax : +33 (0) 1 40 76 14 05
www.alcatel.fr

